André Liesse

Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers
et à l'École des Sciences Politiques.

Portraits de Financiers

Ouvrard — Mollien — Gaudin

Baron Louis — Corvetto — Laffitte — De Villèle



Paris, FÉLIX ALCAN, éditeur, 1908.

Ciriato
6. V. 16

PORTRAITS DE FINANCIERS

DU MÊME AUTEUR

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

La Statistique. *Ses difficultés. Ses procédés. Ses résultats.* 1905. 1 vol. in-16 . . . . 2 fr. 50

Le Travail au point de vue scientifique, industriel et social. 1899. 1 vol. in-8 . . . . 7 fr. 50

Un professeur d'économie politique sous la Restauration. *J.-B. Say au Conservatoire des Arts et Métiers.* 1901. Br. in-8 . . . . 1 fr. 50

Traité théorique et pratique des opérations, de Banque par J. G. Courcelle-Seneuil de l'Institut, 10e édit., revue, mise à jour par A. Liesse, professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers. 1908. 1 vol. in-8 . . . . . 8 fr.

Leçons d'Économie politique, professées à l'École spéciale d'architecture. 1 vol. — Giard et Brière, 1892.

Vauban économiste, couronné par l'Institut, en collaboration avec M. Georges Michel. 1 vol. — Plon, 1891.

La Question sociale, (fait partie de la collection : La vie nationale). 1 vol. — Flammarion, 1894.

Utilité de la comptabilité (Conférences faites à l'*Union Coloniale*). Brochure. A. Challamel, 1902.

PORTRAITS

DE FINANCIERS

OUVRARD — MOLLIEN — GAUDIN

Baron LOUIS — CORVETTO — LAFFITTE

DE VILLÈLE

PAR

ANDRÉ LIESSE

Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers
et à l'École des Sciences Politiques

PARIS

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, BOULEVARD SAINT GERMAIN, 108

1908

INTRODUCTION

I

Il nous a paru intéressant et utile d'étudier l'action personnelle des hommes qui ont, à des titres divers, contribué à réorganiser les finances de la France dans la période comprise entre la fin du Directoire et la Révolution de Juillet. C'est une époque de transition très caractéristique entre l'ancien et le nouveau régime. Des événements considérables et tels que l'histoire en enregistre rarement dans un si court espace de temps, ont surgi, rapides et nombreux, au cours de ces trente et quelques années.

Parmi eux, les faits relatifs aux finances publiques et privées, aux questions fiscales et aux questions de crédit, bien que moins propres par leur nature à éveiller la curiosité avec autant de force que les faits d'ordre politique, offrent cependant un attrait réel et d'autant plus vif qu'ils sont le point de départ, l'origine de nos institutions financières actuelles.

Ce n'est point leur histoire que nous avons la prétention d'écrire ici. Un volume n'y suffirait pas. Puis, elle exigerait, pour être complète et former un ensemble continu, de longues recherches et ne saurait

être composée suivant la méthode que nous avons adoptée. Des travaux remarquables (1) ont déjà été écrits sur ce sujet; ils en provoquent d'autres du même ordre, dont il faut désirer la publication. Pour notre part, nous nous sommes placés à un point de vue différent, plus modeste à certains égards, quoiqu'une telle entreprise présente aussi d'assez grosses difficultés. Nous avons essayé, dans une série de portraits, de tracer l'œuvre de chacun des hommes les plus marquants parmi ceux qui, dans le premier tiers du XIXe siècle, ont travaillé à la reconstruction de notre édifice financier et présidé à l'extension du crédit public en France.

Nous ne nous sommes point attaché précisément à examiner, par le menu, les actes de leur vie; c'eût été encore faire œuvre systématique d'historien et nous ne l'avons pas voulu. Notre intention a été, de rechercher, tout en décrivant l'action générale de chacun de ces hommes sur les événements auxquels ils ont été mêlés, quelle a été la formation de leur esprit, de leur caractère, l'origine de leurs idées ou de leurs opinions, l'influence, sur leurs actes, de leur propre tempérament et celle du milieu dans lequel ils ont vécu. Pour arriver à ce but, il nous a fallu nécessairement entrer dans l'examen de leurs doctrines et analyser certaines des opérations qu'ils ont conçues ou dirigées. C'est là un côté technique, parfois un peu spécial, exigeant quelqu'attention, et auquel nous avons apporté le plus de clarté qu'il nous a été possible; nous ne pouvions toutefois éviter ces exposés, étant donné le sujet.

Dans cette série d'études se trouvent des ministres des finances et deux hommes appartenant à la catégorie des financiers d'affaires, que nous avons joints aux

(1) Notamment les *Finances du Consulat*, par M. René Stourm (F. Alcan).

premiers pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus loin. On remarquera que les ministres des Finances y sont en majorité. Ce n'est pas que nous désirions continuer ici le baron de Montyon. Dans ses *Particularités sur les ministres des Finances de la France*, où il passe en revue les contrôleurs généraux des Finances de 1660 à 1791, cet écrivain a fait, en général, des croquis assez courts. Il y met surtout en relief les fautes et les ridicules de ses personnages. Bien qu'il y ait là matière à de vives critiques et que les sujets d'attaque ne manquent pas dans cette longue série d'administrateurs parmi lesquels se rencontrent tant de dilapidateurs sceptiques et d'ignorants présomptueux, ce philanthrope — que serait-ce s'il ne l'était pas ! — a la plume d'une sévérité assez souvent injuste. Il n'épargne pas les meilleurs. Aucun d'eux ne semble, à ses yeux, mériter un prix de vertu. Ce n'est certes pas dans ce milieu qu'elle se dissimule le plus fréquemment d'ailleurs. Néanmoins, il se montre en général sans pitié. Turgot, le doux Turgot lui-même, n'échappe point à ses coups. Ce sont là des portraits dans la manière de ceux dont Saint-Simon a illustré ses *Mémoires*. On y trouve tous les petits incidents que la malignité des contemporains a relevés ou amplifiés. Seulement ceux de Montyon ont moins d'originalité, d'imprévu, et plus de longueur; les traits en sont moins sobres et moins profonds. Toutefois, le baron philanthrope ne manque pas d'esprit, dans ce qu'il appelle sa « dissection ». Il a, de plus, mûri ses critiques (1) et n'a pas voulu s'attaquer

(1) *Les Particularités* ont paru en 1812. — Joseph de Welz, économiste napolitain, a publié aussi des notices sur les ministres des Finances, qui se sont succédés en France et en Angleterre depuis 1485, dans la 2e partie d'un livre paru en 1824: *Magia de Credito*.

aux vivants. Il a attendu que ses sujets fussent morts, et il met quelque raffinement à expliquer pourquoi il a agi ainsi. C'est, dit-il, « parce que, dans une dissection scientifique et morale, ainsi que dans une dissection physique, il répugne à la sensibilité d'opérer sur un être vivant ».

Nous ne nous livrerons, de même, dans le présent ouvrage, à aucune vivisection. Les financiers dont nous essayons de reconstituer les portraits psychologiques appartiennent depuis longtemps à l'histoire. Mais nous ne nous mettrons pas au point de vue — pour de nombreuses raisons — où les circonstances avaient placé M. de Montyon, ni à celui de certains auteurs qui, à force d'embaumement, ont momifié leurs sujets au point de leur enlever toute personnalité. Nous avons tenté de suivre une tout autre méthode en nous efforçant de déterminer la psychologie des financiers que nous étudions, en recherchant leur formation intellectuelle, par conséquent la filiation de leurs idées ou de leurs opinions, puis en analysant leur caractère et leur tempérament, c'est-à-dire le rôle de la volonté et de la décision dans leur vie active. Nous avons été conduit ainsi à faire quelques observations d'ensemble qui nous paraissent assez intéressantes. Elles nous montrent comment, par une sorte de triage naturel, de division du travail d'ordre intellectuel et supérieur, les rôles se distribuent dans la coopération du personnel que nécessite la vie financière et économique d'une nation.

Il semble, en effet, qu'entre les hommes qui se sont illustrés en France, et en d'autres pays, dans les finances publiques et privées, l'on puisse établir deux catégories distinctes — faciles à découvrir aussi dans beaucoup d'autres régions sociales — dont les différen-

ces sont marquées, assez nettement, par des caractères d'ordre psychologique propres à chacune d'elles. Le milieu où ils ont commencé de vivre, leur éducation, le genre de travail et d'opérations auxquels ils se sont particulièrement livrés, leur tempérament, ont fait d'eux, soit des esprits d'action hardie à conceptions nouvelles, aventureuses souvent, soit des administrateurs ordonnés, prudents, plus étroitement serrés par le frein des contingences.

Les premiers sont de véritables inventeurs. Entraînés par la force d'une puissante imagination créatrice(1) ils construisent de vastes projets; leur nature les porte à s'élever au-dessus de l'horizon habituel à des hauteurs où les seconds se sentent invinciblement pris de vertige. Il y a entre eux opposition instinctive, dérivée du contraste de leurs caractères. C'est ainsi que Mollien, Gaudin et Louis ont toujours redouté, non seulement l'habileté dangereuse pour le Trésor du munitionnaire Ouvrard, mais encore ses conceptions audacieuses et l'influence de ses conseils, bien que celui-ci ait, dans les moments critiques, proposé des combinaisons ingénieuses dont on pouvait, en les amendant — ce que l'un fit quelquefois — tirer un réel profit. C'est à ce sentiment qu'obéirent d'autres financiers à l'égard de Laffitte, homme d'action doué en affaires d'un tempérament optimiste. Le plus souvent, du reste, les origines des financiers de chacune de ces catégories indiquent leurs tendances. Les uns sont, assez souvent, des fonctionnaires élevés dans les bureaux administratifs où ils prennent l'habitude de l'analyse, du formalisme, et, en cer-

(1) M. Th. Ribot a mis particulièrement en relief cette action de l'imagination dans les affaires. Voir les chapitres de son livre : *Essai sur l'Imagination créatrice*, notamment les chap. VI et VII. (F. Alcan, édit.).

tains cas, de la minutie; les autres, au contraire, placés de bonne heure en contact avec les faits de la vie économique, sont des banquiers, des commerçants, des spéculateurs que l'action n'effraie pas, mais attire.

Observation très facile à expliquer, les imaginatifs, les hommes à combinaisons nouvelles — nous parlons de ceux dont l'activité cérébrale est réellement féconde — sont toujours en assez petit nombre par rapport à ceux dont la fonction naturelle est de critiquer, d'élaguer, de mettre au point les idées proposées. Comme le semeur de blé, le semeur d'idées peut donner du travail à une armée de moissonneurs.

Cependant, si l'on envisage de haut les fonctions économiques de ces deux catégories de financiers, l'on s'aperçoit que les uns et les autres tendent, comme nous l'avons déjà indiqué, à se compléter mutuellement. Ceux-ci tempèrent assez souvent ceux-là, et combattent leurs utopies Dans le mouvement rythmique d'action et de réaction, auquel des sociétés paraissent soumises, au cours de leur évolution, on retrouve l'influence des uns et des autres. La vie économique est faite de ces oscillations, de ces poussées brusques en avant, force souvent aveugle, et du travail accompli pour en atténuer les tendances excessives, pour en régulariser l'action. Les hommes sont rares qui, parmi les financiers ou les gens d'affaires, réunissent en une seule et même personne, avec un équilibre constant, ces deux éléments de l'activité féconde, la puissance imaginative et la puissance régulatrice, au degré s'entend où elles peuvent avoir une action prédominante.

Il nous reste à expliquer maintenant pourquoi nous avons choisi la période qui comprend les trente premières années du siècle dernier.

II

La Révolution, devenue inévitable, après tant de fautes accumulées, a été une liquidation violente de l'ancien régime. Si elle a apporté ou utilisé des conceptions politiques et sociales nouvelles — fort mêlées d'ailleurs et parfois contradictoires — elle a aussi, en passant comme un ouragan sur la France, laissé derrière elle beaucoup de ruines. Une banqueroute définitive des finances de l'État la fit éclater, et c'est à remédier à cette situation que l'on s'esseya dès le début. Mais la tempête révolutionnaire emporta bientôt ces beaux projets de rénovation pacifique. La guerre civile, la guerre extérieure, la lutte sauvage des différentes factions entre elles accrurent encore le désordre général et naturellement celui du Trésor. Et c'est dans une déplorable crise financière, aggravée par l'anarchie administrative, que le pays se trouva au lendemain de ces tragiques années.

Il fallait, avant tout, reconstituer l'administration sans laquelle aucun État ne saurait longtemps subsister, celle qui fournit les ressources pour alimenter les autres services, armature indispensable à la vie sociale, économique et régulière d'un peuple. Ces éléments ne manquaient pas autant que l'on pourrait le croire, pas plus que les hommes aptes à les mettre en œuvre. La Révolution avait surtout fauché les têtes des premiers acteurs du drame, des chefs de partis que leur tempérament et leur ambition avaient poussés au fort de la mêlée; les administrateurs, les fonctionnaires, tous ceux, moins en vue, que la lutte n'avait pas entraînés et broyés dans le conflit des factions, demeu-

raient encore assez nombreux, quelques-uns dans l'ombre des bureaux. C'était une réserve précieuse d'hommes faits pour l'œuvre de reconstruction à laquelle on allait procéder. Ils étaient, toutefois, assez difficiles à découvrir en raison des situations plutôt effacées qu'ils occupaient et des précautions qu'ils avaient prises pour ne point attirer l'attention. Certains d'entre eux, suspects, ou craignant de l'être, s'étaient mis à l'abri des persécutions. Bonaparte, dès le début, lorsqu'il prit le pouvoir, éprouva de sérieuses difficultés pour recruter ce personnel, le personnel supérieur destiné à faire rentrer tout dans l'ordre.

La besogne, quoique ardue, n'était pas d'ailleurs impossible. Ainsi qu'il arrive pour les organismes physiologiques, que la déchéance vitale n'a point atteints dans leurs œuvres vives, il y a une sorte de *vis médicatrix naturæ* qui pousse les nations en mal d'anarchie à se ressaisir, à reconstituer les éléments de leur vie sociale. Pour peu que des politiciens ignorants ne contrarient pas cet instinct de rénovation, il se manifeste et agit vite chez un peuple arrivé à un certain degré de civilisation et de développement économique.

La Révolution ne supprima pas, autant que les apparences pourraient le faire supposer, les institutions de l'ancien régime. Elle recourut même, dans les moments critiques aux errements les plus détestables de l'administration monarchique en les décorant de noms nouveaux. Il lui aurait été difficile de faire table rase de toute l'organisation antérieure et de détruire radicalement tout le mécanisme administratif. Certaines de ces institutions étaient mal connues, la plupart mal dirigées, toutes ou presque toutes avaient peu à peu dévié de leur destination primitive, mais plusieurs d'entre elles demeuraient des institutions indispensables dans

les rouages d'une administration financière. Au milieu de ces ruines, quelques murs encore solides et des matériaux assez résistants subsistaient, dont on pouvait se servir pour construire le nouvel édifice. Si la forme, les dispositions, l'architecture politique, l'autorité qui devait s'y exercer, étaient différentes de celles de l'ancien régime, les principes techniques de stabilité restaient les mêmes. Ce n'est donc pas tant à l'ancien régime qu'aux conditions nécessaires d'établissement et de fonctionnement des institutions de cet ordre que devaient être empruntés les éléments premiers de la reconstitution de notre administration financière.

De leur côté, les hommes devaient apporter aussi avec eux une petite part, la meilleure assurément, de l'héritage du passé. Mollien et Gaudin, commis dans l'administration des Finances avant la Révolution, y avaient fait leur instruction technique, en y acquérant, à un moment où l'histoire allait vite, une profonde expérience des hommes et des choses. Tout d'abord, au commencement de leur carrière, ils avaient assisté au désarroi et au détraquement de la machine administrative; puis, sous leurs yeux s'étaient déroulés les événements de la période révolutionnaire, redoutable école dont les terribles leçons ne pouvaient guère s'effacer de leur esprit. Napoléon avait un besoin tel et si pressant de reconstituer les cadres supérieurs de l'administration qu'il rechercha, partout où il supposait pouvoir les rencontrer, les hommes de cette espèce. C'est par des ordres formels, militaires en quelque sorte, qu'il les recrutait. Mollien et Gaudin nous ont laissé, sur ce point, des renseignements précis. Il nomma ainsi, sans vouloir écouter leurs observations ou admettre un refus possible, Gaudin aux Finances, Mollien

à la Caisse d'Amortissement, d'abord, et ensuite au Trésor. Il transplanta de Gênes à Paris, avec la même rapidité, pour en faire un conseiller d'État, Corvetto, que Masséna lui avait signalé comme un administrateur avisé et un juriste très érudit. Il n'eut pas toujours la main aussi heureuse et particulièrement avec Barbé-Marbois.

Mollien et Gaudin, à l'œuvre dès le début, ont été les premiers artisans de la reconstitution des services financiers de l'État. Ils s'appliquèrent, dans la suite, à les améliorer, dans les limites, assez restreintes en beaucoup de cas, de leur pouvoir et de leur autorité. Sous l'Empire, les questions de crédit ne prirent point une grosse importance et furent à peine soulevées. Les guerres que faisait presque continuellement Napoléon se suffisaient à peu près à elles-mêmes. En territoire ennemi, nos armées victorieuses vivaient du vaincu. Ce n'est qu'à la fin, lors des revers, que s'accumulèrent les dettes connues sous le nom « d'arriéré ».

La chute de Napoléon, après le suprême effort qu'il fit pour reconquérir et garder le pouvoir, les invasions et les lourdes charges qu'elles entraînèrent, rendirent inévitable le recours au crédit et la négociation d'emprunts considérables. Sous la pression inéluctable des faits se posa, cette fois, la question du crédit public avec une ampleur inconnue peut-être jusque-là. Le marché financier de Paris, mal préparé à cet état de choses, ne possédait point sur cette place un personnel habitué à des opérations de cette envergure, ni les capitaux suffisants pour fournir aux besoins pressants et étendus de l'État. Il fallut donc, tout d'abord, recourir aux marchés étrangers, négocier les premiers emprunts avec des banquiers de Londres et d'Amsterdam : on

contribua ainsi à « internationaliser » d'une facon plus large le crédit public.

Ces faits appartiennent à la seconde partie de la période que nous avons choisie,à la Restauration. Elle abonde en enseignements instructifs et attirants. C'est, en premier lieu, la liquidation à effectuer après la chute définitive de Napoléon. Les hommes qui vont prendre en main la direction difficile des Finances de l'État ne sont pas précisément tous des hommes nouveaux. Louis est un ancien fonctionnaire de l'Empire dont les connaissances, déjà étendues lorsqu'il entra dans l'administration, se sont perfectionnées à l'école de Mollien. Jusqu'à la Restauration il est demeuré dans les emplois de second ordre; mais, à partir de 1814, les circonstances vont le placer au premier plan et lui permettre de donner sa mesure. C'est à la liquidation du régime qu'il a servi, dont il connaît admirablement les méthodes et les opérations, qu'il va travailler avec la force de son caractère et les ressources de son expérience. Corvetto est, aussi lui, un fonctionnaire de l'Empire, plus juriste que financier, mais dont le gouvernement de la Restauration fera un ministre des Finances, parce qu'elle n'a point, à ce moment-là, par suite des incidents politiques et à défaut de Louis qui se retire, un spécialiste plus technique à prendre. Il est, du reste, l'ami de Louis dont il reçoit les conseils, et il préside aux fameuses opérations des grands emprunts. Plus tard, lorsque la France s'est ressaisie, que ses finances se sont améliorées peu à peu sous l'influence d'une direction adroite et prudente, grâce aussi à la reprise des affaires industrielles et commerciales favorisées par la paix, apparaît une autre personnalité qui va continuer surtout l'œuvre administrative de ses prédécesseurs. De Villèle régularise le fonctionnement

des services financiers, pose, dans un décret fondamental, les règles de la comptabilité publique. D'une toute autre origine que ses devanciers, ancien maire, ancien conseiller général, il a grand souci des finances locales. Et ce sont les traits marquants de son œuvre maîtresse, bien qu'il ait attaché son nom à l'opération beaucoup plus retentissante d'un essai de conversion de la rente française.

Ce sont là des financiers d'État, des ministres dont l'action s'est manifestée directement par l'exercice du pouvoir. Tous appartiennent à la carrière administrative ou, tout au moins, se sont tenus éloignés des affaires de finances privées. Limiter notre série de portraits à cette catégorie, c'eût été circonscrire trop étroitement le champ de ces études. Il nous a donc semblé nécessaire d'y joindre des financiers appartenant surtout à la catégorie des banquiers ou des gens d'affaires. Nous pourrons ainsi, à leur occasion, connaître, de plus près, le milieu économique dans lequel ils évoluaient. Nous en avons choisi deux, les seuls qui soient, à notre avis, d'une originalité marquée.

L'un, Ouvrard, munitionnaire de son état, faiseur de service, c'est-à-dire fournisseur de capitaux, pour le compte du Trésor, aux ministres dans l'embarras, banquier, spéculateur, peu scrupuleux sur les moyens, mais doué d'une puissante imagination, est curieux à étudier pour toutes ces raisons et aussi par ce qu'il fut, pendant ces trente années, continuellement en scène, ou du mois dans la coulisse, très informé, profitant des besoins de l'Etat et des fautes de ses administrateurs, offrant de l'argent et aussi des conseils très souvent ingénieux et parfois bons à suivre.

L'autre est Jacques Laffitte auquel l'imagination ne manqua pas non plus, bien qu'elle fut moins puissante

que celle d'Ouvrard. Mais sa formation est différente et aussi sa valeur morale. Il permet d'apprécier la manière dans laquelle travaillaient alors les banques de commerce. Il nous offre, de plus, une observation précieuse en ce qui regarde l'influence qu'eurent et les théories nouvelles relatives au crédit et le développement considérable de l'industrie sur un esprit façonné, pendant de longues années, aux affaires, par les méthodes traditionnelles.

C'est donc à étudier la formation intellectuelle, celle des idées, des opinions, des doctrines d'où ces personnalités ont tiré, le plus souvent, les mobiles de leur action, que nous nous sommes attachés ici. Et nous publions ce travail, quel que soit son faible mérite, avec l'espoir qu'il peut en sortir pour les hommes de finance quelque utile enseignement.

ANDRÉ LIESSE.

PORTRAITS DE FINANCIERS

OUVRARD

Les manieurs d'argent, plus ou moins fermiers généraux et fournisseurs de subsistances aux armées, tous ceux que l'on dénommait alors gens d'affaires, ou financiers, ont toujours eu, sous l'ancien régime, la plus détestable réputation. Ils étaient, certes, peu scrupuleux sur les moyens. Profitant des détresses fréquentes de l'État, des désordres du Trésor, de l'ignorance ou de la complicité des ministres et des fantaisies ruineuses de souverains dont les dépenses n'étaient limitées par aucun contrôle, ils édifièrent, grâce à ces circonstances favorables — surtout vers la fin du règne de Louis XIV et sous la Régence — d'énormes fortunes.

La Révolution, dont la prétention assez naïve fut de renverser et d'effacer les institutions et les mœurs de l'ancien régime, fit-elle disparaître ce caractère particulier des gens de finances en relations avec les pouvoirs publics? Oui, jusqu'à un à certain point. L'organisation nouvelle du système fiscal devait amener la

suppression des fermiers généraux. Les financiers n'auront plus désormais l' « odeur de maltôte » dont parle Saint-Simon; ils ne tiendront plus, comme il le dit encore d'une plume si vigoureuse, ces « bureaux d'anthropophages » qu'étaient les bureaux du fisc. Ils auront cependant, de nouveau, l'occasion de profiter des besoins pressants du Trésor. Il faudra aussi aux armées, après l'épuisement des réquisitions et à défaut du service d'intendance — lequel fut toujours extrêmement défectueux — des fournisseurs actifs, renseignés, en relations avec les marchés étrangers pour réunir rapidement, pendant les guerres presque continues de la Révolution et de l'Empire, les approvisionnements nécessaires. Car les ressources manquent souvent pour faire face aux besoins imprévus. Les marchés, qu'il s'agisse d'argent ou de subsistances, sont alors passés sous la pression, ou de l'ennemi dont les armées nous menacent, ou des partis politiques dont les menées effraient le gouvernement. A n'en pas douter, les gens de finances comme sous l'ancien régime, et sans être davantage gênés par des scrupules, vont encore faire payer cher les risques, très souvent certains, toujours exagérés à dessein, qu'ils ne demandent pas mieux que de courir. On n'essaie pas, à l'exemple de ce que l'on faisait avant la Révolution, de les obliger à rendre gorge violemment, par des mesures générales; on ne suit plus la politique, que l'on croyait fort avisée autrefois et qui consistait à attendre qu'ils fussent repus pour les soumettre à une expropriation collective. Au commencement du XVIIIe siècle, ceux qui provoquaient les poursuites contre les gens d'affaires, au nom de la morale et de la probité, trop souvent ne faisaient que les détrousser, à l'ombre des chambres de justice, afin de se partager leurs dépouilles.

Après la Révolution, sous le Premier Empire et la Restauration, on leur fait une guerre de procureurs; on leur intente des procès pour discuter les clauses des contrats, une fois l'orage passé et les besoins satisfaits. On les envoie même un peu en prison pour hâter le règlement; mais cette captivité n'est pas bien dure. Sainte Pélagie est presque une prison de plaisance.

En réalité, c'est toujours la même méthode appliquée avec moins de férocité que lorsqu'on envoyait au pilori les traitants, de petite envergure, il est vrai, en chemise, la corde au cou et un cierge à la main, pour faire amende honorable, avant d'aller aux galères. Cette politique a un fond d'ingénuité qui n'avait point échappé déjà à Sully, ministre avisé, fort expérimenté en cette matière. Il ne croyait pas à l'efficacité de ces mesures, parce qu'à son sens elles ne touchaient que les « larronneaux » et laissaient indemnes les gros voleurs, personnages importants. Aussi fallait-il recommencer le lendemain, puisque les ministres, pitoyables argentiers, gérant des caisses sans fonds, revenaient comme à leur vomissement, aux gens d'affaires, pour se procurer de l'argent. On le leur faisait alors payer très cher, plus cher qu'auparavant, c'est-à-dire en raison des risques courus. Cette politique n'était pas nouvelle; on la pratiqua pendant tout le moyen âge, à l'égard des Juifs. Colbert, comme Sully, en avait compris les conséquences et il sut manœuvrer, tout en prenant ses précautions, pour ne pas s'aliéner les gens d'affaires. N'a-t-on pas prétendu que si Molière n'avait pas exercé sa verve satirique à l'égard des manieurs d'argent en ne mettant pas Turcaret à la scène avant Lesage, c'était à la demande du ministre de Louis XIV?

Cet exposé était nécessaire pour nous permettre de donner, en raccourci, la silhouette assez compliquée

d'Ouvrard. L'homme dont nous voulons essayer de tracer le portrait et de montrer le rôle fut précisément le type nouveau par excellence du faiseur de service et probablement l'un des derniers de cette importance. Il fut fournisseur d'argent, de subsistances et parfois de conseils. Mais il se distingue des financiers de l'ancien régime par beaucoup de traits, et notamment par sa personnalité très marquée et fort originale. Une vocation irrésistible l'appela vers la carrière aventureuse des affaires. Son tempérament le poussait de ce côté bien qu'il eût pu faire son chemin dans l'armée ou aborder la politique. Il avait l'imagination vive, créatrice de combinaisons audacieuses; ses vues sur l'avenir furent parfois singulièrement puissantes.

Très optimiste, il voyait tout en beau. On lui a reproché de tromper les gens par ses éloquents discours et le feu de son enthousiasme. Il est certain qu'il ne recula pas devant les moyens les plus condamnables souvent pour faire miroiter, aux yeux de ceux qu'il voulait convaincre, la sûreté de ses combinaisons. Les scrupules ne l'arrêtaient guère et ce n'étaient ni les mœurs du temps ni le sans gêne des gouvernants qui pouvaient lui en suggérer. Il est probable aussi, qu'il se laissait prendre lui-même assez facilement aux poussées de son imagination. Elle était véritablement, chez lui, la maîtresse du logis. Toutefois, il faut encore le distinguer du spéculateur qui n'est que spéculateur, eût-il du génie comme Law. Ouvrard était commerçant et très exercé aux contingences; il était banquier, instruit de toutes les règles de cet art sans y être dominé — est-il besoin de le dire — par la routine. La comptabilité et le change n'avaient pas de secrets pour lui. Il n'était point enfin hypnotisé par un système unique et fatalement voué à une vue outrancière.

On ne saurait donc l'assimiler, facilement, et sans commettre de grosses erreurs, aux gens d'affaires de l'ancien régime. Ceux-ci, enrichis sans effort, employèrent toujours les moyens classiques et connus pour entasser des millions. Les Le Normand, les Bourvalais et même Samuel Bernard, Crozat et plusieurs autres ne sont point de la même trempe qu'Ouvrard. Ils étaient loin d'avoir, au même degré, son esprit d'aventure, sa curiosité des affaires mondiales; d'aimer les affaires non seulement pour l'argent mais aussi pour le plaisir de les lancer, de les suivre, de les mener comme une bataille.

Il a été très vivement attaqué et aussi très vanté. Lamartine lui a consacré un véritable dithyrambe. Il nous semble que l'on ne peut guère, lorsqu'il s'agit d'hommes tels qu'Ouvrard, — assez rares du reste, — faire leur procès, et les écraser sous le dédain ou les mettre sur un pavois. Ce sont des forces psychologiques fort curieuses à étudier, des sortes de ferments économiques, des inventeurs dont la fonction sociale est d'agir, de remuer les hommes et les idées. Celles-ci sont réalisables ou irréalisables parfois. C'est à d'autres esprits préparés à ce rôle spécial de juger de ces inventions, de ces combinaisons, et de les appliquer ou de les rejeter.

Ainsi que ses collègues de l'ancien régime et comme ceux de tous les temps, il eut des adulateurs et une clientèle nombreuse. Il ne paraît pas être tombé toutefois aussi profondément que ses prédécesseurs dans le travers de la vanité. A l'exemple de Crozat qui maria sa fille à un membre de la maison princière de Bourbon, le comte d'Évreux, et de Prondre qui fut le beau-père d'un La Rochefoucault, il eut, aussi, lui un gendre de noble extraction, le comte de Rochechouart;

mais, à l'encontre de ces deux fermiers-généraux, cette parenté, sous la Restauration, ne le mit pas à l'abri des procès et des poursuites que lui intentèrent les pouvoirs publics.

Ses *Mémoires* présentent sur cette époque des renseignements suggestifs. Certains faits le concernant personnellement, et parmi eux ceux qui pourraient paraître de mince importance, semblent avoir leur authenticité garantie par la place réellement logique qu'ils tiennent dans le développement de la vie d'Ouvrard. En beaucoup de chapitres, ces Mémoires, comme tant d'autres, sont suspects, et surtout à juste titre lorsqu'il plaide en sa faveur à propos de ses nombreux procès avec les gouvernements de l'Empire et de la Restauration. Il fut mêlé à la plupart des événements financiers de cette époque ; on peut donc le suivre assez facilement par ce qu'en ont dit ses contemporains et les hommes qui eurent avec lui des relations d'affaires ou de simples relations mondaines tels que Mollien, Gaudin, de Villèle, le chancelier Pasquier, etc. Aucun d'eux, est-il besoin de le dire, ne l'a jugé, tout en lui accordant de particulières qualités, sans faire beaucoup de réserves.

I

SES DÉBUTS

Gabriel-Julien Ouvrard naquit, comme il l'indique, au début de ses *Mémoires*, le 11 octobre 1770, dans les marches du Poitou et de la Bretagne. Son père était propriétaire de papeteries, et bien qu'il eût huit enfants,

sa fortune lui permit de leur faire donner une certaine instruction. Gabriel Ouvrard fut d'abord mis au collège de Clisson, et alla ensuite à celui de Beaupréau. Il en sortit à l'âge de dix-sept ans pour entrer, en 1788, chez Guertin Loret et Cie de Nantes, négociants en denrées coloniales. Sa vocation pour les affaires fut précoce et se révéla bientôt. Elle était servie par un don d'observation très profond, tourné surtout vers les faits économiques et financiers. En voici un exemple.

Nantes, depuis le traité de Versailles, conclu en 1783 et assurant l'indépendance des États-Unis d'Amérique, avait vu croître rapidement son importance. Son port était bien situé pour devenir un centre de communications avec le Nouveau Monde. Son industrie et son commerce, à la suite de cet événement historique, prirent donc un rapide essor. L'extension des affaires provoqua l'agrandissement de la ville. Un nommé Graslin, propriétaire de terrains étendus, désireux de hâter la construction d'immeubles, créa un papier de crédit sous le nom de *bons Graslin*. Ces bons étaient payables à vue et en monnaie de cuivre. On les appela bientôt *bons de construction*, parce que leur émetteur les employait exclusivement à payer ses ouvriers. Un jour, cependant, le crédit de Graslin fut atteint. Son papier se déprécia sous l'influence de mauvais bruits que l'on fit courir sur sa solvabilité. Les porteurs de bons, on le conçoit, — et cet empressement est de toutes les époques, — se présentèrent en foule à la caisse de l'émetteur. Il fallait rembourser ou faire faillite à ses engagements. Graslin eut alors recours à un expédient assez ingénieux, petit moyen en somme, mais dont le succès prouva l'efficacité. Les bons n'étaient remboursables qu'en sous. Il déclara ne vouloir payer qu'en cette monnaie, car il avait remarqué qu'il fallait un temps

assez long pour compter les sacs de billon. Il fit donc rechercher tous les sous nécessaires pour effectuer, chaque jour, un certain nombre de paiements. En lassant ainsi les porteurs de bons, il leur permit de revenir sur leur première impression et se tira sans trop de peine d'un mauvais pas. Le moyen, toutefois, ne pouvait être bon qu'en admettant la solvabilité générale de l'émetteur et la possibilité pour lui de trouver rapidement des ressources. Si la situation eût été réellement mauvaise, la crise psychologique de la peur que traversèrent les porteurs de bons et dont Graslin faillit être victime, ne se serait pas terminée de cette façon. Cet incident paraît avoir été pour Ouvrard, une révélation. A l'âge où les jeunes gens n'ont point de préoccupations de cet ordre, l'employé de Guertin Loret et Cie se mit à réfléchir aux faits dont il venait d'être le témoin.

Comme il avait l'imagination vive, il entrevit tous les avantages à retirer du crédit. Des idées tumultueuses, en partie justes, en partie erronées ou excessives, jaillirent dans son esprit. C'est de cette époque que date son opinion quelque peu absolue sur les bienfaits du crédit pour les États. Il voit, en effet, le crédit « multipliant les richesses ». Enthousiaste de l'instrument, sans bien comprendre sa fonction première, il croit le crédit un moyen de créer les richesses sans établir cette nuance que le travail seul est producteur, et que le crédit n'est qu'une sorte d'outil de transmission qui aide à former les richesses, impuissant qu'il est par soi-même à les faire naître. Cette erreur n'est pas propre à Ouvrard, elle enfanta les colossales et chimériques spéculations de Law, et venait de plus loin encore. Mais elle est l'idée première qui se présente à un esprit jeune et non prévenu

comme l'était le sien. Nous verrons que, plus tard, dans ses propositions de créer une dette d'État en vue d'enrichir le pays, s'il met quelque paradoxe dans la forme, il sait corriger par des explications acceptables les projets qu'il présente. Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur ce sujet lorsque nous nous occuperons des opinions d'Ouvrard sur les dettes des États.

Cependant il ne fut pas attiré seulement vers les combinaisons plus ou moins fécondes auxquelles peut se prêter le crédit; l'homme d'action qui était en germe dans Ouvrard sut fort bien apprécier l'habileté de Graslin. Aussi écrit-il, qu'à ce moment-là, il comprit « comment l'intelligence des affaires doit créer des ressources pour tous les besoins, et des moyens de succès au sein même des difficultés » C'est toujours à l'imagination, la dominante de son esprit, à laquelle il compte faire appel, et qu'il mettra souvent à contribution plus tard au milieu des crises où il se débattra. On voit ainsi poindre l'homme d'action, fertile en ressources, habile à se retourner dans les moments difficiles. Quoique faculté maîtresse chez lui, l'imagination n'est pas néanmoins sans frein. Il la tempère presque toujours par une appréciation assez exacte des faits et par une perspicacité souvent merveilleuse. La preuve en est dans la première spéculation un peu importante qu'il imagina. A la veille de la Révolution, il sut prévoir que le nouveau régime allait être un régime de libre discussion et de controverses, que l'extension de la presse et celle des publications de toutes sortes en serait la conséquence nécessaire et augmenterait considérablement la consommation du papier. Il acheta donc, aux manufactures du Poitou et de l'Angoumois, tout le papier qu'elles pouvaient fabriquer pendant deux ans. Il n'avait guère que dix-neuf ans lorsqu'il fit cette opération, en

1789. Peu de temps après la conclusion de ses marchés, il les cédait avec 300.000 francs de bénéfices — somme considérable pour cette époque — à MM. Duprat frères, libraires à Tours, et à plusieurs autres libraires de Nantes.

Son attention ne fut pas exclusivement portée vers les besoins nouveaux de la librairie et de l'imprimerie. Nantes, nous l'avons dit, était devenue, à la suite de la guerre de l'indépendance des États-Unis, un centre d'affaires fort actives avec l'Amérique du Nord. Le commerce des denrées coloniales y prospérait. Ouvrard, on s'en souvient, avait débuté dans une maison qui faisait ce négoce; il se trouvait donc bien placé pour apprécier les bénéfices qu'on en pouvait tirer. A cette époque, les propriétés coloniales où l'on cultivait la canne à sucre rapportaient 10 0/0, les « cotonneries » donnaient 12 à 15 0/0 et les « cafeteries » 15 à 20 0/0. C'était assez alléchant. Plusieurs commerçants nantais se risquèrent à acheter ces propriétés coloniales d'un si beau rendement. Ouvrard fut beaucoup plus prudent. Le risque qu'il entrevoyait était une révolte possible des esclaves sous l'influence des nouvelles idées. De plus, il était assez peu porté à faire ce que nous appelons aujourd'hui des « immobilisations ». Ce fut même la caractéristique de sa méthode en affaires qu'il suivit dans la plus grande partie des opérations si nombreuses auxquelles il se livra pendant sa vie agitée. Il s'efforça toujours d'avoir sous la main des disponibilités, des moyens de payer, surtout à une époque où le crédit était très instable et où les crises de toutes sortes rendaient les affaires extrêmement difficiles. Puis, le métier de munitionnaire, qu'il exerça ensuite, ne fit qu'accentuer, chez lui, cette tendance. C'était alors un métier fort lucratif en certains cas, auquel ne s'adon-

naient pas toujours des gens d'une probité bien étroite, mais aussi un métier plein de risques de toutes sortes en raison des difficultés qu'Ouvrard surtout eut à résoudre avec les divers gouvernements dont il fut le fournisseur de denrées et même de capitaux. Habitués à être trompés par ces nouveaux « traitants », les ministres étaient parfois d'une sévérité et d'une exigence qui allèrent, à plusieurs reprises, jusqu'à l'injustice à l'endroit d'Ouvrard, lequel trouvait toujours le moyen de se rattraper sans être trop arrêté par les scrupules. Ceci dit, il est assez intéressant de constater la prudence de notre jeune négociant à l'égard de la spéculation sur les propriétés coloniales, à un âge où l'on subit si facilement, et après des succès comme les siens, l'entraînement de l'imagination et les séductions de la chance.

Les économistes ont exposé et mis au point le rôle utile de la spéculation, sur les marchandises ou les valeurs mobilières. C'est peut-être la seule de leurs idées contre laquelle Proudhon n'ait pas élevé le brillant et fragile échafaudage de ses paradoxes. Ils la considèrent comme utile au mouvement économique lorsqu'elle repose sur un ensemble de possibilités, n'excluant pas, certes, de nombreux risques, à la condition que ces possibilités ou probabilités soient l'objet d'une étude sérieuse portant sur des éléments appréciables. La spéculation est d'autant moins dangereuse et rend d'autant plus de services qu'elle s'exerce sur un marché plus large. Elle tend à établir, sur les différentes places, l'équilibre des prix. Elle ne devient dommageable que si son action restreinte, limitée à un marché très étroit, ne trouve pas, en face d'elle, un contre-poids nécessaire. La liberté est son régulateur le plus sûr. Le rôle de spéculateur peut donc être bon

ou mauvais, suivant la façon dont on le remplit et les circonstances au milieu desquelles il se développe. Prendre des positions à la hausse ou à la baisse, relativement à une marchandise ou à une valeur mobilière, sans avoir examiné les probabilités de variations auxquelles leurs prix peuvent être soumis, se fier à l'instinct vague, au hasard, ou s'entêter dans une voie sans issue possible, ce n'est plus spéculer au sens économique et élevé du mot, c'est jouer; c'est livrer à l'inconnu, des opérations dont il est indispensable de mesurer autant que possible, les risques probables. Assurément la barrière peut paraître mince qui sépare le spéculateur proprement dit, habile à calculer des prévisions, du spéculateur entraîné par la fantaisie, lequel est simplement un joueur. Cependant c'est une différence très notable pour un observateur éclairé. Elle est toute, du reste, dans la manière d'apprécier les variations de prix des valeurs envisagées. Elle n'en existe pas moins. En s'appuyant sur ces considérations, l'on ne peut point placer Ouvrard dans la catégorie des spéculateurs qui ne méritent que le nom de joueurs aveugles, attirés simplement par l'attrait du hasard. Nous verrons, lorsque nous décrirons la fameuse opération pour laquelle il s'était associé avec le roi d'Espagne, qu'à côté de chimériques espérances, formant une partie spéciale du projet, il est des vues ingénieuses et des probabilités bien calculées.

Ouvrard, à vrai dire, voyait grand, trop grand aux yeux d'un homme de sang-froid. Néanmoins, s'il laisse son imagination voyager sans frein pour découvrir les conséquences lointaines du projet qu'il établit, l'opération première fondamentale dénote toujours chez lui beaucoup de sagacité et un sens pratique plus éveillé qu'on ne serait tenté de le croire. Son éducation, sur ce der-

nier point, s'était faite de bonne heure à l'école de la maison Guertin, où on se livrait surtout aux transactions commerciales courantes et terre à terre. De plus, et il convient de le rappeler encore, le métier de munitionnaire qu'il exercait, le mettait chaque jour en face d'achats et de ventes au comptant. Il se trouvait donc continuellement en contact avec les faits eux-mêmes qui sont la trame réelle de la vie économique.

Ainsi Ouvard nous apparaît, dans son caractère psychologique, et comme un esprit éminemment imaginatif, ingénieux, fertile en combinaisons vastes, souvent bien conçues, et en même temps comme un homme d'action plié, jusqu'à un certain point, aux contingences multiples et variées de la vie des affaires. Mais, chez lui, l'équilibre n'existe pas entre ces deux éléments : la conception et l'exécution. Doit-on s'en étonner? Les hommes de cet ordre sont des sortes de forces propulsives qui ne sauraient agir si elles portaient en elles leur régulateur propre. Ils sont des fournisseurs de combinaisons sur lesquelles d'autres hommes, doués d'un sens critique éclairé, doivent porter un jugement. Il faut, dans leurs projets, le plus souvent très complexes, distinguer le bon du mauvais, les mesures applicables des chimères qui souvent les accompagnent. Ils ont les qualités et les défauts de la plupart des inventeurs et enveloppent les idées les plus fécondes de paradoxes dont la hardiesse ou l'obscurité déconcertent. Il faut alors avoir le courage et la patience d'enlever toute cette gangue pour découvrir la conception utile, et en rendre l'exécution efficace.

II

LA PSYCHOLOGIE D'OUVRARD — SES RELATIONS

Ouvrard ne trouva pas toujours en face de lui, pendant les trente années de sa vie active, des hommes patients ou curieux d'idées nouvelles et des juges impartiaux et éclairés lorsqu'il proposa, si souvent, et avec une inlassable ténacité, aux ministres ou aux chefs d'Etat, ses fameuses combinaisons. Il ne se rebuta pourtant jamais. Sa passion des affaires dominait tout sentiment de haine. Un ministre le faisait jeter en prison, comme prélude le plus souvent à un règlement de compte, sous l'accusation fondée ou non de malversations. Notre homme ne négligeait certes pas l'affaire en cause et travaillait à prouver, comme il le pouvait, la régularité de ses opérations, mais il n'oubliait pas non plus ses projets de restauration des finances. Si quelques jours après, le ministre, ayant besoin de son aide, lui donnait la liberté, il rendait les services que l'on réclamait de lui, et revenait obstinément à ses combinaisons. Il obéissait ainsi à une poussée instinctive. Lui-même a écrit « qu'il était né avec la passion des grandes affaires » que « c'était un besoin de l'activité de son esprit, une espèce de jeu dont l'expérience et la raison ne corrigent pas » et il n'a point manqué de faire, à cette occasion, cette remarque adroite en faveur de sa cause : « que ce besoin d'activité a cela d'honorable, que s'il est décevant pour l'intérêt de celui qui se livre à ses chances périlleuses, il est utile pour le pays qui y trouve des moyens de puissance, de cré-

dit et de succès » (1). Cette affirmation ne saurait assurément s'appliquer à tous les financiers de cet ordre. Beaucoup trop d'entre eux ont causé des ruines pour qu'on l'accepte dans sa forme absolue. Mais jusqu'à un certain point, en mettant de côté l'exagération de l'inventeur quant à l'efficacité de ses projets, Ouvrard fut en quelque sorte un financier que son art intéressait au moins à l'égal de la fortune qu'il lui procurait.

Cependant la défiance qu'il inspira, même au début de sa carrière, peut s'expliquer dans une certaine mesure. Il régnait alors, contre les munitionnaires ou fournisseurs des armées, des préventions légitimes. Ceux-ci, en effet, peu scrupuleux, au milieu des difficultés et de la gêne causées dans l'administration du Trésor par les guerres, les troubles et les changements de régime, ne s'étaient pas fait faute de profiter de ce désarroi pour prélever, sur leurs opérations avec l'État, de scandaleux bénéfices. Napoléon Ier garda toujours contre les munitionnaires une invincible défiance dont Ouvrard fut quelquefois injustement victime. Il les avait vus à l'œuvre lors de sa première campagne d'Italie. Témoin très averti de leurs malversations, il ne considérait guère, pour interpréter les traités qu'il fit, dans la suite, avec eux et pour régler leurs comptes, que la loi du plus fort (2). Nous aurons l'occasion de mon-

(1) Ouvrard. *Mémoires sur sa vie et ses opérations financières* (Introduction).

(2) Après avoir constaté les causes premières de cette aversion, Mollien ajoute : « Et il en résultait qu'il conservait des préjugés souvent injustes contre les manutentionnaires de deniers publics, contre les entrepreneurs de services et en même temps quelque goût pour les expédients qui retardent les paiements ». *Mémoires*, t. 1, p. 260, 2e partie. (Edition Alcan-Guillaumin). En plusieurs autres passages, Mollien exprime la même opinion.

trer qu'Ouvrard, très éclairé sur les mœurs financières de ce monde spécial — puisqu'il eut comme associés les plus connus alors d'entre eux, Desprez, les Michel et Hervas — s'efforça toujours de faire comprendre aux ministres de la guerre et de la marine l'intérêt, pour leurs administrations, de ne signer que des contrats bien étudiés et d'en respecter ensuite toutes les clauses — eussent-elles même procuré d'énormes bénéfices aux fournisseurs.

Mais les préventions de cet ordre, parfois justifiées, n'étaient pas les seules dont il fut l'objet. L'envie, qui est un vice de tous les temps, se donna d'autant plus carrière contre lui, qu'à cette époque l'argent était rare et les grandes fortunes à peu près détruites ou fort entamées. Il avait traversé des années trop troublées et acquis trop d'expérience pour ne pas se mettre en garde contre la vanité et l'ostentation dont ses pareils avaient, dans les siècles précédents, donné le fastueux exemple. Il ne tenait pas non plus à provoquer l'arbitraire de gouvernements assez disposés à en user sans mesure avec les biens de financiers auxquels il semblait que ce fût justice de faire, comme sous l'ancien régime, rendre gorge sans merci. Ouvrard n'ignorait pas quels étaient, à cet égard, les sentiments des hommes d'État et des hauts fonctionnaires. A la suite de la Révolution, la mauvaise situation des finances publiques n'était guère de nature à modifier cet état d'esprit chez les hommes chargés, un peu au hasard, de les diriger, et en quête de tous les expédients pour faire face aux difficultés de chaque jour. Lorsqu'après le 9 thermidor, il alla réclamer une indemnité pour les usines de son père, incendiées pendant la guerre de Vendée, il n'arriva qu'après de longues et pénibles démarches à obtenir 200.000 francs. Les embarras du gouvernement

étaient alors très grands. Le paiement des impôts en assignats ne remplissait pas précisément les caisses du Trésor. Cette pénurie de ressources suggéra aussitôt à Ouvrard l'idée de faire décider par le gouvernement qu'il n'accepterait plus les assignats, en paiement des contributions, qu'au cours commun de chaque mois et non au taux nominal. Mais ce marchand de denrées coloniales inconnu, qui se mêlait si délibérément de donner des conseils, ne fut pas écouté. Le remède du reste n'était pas à la hauteur du mal.

Nous avons dit que la défiance de Napoléon à l'égard d'Ouvrard venait de son opinion sur les munitionnaires en général. Elle avait probablement d'autres causes plus particulières et plus personnelles. Sous le Directoire, Ouvrard, déjà riche et à la tête d'importantes affaires, fréquentait chez Mme Tallien. Il y rencontra Bonaparte. Celui-ci, alors pauvre, paraît bien avoir eu la faiblesse de se souvenir plus tard des conditions dans lesquelles il avait fait connaissance avec le futur fournisseur de ses armées. Ouvrard prétend aussi que Napoléon n'oublia jamais les services d'argent qu'il avait rendus, pendant la campagne d'Egypte, à Mme Bonaparte et que cette inimitié s'accrut encore, lorsqu'il fit venir Mlle Georges à son château du Raincy pour y donner des représentations. Ce sont là autant de petites causes dont l'influence semble bien avoir été réelle. Il importe tout au moins de ne pas les dédaigner et de les noter, ici, comme un renseignement utile. Mais la raison qui suffirait à expliquer l'antipathie de Napoléon pour Ouvrard est d'un ordre plus élevé : c'est l'opposition si nettement accusée des idées fondamentales de l'un et de l'autre sur le crédit en particulier et sur l'ensemble des questions économiques et financières. Nous reviendrons bientôt sur ce sujet important de notre étude

lorsque nous examinerons les théories, ou plutôt les systèmes d'Ouvrard.

Ce n'est pas que Bonaparte méconnût certains côtés assez élevés du caractère de ce financier. Il n'ignorait pas sa générosité et le désintéressement dont il fit preuve en beaucoup de circonstances. C'était même, pour lui, des raisons de redouter le faiseur d'affaires. Il laissa percer, à plusieurs reprises, ses préoccupations sur ce point, et, notamment, dans un propos très caractéristique qu'il tint à la suite des incidents suivants.

Ouvrard, dont l'activité s'était presque exclusivement appliquée jusque-là aux opérations de banque et de commerce, fit chez Mme Tallien — vers la même époque où il y rencontra Bonaparte — la connaissance de Barras. Il ne manqua pas de lui exposer, avec son enthousiasme d'inventeur, les plans financiers au moyen desquels il prétendait faire la fortune de la France. Intéressé, Barras alla le voir pour continuer la conversation ébauchée. Des relations assez étroites s'établirent entre eux, et c'est de cette époque que date la direction nouvelle des affaires d'Ouvrard. Il devint munitionnaire, et bientôt ses opérations furent toutes subordonnées à des entreprises de fournitures dont les résultats devaient être si mauvais pour lui.

Ses interminables et dangereux démêlés avec les administrations de l'État, commencèrent dès ce moment. C'est ainsi qu'à la suite de dissentiments avec Bonaparte, devenu Premier Consul, auquel il refusait de prêter, pour alimenter le Trésor, une somme de 12 millions, Ouvrard fut menacé, non seulement de voir rompre son contrat, mais aussi d'être arrêté et livré au jugement d'une commission militaire. Il avait des amis au pouvoir. Ils le prévinrent. Les sympathies les plus vives des commerçants notables et des banquiers de

Paris se manifestèrent en sa faveur. Bonaparte fut averti des mauvais effets que produiraient de telles mesures, frappant dans un seul d'entre eux les commerçants et les banquiers parisiens, tous solidarisés, en cette occasion, avec leur collègue. Cinq cents personnes, au dire d'Ouvrard, vinrent s'inscrire chez lui. Le directeur de la Monnaie, Collot, fit quelques représentations au Premier Consul. C'est pour y répondre que Bonaparte lui aurait dit : « Un homme qui a trente millions et qui n'y tient pas est trop dangereux pour ma position. »

Certes, les hommes d'argent, très habitués aux gros et rapides bénéfices, ont assez souvent la main facile. Le mobile qui les fait agir ainsi est, en général, la vanité ou l'orgueil, quelquefois l'appât du pouvoir politique. Ouvrard était-il homme à se jeter dans des aventures pour combattre un gouvernement qui lui créait tant d'ennuis ? Rien ne peut le faire supposer. Il ne semble point, d'ailleurs, avoir eu le goût de la domination, et il n'aurait pas, de sa propre initiative, mis son influence et sa fortune au service d'une révolution, comme le fit, trente ans plus tard, un autre financier dont nous essaierons de tracer aussi le portrait (1). Mais l'âme inquiète de Bonaparte redoutait tout ce qui pouvait devenir un obstacle à son ambition. Si l'appréciation du caractère d'Ouvrard était juste, la crainte de le voir se passionner pour des intrigues politiques ne l'était pas. Ce financier aimait avant tout à imaginer des combinaisons commerciales et des opérations compliquées. Peu lui importait de présenter ses projets aux Consuls, à l'Empereur ou au Roi. Il avait appris, du reste, au contact de Talleyrand qui lui manifestait beaucoup de

(1) Laffitte : voir plus loin notre étude sur ce financier.

sympathie, à être tout au moins très indifférent aux formes de gouvernement. Il n'eut guère en effet à se féliciter des changements de régime auxquels il assista. Il put se convaincre, par expérience, que l'Empire et la Royauté en usaient de même à son égard.

Nous avons déjà signalé sa prudence en ce qui regarde l'ostentation. Bien qu'il ne dépensât, assure-t-il, que le tiers de son revenu, il menait grand train. A Paris, il habitait rue de Provence, l'hôtel de Montesson, où il avait réservé un appartement pour M[me] de Montesson veuve du duc d'Orléans. S'y trouvant trop à l'étroit, il y joignit bientôt une maison contiguë. Il avait, de plus, aux environs de Paris, une demeure agréable et magnifique, aujourd'hui disparue, le château du Raincy, autour duquel s'étendait un parc peuplé de gibier de toute espèce. Il possèdait une meute, un équipage complet, y donnait de belles chasses. Rois, princes et financiers y furent reçus à plusieurs reprises. Les arts, les sciences et la politique même étaient représentés dans ces réceptions par les hommes les plus éminents de l'époque. Par suite du commerce étendu qu'il faisait, et de la nécessité où il se trouvait souvent de s'approvisionner au dehors de la France, il avait noué beaucoup de relations avec les pays étrangers et notamment avec l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Ses opérations le mettaient en rapport aussi bien avec les hommes d'État qu'avec les banquiers. Il fut lié avec le Prince de la Paix, avec Baring de Londres et Hope d'Amsterdam. Fox passa une huitaine de jours au Raincy et s'y livra au plaisir de la chasse. Mais l'hospitalité d'Ouvrard, si large et si riche qu'elle pût être, était toujours entourée d'une certaine discrétion. Il se gardait d'organiser la publicité autour des fêtes qu'il donnait. Le danger d'un trop grand éclat,

à défaut des tendances naturelles de son caractère, l'eut défendu contre la tentation à laquelle on succombe si facilement aujourd'hui. L'exemple de Fouquet n'était du reste pas très loin. Néanmoins, et il ne saurait guère en être autrement, il marque dans ses *Mémoires* quelque orgueil de ses hautes relations, et il semble regretter que les albums n'eussent pas encore été à la mode à ce moment, pour permettre aux visiteurs de laisser une trace certaine de leur passage sur un livre d'or attestant leur séjour au Raincy.

Ouvrard, d'ailleurs, n'occupa guère ce château qu'à titre de locataire. Il l'avait loué dès 1799 et ne l'acheta qu'en octobre 1806, pour le louer aussitôt après — fait curieux — au général Junot. Faute de paiement du prix d'acquisition, le vendeur en redevint propriétaire au mois de septembre 1807, et c'est de lui que Napoléon l'acheta en avril 1812 (1). Il est assez difficile de savoir si Ouvrard, gêné dans ses affaires en 1806, ne put payer son acquisition, ou bien s'il fut pris, à la suite de démêlés avec l'Empereur, de la crainte de paraître trop riche. Napoléon considéra toujours en effet, qu'Ouvrard réalisait sur toutes ses opérations avec l'État, grâce à de trop habiles manœuvres, des bénéfices considérables. Et il l'obligeait pour cette raison, le plus souvent, à faire au Trésor des prêts dont le remboursement n'était pas précisément assuré. Ces prêts constituaient, aux yeux de l'Empereur, des sortes

(1) Le Raincy appartint à la famille d'Orléans de 1769 à 1793. A cette époque, il devint propriété nationale. C'est un nommé Caroillon Destillères, qui le loua en 1799 à Ouvrard et le lu vendit en 1806. En 1819, il redevint propriété de la famille d'Orléans, à laquelle il appartint jusqu'en 1852. Il fut vendu par l'État en 1854.

(Nous devons à M. L. Aigoin, le savant membre de la Société historique du Vexin, ces renseignements sur le château du Raincy).

de cautionnements au moyen desquels on tenait cet homme de ressources à la disposition des administrations de la guerre, de la marine et des finances.

Sòn métier de munitionnaire le mettait en relations constantes avec ces ministères et leurs principaux chefs. Comme tous les fournisseurs, il sut se ménager, près d'eux, des appuis efficaces et même se créer des amitiés dont son caractère seul pourrait suffire à expliquer la fidélité. Il raconte, avec un sentiment très apparent de vanité, qu'il confia, un temps, son contentieux à Cambacérès, lequel devint plus tard archichancelier de l'Empire. Nous n'avons pas réussi, malgré nos recherches, à vérifier cette assertion. Mais il semble bien établi qu'il employa, dans ses bureaux, M. Turpin, ancien directeur du contentieux au Trésor Public. Il entretenait ainsi, avec les bureaux des Finances, d'agréables et utiles relations. Elles lui permirent d'échapper quelquefois aux effets si brusques du mécontentement de Napoléon, et, à plusieurs reprises, de faire revenir celui-ci sur les décisions de premier jet qu'il prenait volontiers contre un homme dont il ne sut que très tard reconnaître l'intelligente activité.

Le haut personnel et les grands dignitaires de l'Empire ne l'ignoraient pas non plus. Talleyrand — et l'on ne peut s'en étonner — manifesta toujours sa sympathie au financier si habile à se retourner dans les crises les plus compliquées, non seulement avec la puissance d'une imagination fertile en combinaisons, mais encore avec la souplesse d'un diplomate. Et l'on conçoit facilement, qu'à cette époque, pour ne pas avoir une figure banale, il fallait posséder un caractère de relief nettement accusé. Chateaubriand le distingua aussi et le fit assister au congrès de Vérone, tellement

il avait confiance dans les ressources de son esprit.

Tous les ministres des Finances de l'Empire et de la Restauration entretinrent, malgré une défiance continue, plus que des relations d'affaires avec Ouvrard. Ils ne lui demandèrent pas toujours que de l'argent dans les moments critiques, mais aussi des conseils. Ils eurent souvent recours à son audacieuse habileté, comme on fait d'un médecin hardi, énergique, pour un malade dont on est près de desespérer ; on ne voulut cependant voir en lui qu'une sorte de rebouteur financier, — opinion assurément injuste. Ces relations ne lui épargnèrent ni les procès, ni les ennuis inséparables d'une telle condition. Le duc de Richelieu, qui sut l'apprécier en des circonstances où il rendit à l'État de réels services, maria la fille du financier à M. de Rochechouart. Cette alliance ne lui attira guère les sympathies d'un milieu où on le considéra toujours comme un de ces fournisseurs de l'ancien régime que l'on méprisait, comme un traitant adroit à s'enrichir sans trop se préoccuper du choix des moyens.

III

OUVRARD HOMME D'AFFAIRES, MUNITIONNAIRE ET SPÉCULATEUR

Suivre Ouvrard dans toutes les relations d'affaires qu'il eut avec les gouvernements de l'Empire et de la Restauration, comme munitionnaire ou même comme prêteur de capitaux, nous entraînerait dans un exposé trop long et souvent fastidieux. Ses démêlés avec les ministres eurent, presque toujours, les mêmes causes, et se terminèrent, la plupart du temps, de la même

manière. Dans les moments critiques, soit pour approvisionner une armée sur le point d'entrer en campagne, soit pour trouver des capitaux dont le besoin était pressant, l'on faisait venir Ouvrard. On traitait alors avec lui suivant des conditions que les circonstances difficiles, dans lesquelles était fait le contrat, rendaient parfois onéreuses. Dire qu'Ouvrard ne sut point calculer à un prix élevé les risques de telles entreprises, ce serait certes lui supposer un désintéressement qu'il ne pouvait avoir. Il faisait son métier pour gagner de l'argent, et ses opérations furent conçues et conduites en général de façon à lui donner de gros bénéfices.

Une fois la guerre terminée, ou le moment de gêne passé, le règlement de l'affaire n'allait pas tout seul. Ouvrard voulait son droit et le faisait valoir. Il y mit toujours plus que de la ténacité. Les ministres, au contraire, calculant ses gains et les supposant considérables — parfois plus considérables qu'ils n'étaient réellement — discutaient les clauses du contrat et s'efforçaient de réduire celles qu'ils avaient été obligés de subir sous la pression de la nécessité. De là des discussions interminables dont la conclusion ne fut pas toujours pour satisfaire Ouvrard. On l'envoya même en prison à différentes reprises. Il est vrai qu'il n'avait guère de rancune, et qu'au premier appel, il accourait pour donner les conseils ou fournir l'argent qu'on lui demandait en même temps. Malgré leurs dissentiments, l'homme d'affaires et les représentants du Pouvoir reprenaient contact pour de nouveaux traités, comme s'ils n'eussent jamais eu entre eux de difficultés graves.

Alors Ouvrard s'efforçait d'obtenir, dans le nouveau contrat, des compensations aux pertes et aux réductions qu'on lui avait imposées dans l'opération précédente. En réalité, ces opérations n'étaient pas sans ris-

ques et il n'avait pas tort de compter, parmi ceux qu'il redoutait le plus, le risque trop probable de l'arbitraire du Pouvoir. Aussi appela-t-il de tous ses vœux, jusqu'à la fin de sa vie, la réforme de la justice administrative. Il a souvent répété qu'un gouvernement avait tout intérêt à exécuter avec bonne foi les engagements pris, et qu'en faisant toujours honneur à sa signature, il donnait confiance, augmentait le nombre de ceux qui pouvaient traiter avec lui et assurait ainsi à meilleur marché les services de fournitures, tout en affermissant son crédit.

On ne saurait oublier, cependant, qu'Ouvrard sut profiter de la maladresse de ceux avec lesquels il traitait. Lorsque engagé dans des spéculations hasardées, il se trouvait gêné, il faisait flèche de tout bois, comptant sur sa bonne fortune ou sur son audace pour liquider les situations les plus compromises et par conséquent les plus compromettantes pour lui. Il s'était attaché, soit ouvertement, soit en qualité d'homme de paille, des collaborateurs mêlés déjà, aux affaires à cette époque. Les deux Michel, Vanlerberghe et quelques autres de moindre envergure, étaient loin de posséder l'imagination, la puissance de vue, et le caractère d'Ouvrard. Il les employait parce qu'ils ne manquaient ni d'habileté, ni d'audace, et qu'à cette époque le personnel des hommes d'affaires de cet ordre était fort restreint. Ils lui rendirent des services bien payés du reste, d'autant plus qu'ils faisaient eux-mêmes très souvent leur part; mais ils lui créèrent aussi beaucoup de difficultés et d'ennuis.

Il fut le fournisseur auquel Napoléon s'adressa dans les grandes occasions, lorsqu'il décidait de fondre sur ses ennemis et organisait ces brillantes campagnes d'où il revint si souvent victorieux. En 1800, c'est à lui que

le Premier Consul confie les approvisionnements de l'armée qui, en Italie, allait faire la guerre dont le couronnement fut la bataille de Marengo. En 1802, une disette éclate. Malgré les postes militaires, les magasins de l'administration sont pillés. Bonaparte n'ose recourir à la force pour réprimer ces désordres. Ouvrard perdait, paraît-il, en la circonstance, plusieurs millions de francs. Avec sa décision habituelle, le Premier Consul fait appeler plusieurs banquiers de Paris parmi lesquels, Perregaux, Récamier, Fulchiron, etc. Il leur propose d'avancer de l'argent à l'État pour acheter du blé, ou d'en fournir eux-mêmes. Embarrassés, et craignant une crise, ils n'acceptèrent point ces propositions. Après cet échec, Bonaparte convoqua à la Malmaison, où il se trouvait, Ouvrard et Vanlerberghe alors régisseurs des subsistances militaires. Ceux-ci se chargèrent de l'opération à la condition que l'Etat ferait les fonds aux échéances pour payer les achats. Leur commission fut fixée à 2 p. 100. Aussitôt, ils expédièrent des courriers en Angleterre et en Hollande pour acheter les chargements de grains qui s'y trouvaient ou y étaient attendus, avec l'ordre de donner à tous les connaissements la destination du Havre et de Rouen.

En trois semaines le prix du blé revint à un chiffre normal; les craintes se dissipèrent et la crise cessa. L'opération, en somme, avait été relativement facile pour Ouvrard dont c'était le métier d'être munitionnaire. Il entretenait forcément, pour cet objet, des relations commerciales avec l'étranger et pouvait faire passer rapidement des ordres d'achat. On comprend très bien, au contraire, le refus des banquiers d'entreprendre une pareille affaire. Le commerce du blé n'est pas une opération de banque. Quant à la prudence qu'ils eurent de ne pas avancer d'argent au Trésor, elle

se justifiait par ce fait certain, que le gouvernement n'était guère respectueux de la discipline des échéances.

Le règlement de l'opération des achats de blé ne se fit pas mieux que les autres. Barbé-Marbois, très gêné à ce moment, ne paya pas toujours régulièrement et s'efforça de diminuer la commission de 2 p. 100 convenue au profit d'Ouvrard et de son asssocié. Cela n'empêcha pas notre homme de se charger des approvisionements du camp de Boulogne au printemps de 1803. A cette époque, les embarras du Trésor s'accentuèrent. Ouvrard trouva le moyen de procurer des fonds à Barbé-Marbois et consentit des prêts contre les obligations des receveurs généraux vers le commencement de 1804.

Ici se place un des incidents les plus curieux de la vie d'Ouvrard, qui certes n'en manque pas. A la suite d'arrangements pris, et en qualité d'alliée, l'Espagne devait à la France un subside de 72 millions par an, dit subside de neutralité. Trente-deux millions étaient échus et pas payés. Les moyens diplomatiques n'avaient eu aucun effet. Hervas, le trésorier de la cour d'Espagne à Paris, n'avait lui-même pu réussir à obtenir la moindre piastre. Barbé-Marbois proposa à Ouvrard d'aller en personne opérer ce recouvrement. Celui-ci accepta, persuadé qu'il n'obtiendrait rien. Il ne s'était pas trompé. Mais il reçut à Madrid un accueil fort aimable. Il séduisit vite le Prince de la Paix, premier ministre tout-puissant, intéressa le Roi, et fut bientôt connu de toute la Cour. Il logeait au ministère des Finances. On lui fit mille avances. On voyait en lui l'homme qui allait restaurer les finances de l'Espagne et développer sa production agricole et minière. Ses conversations avec les ministres, les plans que son imagination réellement créatrice suggérait à son esprit lui avaient conquis tout le monde. Il sut prendre, en peu de temps, sur la cour

d'Espagne, autant d'empire que Law en avait exercé sur l'entourage du Régent en France, un siècle auparavant. On lui pardonna sa coiffure à la Titus, coiffure jacobine, au dire des Espagnols, mais on l'obligea à s'affubler d'une perruque. Lui, continuait de préparer des plans gigantesques. Il avait commencé par accorder aux gens qui l'accueillaient, avec tant de faveur, des délais pour le paiement des 32 millions à la France. Débarrassé de ce souci, il ne craignit pas de promettre d'approvisionner l'Espagne contre la disette, de procurer de l'argent au Trésor qui en manquait, et de fonder le crédit de l'Espagne sur ses propres ressources (1).

Tel que nous le connaissons, ces promesses pouvaient ne pas être du charlatanisme. Son plan général comprenait : la liquidation de toutes les dettes d'Etat, la réorganisation de la Banque Saint-Charles, l'établissement de plusieurs banques dans les provinces, la création d'une dette publique et d'une caisse d'amortissement.

Cependant Barbé-Marbois fort inquiet s'impatientait. A court de ressources, il envoyait à son messager des lettres le suppliant d'en finir. Ouvrard, sur la demande du ministre, consentit enfin à prendre à son compte le subside de neutralité et en devint le créancier direct vis-à-vis de l'Espagne. Entre temps, il vendait, en novembre 1804, à la junte de Madrid, 2 millions de quintaux de blé venant des ports de France. En parfait mercantiliste, il s'en réjouissait parce que cette opération, rendant la France créditrice de l'Espagne, faisait pencher la balance du commerce en sa faveur. D'un autre côté, pour restaurer l'agriculture en Espagne,

(1) Cabarrus, le père de Mme Tallien, avait déjà travaillé, pour le compte du gouvernement espagnol, en vue de lui trouver du crédit. Il fut le fondateur de la Banque de Saint-Charles. Cabarrus était né à Bayonne en 1752.

il avait résolu de faire cesser l'état de concentration de la propriété, possédée par un nombre restreint de propriétaires, parmi lesquels se trouvaient les couvents. Il finit par convaincre le roi et ses ministres. On obtint l'acquiescement du Pape, alors à Fontainebleau, pour la vente des biens du clergé en Espagne et dans les Amériques. On devait rembourser celui-ci en inscriptions de rentes au grand livre de la dette publique, créée avec un amortissement automatique. Ce ne furent point d'ailleurs les seuls projets d'Ouvrard. Son imagination ne se contentait pas de ces conceptions déjà vastes et suffisamment absorbantes. Il voulait encore amener à Madrid l'eau du Guadarrama. Bien mieux, il projetait de relier cette ville à la mer au moyen du Tage qu'un canal aurait fait communiquer avec le Guadalquivir. Madrid port de mer ! C'eut été le couronnement de tous ces châteaux en Espagne (1).

Ouvrard comptait faire ses emprunts en Hollande. Il n'espérait pas en payer les arrérages avec les ressources exclusives de l'Espagne dont il connaissait, par expérience, la gêne. Il appuyait ses combinaisons sur le monopole du commerce des colonies espagnoles en Amérique. Il fit, pour cet objet, un contrat de société avec Charles IV, roi d'Espagne, dont voici les clauses fondamentales :

1° S. M. Charles IV fondait, pour toute la durée de la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, une société avec Ouvrard sous la raison « Ouvrard et Cie ».

2° Cette société était autorisée à importer et à intro-

(1) Saint-Simon, qui se trouvait en Espagne au moment où éclata la Révolution en 1789, avait eu la même idée. Ouvrard n'a pas entretenu, que nous sachions, de relations avec Saint-Simon et ses disciples. Son esprit n'était pas orienté vers les questions d'ordre social.

duire, dans tous les ports du Nouveau Monde, toutes les denrées et marchandises nécessaires à la consommation, et à exporter, des mêmes colonies, pendant le même temps, toutes les productions du pays et toutes les matières d'or et d'argent qui en proviendraient.

3° Obligation pour S. M. C. de mettre à la disposition de la société toutes les *licences* nécessaires pour l'expédition de ses bâtiments de l'Europe dans les Amériques selon l'indication donnée par Ouvrard, seul gérant de la société.

4° Enfin les bénéfices à provenir des opérations de la société devaient être partagés par moitié entre les deux associés.

Ce contrat ne présente, dans ses données générales, aucune originalité saillante. Il est visiblement inspiré par les contrats de même ordre, au moyen desquels on avait déjà institué les compagnies de colonisation avec monopole, en plusieurs pays. Mais la forme en est curieuse et la personnalité d'Ouvrard associé du roi d'Espagne sur le même pied d'égalité, s'y montre sous son caractère propre.

Au fond, les véritables ressources, les ressources immédiates sur lesquelles comptait Ouvrard, étaient les piastres espagnoles enfermées dans les coffres des trésoriers généraux du Nouveau Monde. Il connaissait leur existence certaine par son frère qui dirigeait une maison de commerce à Philadelphie et était en relations directes avec le trésorier général de Mexico. Celui-ci passait pour posséder, dans ses caisses, 71 millions de piastres restées là-bas par suite de l'impossibilité de les amener en Espagne. Les Anglais maîtres de la mer bloquaient, pour ainsi dire, les ressources financières que possédait l'Espagne dans ses colonies. On le voit, Ouvrard, bien qu'on l'ait appelé l'homme aux illusions,

ne combina guère ses plans les plus audacieux sans s'être appuyé sur des renseignements sérieux. Il était généralement bien informé. Il est vrai que c'est le rôle du spéculateur. Toutefois, bien des spéculateurs ne prennent pas ces précautions de calculer la probabilité des chances dans les affaires qu'ils entreprennent. Law a fait presque toutes ses combinaisons sur des conceptions imaginaires et surtout chimériques.

Mais les piastres de Mexico étaient loin de l'Espagne, séparées d'elle non pas tant par l'Océan que par les frégates anglaises qui barraient le chemin. Ouvrard ne paraît pas avoir songé à les faire venir en trompant la surveillance de l'ennemi. C'est à Pitt lui-même qu'il se serait adressé, raconte-t-il, en lui promettant de vendre des piastres à la Compagnie des Indes qui en avait grand besoin. Si l'on en croit Ouvrard, Pitt, qui d'abord aurait refusé, ne voulant pas fournir des ressources à l'ennemi, c'est-à-dire à Napoléon qu'il voyait derrière Ouvrard, se serait enfin laissé convaincre (1). Que la promesse de Pitt soit vraie ou fausse; qu'il l'ait faite avec l'idée de ne pas la tenir ou d'en tirer le plus grand profit, il est certain qu'elle ne fut pas mise à exécution. Ouvrard prétend qu'après avoir obtenu le concours de l'Espagne et de l'Angleterre, celui de Napoléon lui fit défaut. On va voir pourquoi il s'en prit à celui-ci de son insuccès. En tout cas, pendant le temps des négociations, l'Empereur leva le camp de Boulogne et dirigea son armée sur l'Allemagne.

Ouvrard revint, vers cette époque, à Paris, pour ses fournitures de guerre, puis il se rendit en Hollande pour ses affaires d'Espagne où il retournait bientôt. Il

(1) Un sauf-conduit avait déjà été obtenu pour transporter des ports français en Espagne le blé qu'Ouvrard avait vendu lors de la disette.

en fut rappelé en hâte à la suite de démêlés que lui et l'un de ses associés, Desprez, eurent avec Barbé-Marbois, démêlés qui amenèrent la disgrâce du ministre du Trésor.

Cet épisode a été raconté dans ses *Mémoires* par Mollien, que l'Empereur fit à cette occasion successeur de Barbé-Marbois. Il emprunte son originalité à ce fait que Napoléon liquida lui-même cette affaire avec la rapidité qui lui était coutumière. Dans la nuit du 26 janvier 1806, Mollien apprend, par une lettre, le convoquant expressément au Conseil des Finances pour 8 heures du matin, l'arrivée de Napoléon retour d'Autriche où il venait, quelques semaines auparavant, de gagner la bataille d'Austerlitz. Le conseil eut lieu à l'heure dite. Gaudin, ministre des Finances, Barbé-Marbois, ministre du Trésor, Mollien, directeur de la Caisse d'amortissement, y assistaient. Barbé-Marbois exposa la situation. Elle n'était pas précisément brillante. Si elle s'était aggravée par le manque de perspicacité de Barbé-Marbois, elle avait des causes profondes sur lesquelles il ne pouvait guère agir. Depuis 1803, les recettes de l'État étaient inférieures aux dépenses. On avait eu alors l'idée, pour se procurer des ressources, de s'adresser aux receveurs généraux. On renonça bientôt à ce moyen, pour s'entendre avec Ouvrard et ses associés. Ceux-ci s'engagèrent à faire le service du Trésor. Ils y versèrent plusieurs sommes, mais reçurent, en échange, des délégations sur les receveurs généraux s'élevant à des chiffres beaucoup plus élevés que ceux des sommes procurées par eux à l'État. Desprez, pour couvrir cette différence, avait donné des lettres de change payables à Paris et des traites de la Trésorerie d'Espagne sur la Havane et la Vera-Cruz. Ouvrard prétendit toujours que Barbé-Marbois lui avait

proposé cette combinaison, mais le fait est loin d'être prouvé, et semble bien avoir été invoqué pour les besoins d'une mauvaise cause. Par ce procédé, Ouvrard et ses associés avaient, en quelque sorte, emprunté de l'argent au Trésor au lieu de lui en prêter. Car le papier donné, en représentation de la valeur des délégations sur les receveurs généraux, ne pouvait guère être réalisé. En tout cas, les faiseurs de service, c'est-à-dire Desprez et les autres associés d'Ouvrard, se trouvaient ainsi débiteurs envers le Trésor de plus de 140 millions de francs. Barbé-Marbois, et sa faute ici est entière, n'avait point de comptes exacts et fixait cette somme à 70 millions environ, soit à la moitié de la somme réelle.

Il disait, pour sa défense, que refuser le papier des faiseurs de services, c'était obliger la compagnie qu'ils représentaient à suspendre ses paiements, à ne point faire honneur à ses engagements dont le chiffre était fort élevé sur la place de Paris. Or, cette défaillance des faiseurs de service eût certainement aggravé la crise dont souffrait la Banque de France à ce moment-là. Celle-ci avait, en effet, commis d'assez lourdes fautes en 1805. Elle avait accepté, à l'escompte, du mauvais papier, non seulement des fournisseurs associés d'Ouvrard, mais encore de maisons nouvelles de commerce qui se prêtaient leur signature et se livraient surtout à la spéculation. D'où la difficulté de payer les billets de banque et la cessation de remboursement qui s'ensuivit.

Napoléon écouta toutes ces explications comme un homme qui connaît déjà le fond de l'affaire. Il reçut ensuite, dans la même séance, Ouvrard, Desprez et un commis de l'administration des Finances qui avait montré quelques complaisances envers eux. L'Empereur éclata, et la scène fut terrible. Mollien dit que la colère de Napoléon lui parut semblable aux effets de la foudre

tombant du plus haut du ciel, pendant une heure entière, sur trois individus sans abri. Et il ajoute : « L'un — Desprez — fondait en larmes ; l'autre, — le commis — balbutiait des excuses ; — l'autre, — Ouvrard — immobile comme un roc ne proférait pas une parole, mais tout son air semblait dire, que comme rien n'est plus passager qu'une tempête, il ne faut que savoir en attendre la fin. Je doute que tous trois l'attendissent avec plus d'impatience que moi (1). »

A en croire Ouvrard, la lettre le convoquant pour 8 heures à cette mémorable séance, ne l'aurait pas touché. Il était à la chasse et ne se serait rendu à l'appel de l'Empereur, avec Vanlerberghe, que plus tard. Il est possible que Mollien, très ému par la scène à laquelle il assista, n'ait point gardé un souvenir bien précis de ses détails. Ouvrard ne resta pas, suivant le récit fait dans ses *Mémoires*, aussi muet que le dit Mollien. Comme l'Empereur les menaçait tous de les faire conduire en prison, il aurait riposté qu'une fois sous les verrous il ne lui serait guère possible de rembourser au Trésor la somme réclamée, tandis que libre avec ses associés, il trouverait le moyen d'opérer ce versement. Napoléon s'adoucit alors, Ouvrard ne fut pas arrêté. Mais celui-ci attribue ce changement d'humeur à d'autres causes plus profondes. Pitt venait de mourir et Fox entrait au ministère. L'Empereur, à peu près seul, connaissait ces nouvelles si importantes pour lui. Elles étaient, en tout cas, bien de nature à détourner son esprit d'un incident administratif. Ce mémorable conseil des Finances dura près de 9 heures ! Commencé à 8 h. 1/2 du matin, il ne se termina qu'après 5 heures du soir.

C'est à cette occasion que Barbé-Marbois, s'attendant

(1) Mollien. *Mémoires*, vol. I, p. 436.

bien aux reproches qu'allait lui faire Napoléon et à la mesure qui devait lui enlever le ministère du Trésor, l'aurait abordé en lui disant : « Sire, je viens apporter ma tête à Votre Majesté », à quoi l'Empereur aurait brutalement répondu : « Que veux-tu que j'en fasse, grosse bête ! » L'anecdote courut à cette époque le monde de la politique et des affaires. De Villèle qui n'aimait pas Barbé-Marbois n'a pas manqué de la noter dans ses Mémoires (1).

L'affaire des Négociants Réunis se liquida beaucoup mieux qu'on ne l'avait prévu (2). Fait à remarquer, ce furent les Anglais qui facilitèrent le recouvrement des traites sur le Mexique, données en paiement par l'Espagne, et que le baron Louis sut habilement négocier chez Hope à Amsterdam. Celui-ci s'entendit avec Baring de Londres, lequel obtint du gouvernement anglais qu'un navire de guerre reçut de ses agents les piastres qui furent de cette façon apportées à Londres (3). Ainsi, c'est par les moyens qu'avait indiqués Ouvrard que l'on parvint à réaliser ce papier considéré comme du papier sans valeur. L'intérêt seul, c'est-à-dire le gain retiré par Baring et Hope de l'opération, avait guidé les banquiers étrangers. Ouvrard ne défendait donc pas une utopie en déclarant qu'avec de l'habileté on pouvait arriver à faire payer ces traites.

Sous la Restauration, l'administration des Finances se ressentit des bienfaits de la paix. On n'eut plus recours, en temps normal, aux expédients que les guerres

(1) *Mémoires et correspondance*, t. I, p. 334.

(2) Mollien a constaté lui-même que la créance sur les faiseurs de service fut recouvrée presque en totalité et mieux et plus vite qu'il ne l'aurait espéré. *Mémoires*, t. I, p. 487.

(3) V. plus loin dans notre étude sur Louis les détails de cette négociation.

presque continues imposaient aux ministres de l'Empire, obligés de fournir rapidement, pour de brusques entrées en campagne, des vivres et les ressources nombreuses nécessaires aux armées. Après la chute de Napoléon, Ouvrard n'eut donc point autant d'occasions d'intervenir pour les besoins du Trésor. Comme nous le verrons plus loin, il joua cependant un rôle important, quoiqu'effacé, dans les opérations financières qui suivirent la rentrée des Bourbons et surtout dans celles ayant trait au paiement de l'indemnité de guerre aux alliés. Nous aurons l'occasion de signaler l'influence qu'eurent alors les conseils d'Ouvrard, lorsque nous ferons la critique de ses idées ou de ses théories en matière de finances et de crédit. Avant d'en arriver là, il nous reste encore, pour achever le portrait du spéculateur et de l'homme d'affaires dont l'audace était servie par une imagination véritablement créatrice, à signaler quelques faits caractéristiques de sa vie aventureuse.

L'intendance militaire, sous la Restauration, ne semble point avoir été mieux administrée que sous l'Empire. Lorsqu'à la suite de la conférence de Vérone, la guerre d'Espagne fut décidée, l'armée française dont le chef était le duc d'Angoulême, se concentra vers Bayonne. Le service des approvisionnements laissa, dès le début, beaucoup à désirer. Il n'y avait pas de fours pour cuire le pain. On décida d'en construire dans la citadelle de Bayonne. Mais il fallait, pour cela, l'autorisation du ministre. Elle arriva trop tard : deux mois après! La paperasserie administrative avait, une fois de plus, montré sa puissance et causé cette lenteur. Les fourrages du reste insuffisants que l'on avait réunis, furent dirigés sur les points où se trouvait l'infanterie, alors que la cavalerie, cantonnée sur d'autres points, réclamait ses approvisionnements de foin. On n'avait

non plus rien prévu pour les transports. En face de cette désorganisation et de cette pénurie de ressources, l'on s'adressa en hâte à Ouvrard. Celui-ci n'était pas loin. Sachant par expérience ce qu'il adviendrait, il épiait le moment où l'on aurait besoin de ses services. On lui en fit, plus tard, le reproche. On fut néanmoins très heureux de le trouver en cette occurrence. Il accepta donc hardiment les propositions faites par le chef de l'armée, sans trop savoir comment il arriverait à trouver les subsistances nécessaires dans un pays comme l'Espagne. Plein de défiance à l'égard des ministres, dont il savait la manière de régler les comptes, et n'espérant guère en la justice du Conseil d'État, il imposa la condition d'être jugé par des arbitres en cas de contestation. Le traité fut signé le 5 avril 1823 et l'on se disposa alors à entrer en campagne (1).

C'est là encore où se révèle l'habileté peu commune de cet homme plein de ressources. Il n'avait que peu ou point d'approvisionnements sous la main et il devait, quatre ou cinq jours après la signature du traité, fournir aux soldats pour dix journées de vivres. Pris de court, il raconte lui-même comment il se tira d'affaire. La chose vaut la peine d'être rapportée. A Tolosa, il réunit les ecclésiastiques, les notables et les marchands, puis il leur dit : « Aidez moi à nourrir les troupes françaises sans quoi elle vous pilleront. Pré-

(1) De Villèle, plein de défiance à l'égard d'Ouvrard, avait écrit au duc d'Angoulême de ne pas traiter avec lui; mais le duc d'Angoulême, manquant de tout au moment d'entrer en Espagne, n'écouta pas de Villèle, s'adressa à Ouvrard et s'en trouva bien. Il déclare d'ailleurs dans ses lettres que sans les ressources financières que de Villèle avait su se ménager, et sans l'aide du célèbre munitionnaire, il n'eût pu pénétrer en Espagne et faire la campagne. Il rendit responsable de cette incurie l'intendance et le ministère de la guerre. (Voir plus loin, à ce sujet, notre étude sur de Villèle, p. 330.)

venez vos parents, vos amis, toutes les personnes possédant ce dont j'ai besoin, que je paierai comptant, demain, les marchandises apportées. Celles dont la livraison sera faite avant 8 heures du matin, seront payées dix fois leur valeur courante, neuf fois celles qui arriveront avant 9 heures, huit fois celles qui ne parviendront qu'à 10 heures. » Ouvrard, comme il le dit, n'avait fait que surexciter l'intérêt des paysans espagnols par l'appât de fortes primes.

Son moyen eut un succès merveilleux. Dès le lendemain matin, sur le sommet des collines et aux flancs des montagnes, de très bonne heure, l'on vit de longues files d'individus de tout sexe apportant leurs produits au munitionnaire français. C'était à qui arriverait le premier pour livrer ses marchandises avant 8 heures ou 9 heures afin d'obtenir la prime. L'opération coûta cher à Ouvrard, mais sa réussite lui procura deux avantages : il remplit, d'abord, dès le début de la campagne, ses engagements, et, de plus, en payant comptant, il s'attira la confiance des populations espagnoles. Aucune nouvelle ne se répand plus vite qu'une nouvelle comme celle-là, surtout à une époque où c'était une rare exception de voir une armée étrangère se procurer ainsi ses approvisionnements. Il convient d'ajouter que l'armée française venait en Espagne non pour y imposer sa propre domination, mais pour soutenir le parti des Bourbons. Il y a une nuance. Toutefois cette ingérence armée dans les affaires de politique intérieure d'un pays où le caractère national est aussi susceptible, n'était pas de nature à plaire à l'ensemble de la population, divisée alors en deux partis hostiles.

Cette première difficulté une fois surmontée, Ouvrard put continuer sans trop d'obstacles à faire son service.

Il trouva généralement, sur place, les approvisionnements nécessaires. Au moment de traiter avec l'intendance et bien qu'il n'eût que peu de temps pour se décider — un ou deux jours — il s'était renseigné le mieux qu'il avait pu sur les ressources probables offertes par l'Espagne. Ce qui lui importait le plus était de savoir s'il y trouverait du blé et des fourrages. Il ne pouvait écrire à Bilbao, à Barcelone et ailleurs. Le temps pressait. Il s'enquit donc auprès des soldats qui revenaient d'Espagne s'il était tombé de l'eau au mois de mars. En ce pays, le soleil ne fait pas défaut, mais, trop souvent, la pluie. Or, les pluies de mars ont une influence décisive, la plupart du temps, sur la pousse des céréales et, à ce moment, les détenteurs de blé et de fourrages, prévoyant une bonne récolte, vendent plus facilement ce qui leur reste de la récolte précédente. Assurément c'était le métier d'Ouvrard de savoir prendre ses précautions, mais il n'est point de munitionnaires qui aient, en des circonstances semblables, montré autant d'ingéniosité et d'esprit de décision.

Cinq mois après, environ, en novembre 1823, le traité de fournitures fut résilié à la demande du duc d'Angoulême. Celui-ci, dans une ordonnance, datée du grand quartier général de Breviesca, reconnaissait les services rendus par Ouvrard et demandait pour lui une indemnité en raison de la rupture prématurée du contrat. Ces témoignages de satisfaction ne protégèrent point le fournisseur de l'armée d'Espagne contre les accusations dont il fut bientôt l'objet de la part du ministre de la guerre, le duc de Bellune. On commença par le mettre à la Conciergerie et par lui faire un procès dans lequel furent impliqués plusieurs généraux. Ouvrard trouva dans Portalis et le duc d'Escars des défenseurs

énergiques. Celui-ci, à la Chambre des Pairs, s'attacha surtout à prouver que les traités de Bayonne, présentant de gros risques pour Ouvrard, il était naturel qu'il les eût couverts en élevant les prix de certaines fournitures (1).

On ne saurait se prononcer sur cette affaire d'une façon bien nette. Il y avait d'autres griefs formulés contre Ouvrard que celui d'exiger l'exécution intégrale du traité de Bayonne. Exposés à l'arbitraire du Pouvoir et à la justice un peu sommaire des chefs d'armée, les munitionnaires, selon toutes probabilités et quand ils rencontraient des complaisances favorables, s'arrangeaient de façon à ne remplir leurs engagements que dans certaines limites. Quoi que l'on puisse en penser, ce procès fut, pour Ouvrard, une cause de grosses pertes et de gros ennuis. On ne peut guère l'accuser d'avoir eu la manie de la persécution ; ses réclamations furent assez souvent légitimes et ses plaintes fondées. Mais, à partir de l'époque où on lui fit ce procès, il fut hanté par l'idée de se faire rendre justice et ne cessa, qu'à sa mort, de la réclamer.

Ces chagrins et ces tribulations ne parvenaient pas, cependant, à lui ôter l'esprit hardi d'entreprise et l'imagination ingénieuse qui lui donnaient un caractère particulier et une originalité certaine. Jeté en prison, à la suite de ses démêlés avec l'administration de la guerre pour ses fournitures de l'armée d'Espagne, il rencontra, pendant sa détention à la Conciergerie, en 1825, un aventurier Écossais du nom de Mac-Gregor. Ce

(1) Dans les poursuites dirigées contre Ouvrard, furent compris les lieutenants généraux de Bordesoulle et de Guilleminot. La chambre des Pairs déclara qu'il n'y avait pas de charges contre eux. Ouvrard passa en police correctionnelle. Berryer fit abandonner la prévention contre lui par le ministère public.

Mac-Gregor avait eu une vie très agitée. Il avait séjourné un certain temps dans l'Amérique centrale, au pays du Poyais dont il se disait le cacique. Ouvrard le connaissait un peu, l'ayant rencontré à Madrid où Mac-Gregor était venu demander à Ferdinand VII de le reconnaître comme propriétaire du Poyais.

Il était curieux, non pas tant par ses allures de souverain exotique, que par ses projets où se retrouvait parfois le sens pratique de la race dont il sortait. Mac-Gregor portait le titre de général et était accompagné d'aides de camp et de ministres. Il comptait en imposer ainsi aux banquiers et aux capitalistes, car ce qui lui manquait le plus c'étaient les capitaux nécessaires pour asseoir sa souveraineté et pour se livrer à l'exploitation des bois d'acajou, de fer et de campêche. Il projetait aussi de construire des vaisseaux de haut-bord.

Un funeste procès le conduisit à la Conciergerie, où le trouva Ouvrard. Celui-ci, dont l'esprit imaginatif et aventureux était tempéré par un sens très net des contingences en affaires, ne se laissa guère séduire par les merveilleux récits du cacique. Mais il prêta une oreille plus attentive à l'idée imaginée par Mac-Gregor de faire communiquer l'océan Atlantique et l'océan Pacifique par la voie du lac de Nicaragua(1). Tous deux rejetèrent le projet de percer l'isthme de Panama, plus rationnel au premier abord, comme un projet beaucoup trop coûteux. Les promoteurs de la malheureuse et gigantesque entreprise où fut engloutie, il y a quelques années, une part notable de l'épargne française, ne connurent pas l'opinion de Mac-Gregor et d'Ouvrard et l'eussent-

(1) Le projet consistait à rendre la rivière de Saint-Jean navigable jusqu'au lac du Nicaragua et, ensuite, à creuser, à travers les montagnes, dans la direction la mieux appropriée, un canal jusqu'à la mer.

ils connue qu'ils l'auraient méprisée. Mais il est intéressant de constater qu'il y a quatre-vingts ans, dans une prison, en cherchant à se distraire des ennuis de la captivité, un aventurier et un spéculateur que les gens sages eussent alors considéré comme des esprits mal équilibrés, donnaient au problème du percement de l'isthme américain, la solution à laquelle on a été ramené, au moins provisoirement depuis, à la suite d'une cruelle expérience. Etait-ce hasard ou perception confuse des réalités ? C'est un des caractères de l'imagination créatrice de mêler à beaucoup de chimères des idées dont la réalité trouve sa vérification dans l'avenir.

Ouvrard, nous l'avons constaté, se distinguait des imaginatifs purs, par la connaissance très approfondie des hommes de son temps et par celle des contingences. Ce fut un spéculateur hardi plutôt qu'aventureux. Il fit toujours entrer en ligne de compte, dans les opérations aléatoires auxquelles il se livra, la plus ou moins grande probabilité des faits qu'il prévoyait devoir se produire. Il ne se lançait point au hasard dans une affaire. Il en supputait les chances. Une fois décidée, il considérait alors son résultat comme une certitude. Sa décision et son sang-froid, dans les moments difficiles, furent toujours très remarquables. En matière de doctrines ou de théories financières et économiques, on retrouve, comme nous allons le voir, sa vigueur d'imagination et sa puissance de volonté lorsqu'il entreprend de les appliquer ; mais là, ses qualités deviennent parfois des défauts. L'homme d'action tire, en effet, d'idées souvent fécondes, des conséquences absurdes parce qu'il manie avec un esprit absolu l'instrument si dangereux de la logique.

IV

LES DOCTRINES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES D'OUVRARD

I

L'instruction économique d'Ouvrard, si l'on en juge par ses mémoires spéciaux sur les questions de crédit public, mélange de vérités, d'erreurs et de paradoxes, semble avoir été très incomplète. Sa vie aventureuse ne lui permit guère, il est vrai, de se livrer à des études suivies et profitables. L'homme d'action, pressé de conclure, entier dans ses appréciations, dominait en lui. Il avait ainsi des doctrines très tranchées et des certitudes parfois déconcertantes. On ne trouve, dans ses écrits techniques, aucune idée qui puisse faire supposer qu'il ait lu attentivement les ouvrages d'Adam Smith et de J.-B. Say, très connus déjà et très appréciés des gens cultivés de cette époque (1). S'il ne les ignora pas, il ne sut en tirer aucun enseignement.

(1) La première traduction française du célèbre livre : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* parut en volumes vers 1788. Elle était de Blavet ; elle avait été publiée par fragments quelque temps auparavant dans le *Journal de l'Agriculture, des Arts et du Commerce*. On sait qu'une seconde traduction fut faite par Roucher, le poète des *Saisons*, et publiée en 1790. Puis vint celle de Germain Garnier, la meilleure sans contredit. La Rochefoucauld s'était mis à traduire Smith dès le début ; il ne continua pas, Blavet l'ayant devancé. Condorcet devait aussi annoter l'édition de Roucher. Le volume ne vit pas le jour.

La première édition du *Traité d'Économie politique* de J.-B. Say parut en 1803. La seconde édition ne put être publiée sous l'Empire, la direction de l'imprimerie ayant refusé son autorisation. Ce fut seulement sous la Restauration que cette seconde édition put paraître.

Mollien, au contraire, éclairé par le livre de Smith, y puisa des connaissances positives sur le mécanisme du crédit en général. Il dut à cette culture sa supériorité scientifique sur Ouvrard dont il combattit souvent les exagérations touchant les bienfaits du crédit public pour les Etats. Mais, à l'école de la vie, cet homme d'affaires, observateur sagace, au tempérament indépendant, avait sinon appris, du moins senti, au cours des multiples opérations qu'il eut à imaginer et à conduire, les conditions fondamentales du mouvement économique et celles des transactions et des échanges. Ses nombreux voyages en Angleterre et en Hollande, ses relations avec les banquiers les plus considérables de ces grands pays commerciaux, avec les Baring et les Hope, et enfin l'esprit d'entreprise dont il était supérieurement doué, lui avaient donné le sens très exact du rôle prépondérant que doit jouer, dans le commerce, l'industrie et les finances publiques ou privées, la liberté économique. C'est ainsi que s'était formé Gournay, dans ses voyages en Portugal, en Italie, en Allemagne et en Angleterre. Toutefois Gournay, dont la vie fut moins agitée et le sens moral très élevé, plus élevé certes que celui d'Ouvrard, avait pris le temps de réfléchir et d'étudier. Il fit même, la traduction d'un curieux ouvrage de sir Josiah Child, négociant aussi, et qui fut un précurseur des économistes anglais.

Ouvrard ne pouvait donc qu'être fortement affermi dans ses tendances libérales, d'abord par le sentiment que les financiers de son espèce devaient, sous un régime de liberté, faire plus de gains, et, ensuite, par les ennuis que lui causèrent, beaucoup moins qu'il ne le prétendit cependant, les procès et la suspicion, en certains cas légitime, dont il fut l'objet de la part des gouvernements avec lesquels il eut des relations d'affaires.

Ses doctrines, avons-nous dit, étaient pleines de contradictions. Mercantiliste sur certains points, comme toutes les personnes trompées par les premières apparences des faits, on l'eût fort surpris si on lui eut montré les conséquences logiques d'une telle doctrine au point de vue du commerce international. Mais il avait la compréhension très nette des conditions de la vie financière et économique moderne, bien que ses convictions, à cet égard, n'eussent comme appui que des idées premières fort confuses. Il fut toujours frappé des erreurs de Napoléon sur la conception de ce que doivent être les ressources de l'État. A l'entendre, Napoléon n'aurait connu d'autres sources de revenu que la fiscalité et la conquête. C'était, certes, une affirmation exagérée. Il paraît bien néanmoins que le crédit fut toujours un objet de défiance pour l'Empereur, une sorte d'abstraction dont on vantait trop, à son sens, les applications pratiques. Les merveilles que l'on prétendait tirer du crédit public, surtout, lui semblaient être des rêves d'idéologue ou des idées creuses d'économiste. Comme il s'agit ici, au demeurant, d'une question de mesure, Ouvrard et l'Empereur, mus chacun par leur tempérament, allaient tout droit aux exagérations. Le premier en arrivait à synthétiser toute sa doctrine dans cette formule absolue et paradoxale : « l'impôt tue et le crédit vivifie. » Le second, en face des emprunts que contractait l'Angleterre pour le combattre, ignorant les ressources du crédit public, crut toujours à la chute imminente de son irréductible ennemie. C'est pourquoi il ne se lassait pas de faire annoncer dans le *Moniteur* la banqueroute prochaine et inévitable d'un pays chargé de tant d'emprunts.

Les opinions économiques de Napoléon se ressentirent toujours des mœurs de la société mêlée, au milieu de

laquelle il vécut les premières années de sa carrière, et des événements auxquels il assista. L'humanité lui était apparue sous un jour peu favorable. Il avait vu se nouer les plus basses intrigues, inspirées par toutes les cupidités. La désorganisation morale régnait alors dans tous les rangs de la société Ses relations avec les fournisseurs, quand il fit sa première campagne d'Italie, n'étaient point pour lui enlever ses préventions. Il avait eu à réprimer trop d'exactions pour ne pas garder une invincible défiance à l'égard de tout ce qui touchait aux affaires financières et commerciales. A l'armée d'Italie, nous dit M. René Stourm (1), il combat ses pires ennemis : l'indiscipline, l'habitude du pillage, les concussions des fournisseurs. « Sa correspondance de 1796 atteste par quelle suite d'efforts concentrés sur le rétablissement de l'autorité du général en chef et sur la régularité des approvisionnements furent préparées les victoires de Montenotte, Millesimo et Dego. »

Ses études économiques n'avaient pas été très étendues. Il avait lu Mably, Filangieri, Necker, Adam Smith. Il ne trouva probablement pas, à travers ces analyses de faits et de phénomènes complexes, les formules simples et précises dont son génie d'organisation, eût pu faire son profit pour la refonte de l'administration du pays. Quoiqu'il manifestât, au temps de ses débuts, un goût tout particulier pour J.-J. Rousseau, il n'aimait pas ce qu'il se plaisait à appeler les « idéologues. » Il ne s'attarda donc pas beaucoup à ces lectures. En définitive, comme l'a écrit M. René Stourm (2), « la trace n'en subsista guère dans son cerveau ». L'atavisme — sans attacher à ce mot un sens bien déterminé — une sorte d'atavisme confus, faisait revivre en lui la concep-

(1) *Les Finances du Consulat*, p. 13.
(2) *Les Finances du Consulat*, p. 2.

tion de la Rome impériale, de l'administration puissante d'un peuple, qui, organisé pour l'industrie de la guerre, avait, pendant des siècles, vécu de ses victoires et du tribut des peuples asservis. Toute cette grande machine, aux rouages si solidement établis de l'administration romaine, lui apparaissait comme le mécanisme le plus propre, en l'adaptant aux nécessités de son époque, à assurer la civilisation d'une nation moderne. Mais l'erreur profonde de cette conception ne lui ôtait point ses fortes qualités d'administrateur. Il était admirablement doué en ce qui regarde l'ordre et la régularité. Nous verrons combien les qualités premières de ce génie organisateur lui firent apprécier Mollien, si fort attaché, aussi lui, à la clarté et à la précision en matière de Finances.

C'est de ce sentiment que naquit chez l'Empereur, vis-à-vis d'Ouvrard, une sorte d'antipathie instinctive. Ouvrard, c'était l'imagination continuellement en travail, cherchant des combinaisons ingénieuses, hardies, bien faites pour surprendre et effrayer des esprits moins prompts et moins préparés que le sien à concevoir les multiples actions et réactions auxquelles obéissent le crédit et les affaires. Et cependant Ouvrard ne fut point un spéculateur aveugle, se fiant aux chances sans les calculer. Il avait aussi, mais sous une forme différente, le sens de l'ordre avec une remarquable mémoire pour se reconnaître au milieu des opérations les plus compliquées. Il était optimiste ainsi que presque tous les grands manieurs d'argent. C'est pourquoi il exagérait sa confiance dans le crédit public et le considérait comme une panacée à l'égard des Finances d'Etat obérées. Napoléon, dont les idées sur le crédit étaient, au contraire, fort étroites, et dont l'esprit, déjà naturellement défiant, devenait, sur ce point, irréductible, n'ouvrit guère une

oreille attentive aux propositions d'emprunts que lui fit Ouvrard dès le Consulat, et ensuite, plusieurs fois, sous son règne. Pendant les Cent-Jours seulement, soit que se sentant acculé à une situation inextricable il fût décidé à recourir à tous les moyens, soit qu'il aperçût un côté pratique et utile dans les combinaisons d'Ouvrard, il se prit à l'écouter avec plus d'attention, et peut-être avec quelque regret de ne pas avoir accueilli plus tôt ses conseils.

II

Le premier plan de finances établi par Ouvrard date du Directoire. A son avis, la France avait intérêt à contracter une dette publique considérable. Il en limitait le chiffre à un quart ou à un tiers des revenus de l'État (1). Selon lui, les avantages d'une dette publique pouvaient se résumer ainsi :

1° Une dette publique présente un emploi toujours ouvert aux capitaux oisifs ou disponibles;

2° Par la publicité de ses cours, elle est un symptôme quotidien de l'état du crédit, une sorte d'avertisseur automatique de nature à mettre en garde contre toute tentative nuisible à la confiance ;

3° Enfin, elle sert de régulateur permanent du taux de l'intérêt des capitaux dans les affaires publiques ou privées.

Il ne manqua jamais de s'appuyer sur l'exemple de l'Angleterre. Bien qu'il allât, dans ses formules, souvent jusqu'au paradoxe, il ne partagea pas complètement les

(1) Nous en sommes arrivés, depuis, insensiblement à la suite de guerres et de dépenses exagérées, à la proportion qu'Ouvrard désirait voir atteindre. Ce n'est point, il est vrai, par système, d'autant plus que l'amortissement n'est pas venu corriger cette lourde charge de façon sérieuse.

idées des publicistes qui, de l'autre côté de la Manche, prétendaient pousser, jusqu'en ses conséquences les plus absolues, la théorie de l'emprunt créateur de richesses. Chez lui, le banquier, l'homme qui avait connu les éléments nécessaires du crédit, se réveillait sur le chemin de l'Utopie. Il se rendait bien compte que si la dette de l'Angleterre avait pu, en quelques années, s'élever de façon prodigieuse, c'était grâce à l'accroissement considérable, dans le même temps, de la richesse de ce pays dont le commerce international faisait la fortune. Or, il y a un terme à la progression des bénéfices ou à la production des richesses. Les capitaux ne sont pas créés, économisés, avec la même rapidité pendant toutes les périodes envisagées au cours d'un certain nombre d'années. Ce terme ou ce ralentissement dans la production économique marque, presque automatiquement, un terme ou un ralentissement dans la possibilité de recourir au crédit public. Pour employer une expression mathématique abstraite, le crédit public n'est pas seulement fonction de la richesse générale d'un pays, il l'est aussi, par voie de conséquence, du revenu de l'État, c'est-à-dire qu'il est lié intimement aux fluctuations de l'une et qu'il dépend directement de l'autre.

Il semble donc que l'on ne doive recourir au crédit que dans les cas où cela est indiqué par une nécessité pressante comme une guerre, ou par la destination toute spéciale des ressources que l'on se procure ainsi, comme parfois en matière de travaux publics. C'est en somme un moyen anormal. Ouvrard voyait dans l'emprunt d'État, non un moyen spécial et passager de se procurer de l'argent, mais une institution nécessaire en soi à cause des avantages qu'elle apportait sur le marché des capitaux.

Il condamnait, avec raison, les modes d'emprunt usités jusque-là en France et dont Necker avait si maladroitement abusé : les emprunts viagers. A ses yeux, le pire inconvénient de ce système n'était pas tant de grever lourdement l'État que de créer le danger de suspension des paiements quand ces emprunts étaient contractés à termes fixes, à des échéances toujours redoutables. On voit, sous cette critique, surgir l'idée du remboursement graduel et par petits paquets, c'est-à-dire le système de l'amortissement. Un État vit de revenus. Ils sont, sauf de rares exceptions, pour la plus grande part, le produit des impôts dont le rendement est compris dans des limites prévues.

Donc, il est nécessaire de constituer une caisse d'amortissement alimentée par une dotation prise sur l'impôt annuel. L'amortissement, absolument régulier, est le pivot du système. Envisagés comme ils doivent l'être et comme ils le sont généralement aujourd'hui en théorie, c'est-à-dire dans la mesure où ils peuvent paraître utiles à l'intérêt public, les emprunts avec amortissement effectif, se justifient en tant qu'opération financière, lorsqu'ils ne sont point faits en vue de l'application d'un système. Malheureusement, c'était l'esprit de système qui poussait Ouvrard à conseiller les emprunts publics. Il n'avait pas, certes, le mérite de l'invention. Le XVIIIe siècle, que l'on définit parfois en disant qu'il fut un siècle d'incrédulité, compta beaucoup d'esprits illustres qui eurent une foi aveugle, en un crédit autocréateur de richesses. Voltaire, bien que faisant profession de ne point croire aux miracles, laissait de côté l'ironie et oubliait son scepticisme pour écrire, très gravement, qu'un État qui ne devait qu'à ses seuls nationaux ne s'appauvrissait pas. La désastreuse aventure de Law ébranla fort, au moment de la

chute du Système, l'engouement pour ces sophismes, mais ne parvint pas à les détruire.

L'Angleterre avait été l'origine des merveilleuses théories sur les bienfaits des emprunts avec amortissement. Le Docteur Price fut le magicien de cette fantasmagorie. Il fit tourner les têtes les plus solides, celle de Pitt entre autres, qui ne contribua pas peu à propager cette fable du nouveau Phénix. Cependant Hume, Ad. Smith et le père de Robert Peel avaient remis les choses au point. Plus tard, en France, J.-B. Say les suivit dans cette voie. Et la réaction fut telle que ces esprits si remarquables en arrivèrent à méconnaître, dans une certaine mesure, la nécessité des emprunts publics. Ouvrard ne paraît pas s'être tenu au courant de ces polémiques savantes. Ses idées sont celles de la plupart des Financiers du XVIIIe siècle, mais atténuées par l'expérience que lui avaient donnée, sur le crédit en général, les affaires commerciales auxquelles il se livra. La façon dont il formulait son opinion sur les emprunts publics, en prenant toujours l'exemple de l'Angleterre, et les termes mêmes dont il se servait, pourraient faire croire qu'il eut connaissance du livre d'Isaac Pinto (1).

Ouvrard ne se lassa pas de proposer son plan aux différents gouvernements qui se succédèrent en France à la suite de la Révolution. Ses premières propositions datent du Directoire. Il les renouvela plusieurs fois sous l'Empire et profita, nous l'avons déjà dit, de la situation financière très difficile dans laquelle essayait de se

(1) *Traité de la Circulation et du Crédit.* Pinto d'abord négociant à Bordeaux, puis établi ensuite à la Haye, publia, en 1773, un livre rempli de paradoxes, où il s'attache à démontrer surtout que la source principale de la richesse et de la puissance de l'Angleterre est sa dette nationale.

débattre Napoléon pendant les Cent-Jours, pour revenir à la charge. Suivant lui, l'Empereur aurait paru apprécier alors l'instrument merveilleux qu'il avait, jusque là, dédaigné. Les événements qui suivirent laissèrent encore une fois notre financier déçu. Il n'était point homme à se décourager et recommença ses démarches lors de la rentrée des Bourbons. Il avait la foi tenace. Ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois qu'il s'adressait aux ministres de la Restauration. En 1814, il avait offert ses services au baron Louis assez peu enclin, aussi lui, à les accepter. Louis avait séjourné quelque temps en Angleterre sans avoir été conquis par les idées dont Ouvrard se faisait, en France, le champion (1). Cependant celui-ci, en dehors des exagérations plutôt théoriques de son système, ne donnait au point de vue pratique que de très sages avis. Il conseilla toujours, à Louis, comme à Richelieu et à de Villèle, de même qu'il l'avait conseillé à l'Empereur, de payer ce

(1) Gaudin, ministre des Finances de l'Empire, a défini avec une précision et une justesse remarquables, le rôle véritable des emprunts d'État. Il écrit, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 384) : « Également éloigné d'ériger l'emprunt en *système*, comme un moyen *de créer des capitaux et d'enrichir l'État*, et de le proscrire dans tous les cas, comme entrainant *nécessairement* un pays *à sa ruine*; je l'admets comme *nécessité* de même que j'adopte *l'amortissement* comme *remède*. Dans mon opinion, l'emprunt qui est le plus souvent utile aux particuliers n'est, le plus ordinairement aussi, qu'un mal pour les peuples, parce qu'il ne peut marcher qu'escorté des impôts nécessaires pour le paiement des intérêts et pour le remboursement, de quelque façon qu'il s'opère, d'un capital qui, n'ayant pas été destiné à se reproduire a été, au moins pour la plus grande partie, consommé et détruit; mais ce mal, pour être justement apprécié, doit être comparé à celui qu'il évite ».

Gaudin a exposé plus longuement ses idées sur ce sujet dans une brochure publiée en 1828 et intitulée: *Considérations sur la Dette publique de la France, sur l'Emprunt et sur l'Amortissement*. V. plus loin l'étude sur Gaudin.

que l'on appelait alors, par euphémisme, l'« arriéré ». Aux ministres de la Restauration, il affirmait, avec un sens très exact des conditions financières d'un bon gouvernement, que les dettes légitimes contractées par l'Empire devaient être toutes remboursées. Cet acte d'honnêteté, suivant lui, devait contribuer puissamment à donner la confiance dans le nouveau gouvernement, obligé d'en appeler tôt ou tard au crédit public. Il raisonnait de son propre point de vue très particulier, car il savait par expérience personnelle, en qualité de fournisseur dont on avait parfois, de façon arbitraire, rogné les comptes, que les gouvernements ne respectent pas toujours les engagements pris.

S'il parvint à réussir en 1817, c'est qu'il dut son succès aux circonstances bien plus qu'à son influence. On l'écoutait en général avec beaucoup de défiance. On craignait de tomber dans le piège d'un spéculateur habile conseillant de faire des opérations compliquées à travers lesquelles il devait trouver de gros bénéfices, à l'exemple du renard de la fable, au détriment de ceux qui se laisseraient séduire par ses beaux discours. Il y avait, dans cette appréciation, un mélange de vérité et d'erreur. Ouvrard, comme tout grand spéculateur, recherchait et provoquait les opérations où il pouvait trouver de gros profits, mais il les aimait aussi par besoin de donner une activité continue à son imagination. Il avait une sorte de démon familier qui, en dehors de l'intérêt matériel des affaires, le poussait à se passionner pour ces questions et lui suggérait des idées vraiment ingénieuses gâtées souvent par des exagérations pleines d'utopies.

III

Notre but n'est pas de faire ici l'histoire financière, même en raccourci, du gouvernement de la Restauration. Nous voulons indiquer, simplement, l'action de cette personnalité curieuse que fut Ouvrard sur les événements si intéressants de cette époque. Malgré les apparences, il semble bien ne pas y avoir joué seulement un rôle de figurant ou de comparse. Il ne fut pas non plus, comme il le prétend dans ses *Mémoires*, le metteur en œuvre des grandes mesures financières prises à cette époque; néanmoins on sent bien que son intervention de courtier habile, d'homme à l'imagination pleine de ressources même pour le détail des opérations, fut fort utile au ministre des finances d'alors, aux prises avec de grandes difficultés.

L'Empire avait laissé à la Restauration une liquidation fort lourde à effectuer. L'arriéré dépassait la somme de 653 millions et demi. Il fallait y ajouter 700 millions pour l'indemnité de guerre, plus 633 millions pour frais d'occupation des troupes et 500 millions à titre de réclamations élevées par les sujets des puissances alliées, soit au total près de 2 milliards et demi. Comme nous l'avons dit, l'Empire avait toujours reculé devant des émissions de rente. Le souvenir du XVIIIe siècle et des ruines qu'avait causées le Système de Law, demeurait dans les esprits. Ouvrard n'avait pu détruire cette fâcheuse impression. Après les événements si rapides et si tragiques de 1814 et de 1815, alors que sévissait une crise politique et économique, il pouvait paraître insensé de recourir aux emprunts publics. On était, depuis longtemps, deshabitué de ce genre d'opérations, et le marché de la Rente, à la Bourse

de Paris, pouvait être considéré comme nul. Cependant, des dettes considérables exigeaient des ressources immédiates, que les impôts même lourdement aggravés, n'auraient pu — est-il besoin de le dire — procurer au Trésor. Il fallait donc recourir à l'emprunt. Mais si une souscription publique était impossible ou paraissait peu susceptible de réussir, la négociation des rentes à des banquiers devenait le seul moyen efficace de se procurer les sommes nécessaires. La première opération de ce genre, pour satisfaire aux exigences immédiates, lors de la rentrée définitive de Louis XVIII, fut faite en 1816 sur des places étrangères, à Londres, à Amsterdam et à Hambourg. Il s'agissait d'une broutille, de 6 millions de rentes représentant un capital de 52 millions de francs. Ce premier essai enhardit le gouvernement, encouragé par les Alliés désireux de voir la France exécuter le plus tôt possible ses engagements ou tout au moins prendre des mesures pour les remplir. Wellington surtout poussa beaucoup à cette solution. Les maisons Baring et Hope (1) firent ces opérations et absorbèrent ainsi pour plus de 47 millions de francs de

(1) Le premier traité avec ces maisons date du 10 février 1817, le montant des rentes était de 9.090.909 francs de rentes 5 p. 100 au prix de 52 fr. 50, remboursable à 100 francs, condition absolument imposée par les banquiers. Le second traité du 10 avril 1817, porta sur 8.620.689 francs de rentes au prix de 55 fr. 50. Le troisième traité comprit 9 millions de rentes à 61 fr. 50 ; un quatrième, 2 millions de rentes au prix de 64 fr. 50, — ces deux derniers traités furent conclus, l'un le 22 juillet 1817, l'autre le 14 mars 1818. Enfin plus tard pour payer définitivement l'indemnité de guerre, les mêmes maisons prirent 12.313.433 francs de rentes au cours de 67 francs. On le voit, contrairement à ce qui se produit ordinairement, le crédit de la France s'élevait à mesure qu'elle empruntait : mais ce phénomène tenait à ce que la crise première avait cessé et à ce que les Finances de la France sagement administrées faisaient renaître en sa faveur la confiance des capitalistes de tous ordres.

rentes françaises 5 p. 100 si l'on y comprend les 6 premiers millions de rentes négociés au début.

Ouvrard était entré en relations avec le duc de Wellington pour la fourniture des troupes alliées. De plus, il avait noué des relations d'affaires depuis longtemps, avec Baring et Hope pour les achats de blés et d'approvisionnements qu'il fit, à l'étranger, dès le commencement de sa carrière de fournisseur. Il fut donc ainsi amené à prendre une part certaine à toutes ces négociations. Bien qu'il ait évidemment exagéré son action et l'influence de ses conseils en ces circonstances, il est intéressant de lire, dans ses *Mémoires*, — écrits, comme tous les mémoires, par un homme désireux de se donner une grande importance dans les événements — les détails curieux de son intervention, telle qu'il la raconte. Il fut certainement le premier émissaire qui alla pressentir Baring à Londres. Il fit si bien qu'il crut avoir à peu près décidé Baring et son beau-frère Labouchère, alors chef de la maison Hope d'Amsterdam. Il avait enthousiasmé d'Osmond, notre ambassadeur à Londres, comme le raconte M[me] de Boignes, sa fille, dans ses *Mémoires*. A l'arrivée de Baring et de Labouchère à Paris, il fallut déchanter. L'affaire n'était point aussi avancée que l'avait affirmé Ouvrard, toujours optimiste. Corvetto eut à travailler beaucoup pour établir avec ces banquiers des bases d'entente pour le premier emprunt.

Toutefois, quoique l'on puisse penser du récit d'Ouvrard, on y trouve des opinions et des idées sur les emprunts, le crédit et les Finances d'État qui ne manquent pas de saveur, bien qu'elles aient été données après coup. Suivant lui, l'indemnité de guerre, demandée à la France par les Alliés, était, certes, une charge, mais aussi un grand bien. Ceux-ci venaient de

la forcer, par la loi de la nécessité, à connaitre les ressources du crédit. Ce paradoxe a quelque part de vérité, en fait tout au moins, et il est bien dans le genre d'esprit d'Ouvrard.

Les emprunts, comme nous l'avons dit, auraient échoué sous la forme d'une émission publique ; le crédit de la France et ses ressources ne pouvaient être appréciés, à ce moment, que par des financiers experts dans l'art d'étudier et de mesurer les éléments nombreux de puissance productive, c'est-à-dire de richesses latentes, dont notre pays possédait la force profonde. C'était donc à des banquiers, réunis en association — l'on dirait aujourd'hui syndiqués — qu'il fallait s'adresser. Appelés par le ministre des Finances, Corvetto, plusieurs banquiers parisiens, placés à la tête de maisons s'occupant exclusivement d'affaires de commerce, refusèrent avec raison, de se charger des emprunts. L'un d'eux, M. Baguenault, très vivement sollicité, aurait paraît-il répondu — et cette observation montrait une réelle prudence et une réelle sagesse — que la Banque qu'il dirigeait ne faisait que des opérations commerciales à risques très réduits, et qu'elle n'était pas en mesure de se livrer à des affaires de spéculation. Ouvrard explique encore que ce fut là un grand bien pour le pays. En empruntant à l'étranger, en effet, l'on empêchait l'exportation du numéraire qui aurait enlevé à la France ses moyens d'échange c'est-à-dire une très grosse part de sa circulation monétaire. Mais il accompagne, comme presque toujours, ses remarques souvent judicieuses, quelquefois originales, d'erreurs grossières. Il affirme, par exemple, que le numéraire n'a de valeur que par son emploi et par son intervention dans les échanges ; or l'un des emplois les plus féconds des capitaux, ce devrait être toujours, suivant lui, les em-

prunts d'États dont les gouvernements par leur sagesse et les sujets par leur industrie font des placements sûrs et avantageux (1). Aussi conseille-t-il à ces États de suivre l'exemple des bonnes maisons de commerce en donnant des bilans sincères de leur situation pour affermir et étendre leur crédit en provoquant la confiance des capitalistes. De plus, cette confiance des capitalistes, lorsqu'ils sont nationaux, est un lien d'attachement solidement fondé sur l'intérêt entre le gouvernement et les sujets de l'État (2). Cet argument, lors des premiers emprunts de la Restauration, ne pouvait porter puisqu'ils furent contractés avec des banquiers étrangers comme Baring et Hope, mais il était bien de nature à attirer l'attention des ministres d'un gouvernement désireux de trouver, dans le pays, des appuis solides et permanents.

IV

La perspicacité d'Ouvrard, cependant si étendue, était en défaut à l'égard du placement des capitaux. A l'époque où il rédigea ses *Mémoires* on pouvait déjà pressentir les progrès de l'industrie et du commerce. C'est à la France que revient l'honneur d'avoir en 1798 organisé le première exposition industrielle. Celle-ci fut nationale. Plusieurs autres eurent lieu sous l'Empire et, malgré les difficultés de toutes sortes, elles marquèrent chacune un progrès. Celles de la Restauration accentuèrent ce mouvement caractérisé par de nombreuses inventions dans les arts mécaniques et chimiques. On s'occupait, en France, à cette époque, de construire des machines à vapeur et de suivre l'Angle-

(1) *Mémoires*, 3e édit, t. I, p. 223.
(2) *Mémoires*, t. III, p. 207.

terre sur ce terrain où elle nous avait précédés. Il en figura de très belles à l'Exposition de 1827. Ouvrard publiait alors ses *Mémoires*. Il est étonnant qu'il n'ait point entrevu la révolution industrielle qui se préparait, sous l'action puissante du moteur nouveau, ni deviné le champ si vaste d'activités nouvelles qui allait s'ouvrir pour les capitaux. Son imagination ne voyageait point de ce côté probablement. Il était surtout préoccupé de ses affaires privées, à ce moment là, et il garda jusqu'à la fin de sa vie l'idée fixe de se faire rendre justice, en exagérant les persécutions dont il avait pu être l'objet. Toutefois il n'ignorait pas la machine à vapeur et les services qu'elle pouvait rendre.

En sa qualité de munitionnaire, il avait imaginé plusieurs projets en vue de prévenir les disettes assez fréquentes à cette époque — disettes locales le plus souvent — néanmoins dangereuses par les troubles qu'elles provoquaient et les soucis qu'elles donnaient au gouvernement. Sous le ministère du duc de Richelieu, il avait conçu l'idée de faire des sortes de greniers d'abondance près desquels devaient être établis des moulins à l'anglaise « par l'eau ou la vapeur » (1). Il entra pour étudier son projet en relations avec un ingénieur-mécanicien de Londres M. Philips Taylor. Son but était d'acheter du blé quand il serait bon marché, de l'amasser dans les départements où la disette se faisait périodiquement sentir, de le conserver dans des silos métalliques, et de le moudre rapidement au moment où les besoins pressants se feraient sentir. Il ne vit donc pas la véritable solution du problème et le rôle décisif, qu'en cette occasion, devait jouer la machine à vapeur, moyen nouveau de traction rapide et écono-

(1) *Mémoires*, t. III, p. 11.

mique, destiné à faciliter les transports, à en assurer le bon marché, et à provoquer ainsi, en même temps que l'approvisionnement facile de tous les marchés de France, l'abaissement des prix du blé, désormais à l'abri de majorations locales inconsidérées. On pouvait, dès cette époque, prévoir cet avenir, surtout lorsque comme Ouvrard on ne redoutait pas les hardiesses, car les essais de Stephenson étaient, dès 1824, couronnés de succès en Angleterre, et bientôt — un an après — devenus une réalité pratique.

Suivant la combinaison d'Ouvrard, L'État devait remédier aux disettes. Les opérations auraient été effectuées par une compagnie, à laquelle l'État aurait avancé les capitaux nécessaires. Comme l'État ne possédait pas de capitaux propres et qu'il empruntait ceux dont il avait besoin, à 7 et 8 p. 100, Ouvrard proposait au duc de Richelieu de faire verser à la Caisse des Dépôts et Consignations, par la Banque de France, un cautionnement pour la garantie de ses billets. Et il citait des précédents : la *Caisse d'Escompte*, par exemple, avec laquelle on avait en 1787, usé du même procédé. Le duc de Richelieu, auquel fut soumis le projet, ne put guère l'examiner ; il céda en effet, à ce moment, le pouvoir à de Villèle. Celui-ci arrivait au ministère avec une autre politique et aussi avec des préventions contre Ouvrard. L'affaire des nouveaux greniers d'abondance fut donc abandonnée par son auteur.

V

Ce n'était point par hasard que l'idée de faire payer à l'État, par la Banque de France, les avantages de son monopole, était venue à Ouvrard. Dès 1818, il avait soumis au gouvernement, sur cette institution

financière, un mémoire fort curieux très adroitement composé et où les critiques ne sont pas toutes en défaut (1). Il cherchait en réalité à découvrir des fonds pour alimenter la Caisse d'amortissement. On vient de voir, qu'entre temps, il proposait pour les greniers d'abondance de faire verser sans intérêt, les capitaux nécessaires à cette opération par la Banque. Il consacre donc la première partie du mémoire dont nous nous occupons à la question de l'emprunt et de l'amortissement, ses idées fixes. Il rappelle, à ce sujet, que depuis la restauration, en France, du pouvoir « légitime », il a fait régulièrement, chaque année, pendant la session des Chambres, hommage au gouvernement de ses méditations sur le relèvement des Finances et du crédit publics. Il revient encore sur l'amortissement et sur la façon dont il le conçoit. A son sens, une caisse d'amortissement (2) doit être exclusivement affectée à l'opération pour laquelle on l'a fondée ; elle doit restreindre ses opérations à l'amortissement seul de la dette *par les rachats journaliers*. Il voit un danger certain à charger de cette opération simple, une administration affectée déjà au service des Dépôts et Consignations, et où l'enchevêtrement des comptes présente de nombreux inconvénients.

Ceci posé, il cherche à prouver que le privilège de

(1) *Observations sur les Finances de la France en* 1818 *et proposition d'un cautionnement de 90 millions à exiger de la Banque de France présenté par J. Ouvrard en avril* 1818.

(2) Gaudin, dès les premiers temps de son ministère, avait rétabli la Caisse d'amortissement dont il confia la direction à Mollien. La Caisse donna des résultats satisfaisants pendant quelques années ; mais bientôt après on étendit ses attributions. Elle devint un instrument de Trésorerie dans les mains du gouvernement. C'est probablement cette expérience qui suggéra à Ouvrard l'idée de ne donner strictement qu'une seule opération à effectuer à une caisse de cette nature, celle du rachat de la Dette.

la Banque de France, son monopole plutôt, étant concédé par l'État, et procurant des bénéfices à cet établissement, il est naturel de lui faire payer cet avantage. Si Ouvrard dès cette époque — le mémoire avons-nous dit est d'avril 1818 — parle de renouvellement du privilège, c'est que, depuis le retour des Bourbons, il était question de modifier la loi de 1806 dans un sens libéral et sans attendre l'expiration du privilège, lequel ne devait tomber qu'en 1843 (1). Ses critiques portent principalement sur le rachat qu'avait effectué la Banque d'une partie de ses propres actions. La somme était assez considérable : 22 millions, soit le quart environ du capital de la Banque fixé par la loi de 1806 à 90 millions. Or, Ouvrard considère que ce capital de 90 millions est la garantie de l'émission et qu'il ne doit en être distrait aucune partie. La Banque a donc violé ses statuts fondamentaux et, par cela même, rendu possible la rupture de son contrat avec l'État.

Dans ces conditions, pour renouveler son privilège, il faut obliger la Banque à fournir un cautionnement tout comme les comptables publics. Et encore ceux-ci, toujours suivant l'auteur du mémoire, présentent-ils une différence avec les actionnaires de la Banque. « Les comptables publics, écrit-il, ont le droit de consacrer ainsi leur vie à des fonctions plus ou moins laborieuses et souvent peu lucratives, tandis que c'est au sein du repos et sans efforts que les actionnaires lèvent par l'entremise de leurs délégués, sur les besoins du commerce et de la Société, les tributs journaliers dont se composent leurs bénéfices, tributs qui après leur avoir procuré depuis 15 ans un dividende de 7 à 8 % par an ont élevé le prix de chaque action sur place de

(1) La loi du 14 avril 1803 avait fixé la durée du privilège de la Banque à 15 ans ; celle du 22 avril 1806 le prorogea de 25 ans.

1000 à 1600 francs : c'est à dire de 60 °/₀ au-dessus du capital primitif ». Et il ne manque pas d'ajouter, ce qui n'a jamais été contesté, que les porteurs de billets sont les créanciers, et la Banque la débitrice.

L'indignation d'Ouvrard au sujet des profits de la Banque pendant les quinze premières années de son privilège qu'il appelle des années de « calamité », peut paraître surprenante. Il n'avait jamais, pour sa part, oublié de prendre des bénéfices élevés dans ses opérations, toutes les fois que les circonstances le lui avaient permis, surtout lorsqu'il spéculait trop habilement sur l'incapacité d'un Barbé-Marbois. Il n'ignorait pas, du reste, que la Banque de France, Banque d'État au service de Napoléon, était, en même temps, la Banque des banquiers de Paris, qu'elle venait en aide à ceux-ci dans les moments de crise et faisait payer ses services. N'est-ce pas en temps d'épidémie que les médecins et les pharmaciens gagnent le plus d'argent?

Sa critique sur la diminution de la garantie exigée de la Banque, demeure vraie comme fait, sans que l'on puisse savoir, au fond, quelles étaient les opinions d'Ouvrard sur les principes qui doivent présider à la fondation et à la marche des banques d'émission. C'est là que des idées hardies eussent pu se donner carrière. A ne s'en tenir qu'aux faits, il semblerait bien qu'il fût partisan de la fameuse théorie métallique, de la représentation en numéraire des billets émis. On ne peut pourtant pas lui supposer cette opinion, car, à plusieurs reprises, il parle du portefeuille commercial à côté de l'encaisse, comme d'une garantie sérieuse des billets en circulation. Il est intéressant, aussi, de signaler le reproche qu'il adresse à la Banque d'avoir été mal dirigée, lors de la crise de 1805, et d'avoir suspendu ses paiements. Or Ouvrard et ses associés, Des-

prez et Vanlerberghe, avaient coopéré pour une bonne part, à la suite des fameuses opérations avec l'Espagne, à cette crise. Il faut ajouter que la Banque avait aussi, sous la pression des pouvoirs publics, escompté une grosse quantité de papier de complaisance aux autres fournisseurs comme les Michel, après avoir, en outre, absorbé trop d'obligations du gouvernement. Ces fautes expliquaient sa défaillance provoquée il est vrai par les événements. En tout cas, Ouvrard avait, en cette occasion, sa part de responsabilité (1).

En réalité, toute cette polémique ne tendait dans son esprit qu'à un but : obtenir un fonds d'amortissement pour appliquer son idée de la dette bienfaisante, sous l'action d'un amortissement régulier. Il éprouvait peut-être aussi lui, l'aventurier dont la vie avait été faite de tant de risques et d'activité, le besoin de combattre les administrateurs de la Banque de France qui, placés, suivant son expression, « au sein du repos » faisaient sans trop d'efforts de si beaux bénéfices.

L'opinion de ses contemporains sur Ouvrard ne lui a point été précisément favorable, et les rares appréciations dont il a été l'objet, dans la suite, sont le plus souvent assez opposées. On ne saurait être surpris de la diversité de ces jugements. Il y avait, en effet, deux hommes dans Ouvrard : l'homme d'affaires aux prises avec les contingences et les intérêts, le munitionnaire fournisseur des armées, banquier du Trésor ;

(1) Il présente aussi comme exemples, en faveur d'un cautionnement ou d'une garantie à fournir par une banque d'émission, à l'État, ceux de la Banque d'Angleterre et de la Caisse d'Escompte. Le dernier est assez mal choisi. Ce sont les rapports trop étroits de la Caisse d'Escompte et du gouvernement qui amenèrent la gravité des crises dont elle eut à subir les rudes atteintes avant de sombrer dans la tourmente révolutionnaire. (V. à ce sujet : *Hist. de la Caisse d'Escompte 1776-1793* par Léon Say. Broch.)

puis l'homme d'imagination hardie, parfois créatrice d'opérations ingénieuses, primesautier dans ses propos, tenace en ses projets et dont l'intelligence était servie par une puissance d'action hors de pair. Le premier cherchait, dans ses marchés et ses combinaisons financières avec l'État, les avantages les plus considérables qu'excusaient bien, en beaucoup d'occasions, les risques qu'il courait. Le second, attiré par un penchant naturel, vers des idées beaucoup plus spéculatives, se laissait entraîner bien loin, souvent, de la sphère des opérations profitables. Le côté original de son caractère est qu'il sacrifia ses intérêts ,plus d'une fois, à son désir de faire prévaloir les conceptions auxquelles il se plaisait.

Quoiqu'on ait pu dire à ce sujet, il ne valait guère moins au point de vue moral que les personnages de son temps, mêlés directement à la politique ou aux affaires. Les guerres de conquêtes, les embarras financiers des gouvernements, l'arbitraire auquel ont fréquemment recours les pouvoirs publics en ces moments difficiles, ne sont pas des circonstances bien favorables au développement de la vertu. Sa clairvoyance lui donnait une supériorité dont il sut se servir pour réaliser de gros bénéfices, grâce à l'imprévoyance de ceux avec lesquels il traitait. Lui-même a dit combien était déplorable l'organisation de l'intendance militaire sous l'Empire et même sous la Restauration qui s'efforça, cependant, d'améliorer les services administratifs. Au moment où l'armée française allait entrer en Espagne, au mois d'avril 1823, rien n'était prêt, nous l'avons vu, dans le service des subsistances et de l'approvisionnement, puisque l'on dut recourir à Ouvrard. Celui-ci, pendant tout le cours de sa carrière, avait conseillé de mettre en adjudication les fournitures de l'armée et répété bien des fois que l'intérêt de l'État est de remplir ses engage-

4.

ments, avec la plus scrupuleuse bonne foi, s'il ne veut pas s'exposer à payer les risques qu'il fait courir en oubliant de tenir ses promesses. Il avait même proposé un système de réquisition pour les armées à l'étranger. Ce système était aussi peu vexatoire que possible. L'Empereur, préoccupé de choses plus importantes, ne prêta point attention à ces conseils.

Lamartine se montre fort enthousiaste d'Ouvrard dans son *Histoire de la Restauration*. Il en parle en poète : « De même, écrit-il, qu'Archimède avait inventé le levier, Newton la gravitation, Mirabeau l'opinion publique, Frédéric II et Napoléon la guerre moderne, Law le crédit, M. Ouvrard avait inventé la confiance et la spéculation, puissances incommensurables et mystérieuses, cachées au fond du commerce et pouvant centupler, en un moment, pour les particuliers, pour les compagnies et pour les États, les forces et les prodiges de la richesse privée et de la richesse publique (1). » Lamartine parle sur le même mode lyrique de la grâce d'élégance grecque qui imprimait à ses traits « la facilité de la séduction de son esprit ». Cette derniere observation est assurément exacte. Ouvrard sut se faire écouter souvent et prendre les esprits les plus prévenus contre lui par la vivacité de ses arguments et la foi très réelle qu'il avait en ses idées. Mollien, de tempérament plus froid que l'auteur des *Méditations poétiques*, a défini, en peu de mots, le caractère d'Ouvrard, lorsqu'en racontant la terrible scène qui eut lieu au Conseil des finances le 27 janvier 1806, il constata que, devant la colère de l'Empereur qui terrifiait les autres intéressés, Ouvrard ne sourcilla pas et lui tint énergiquement tête.

(1) Pages 201 et suivantes.

Il serait assurément très exagéré de dire comme Lamartine, que le génie des ministres de l'Empire et de la Restauration ne fut, dans les moments critiques, que « l'inspiration » d'Ouvrard; il n'est pas contestable cependant que l'on recourait à lui lorsqu'on manquait d'argent, de vivres et d'idées. Plusieurs fois on alla le chercher en prison. Il venait, vendait le plus cher qu'il pouvait les vivres, l'argent ou le crédit, et offrait généreusement ses conceptions très souvent mêlées de paradoxes et d'exagérations ; mais, comme certains alcaloïdes subtils et dangereux à manier, elles étaient le plus souvent des remèdes héroïques. Elles présentaient, en effet, des suggestions précieuses dans les moments difficiles. Il fallait assurément les mettre au point, les dégager de l'optimisme excessif dont il les entourait. A cette condition, elles servaient à la solution des difficultés au milieu desquelles on se débattait. Il « souffla » donc, à plusieurs reprises, des idées — les siennes — aux ministres et en particulier à M. de Richelieu, au baron Louis et à Corvetto. C'était en certains cas, « sa pièce », revue et corrigée par des esprits plus froids que le sien, que l'on jouait. Et il ne semble pas qu'il ait essayé d'entrer dans la politique pour la jouer lui-même.

Avec l'âge s'affaiblit la force de son imagination. Les revers, la prison, la perte de sa fortune finirent par abattre sa constitution robuste et la ténacité de son caractère. Il passa les dernières années de sa vie en Angleterre où il vécut obscurément. Il y mourut en octobre 1846 à l'âge de 76 ans.

MOLLIEN

I

LES DÉBUTS DE MOLLIEN. LA FORMATION DE SON ESPRIT

Mollien a passé la partie active de sa carrière dans l'administration des Finances. Dès son début, commis à la Ferme générale, puis, plus tard, directeur de la Caisse d'Amortissement, enfin, ministre du Trésor — poste où il demeura plus de neuf années, jusqu'à la fin de l'Empire — il doit être classé dans la catégorie des financiers que nous avons appelés financiers administratifs et dont l'éducation professionnelle se fait plus particulièrement dans les bureaux de l'État. Mais Mollien se distingue de ceux de son temps par une culture économique élevée et par des connaissances théoriques étendues, où il sut puiser le meilleur de ses idées et les enseignements les plus précieux pour se diriger dans les fonctions difficiles qu'il occupa. Au risque de compromettre sa mémoire aux yeux de ceux qui considèrent l'économie politique comme un ensemble d'idées très vieilles, il faut constater que Mollien était économiste, et d'une école détestée par les amateurs de privilèges et de sophismes. Cette forte préparation lui

permit de tenir souvent tête à l'Empereur avec succès et de défendre, avec beaucoup de courage d'ailleurs, des opinions radicalement contraires, en beaucoup de circonstances, à celles de son souverain; et il n'eut point pris cette attitude vis-à-vis de Napoléon, habitué à moins d'indépendance, si son caractère n'eût été à la hauteur de son esprit.

Mollien est né en 1758 à Rouen, où son père était manufacturier (1). Celui-ci l'envoya à Paris, dès l'âge de douze ans, dans un collège de l'Université pour y faire ses études. Revenu dans sa ville natale quelques années après, il entra chez un avocat pour s'y former dans l'art du droit. Le procès d'un client l'ayant ramené à Paris vers 1775, il y rencontra un avocat, fort connu alors, Gerbier. A cette époque déjà, les esprits un peu clairvoyants ne doutaient plus que la Révolution ne fût proche ; l'ancien régime craquait de toutes parts. Gerbier, intéressé par l'intelligence de Mollien, le détourna de prendre une carrière qui allait devenir bien précaire dans le bouleversement total de toutes les vieilles institutions. Mollien, sous cette influence, renonça vite au barreau. Ce fut un hasard heureux pour lui probablement, et surtout pour la France. Il entra bientôt après, sur la recommandation du maréchal de Richelieu, dans les bureaux de la Ferme Générale. Son père eût préféré lui voir choisir une autre voie. Car ce n'était point, à s'en tenir à la position même, une carrière beaucoup plus sûre que celle

(1) « Le sort m'a fait naître, dit Mollien dans ses *Mémoires* (p. 46), dans la classe que j'aurais préférée si j'avais eu à choisir mes parents ; dans celle qui ne connaît pas l'envie et ne l'inspire pas, qui aime à dépendre des lois et qui peut ne dépendre des hommes que par des devoirs réciproques. » — Le père de Mollien avait une manufacture ; c'est ce qui ressort de ce passage de ses *Mémoires* p. 148 : « Né moi-même dans une manufacture. »

qu'il abandonnait. Il est vrai que les bureaux avaient traversé, sans être atteints, bien des crises, et subi de grosses bourrasques politiques. Mais si l'on supposait que le nouvel état de choses prévu devait profondément modifier les lois et l'organisation judiciaire, on pouvait craindre qu'il ne transformât aussi le système fiscal, la partie reconnue par tous comme la plus défectueuse dans l'administration de l'ancien régime. Mollien parvint assez rapidement à un poste supérieur : sous la direction d'un intendant des Finances, il surveillait et contrôlait les opérations de la Ferme Générale.

Il appartenait donc à la catégorie de ces « premiers commis », administrateurs jusque-là immuables, représentant la stabilité à une époque où les ministres, surtout les ministres des Finances, se succédaient avec tant de rapidité au pouvoir. De 1774 à 1791, en dix-sept ans, il en vit passer quinze au contrôle général. On disait alors que les premiers commis, dépositaires des traditions, gouvernaient la France et à cause de cela se donnaient des « airs d'importance ». Mollien ne semble pas avoir apprécié beaucoup leur administration et leur influence. Ils ignoraient, pour la plupart, les véritables principes de l'administration financière des États et ne comprenaient pas grand'chose aux graves événements qui se préparaient. Ils ne furent d'aucune utilité pour leurs chefs éphémères, qu'ils dirigèrent mal et auxquels ils n'obéirent que trop bien, suivant les propres expressions de Mollien. On a dit, avec quelque raison, que les corps constitués ne se réforment jamais eux-mêmes et de bonne grâce. Il ne pouvait en être autrement des bureaux de l'ancien régime, le seul rouage qui eût résisté au désarroi général.

Mollien fut plus clairvoyant. Il ne se laissa pas envahir

par la routine de bureaux que Colbert lui-même n'eût plus reconnus. Son esprit avait certainement été préparé, dans le milieu familial, à l'intelligence des faits économiques. Il était trop observateur pour n'avoir pas essayé de comprendre le mécanisme des opérations industrielles et commerciales auxquelles se livrait son père. Il nous raconte que « ses premières instructions » furent réglées comme le travail des employés. « Lorsque j'avais à peine neuf ans, écrit-il, mes délassements consistaient à copier la correspondance de mon père, à placer quelques chiffres sur ses livres (1) », et il ajoute que ces impressions de sa première jeunesse eurent une assez grande influence sur le reste de sa vie. Il apprit donc ainsi dans quelles conditions se font les échanges, comment on vend et on achète, quelles fluctuations subissent les prix et quels sont les rouages du mouvement des affaires.

Il comprit que le respect des engagements est la base de tout contrat et acquit, de bonne heure, une idée très élevée du principe de la propriété. C'est par l'observation des faits commerciaux qu'il a formé son esprit à la compréhension des phénomènes économiques — éducation forte que l'on ne saurait acquérir sur les bancs d'une école, ou plus tard dans le cabinet d'un fonctionnaire. On peut penser, dans ces conditions, quelle influence maîtresse eut sur Mollien ainsi préparé, la lecture de l'ouvrage encore peu répandu d'Adam Smith (2) que son père lui mit entre les mains.

(1) *Mémoires*, p. 47.

(2) La première édition des *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des Nations* parut en France vers 1788. V. plus haut p. 43. — Le père de Mollien disait de la théorie de Smith, qu'elle expliquait le mécanisme de la société, comme Newton a expliqué le système du monde. Il travailla à l'instruction générale et à l'instruction religieuse de son fils.

Ce livre n'était guère apprécié dans le monde administratif où vivait Mollien. Il était « dénigré par tous les hommes de l'ancienne routine qui se disaient improprement de l'École de Colbert ». Mais Mollien savait que le « vénérable et judicieux » Malesherbes en disait du bien et que Turgot et ses disciples le considéraient comme une œuvre capitale. Le vieux préjugé de la Balance du Commerce et les théories mercantilistes tenaient encore fortement les esprits. Elles n'ont point, il est vrai, disparu aujourd'hui et ont inspiré la plupart des mesures douanières restrictives prises en ces dernières années. On les a toutefois revêtues de quelques déguisements pour ne point laisser paraître leur ancienne origine. A la veille de la Révolution, le dogme auquel on croyait généralement était donc le dogme mercantiliste. On connaît le sophisme fondamental de cette doctrine : les richesses consistent dans les métaux précieux. Pour conserver sa richesse à la France, il ne fallait point en laisser sortir un écu. On considérait toujours, comme Montaigne, que le profit de l'un est le dommage de l'autre, et toute main portée sur l'arche sainte était une main sacrilège. En voici un exemple.

Mollien faisait une sorte d'apprentissage dans les bureaux de la Ferme Générale. Il accomplissait son noviciat ; il y employait bien son temps. Après quelques mois, il connaissait tous les défauts de cette institution, dont la législation et la comptabilité n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il faisait son enquête sans qu'on pût soupçonner dans quel sens il la dirigeait. Cependant, on remarqua son assiduité, et, soit pour récompenser le zèle de ce jeune débutant, soit pour se débarrasser d'un employé trop curieux, on lui proposa une situation dans une province éloignée. Mollien refusa et continua ses travaux. Quelque temps après, son

attention, toujours en éveil, fut attirée vers une question d'un tout autre ordre. La guerre de l'Indépendance américaine venait de finir; quelques rares personnes, dont le ministre Vergennes, comprirent l'utilité pour la France de s'ouvrir des débouchés commerciaux à l'étranger et de conquérir le marché américain sur lequel nous avions toutes raisons d'être bien accueillis.

Mollien, plein d'ardeur, se mit à la besogne et écrivit un mémoire pour établir la nécessité de faire de Bayonne un port franc en vue de faciliter nos relations commerciales avec le Nouveau Monde. Il y avait un précédent. Le port de Marseille jouissait de la franchise pour le commerce du Levant; et si l'on eût voulu s'abriter derrière Colbert, il suffisait de rappeler que lui-même avait eu le projet de soumettre au même régime Bayonne et Dunkerque. Mollien en fut pour sa peine. Les intérêts particuliers veillaient. Les fermiers généraux se mirent en campagne et firent opposition à ce projet en présentant de nombreux arguments, entre autres celui de grosses dépenses à effectuer pour aménager l'Adour. En réalité, ils percevaient les droits sur le tabac indigène et redoutaient beaucoup que l'on ouvrit un port franc à celui de la Virginie. Ce n'est pas qu'ils eussent, pour la plupart, des notions, même fausses, sur le système fiscal dont ils étaient un des rouages, ni sur les intérêts économiques attachés à la franchise du port de Bayonne. Bien peu parmi eux prenaient la peine de connaître la vieille doctrine sur laquelle s'appuyaient leurs défenseurs. Ils ne prévoyaient pas la Révolution et se croyaient, comme le dit Mollien, « en possession d'État » ainsi que la noblesse et la magistrature; puis ils subissaient confusément l'opinion commune sur la balance du commerce. Cependant Mollien n'accuse pas exclusivement les fermiers géné-

raux de cet insuccès. L'affaire ne fut pas menée avec assez de rapidité et avorta pour beaucoup de raisons. Le surnuméraire, s'il ne réussit point à faire adopter les conclusions de son mémoire, y gagna d'être remarqué par M. de Villevault, intendant des Finances, chargé de la surveillance de la Ferme Générale, qui l'attacha dès lors à son service.

Les leçons de son père, sa précoce expérience en matière de finances et les renseignements puisés dans Adam Smith donnaient à Mollien, jeune encore, une solidité de conviction d'où lui venait sa fermeté pour agir et défendre les idées qu'il croyait utiles au pays. Cette forte éducation le mit toujours à l'abri de la maladie endémique et insidieuse du fonctionnarisme : la routine. Etant donnés ses fonctions et le maître qu'il servait, il montra souvent de la hardiesse, particulièment — nous le verrons plus loin — lorsqu'il introduisit la comptabilité en partie double à la Caisse d'Amortissement, et dans toutes les circonstances où il sut résister avec tant de courage à Napoléon.

L'influence de Smith fut donc absolument dominante sur son esprit. Elle fit sa force. L'économie politique était, à cette époque, une science nouvelle. On ne s'était pas avisé encore de la considérer comme servant à défendre les erreurs du passé. C'était, au contraire, de toute la puissance de ses idées neuves, qu'elle s'opposait à la vieille organisation vermoulue de l'ancien régime. Si l'on peut supposer un instant Turgot, soutenu dans la tâche gigantesque qu'il avait entreprise, et aidé par des administrateurs comme Mollien, on aperçoit ce qu'eût pu devenir, dans les mains de tels hommes, l'œuvre rénovatrice et féconde d'une révolution opérée sans troubles et par le moyen de réformes successives. Il n'en pouvait être ainsi. Les idées les meilleures,

parfois parce qu'elles sont les meilleures, ne s'imposent point par la seule force de la vérité. Il faut aux classes dirigeantes, imbues de préjugés et aveugles devant les faits comme l'étaient celles de ce temps, ainsi du reste qu'aux foules ignorantes poussées par la passion et le sentiment, l'école dure et profitable de l'expérience.

Mollien fut donc économiste, au sens propre du mot ; on le sent bien en lisant attentivement ses *Mémoires*. Praticien émérite, il dut la sûreté de ses connaissances financières à son instruction économique. C'est dans les *Recherches sur la Richesse des Nations* qu'il apprit les intimes rapports des principes économiques et des questions fiscales, et l' « action réciproque des revenus publics et des revenus privés ». Il comprit, de bonne heure, grâce à l'économiste anglais, que la source de toute richesse, l'industrie humaine, ne doit pas être contrariée dans son développement et dans ses tendances par des impôts trop lourds.

Prélevé d'autorité par les gouvernements sur la fortune des citoyens, l'impôt ne saurait donc avoir d'autre cause que la nécessité de pourvoir aux services publics indispensables à la bonne administration d'un pays. Il considérait ainsi que le gouvernement était fait pour la nation et non la nation pour le gouvernement. Toutes les maximes de Smith sur la question fiscale si ardue et, à ce moment là, si discutée et si mal comprise, constituent les bases solides de ses principes d'organisation financière. A d'autres égards, il acquit, sur la propriété et les capitaux, des idées plus larges que celles des physiocrates. Nous verrons dans la partie consacrée à ses idées et aux doctrines dont il s'inspirait, qu'il entrevit toute l'importance de l'industrie moderne. Son esprit très équilibré n'acceptait guère de formules absolues. Il avait le sens de la relativité. Sous

ce rapport, Smith devait forcément lui plaire, beaucoup plus que les économistes de l'école physiocratique attachés plus étroitement à des doctrines abstraites, à un système philosophique embrassant toute la science des sociétés humaines, encore mal définie. Cette pondération n'excluait pas chez lui l'énergie, la volonté dans l'application de ses idées, même lorsqu'elles rencontraient de fortes résistances. Son imagination, limitée, ne le portait pas vers les vastes combinaisons. Il n'avait certes pas un tempérament de spéculateur, comme Ouvrard, homme d'avant-garde, taillé pour les hardies explorations. Mais Mollien, analyste impitoyable et avisé, ne reculait pas devant les conséquences pratiques des opinions qu'il s'était faites par l'étude. Il était, par excellence, un régulateur très ordonné et très souple à la fois de la machine financière.

Tous les défauts de l'administration de l'ancien régime lui étaient, avons-nous dit, vite apparus. Déjà dans des fonctions modestes, collaborateur de M. de Villevault pour le contrôle de la Ferme Générale, il s'efforçait d'y établir des réformes. Chargé en 1784 de rédiger un projet de bail pour cette Compagnie, il y introduisit un système nouveau de prévision du rendement des impôts, dans lequel il tenait compte de l'accroissement normal du produit dans le passé pour établir l'approximation des recettes à espérer. Auparavant, l'on faisait des moyennes qui, niveleuses de ces accroissements, ne permettaient pas de les apprécier et de les considérer comme les symptômes des ressources probables sur lesquelles on pouvait raisonnablement compter.

Ce fut, dans ces fonctions, son dernier travail original. Les troubles qui, en 1791, s'étendirent peu à peu dans toute la France, le pillage des approvisionnements

de sel et de tabac, désorganisèrent la Ferme Générale. Mollien ne voyant plus rien à faire d'utile pour l'administration à laquelle il appartenait voulut donner sa démission et en avisa son ancien collègue, M. Tarbé, devenu depuis peu contrôleur général des Finances. Celui-ci combattit la résolution de Mollien et finit par lui faire accepter la direction, dans le département de l'Eure, des services nouvellement créés de l'Enregistrement et des Domaines. Cependant, la Révolution suivait son cours en s'étendant. Les désordres gagnaient toute la France. La Normandie et le département de l'Eure n'y échappèrent pas. Après le 10 août, Mollien fut mandé à Paris comme suspect. On se contenta de le destituer.

Il possédait de modestes revenus consistant surtout dans sa pension administrative, sur laquelle il ne pouvait pas compter bien longtemps. Il eut alors l'idée de s'associer avec un de ses proches qui fondait une filature de coton avec des métiers anglais. Comme Jean-Baptiste Say (1), il prit vite goût à sa nouvelle position, trouvant « tout simple de finir sa vie comme son père avait commencé la sienne ». On l'arracha bientôt — en février 1794 — à ses pacifiques occupations pour le jeter en prison. Il ne dut la vie qu'au concierge de la prison où il était enfermé, et qui le sauva. On l'avait incriminé comme « complice des Fermiers généraux » et « pensionnaire du tyran ». Le 9 Thermidor devait lui rendre la liberté. Le spectacle de cette anarchie et le souvenir de cette époque sanglante, impri-

(1) J.-B. Say avait fait de même après avoir été éliminé du Tribunat et avoir refusé, de l'Empereur, une fonction administrative en province. Ne pouvant pas publier une seconde édition de son *Traité* — son éditeur avait reçu l'injonction de ne point procéder à cette publication — il alla fonder à Auchy près Hesdin, dans le Pas-de-Calais, une filature de coton. Il y demeura huit ans.

mèrent à jamais dans son esprit, naturellement porté déjà vers ces idées, que l'ordre et le respect absolus des lois étaient la première condition de tout gouvernement. Et ce ne fut point là, pour lui, la formule banale d'un bourgeois paisible, désireux de vivre dans une douce tranquillité, mais l'opinion élevée d'un homme qui devait devenir le chef responsable d'une administration délicate à conduire entre toutes, celle du Trésor.

Sa psychologie se révèle dans les réflexions parfois très courtes mais très caractéristiques, semées au hasard des événements, à travers ses *Mémoires*. Il eut la vue très nette que les hommes de la Révolution étaient, pour la plupart, le produit d'une éducation littéraire défectueuse, d'où ils tiraient des idées absolues qu'ils prétendaient, sans envisager les contingences, appliquer à la France comme des remèdes héroïques. Après le 9 Thermidor, plusieurs de ses amis s'étaient employés à le faire sortir de prison. Ils avaient eu recours, pour y parvenir, à un jeune artiste, Topino Le Brun, très en faveur auprès des thermidoriens. Celui-ci fit des démarches et obtint rapidement la mise en liberté de Mollien. Quelques temps après, poursuivi à son tour, il vint demander asile à celui qu'il avait obligé. Ce Le Brun était un démagogue forcené. Mollien l'accueillit dans sa manufacture où il était retourné aussitôt libre. Il n'entama, dit-il, aucune discussion avec son hôte sur ses idées, aux antipodes des siennes. Mais il le juge fort bien en faisant remarquer que son éducation l'avait rendu étranger à son siècle : « il savait, écrit-il, Plutarque par cœur et ne connaissait même pas la géographie de la France ». Topino Le Brun avait étudié les arts à Rome; il s'y était imprégné d'antiquité et vivait par l'imagination au milieu des républiques grecques, dont

au demeurant il ignorait la véritable histoire (1). Plutarque est l'auteur classique dont l'influence a été la plus funeste sur l'esprit des hommes de la Révolution. Les idées de J.-J. Rousseau s'en ressentent visiblement. La psychologie vraie des hommes, telle qu'un observateur comme Mollien pouvait la voir, différait donc complètement de cette conception des héros de Plutarque. Sa supériorité tenait à ce qu'il connaissait les véritables ressorts de l'activité humaine, et le mécanisme de la vie économique et sociale.

Ce n'est pas non plus sans beaucoup de finesse qu'il juge les « orateurs du barreau » qu'il avait appris à connaître chez Gerbier et par Gerbier lui-même. Mollien, avec beaucoup de précautions dans la forme, leur reproche de porter, dans les affaires publiques, les mêmes dispositions d'esprit qu'au prétoire, « chaque question publique n'est pour la plupart, dit-il, qu'un procès qui prend son importance dans celle du client, et sa décision dans la jurisprudence du jour (2) ».

Ces judicieuses réflexions, pour une très grande part, seraient à méditer aujourd'hui, où l'utopie reparaît dans la conception des systèmes sociaux et où l'on croit à l'efficacité de l'intervention minutieuse des lois dans l'aménagement du travail industriel. La formation des esprits, la direction que leur imprime l'enseignement est, on l'a répété souvent, sans en tenir assez compte dans l'organisation de l'instruction publique en France, un des éléments dont l'action est la plus puissante sur les mœurs politiques. Mollien ne s'y trompait pas, et s'efforçait de voir les choses telles qu'elles étaient. La nature de son esprit se révèle de façon plus apparente encore dans les réflexions qu'il fit à

(1) Il fut exécuté en 1802 d'après Mollien.
(2) *Mémoires*, p. 132.

Monge et à Berthollet partant avec joie pour l'Égypte à la suite de Bonaparte. Les deux savants n'avaient d'autre préoccupation que de comparer l'Égypte moderne à celle des Pharaons. En dehors du point de vue scientifique, Mollien ne voyait guère le profit de cette expédition. Et, comme lui-même allait aussi quitter la France à ce moment, il dit aux deux savants : « Pendant que vous visiterez, en Égypte, les monuments des temps anciens, je tâcherai d'observer, dans les pays que je parcourrai, ceux des temps nouveaux qui peuvent être plus à notre usage (1) ». Il ne faut voir là aucune ironie. Mollien n'était pas enclin à ce genre d'esprit. Monge et Berthollet pensaient en savants dont l'attention est exclusivement dirigée vers des recherches scientifiques ; Mollien pensait en homme d'État, préoccupé d'améliorer l'organisation administrative et politique de son pays où le besoin s'en faisait si gravement sentir. Il savait que l'art de gouverner les peuples repose sur des connaissances positives, qu'il ne faut pas s'en fier au hasard et au destin de la direction à donner aux affaires de l'État. On était bien loin, dans le monde scientifique d'alors, de soupçonner l'utilité de pareilles investigations sur l'organisation sociale ; les belles envolées vers une science de cet ordre semblaient avoir disparu en France avec Turgot et Condorcet.

Comme nous étions en guerre avec l'Angleterre à l'époque — 1798, — où Mollien se rendit en ce pays, il passa par l'Allemagne et la Hollande pour aller à Londres. Il avait avec lui un seul compagnon de voyage, le livre d'Adam Smith. Son but était d'étudier les causes et les effets de la crise financière qui venait de sévir sur ce pays, avec une si violente intensité. Les mercan-

(1) *Mémoires*, vol. I, p. 185.

tilistes français, qui ne comprenaient rien aux vastes opérations commerciales des Anglais, prophétisaient depuis longtemps, — Napoléon hérita de ce préjugé et y crut trop, — la ruine inévitable de l'Angleterre. Celle-ci fut conjurée, ou du moins atténuée par l'attitude intelligente et résolue que prirent les commerçants et industriels de Londres, clients de la Banque. Mollien plein d'admiration s'écrie « que le plus grand procès qu'une nation put avoir avec les actionnaires, les administrateurs, les créanciers d'une banque venait de se terminer en deux jours comme une transaction de famille ! » (1) Et il voulait savoir comment ce pays qui avait, dans le monde entier, le plus de dettes à solder, de salaires à payer, réussissait à garder son crédit et à continuer ses affaires.

La fameuse crise de 1797, dont le point critique se place dans les derniers jours de février, avait une cause profonde inaperçue de beaucoup de gens. Le gouvernement anglais, endetté par la guerre, avait fait de nombreux emprunts à la Banque d'Angleterre. Au commencement de 1797, ces avances s'élevaient à plus de 10 millions sterling. A côté, la somme totale des avances, consentie par voie d'escompte ou autrement au commerce, ne dépassait pas 3 millions sterling. Le gouvernement prit alors une mesure extrême et décréta le cours forcé; d'où la panique. A ce moment, il y avait en caisse à la Banque d'Angleterre à peine 1 200 000 livres sterling. La suspension des paiements était donc devenue inéluctable. Aussitôt, les banquiers et marchands de Londres se réunirent, signèrent et publièrent une déclaration où il était dit, qu'en aucun cas, ils ne refuseraient de recevoir les billets de banque en rembourse-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 187.

ment des sommes qui leur étaient dues, et, qu'eux-mêmes paieraient en même monnaie, leurs propres dettes. Certes la Banque d'Angleterre n'était point, à proprement parler, en mauvaise situation si l'on envisage son bilan d'alors. Son actif était supérieur à son passif; mais la grosse partie de cet actif, soit 22 300 000 livres sterling, était immobilisée entre les mains de l'État, débiteur de cette somme envers la Banque. Or c'était une faute, pour une Banque de circulation, d'avoir ainsi rendu indisponibles, à une époque où le crédit pouvait subir tant d'atteintes, la plus grosse partie de ses capitaux. Elle en porta la peine et aurait eu plus à en souffrir si les banquiers et commerçants de Londres n'avaient accepté habilement le cours forcé. Il est vrai que la suspension de ses paiements par la Banque produisit quand même ses effets. La dépréciation du billet de la Banque commença de se faire sentir. Elle dura longtemps. Ce ne fut qu'à la fin de 1819 que Robert Peel, au début de sa carrière, fit rétablir le paiement en espèces.

Mollien n'a donné dans ses *Mémoires* aucune indication sur cette crise dont les phases, déclare-t-il, l'avaient fort intéressé. Il s'est contenté d'exprimer son admiration pour la manière dont elle avait été conjurée. Mais il est probable qu'il y puisa plus d'un enseignement. Son aversion, plus tard, pour le rôle de Banque d'État que Napoléon voulut, à plusieurs reprises, imposer à la Banque de France, vient très probablement de cette première impression. Il séjourna, d'ailleurs, très peu de temps en Angleterre, et il revint en France par la Hollande et le Rhin « ayant pu à peine, jeter un regard sur la patrie d'Adam Smith (1) ».

(1) *Mémoires*, t. I, p. 190.

Cependant la France, après le terrible orage de la Révolution, se reprenait peu à peu. Le lendemain de Brumaire, en l'an VIII, Gaudin avait été appelé aux Finances par Bonaparte. En peu de mois, il parvint à remettre sur pied l'administration des contributions directes et à assurer le recouvrement des autres impôts. Il avait connu Mollien dans les bureaux des Finances, avant la Révolution. Il y était chargé des contributions directes tandis que son collègue, nous le savons, aidait au contrôle des contributions indirectes perçues par l'intermédiaire de la Ferme Générale. Gaudin fit appel au concours de Mollien. Bien que ses doctrines sur les Finances publiques ne fussent pas sur tous les points d'accord avec celles du ministre, Mollien accepta ses offres et devint administrateur de la Caisse d'Amortissement créée ou, du moins, rétablie par Gaudin (1). A partir de ce moment il ne quitta plus la carrière qu'il poursuivit pendant toute la durée de l'Empire et dans laquelle il s'illustra, comme administrateur et comme financier, puisant la force de ses raisonnements et la décision de ses actes dans les principes économiques dont il avait su faire l'armature solide de son esprit et de sa volonté.

II

MOLLIEN ADMINISTRATEUR ET FINANCIER

Un trait peint bien les mœurs de l'époque; c'est celui que rapporte Mollien sur la nature des félicitations

(1) La première Caisse d'Amortissement en France date de 1722: elle s'appelait *Caisse des remboursements* et était destinée, à l'aide de certaines ressources spéciales, à éteindre les dettes du Trésor.

dont il fut l'objet lors de sa nomination à la Caisse d'Amortissement. « Le compliment banal que je recevais partout, écrit-il (et même des hommes d'État qui affectaient la morale la plus austère) était celui-ci : « Vous êtes bien heureux d'avoir une place dans laquelle on peut *légitimement* faire la plus grande fortune de France. » La probité naturelle de Mollien le faisait s'attrister de cette basse conception des fonctions publiques et des profits que l'on en pouvait tirer. Ces opinions se manifestaient avec une ingénuité qui n'étonnait guère, tellement elles étaient un legs du passé. Un emploi supérieur, où l'on pouvait manier de grosses sommes d'argent, était aux yeux de la majorité des gens de cette époque une place où l'on devait forcément s'enrichir. Mollien se distinguait de tout ce monde par un sentiment élevé de la probité, auquel se joignait une indépendance naturelle du caractère et de l'esprit. Les titres et les situations, quels qu'ils fussent, ne lui en imposèrent jamais. A le lire, on le devine courtois sans obséquiosité, mais poliment tenace dans ses idées. Il n'entra pas les yeux fermés à la Caisse d'Amortissement, et commença par en critiquer l'organisation à Gaudin lui-même, fondateur de cette institution. La Caisse devait faire, en dehors de l'amortissement, des opérations d'un ordre que n'indiquait pas son titre et voici comment Gaudin avait été conduit à lui donner d'autres attributions.

Quand le recouvrement des impôts eût été réorganisé, Gaudin se préoccupa de la Trésorerie. Car, bien que les comptables pussent recouvrer ces impôts par portions égales, en douze mois, il avait cru devoir leur donner un plus long terme pour leurs versements dans les caisses de l'État. Cependant, chaque mois, il fallait pourvoir au paiement des dépenses, et les impôts fon-

ciers, formant alors la principale ressource du Trésor, pouvaient ne rentrer, en raison des délais accordés, qu'au bout de quinze et vingt mois. Le ministre des Finances imagina donc de faire souscrire, dès le début de l'année, par les receveurs généraux, des obligations représentant les sommes qu'ils devaient encaisser, pour le compte de l'État. C'était une sorte d'émission de papier, garantie comme remboursement par les impôts à percevoir dans l'année. Le Trésor négociait ces obligations et avait ainsi des ressources échelonnées suivant ses besoins. Or, la Caisse d'Amortissement, pour leur donner un plus large crédit, devait, sur la présentation d'un protêt de ces obligations, en payer le montant avec les intérêts à Paris. Afin de pourvoir à ce service, on y affecta dix millions de francs, provenant des cautionnements nouveaux qu'avaient à fournir en monnaie réelle, métallique, les receveurs généraux. A ce point de vue, elle était donc une sorte de caisse de garantie.

D'un autre côté, elle remplissait la fonction de caisse de dépôts pour certains fonds en litige, et faisait l'opération de l'amortissement en rachetant des rentes d'État sur le marché au moyen des fonds provenant des cautionnements des comptables publics, autres que les receveurs généraux. C'était pour elle, d'ailleurs, une ressource. Elle achetait des rentes perpétuelles cinq pour cent, au prix de trente francs, et, avec le revenu de ces rentes, payait les intérêts de leurs cautionnements aux fonctionnaires. Elle se constituait ainsi un revenu de plus de 16 pour cent et ne payait, pour les fonds de cautionnement, qu'un intérêt de 5 pour cent. Mais elle ne devait pas longtemps demeurer dans le cadre de ces trois opérations. Elle devint assez vite Banque d'État, et, trop souvent, avança de l'argent au Trésor contre des valeurs d'un recouvrement plutôt

laborieux. Son titre de Caisse d'Amortissement était donc, jusqu'à un certain point, un trompe-l'œil, et Mollien s'en aperçut dès le début. Il avait beaucoup étudié la question de l'amortissement et les procédés si différents dont on usait en Angleterre et en France. Il faisait remarquer que l'on ne doit pas amortir la dette constituée lorsqu'on ne pourvoit pas proportionnellement à l'extinction de la dette *non constituée*. Toutefois, la raison tirée de ce qu'un débiteur n'a pas le droit d'établir de préférences entre ses créanciers n'est pas, à notre avis, décisive, car l'État nous paraît devoir procéder à l'amortissement le plus avantageux pour lui, dans les limites légitimes accordées par la loi. Plus juste était l'objection qu'un fonds d'amortissement ne doit avoir rien d'éventuel. On affectait, en effet, aux achats de rente perpétuelle les fonds provenant de rentes viagères et de pensions éteintes, produits fort incertains. De plus, on diminuait l'amortissement spécial des rentes viagères employé à l'amortissement de la rente et, en agissant ainsi, on n'amortissait qu'en apparence, on découvrait saint Pierre pour couvrir saint Paul. En réalité, le gouvernement embarrassé, cherchait des moyens de crédit, et, par l'intermédiaire de la Caisse d'Amortissement, il faisait des emprunts presque continus en utilisant les cautionnements de ses fonctionnaires.

Cependant la confiance qu'inspirait le nouveau gouvernement facilita beaucoup la tâche des administrateurs de la Caisse d'Amortissement. Le personnel des receveurs généraux s'était en outre fort amélioré. Puis l'ordre commençait à régner dans toutes les branches de l'administration. Pour compléter ces excellentes dispositions, et en vue aussi d'éclairer les hommes d'État et les financiers, en montrant quel devait être le

rôle de la Caisse d'Amortissement, Mollien rédigea un mémoire qui dut paraître imprimé (1) et dont nous n'avons pas trouvé trace, intitulé : *Aperçus et résultats de la doctrine française et de la doctrine anglaise en finances.* Il en a donné un résumé dans ses *Mémoires.*

Il y recommandait l'exemple de l'Angleterre et y montrait que si une caisse d'amortissement devait, dans l'intérêt de l'État, se livrer à des opérations profitables au Trésor, ce n'était point à ceux qui la dirigeaient de prélever des bénéfices à cette occasion. Le gain illicite était, en tout cas, assez facile à réaliser puisqu'il s'agissait d'acheter, pour le compte de la Caisse, et le plus avantageusement possible, en Bourse, sur le marché où les fluctuations sont les plus fréquentes et les plus imprévues, des rentes d'État. Le côté technique et le côté moral de la question étaient traités dans le mémoire, et c'est par les moyens techniques que Mollien s'efforçait de moraliser l'administration en organisant une surveillance et un contrôle de nature à mettre à l'abri des défaillances possibles ceux de ses membres qui auraient pu manquer à leurs devoirs. « Il ne faut pas tenter le diable » assure un dicton populaire. Mollien qui connaissait les hommes, savait bien qu'il y a toujours, chez les personnes mêlées aux opérations de cette espèce, où les tentations sont si fortes et les moyens de les satisfaire sans trop de risques si faciles, un mauvais génie qui sommeille.

Sa méthode consistait à modifier radicalement le système de comptabilité employé jusque-là dans l'administration des Finances. Ce système n'était pas pro-

(1) Il indique cette publication dans ses *Mémoires* en écrivant (t. I, p. 221). « C'est alors que je laissai paraître sous le titre : Aperçus etc. » Cette étude paraît avoir été destinée à l'administration. Mollien la fit distribuer aux autorités.

pre à empêcher le gaspillage et les prévarications. Il avait le défaut d'être très compliqué, bien qu'il relevât de ce que l'on appelle la « partie simple ».

C'était un instrument rudimentaire peu adapté aux multiples complications des finances, à cette époque. Sully qui, à force d'énergie avait mis de l'ordre dans les écritures des comptables, s'en était, il est vrai, servi pour établir à peu près la situation financière du royaume. Il avait refusé d'introduire le système de la partie double que lui recommandait, en 1607, Simon Stevin marchand de Bruges. Il ne vit certainement pas les avantages de ce système automatique de contrôle. L'outil dont il se servait, valait par celui qui en surveillait avec rigueur le maniement. Aussi, après sa mort, le désordre reparut-il dans les comptes de l'État. Colbert, quoiqu'issu d'une famille de commerçants, vécut de même sur les vieux errements. Son père ne semble pas avoir pu lui inculquer des principes sur ce point, car il n'avait pas précisément réussi dans ses affaires. Mais Colbert, comme Sully, sut se faire obéir et obtint des comptes et des états de situation, pendant le temps qu'il demeura au contrôle général.

Après lui la comptabilité du Trésor royal fut de nouveau désorganisée. Et cependant, plusieurs siècles auparavant, le Trésor de France avait connu cette régularité que n'obtenaient qu'à grand'peine des ministres puissants. Les Templiers, en effet, administrèrent le Trésor royal pendant près d'un siècle, du commencement du XIIIe siècle jusqu'au jour où Philippe le Bel leur intenta le procès qui finit par leur supplice. Il y a lieu de penser, sans que l'on puisse l'affirmer, qu'ils appliquèrent la partie double aux comptes du Trésor.

C'est Mollien qui, par des moyens détournés, devait définitivement l'établir dans l'administration finan-

cière de l'État. En arrivant à la Caisse d'Amortissement, où nous l'avons vu, les opérations étaient nombreuses et variées, il comprit que l'imperfection du principe sur lequel reposait cette institution devait être compensée par des procédés d'exécution souples et susceptibles, en même temps, de permettre à chaque instant de contrôler la marche des comptes. Quel autre instrument pouvait mieux donner ce résultat que le système de la partie double? Il force à tout écrire « sous la dictée des faits » ; il enchevêtre les comptes de telle sorte qu'ils deviennent tous solidaires les uns des autres. Leurs engrenages doivent jouer librement s'ils sont exacts, et s'arrêtent pour ainsi dire aux yeux de qui les observe, s'ils contiennent des erreurs ou des irrégularités. Rien ne peut échapper à leurs constatations puisque les faits relatés sous forme de chiffres, de dates, de nature d'opérations, doivent être consignés au moins deux fois, par des personnes différentes. Le système présente donc l'avantage d'un contrôle fréquent par la facilité d'établir rapidement les balances des comptes.

Mollien, comme il le dit lui-même, emprunta son procédé de comptabilité au grand commerce. On a prétendu que, lorsqu'il était commis de M. de Villevault, il l'avait vu fonctionner à la Ferme Générale. C'est une erreur. La Ferme Générale n'employait pas la partie double. Mais nous savons que Mollien avait été mis au courant, par son père, de la tenue des livres. Il prit de grandes précautions, du reste, pour introduire ce nouveau mode de comptabilité à la Caisse d'Amortissement. Il ne se vanta pas de cette innovation. Qu'eusent dit ses collègues et les ministres? Quelle indignation dans les bureaux à la nouvelle d'une transformation en perspective! Et puis, em-

prunter pour l'administration de l'État une formule commerciale, n'était-ce pas attenter à la dignité de cette administration? Il se garda bien de demander la permission d'entreprendre cette réforme. Il eut rencontré trop d'opposants, et le Premier Consul, qui commençait à s'occuper de tous les détails des affaires publiques, eût accueilli probablement ses propositions comme Sully avait fait de celles du marchand de Bruges, Simon Stevin.

Plus tard, vers le commencement de 1805, lorsqu'il prit la succession de Barbé-Marbois, au Trésor, après l'affaire des « Négociants Réunis », il organisa de même la partie double dans son ministère. Cette fois, il s'appuyait sur un précédent, celui de la Caisse d'Amortissement et sur l'erreur dont Barbé-Marbois avait été victime dans l'établissement des comptes avec Ouvrard et ses associés. On se souvient (1) que Barbé-Marbois avait fourni une balance de ces comptes avec une différence de 70 millions au moins au détriment du Trésor. L'erreur n'avait point été très facile à établir. Les commissaires du Conseil d'État, appelés à vérifier le compte des faiseurs de services, avaient trouvé, à leur débit, 84 millions. Ceux-ci n'auraient donc été redevables au Trésor, en plus des 70 millions inscrits tout d'abord, dans les comptes de Barbé-Marbois, que de 14 millions.

En surveillant lui-même les vérifications dans les bureaux, Mollien parvint à déterminer le chiffre total de 141 800 000 francs. L'erreur était donc bien de 70 millions environ. Elle prouvait la nécessité d'une réforme de la comptabilité.

Nous ne voulons pas exposer ici, par le menu, les actes de l'administration de Mollien. Notre but, nous

(1) Voir plus haut l'étude sur Ouvrard.

l'avons déjà dit, est, en traçant ces portraits, de définir le caractère des financiers que nous essayons d'étudier, de noter les caractères les plus saillants de leur œuvre, de rechercher l'origine de leurs opinions et la filiation des idées bonnes ou mauvaises, des doctrines vraies ou fausses sur lesquelles ils s'appuyèrent. Il nous suffit, pour cela, de donner certains des actes caractéristiques par lesquels ils se révèlent à nous. Mollien nous apparaît donc déjà, non seulement comme un homme de probité éprouvée, épris d'ordre et de clarté, mais comme un esprit critique de sens très positif. possédant un caractère assez ferme et assez hardi pour mettre en pratique les mesures qu'il jugeait nécessaires de prendre pour le bien des administrations qu'il dirigeait.

La Révolution avait à peu près tout bouleversé ou remanié, sauf peut-être les bureaux. Avec un homme de la trempe de Napoléon, attaché par beaucoup de côtés aux traditions et désireux d'en restaurer un bon nombre, c'était montrer une certaine audace que d'agir comme le faisait Mollien. Il ne cessa jamais de garder son indépendance d'esprit, pendant le temps qu'il fut le collaborateur fidèle et si éminemment utile de l'Empereur. Provoqué par celui-ci, et quelles que fussent les opinions de son souverain et de son entourage, ou les idées en honneur à la cour, il opposait les siennes à celles qu'il sentait cependant toutes-puissantes. Napoléon sut toujours tirer profit des conversations qu'il eut avec ses collaborateurs les plus intelligents. Mollien fut souvent consulté — pour donner des « avis » et non des « conseils ». Il mettait quelque forme à contredire son interlocuteur , mais le contredisait nettement. Quelquefois il l'emportait dans ces discussions en général très serrées et réussissait à convaincre son terrible

partenaire. Lorsqu'il n'arrivait pas à faire accepter ses idées, il exécutait les ordres imposés dont les conséquences souvent fâcheuses lui donnaient raison. En voici un exemple, cité déjà (1).

Lorsque Mollien fut nommé administrateur de la Caisse d'Amortissement, Bonaparte, alors Premier Consul, tint à s'entretenir avec lui du rôle principal de cette institution. Elle devait, dans l'esprit de Bonaparte, être un instrument de crédit à la disposition du pouvoir, et, de plus, en permettant à l'État d'intervenir à la Bourse, devenir ainsi « l'arbitre des cours des effets publics ». Le beau titre de Caisse d'Amortissement n'était donc, en réalité, à ses yeux, qu'un titre de façade. Bonaparte avait tous les préjugés et la défiance de son temps contre ce que l'on appelait l'agiotage. L'aventure désastreuse du système de Law, dont le souvenir demeurait, et celle si récente des assignats, ne contribuaient pas peu à faire confondre, dans le même mépris, le marché à terme régulièrement pratiqué et la spéculation sans frein qui n'est plus que du jeu de hasard.

La conversation dura ainsi deux heures. Cambacérès et Lebrun, témoins muets, y assistaient. Bonaparte s'efforça de prouver à Mollien l'utilité d'intervenir pour faire hausser le cours de la rente ou l'empêcher, en cas de crise, de baisser. Mollien s'étonne d'avoir mis aussi longtemps, sinon à convaincre, du moins à éclairer le Premier Consul sur ce sujet si simple à ses yeux. Il ne l'était pas autant qu'il le croyait pour son interlocuteur. Bonaparte lui opposait des arguments de fait comme celui-ci : « Je demande si l'homme qui offre de livrer dans un mois, à 38 francs, des rentes en cinq pour cent,

(1) Consulter : *Les Finances de la France sous la troisième République*, Léon Say, t. III, p. 103 « Les interventions du Trésor à la Bourse ».

par exemple, qui se vendent aujourd'hui au cours de 40 francs, ne proclame pas et ne prépare pas le discrédit ». A s'en fier aux apparences, et pour un homme peu au courant de ces questions, le problème n'est pas un problème à solution élémentaire. C'est un sophisme, mais un sophisme séduisant pour un chef de gouvernement, ignorant des questions économiques.

Mollien une fois rentré chez lui, rédigea sa conversation avec le Premier Consul. Elle paraît très vraisemblable et les questions de Bonaparte n'ont pas trop lieu de surprendre. Il ne connaissait probablement pas la tentative inutile, et sans autre résultat qu'une perte pour le Trésor, faite par Calonne pendant son passage au contrôle général. Mollien, alors commis modeste dans les bureaux, ne l'ignora point. Quoiqu'il fût très jeune, à cette époque, il avait l'esprit trop éveillé et trop bien préparé pour ne pas comprendre la vanité de telles opérations. Les fonds publics, ayant baissé normalement, sous la pression explicable de l'inquiétude causée par la situation financière, des spéculateurs intéressés, soutenus par des ignorants, avaient fait remarquer que la cause en était à la baisse des actions de la Compagnie des Eaux et qu'il suffisait d'en faire acheter par le Trésor pour relever le cours de la rente.

Calonne, fort ignorant, mais désireux d'agir, au moment de la réunion des Notables, sur l'esprit des Députés, subit facilement l'action de son entourage et fit opérer, par plusieurs banquiers, des achats de ces actions pour le compte du Trésor. L'affaire ne réussit pas et ne pouvait pas réussir. Les fonds publics continuèrent à marquer, par leur cours, la situation exacte du crédit de l'État. Même si l'on eût affecté à ces achats une somme beaucoup plus considérable que celle que l'on y consacra — onze milions — l'insuccès eût été

aussi profond. De plus, l'argent que l'on avait ainsi employé provenait de subterfuges. C'était de l'argent de crédit obtenu au moyen d'assignations à échéance d'un an sur le Trésor. On avait cependant mis tout en œuvre pour arriver au résultat désiré. Une correspondance avait été envoyée au *Courrier d'Europe* en vue de démontrer le bien fondé de l'opération, et Calonne n'avait point manqué d'en tirer des citations pour se justifier. On « travaillait » déjà l'opinion, à cette époque, au moyen de la presse; et l'on envoyait aussi de Paris pour les journaux de Londres, des articles destinés à donner à la France l'opinion de l'étranger sur elle.

Mollien, fort de cette expérience et de son éducation économique, combattit d'abord les idées du Premier Consul sur « l'agiotage » en lui prouvant l'utilité de la spéculation. Il démontra que les marchés à terme sont une nécessité. Il fit observer que, proscrits avant la Révolution par un arrêt du Conseil, on les avait vus quand même reparaître bientôt et se multiplier; que depuis cette époque on pouvait se demander « si c'est la loi ou les marchés à terme qu'il faudrait accuser » (1). Car tout se résout par des marchés à terme. Ils servent à approvisionner les villes et à entretenir les armées. Ils sont l'essence même des grandes combinaisons commerciales. N'étaient-ils pas très développés à Londres et à Amsterdam? bien plus multipliés sur ces places qu'à Paris? La spéculation difficile à réglementer est impossible à supprimer. L'intervention du Trésor pour en réprimer les écarts est toujours onéreuse pour l'État et absolument inefficace. Le cours d'une valeur baisse pour une cause réelle, économique lorsque cette

(1) *Mémoires*, t. I, p. 256.

baisse est persistante et ne subit pas brusquement l'action d'une fausse nouvelle dont l'influence est d'ailleurs éphémère. Il ne peut donc pas être soutenu par le Trésor, même avec de gros sacrifices d'argent. Cette intervention provoque les ventes. Les possesseurs de la valeur n'ignorant pas les causes profondes de la baisse s'empressent de porter leurs titres au marché dès qu'une hausse artificielle se produit.

Dans cette conversation fut aussi examinée par le menu, tant Napoléon se plaisait aux détails, l'organisation des agents de change. Bonaparte sortit de là plus éclairé à certains égards, mais peu convaincu de l'inutilité des interventions du Trésor à la Bourse. Le mécanisme subtil de la hausse et de la baisse lui échappait. Puis, il avait une confiance illimitée dans l'action de l'État, surtout parce qu'il le personnifiait. C'était toujours l'homme qui, lorsqu'on lui montrait une difficulté dans la politique extérieure, estimait pouvoir résoudre la question avec deux cent mille baïonnettes. Les baïonnettes et le Trésor étaient impuissants à la Bourse. Il devait un jour en faire l'expérience coûteuse et surtout décisive. En 1802, la crainte de la guerre, au moment où la paix d'Amiens allait être rompue, fit baisser fortement la rente. Napoléon, inquiet, voulut en faire relever le cours et s'empressa de demander à Mollien d'intervenir. Celui-ci résista, sachant bien comment finirait l'aventure, et déclara ne vouloir agir que sur un ordre formel de Napoléon. Alors il s'efforça de faire comprendre à son souverain les causes de cette baisse. La crise était produite par un besoin de monnaies, d'espèces. Chacun cherchait à se procurer de l'argent pour des besoins divers. Les fournisseurs des armées entre autres, obligés le plus souvent de payer, en temps de guerre, leurs approvisionnements comptant, vendaient en

Bourse les valeurs les plus faciles à réaliser, parmi lesquelles se trouvait la rente. Toutes ces raisons et bien d'autres n'eurent aucune action sur Napoléon. Il donna l'ordre d'acheter de la rente comme, dans une bataille, il donnait à ses escadrons l'ordre de charger. Le directeur de la Caisse d'Amortissement dut obéir et jeter à la Bourse les quelques ressources dont il disposait.

Dès le premier jour, quatre millions de rentes, en capital, furent achetés. L'offre des vendeurs s'accrut. Le lendemain, quatre autres millions allèrent s'engouffrer à la Bourse sans modifier la situation ; au contraire, les offres se firent de plus en plus nombreuses. Le troisième jour, nouvel effort. Le minotaure insatiable dévore encore quatre autres millions, et les offres ne diminuent pas. Comme c'étaient là les seules ressources à peu près disponibles, on s'arrêta (1). Les rentes baissèrent de dix pour cent. Mollien avait eu raison. Le Premier Consul, auquel il alla rendre compte de l'échec lui fit cette réponse : « Vous avez été battu, c'est là un faible mécompte. J'ai du moins atténué le mécompte plus grave qui menaçait la place de Paris. J'ai peut-être aussi prouvé à l'Angleterre, qu'à la veille d'une nouvelle guerre, nous pouvions pourvoir à d'autres besoins qu'à ceux de la guerre même... » Ces explications entortillées n'étaient pas précisément un bulletin de victoire.

Cet insuccès n'empêcha pas Napoléon de faire exécuter, en 1808, la même opération par son ministre du Trésor. Cette fois, la crise était moins aiguë et moins soudaine. Les achats effectués par la Caisse d'Amortissement, et même par la Caisse de Service, eurent pour conséquence de maintenir la rente un peu au-dessus

(1) Ce sont les chiffres cités par Mollien.

de 80 francs. Trente millions furent affectés à cette intervention qui dura un certain temps. Elle peut être rapprochée, comme influence sur les cours de la rente, des achats faits aujourd'hui pour le compte des Caisses d'Épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations. Mais elle avait ce mauvais résultat de coûter cher au Trésor et d'avantager les spéculateurs à la hausse sans aucune raison, puisque la tendance naturelle des cours, sous l'action des événements, était la baisse. Du fond de l'Espagne où il se trouvait alors, Napoléon, heureux d'avoir relativement réussi, écrit en décembre 1808 à Mollien de continuer « dut-il en coûter autant », c'est-à-dire trente autres millions pour maintenir le cinq pour cent à 80 francs. Et Mollien se plaint que le rôle de la Caisse d'Amortissement soit si mal compris et qu'elle intervienne par à-coups pour satisfaire des caprices coûteux, au lieu d'amortir régulièrement la dette comme en Angleterre.

En acceptant le ministère du Trésor sur l'ordre péremptoire de l'Empereur, en assumant la lourde responsabilité d'être son argentier, Mollien ne prenait pas une sinécure. Il avait à corriger les erreurs du passé, à mettre de l'ordre dans l'administration et à fournir aux besoins aussi imprévus qu'impérieux de Napoléon. Il réussit dans ces deux tâches dont l'une était pour une part la conséquence de l'autre.

Par l'introduction de la comptabilité en partie double (1), il créait, nous l'avons vu, un contrôle permanent, ou du moins les moyens de le faire, et un instrument précieux pour connaître presque chaque jour la situation des agents du Trésor. D'un autre côté, en établissant un rouage nouveau la « Caisse de Servi-

(1) Le décret organisant cette comptabilité est du 4 janvier 1808.

ce » (1), il régularisait les rentrées d'impôts et assurait, dans les caisses du Trésor, ce que l'on appelle aujourd'hui des « disponibilités ». Car jamais peut-être souverain ne fut plus exigeant que l'Empereur. Mollien ne l'ignorait pas et prit ses précautions. La pénurie du Trésor avait eu pour cause, jusqu'à son arrivée au ministère, l'organisation défectueuse des rentrées de l'impôt. Les receveurs généraux avaient la faculté de ne verser qu'en dix-huit mois, et parfois plus, les sommes recouvrées généralement, par eux, en douze mois, sur les contribuables. L'État n'entrait point en possession de ses ressources dès qu'il eût pu le faire. Il empruntait à gros frais des sommes dont l'équivalent se trouvait dans les caisses de ses propres agents. Cela permettait aux faiseurs de service de réaliser de gros bénéfices. Mollien eut l'idée, sans rien changer au système établi, de faire prêter directement au Trésor, par les receveurs généraux, l'argent à leur disposition. En vue de provoquer des versements par anticipation, il alloua un intérêt aux receveurs. Chacun d'eux avait, au Trésor, un compte courant. Ces comptes courants alimentaient la Caisse de Service. Le mécanisme était ingénieux et souple. Il n'était pas tout à fait nouveau, mais Mollien sut l'adapter aux besoins du moment et le mettre au point. Il put ainsi toucher à l'avance 30 ou 40 millions, à-compte fort appréciable pour un budget « dont les recettes dans leur rapport avec les dépenses étaient toujours en retard de 120 millions » (2).

Les budgets du Consulat et de l'Empire ont été tous dressés de façon assez peu méthodique. Gaudin les

(1) Mollien appela près de lui, en qualité d'administrateur du Trésor, Louis, qui était, à cette époque, conseiller d'État ; il lui confia la surveillance de la Caisse de Service.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 528.

préparait, Napoléon les examinait et, généralement, les arrêtait. Sous le Consulat, le Conseil d'État les étudiait, plus tard, sous l'Empire, cette étude fut des plus sommaires et au point de n'être qu'une pure formalité. Le budget devait toujours avoir une apparence d'équilibre. Cette apparence d'équilibre était elle-même provisoire. Pendant tout l'exercice, suivant les besoins variés et pressants qui se firent toujours sentir, le budget était remanié par des décrets. Les crédits nouveaux étaient couverts par des ressources diverses. L'Empereur s'ingéniait à obtenir un équilibre dans les chiffres sans se soucier toujours de la régularisation définitive.

Au milieu des graves préoccupations de la guerre, la veille des batailles décisives, très loin de la France, il vérifiait des petits comptes de communes. Il avait la passion des détails. Cependant, à part le budget de l'an X, les autres présentèrent des dépenses plus grandes que les recettes. La manie de remanier les budgets antérieurs n'a point donné beaucoup de clarté aux comptes de l'Empire. Le baron Louis a eu raison de critiquer ces errements. Il a eu tort, toutefois, d'en rendre Gaudin, et Mollien surtout, responsables. Il faut souvent dit-on, considérer la fin d'une affaire pour la juger. Si l'on se place à ce point de vue, on constate que de 1800 à 1814, la balance générale des comptes, sauf des rectifications secondaires, impossibles à établir aujourd'hui, accusait un excédent de 442 millions de dépenses sur les recettes. Les recettes s'étaient élevées à plus de 13 850 millions et les dépenses atteignaient près de 14 294 millions (1). C'était relativement peu, après tant de guerres, de fautes et de désastres.

Mollien ne préparait point le budget; mais en sa

(1) Chiffres donnés par M. P. Boiteau, *Diction. des Finances.*

qualité d'argentier, il devait fournir aux besoins multiples et imprévus de l'Empereur. Sa situation n'était pas enviable. Il fut souvent gêné pour ses moyens de trésorerie, par l'administration du ministère des Finances. Aussi laisse-t-il échapper, sans se plaindre de son collègue Gaudin, quelques doléances au sujet de cette dualité dans les attributions, à deux ministres, des recettes et des dépenses. Pour lui, le ministère des Finances aurait dû être le plus *indivisible* des ministères (1). Il n'avait pas besoin de deux chefs « dont l'un croyait se réserver la *pensée* tandis que l'autre avait tous les embarras de l'action ».

Avec Napoléon, ce dualisme était bien indispensable. Il divisait les responsabilités. Si un homme comme Mollien eût réuni sur sa tête les deux fonctions de ministre des Finances et de ministre du Trésor, s'il eût été obligé de préparer le budget et en même temps de satisfaire aux exigences de l'Empereur, des occasions bien plus nombreuses se seraient présentées de se heurter aux volontés et aux fantaisies de celui-ci. Peut-être alors ne fût-il pas demeuré aussi longtemps son collaborateur. Et cependant, les demandes d'argent, de plus en plus pressantes, s'accroissaient avec les difficultés de la politique extérieure et les guerres qu'elles engendraient. C'était surtout lors de ses brusques entrées en campagne que Napoléon, comme un enfant terrible, exigeait des ressources immédiates. Mollien fournissait ce qu'il pouvait, tout en s'efforçant de ne pas vider ses caisses et de ne pas épuiser son crédit. En certaines circonstances même, il tint tête à l'Empereur et fit une résistance opiniâtre. Il opposait froidement alors *l'ultima ratio*, les chiffres de ses disponibilités. Il se mon-

(1) *Mémoires*, t. I, p. 529.

trait, dans ces occasions, suivant une formule chère à M. Thiers pour définir un véritable ministre des Finances, défenseur des deniers de l'État, « le dogue du budget ».

Connaissances techniques étendues, fermeté de caractère, principes appuyés sur une instruction économique solide, tempérament d'honnête homme, tels sont les éléments qui constituent Mollien financier et administrateur. Et il le fallait trempé de cette sorte pour résister à la rude besogne qu'il eût à accomplir. Louis, dont il avait été le protecteur, céda, lors de la première Restauration, à un sentiment bien peu élevé en essayant d'attaquer son administration. Mollien est demeuré en dépit de ces attaques, l'administrateur intègre et avisé que son œuvre révèle, en toutes ses parties. Autant qu'il le put, il n'employa jamais que des moyens normaux. Il ne céda pas à la tentation de faire de la Banque de France un auxiliaire facile du Trésor, surtout dans les conditions où se trouvait cet établissement.

Il en détourna toujours l'Empereur, très porté à considérer la Banque qu'il avait fondée comme *sa* Banque. Mollien ne méconnaissait pas les services que peut rendre une institution de cette espèce lorsqu'il s'agit d'un compte régulier alimenté par des versements de l'État. Mais la Banque ne serait pas demeurée longtemps le simple caissier du Trésor, gérant ses fonds avec un solde créditeur au profit de celui-ci ; elle fût vite devenue le prêteur forcé, obligatoire, dans les moments difficiles. Comme elle était une banque d'émission, le danger apparaissait encore plus grand, puisqu'elle pouvait contrebalancer ses avances par des émissions de billets. Puis, c'eût été lier le sort de cette institution de crédit à celui de l'État. N'avait-on pas fait courir le bruit, lors de la crise de 1805, que l'Em-

pereur avait pris et emporté en Allemagne, pour alimenter sa caisse de guerre, les réserves métalliques de la Banque de France ? Le fait était faux ; toutefois les rapports d'affaires établis indirectement entre le Trésor et la Banque par les faiseurs de service dits « Négociants Réunis », étaient bien de nature à accréditer cette opinion. Les causes de cette crise sont d'ailleurs imputables non seulement à Ouvrard et à ses associés, mais encore à un certain nombre de banquiers de Paris qui échangeaient alors du papier de crédit et créèrent, de cette façon, un état de crise que rendit aiguë la déclaration de guerre.

Ce n'était point un mince mérite, à cette époque, et dans les circonstances si particulières dont elle fut remplie, de résister au désir d'avoir recours à des moyens faciles de se procurer de l'argent. Le caractère de Mollien, fait de fermeté et de patience tenace, s'affirme ici pleinement. Nous allons, du reste, dans les pages suivantes où nous examinons ses doctrines et la filiation des idées auxquelles il obéissait, montrer comment il concevait le rôle d'une banque d'émission.

Cette passion du bien public, le sentiment élevé de l'intérêt général que tant de ministres laissent s'endormir quand ils sont au pouvoir, demeurèrent toujours très vifs en lui. Sa haute probité tenait étroitement à la nature de son esprit, à son tempéramment façonné par une éducation forte. Et il semble qu'il ait été ainsi, sans effort. Mollien est le plus beau mécanisme d'équilibre moral qu'il soit donné — chose rare — de signaler dans un homme d'État. C'est avec cet esprit, qu'éloigné désormais du pouvoir, il combattit à la Chambre des Pairs, dont il faisait partie, la conversion du 5 °/₀ en 3 °/₀ présentée par de Villèle. Il n'y vit qu'un expédient, un moyen irrégulier de décharger

l'État d'une partie des arrérages de la dette. A ses yeux, l'État manquait à ses engagements en rognant les revenus des rentiers. Et c'était toujours l'idée du respect des contrats et de la propriété d'autrui qui l'inspirait dans cette discussion. Il avait vu le crédit de l'État très bas, et il n'avait point été long à comprendre les causes de cette déchéance. Aussi, en tout temps, proclama-t-il très haut la nécessité pour un État de payer intégralement ce qu'il doit, de faire honneur à ses promesses, de ne rien nier de ses dettes. C'est à son école que Louis et Corvetto ont appris ces sages maximes qu'ils proclamèrent à leur tour avec courage lorsque, au pouvoir aussi eux, ils se trouvèrent soumis aux suggestions mauvaises d'un entourage composé de gens ignorants et peu scrupuleux.

III

LES THÉORIES ET LES DOCTRINES DE MOLLIEN

I

Napoléon se plaisait à traiter Mollien « d'idéologue ». Ce mot ne prenait pas dans sa bouche l'acception de mépris qu'il lui donnait parfois, lorsqu'il désignait ainsi les philosophes et les économistes. Mais il sentait bien, dans les nombreuses discussions qu'il avait avec son ministre du Trésor, que celui-ci, tout en raisonnant avec rigueur sur les faits, expliquait leur enchaînement par des idées générales. Il croyait à la toute-puissance de l'action et de la volonté et souffrait des explications où Mollien lui montrait implicitement le néant

de sa puissance en face des phénomènes naturels. Le ministre près de son souverain, véritable génie de l'action, fut comme la revanche continue de la pensée. Napoléon n'ignorait pas combien Mollien, financier intègre, plein de savoir et de connaissances techniques, lui était indispensable ; il appréciait profondément les services de l'administrateur tout en dédaignant les idées du théoricien. A ses yeux, Mollien valait surtout par le côté « pratique » ; c'était un manœuvrier, habile à faire mouvoir les capitaux. L'idéologie, chez lui, apparaissait à l'Empereur comme étant une sorte d'art d'agrément : Mollien devait être idéologue comme d'autres étaient poètes à leurs moments perdus, par dilettantisme, pour se distraire. Il est à craindre que Napoléon n'ait pas compris sur quoi s'appuyaient les fortes raisons de son ministre lorsqu'il combattait le système absurde du blocus continental, les interventions coûteuses et inutiles du Trésor à la Bourse, lorsqu'il défendait les véritables principes du crédit et montrait partout l'action latente des lois naturelles dont on peut retarder l'action sans l'annihiler jamais.

L'époque n'était pas favorable au développement des idées philosophiques. On en avait usé et abusé au XVIIIe siècle. On s'était efforcé de faire entrer, dans la politique, des conceptions souvent vagues, et par conséquent dangereuses, sans rapports avec les faits et les contingences de la vie publique. Les contradictions flagrantes et continues que l'on rencontre dans l'histoire de la Révolution, et en particulier au point de vue économique, s'expliquent par la mobilité des influences politiques et par les incertitudes et les tâtonnements propres à des Assemblées d'hommes dont l'éducation et la préparation cérébrale étaient profondément dissemblables. Si les économistes marquent tout d'a-

bord leur influence par la proclamation de la liberté du travail et les principes qui en découlent, comme l'égalité devant la loi, les disciples de Rousseau, imprégnés de ses déclamations sur le contrat social et sur l'inégalité des conditions, tendent confusément vers un état de société mal défini. Dans cette littérature entrent des idées fausses sur l'antiquité et des critiques justes de l'ancien régime. Aucune idée constructive bien précise n'y apparait. Napoléon, qui avait lu Rousseau, n'avait point tardé à comprendre que le *Contrat social* n'était pas un manuel de gouvernement. Quand il avait pris le pouvoir, la France, désemparée, manquait d'organisation et offrait le spectacle d'un peuple en anarchie. Son tempérament autoritaire le portait naturellement vers une forte organisation hiérarchique de l'administration. Que lui importaient alors Rousseau et ses doctrines dissolvantes ? Pris invinciblement par l'action, il engloba donc, dans le même dédain, toutes les œuvres de philosophie. Elles devinrent pour lui de « l'idéologie », un tissu de rêves et d'utopies.

C'était précisément sous ce titre *l'Idéologie* que Destutt de Tracy avait, en 1801, publié un livre, où il traitait, sous la forme philosophique, des questions économiques, politiques et morales. Le mot était déjà courant dans la langue des philosophes. Napoléon le prit pour caractériser toutes les productions de cet ordre. Destutt de Tracy était membre de l'Institut pour la classe des sciences morales, supprimée parce qu'elle renfermait trop « d'idéologues » (1). Cependant si l'on considère l'œuvre de cet écrivain, on y trouve la marque d'un esprit précis, éloigné des chimères et des formules creuses. Son *Commentaire de l'Esprit des*

(1) Cette suppression eut lieu en 1803.

Lois, publié en 1806, contient une critique très serrée des idées fausses émises par Montesquieu sur le rôle des machines dans l'industrie, sur la population, sur la propriété dont celui-ci, très légèrement, fait reposer le principe premier sur la loi. C'est aussi Montesquieu qui inspira les Conventionnels lorsqu'ils affirmèrent que l'État doit assistance à tous et qu'il est en quelque sorte responsable du bonheur individuel des citoyens. Particularité remarquable, Destutt de Tracy représentait alors l'esprit positif et critique dans ce qu'il pouvait avoir, à cette époque, de plus scientifique. Il est, en philosophie, de l'école de Condillac. Il écarte les systèmes et se range à l'avis d'Adam Smith, contre les physiocrates, en reconnaissant comme un élément productif certain, le travail industriel, trop méconnu par Quesnay et ses disciples.

Quoiqu'il n'y fasse point allusion dans ses *Mémoires*, Mollien avait, selon toute probabilité, lu Destutt de Tracy comme il avait lu Smith et son continuateur J.-B. Say. On reconnaît, dans les digressions auxquelles il se livre souvent, qu'il suivait le mouvement philosophique de son temps. Les idées économiques formaient, en réalité, la base de ses conceptions sur l'homme et les sociétés. C'est du point de vue économique qu'il interprète l'histoire. La monarchie ne lui paraît point avoir succombé sous les coups des pamphlétaires et des métaphysiciens pour faire place à la Révolution. C'est bien plus par ses propres fautes qu'elle est tombée. Elle ne pouvait plus compter sur un grand nombre de défenseurs parce qu'elle n'avait pas su respecter le droit de propriété ; et alors, dit-il, « la propriété presque tout entière s'était désintéressée de sa cause, fatiguée depuis un siècle de ce que le Trésor public demandait toujours plus et restituait tou-

jours moins (1) ». S'agit-il d'expliquer comment Guillaume III sut se faire accepter, lorsqu'il parvint, en 1688, au trône d'Angleterre ? Mollien en trouve la vraie cause dans la révocation de l'acte par lequel, seize ans auparavant, Charles II avait suspendu ses remboursements aux prêteurs de l'Echiquier. Ce chef d'une république économe, d'un peuple de marchands, savait que le meilleur moyen d'inspirer et la confiance politique et la confiance financière est, chez un souverain, de faire honneur aux engagements de l'État qu'il représente. Peu de temps après cet acte habile, Guillaume dont le pouvoir était désormais incontesté, pouvait emprunter à ceux qui avaient bénéficié de ses restitutions, des sommes supérieures à celles qu'ils avaient reçues. Washington ne fit point autrement lorsqu'il commença la guerre de l'Indépendance américaine. Aidé des conseils de son collaborateur Hamilton, il déclarait, en commençant la guerre, que le paiement des dettes des États-Unis « serait le premier devoir de la paix ».

Suivant Mollien, la « conservation de l'accroissement » sont les seuls mots qui semblent résumer toute la morale des peuples. Il est contre la guerre de conquête. Il a pu mesurer ce qu'elle coûtait. Vivre en bonne intelligence avec ses voisins par un échange de services réciproques ne vaut-il pas mieux que de vivre mal aux dépens d'autrui par la conquête et la violence? Et il montre les tributaires de l'ancienne Rome luttant contre les débris de sa puissance, les chrétiens armés ensuite contre les musulmans, puis les chrétiens se battant cruellement entre eux pendant de longs siècles. Mais peu à peu, l'humanité commence à s'apercevoir qu'« il lui est réservé de faire, par les arts, des

(1) *Mémoires*, t. I., p. 364.

conquêtes plus utiles que par les armes (1) ». Ne croirait-on point entendre comme l'esprit avant-coureur des formules saint-simoniennes ? C'est bien la civilisation industrielle qui doit, dans la pensée de Mollien, s'étendre désormais et remplacer la civilisation guerrière. Il avait sur ce point des idées optimistes et il put les garder jusqu'à sa mort survenue en 1852, la paix n'ayant été que fort peu troublée depuis la chute de l'Empire jusque vers le milieu du dernier siècle.

Par quel moyen et sous quelle influence devra s'étendre la civilisation industrielle? Par le contrat d'échange des produits ou des services, lequel ne doit point être entravé, car « le législateur le plus prévoyant, dit Mollien, ne peut jamais avoir pressenti et deviné tout ce que la succession des âges, dans les empires comme dans les générations, peut amener de nouveaux besoins et ouvrir des voies nouvelles à l'intelligence humaine (2) ». Il ne faut donc pas que cette intelligence soit contrariée dans son essor vers les innovations nécessaires, dans sa tendance « à améliorer la situation de tous, dans l'intérêt et par la coopération meilleure de chacun ».

Le contrat d'échange a ainsi besoin de liberté pour produire ses effets bienfaisants, et cependant il limite en un sens la liberté ; il crée des liens de « réciprocité ». C'est un mot auquel tient Mollien. La « réciprocité » lie les contractants et les oblige à respecter leurs engagements. Car il n'existe pas de rapport sans dépendance réciproque : « tout est échange dans la société ». La réciprocité est donc l'essence même du contrat

(1) *Mémoires*, t. I, p. 427.
(2) *Mémoires*, t. III, notes diverses, *passim*.

d'échange, et si elle contribue à maintenir l'harmonie des intérêts en donnant aux hommes le moyen de satisfaire pacifiquement leurs besoins, elle provoque aussi l'harmonie des sentiments. L'habitude de respecter les nombreux contrats d'échange dont est faite la vie économique, amène aussi la régularité dans l'exécution des devoirs sociaux. Le pouvoir politique lui-même, s'il entend garder son autorité et la garantir contre les évictions, doit entrer de « bonne foi » dans ce système de la « réciprocité ». C'est la base de tout gouvernement. Depuis, Bastiat a développé cette idée de l'harmonie établie par les contrats sous le règne de la liberté. Mollien la considérait déjà d'un œil trop optimiste. Mais c'était pour lui l'idéal vers lequel devaient tendre les sociétés, et un idéal est toujours un état supérieur aux réalités concrètes.

Toute la philosophie de Mollien reposait donc sur des théories économiques, sur celles qu'Adam Smith avait développées dans la *Richesse des Nations*. L'influence de J.-B. Say n'est pas moins manifeste sur son esprit. Bien qu'il ne le cite pas, on sent parfaitement qu'il s'est imprégné de ses idées. Ce n'est pas chez lui, d'ailleurs, un simple plaisir de dilettante. Les actes de sa vie administrative et politique concordent avec ses opinions fondamentales. Il montre, par là, combien il est nécessaire de posséder une solide armature théorique pour résoudre les problèmes posés chaque jour par les circonstances. Comment eût-il pu fournir aussi rapidement à Napoléon, qui, parfois, lui donnait 24 heures pour répondre à ses demandes sur les sujets les plus divers, des notes complètes, s'il n'eût eu, pour l'y aider, un fonds de connaissances aussi sûres, un capital intellectuel inépuisable, auquel il ne manquait jamais de recourir ?

On pourrait donc, sauf les atténuations nécessaires aux contingences du moment, dire, à l'avance, l'opinion de Mollien sur telle ou telle question économique. Pour se prononcer sur l'utilité des colonies, il se place comme J.-B. Say sur le terrain économique. Il ne les conçoit pas, telles que les avait comprises l'ancien régime, avec le système de « l'exclusif ». Il ne croit point que l'acte de navigation de Cromwell ait donné sa puissance maritime et coloniale à l'Angleterre. Si Colbert est un grand ministre, à ses yeux, c'est parce que sa politique économique était une succession de mesures transitoires destinées à permettre à la France de se mettre au niveau industriel des autres nations. Il est, en principe, l'adversaire du système protecteur. Le Blocus Continental lui était apparu comme une monstruosité. Il critique vigoureusement le tarif de 1816 appliqué aux fers étrangers à leur entrée en France ; le droit dépassait en effet le double de la valeur du produit. Et il montre les autres industries, obligées de s'approvisionner de fer indigène, payant un tribut énorme, pour l'époque, trente ou quarante millions par an, à quelques maîtres de forges (1).

II

Les questions les plus délicates sur lesquelles la sagacité de Mollien s'exerça furent, sans contredit, les questions de monnaie, de crédit et de banque. Il a nettement conscience du véritable rôle de la monnaie. La plupart des gens de ce temps étaient mercantilistes sans le savoir. Et le vulgaire, — auquel il faut pardonner cette

(1) *Mémoires*, notes diverses, t. III, *passim*.

erreur, dit Mollien, — n'était pas seul à croire que les espèces monétaires constituaient l'unique élément de la fortune publique et surtout la substance de la richesse. Mais il n'eût à s'occuper que très incidemment des problèmes de cet ordre. Bien plus fréquentes furent ses études, ses travaux et ses notes sur la Banque et le Crédit.

Napoléon avait fondé la Banque de France avec l'idée d'en faire un instrument placé sous sa main, obéissant à sa volonté et propre à servir ses projets. Les difficultés d'argent qu'il éprouva dès qu'il eût pris le pouvoir, lui firent rapidement comprendre, en effet, la puissance d'une telle institution. Comme il entendait tout dominer, il avait créé un établissement qui, suivant ses propres expressions, « devait être bien plus à lui qu'aux actionnaires ». Aussi ne cessa-t-il pas un seul instant de s'y intéresser. C'était du reste un enfant assez mal venu et dont les premières années furent difficiles. Assaillie par de fortes crises, et, en particulier, par celle de 1805, la Banque de France donna de fréquentes inquiétudes à l'Empereur. Il consulta souvent Mollien à ce sujet, comme on consulte un médecin sur la santé d'un être auquel on porte un grand attachement. Celui-ci essaya d'initier son souverain au mécanisme des banques d'escompte qui ont recours, pour cette opération commerciale, à l'émission de billets de banque.

Il n'y réussit guère dans les commencements. Il faut ajouter que cette question, peu connue, très compliquée en tout temps, l'était encore plus à cette époque où les banques de cet ordre étaient rares et n'avaient, sauf la Banque d'Angleterre, qu'une influence et qu'une action limitées. Après bien des conversations, des notes et des lettres, Napoléon n'y voyait pas bien clair encore dans ces rouages du crédit par l'émission. Le 28 mai 1810, au

cours d'une lettre datée du Havre, il écrivait à Mollien : « Faites-moi un rapport qui me fasse bien connaître ce que c'est que le dépôt de la Banque de France ? Qu'est-ce qui émet les billets ? Qui fait les profits ? Qui est-ce qui fournit les fonds ? » Tout cela à propos d'un comptoir de la Banque que l'Empereur voulait établir à Lille. Deux déjà fonctionnaient à Lyon et à Rouen. Et il insistait pour que son ministre du Trésor intervînt près des Régents afin de les obliger à établir le comptoir de Lille.

Le commerce et les affaires, on doit le supposer, n'étaient pas, sous le régime du Blocus Continental, précisément florissants en France, surtout dans le Nord. Les industriels et commerçants de cette région subissaient les inconvénients de la rareté des capitaux et payaient l'escompte un prix élevé. Ils firent entendre leurs plaintes à l'Empereur qui visitait à cette époque, au printemps de 1810, cette partie de l'Empire. Il voulait que la Banque, puisqu'elle s'appelait Banque de France, répondît à sa raison sociale en escomptant suivant son expression « les crédits de toutes les maisons de commerce de France à 4 pour cent ». Si son capital ne suffisait pas pour remplir intégralement ses fonctions, il ne voyait aucun inconvénient à le porter de 90 millions où il était alors, à 180 millions, s'il le fallait, c'est-à-dire à le doubler. On pense à l'émoi de Mollien en lisant ces lettres. L'enfant terrible qui avait fait le Blocus Continental, voulait maintenant corriger les effets de cette énorme faute en l'aggravant par une autre d'une nature aussi dangereuse.

Mollien ne communiqua rien aux Régents, opposant à ces desseins la résistance de l'inertie. L'augmentation du capital de la Banque l'effrayait par ce qu'il y voyait la source d'une émission de billets encore plus forte — elle était alors de 80 millions — et qu'il redoutait, de

ce côté, un excès, au milieu d'événements graves d'où pouvait sortir une crise comparable à celle de 1805 dont on n'avait pas perdu le souvenir. De plus, Mollien était opposé à la création, en province, de comptoirs par la Banque de France. Il invoque, fréquemment, à l'appui de son opinion, la constitution de la Banque d'Angleterre. Cet exemple revient souvent sous sa plume et domine son esprit. Suivant lui, l'opération de l'escompte ne peut se faire que dans la localité où est située la Banque qui s'y livre, parce qu'il faut connaître la place, la valeur du papier, la solvabilité des industriels et des commerçants. Au loin, les renseignements sont plus difficiles à apprécier, les risques s'accroissent, des crises en résultent. Il lui arrive parfois au cours de ses *Mémoires*, d'appeler, sous l'influence de cette idée, « Banque de Paris », la Banque de France elle-même. Dans la *Note du Havre* dont nous parlons plus loin, il ne manque pas de dire que la « Banque de Londres » n'a connu, dès son origine, qu'un seul intérêt « celui de bien diriger son escompte direct qu'elle a *constamment circonscrit dans la seule ville de Londres...* »

L'expérience a prouvé que la timidité de Mollien était excessive et son opinion, sur ce point, complètement erronée. Napoléon, dont l'esprit était toujours séduit par le désir instinctif de tout unifier, posait d'ailleurs le problème d'une façon très nette. Il entendait que les comptoirs fissent l'escompte à Lille, à Lyon, à Rouen, comme à Paris, au taux uniforme de 4 p. 100. Pour un banquier local, travaillant avec ses propres capitaux ou avec ceux de ses déposants, le taux de l'escompte se modelait alors sur l'intérêt local des capitaux. La situation très différente de ces places, quant au crédit, y faisait ainsi des taux d'escompte assez inégaux. Le désir exprimé par Napoléon, d'unifier le taux de l'escompte

au moyen d'une Banque usant du mécanisme souple et puissant de l'émission des billets, paraît donc très légitime aux yeux d'un théoricien. Une banque d'émission possède, en effet, un avantage que n'a pas une banque d'escompte ordinaire. Elle émet, en représentation du papier de commerce qu'elle escompte, des billets de banque. Elle fait circuler ainsi des valeurs qui demeureraient jusqu'à leur échéance dans un portefeuille, parce que le public ne les accepterait pas comme une monnaie courante de paiement. Elle les mobilise en les escomptant au moyen de billets de types déterminés, connus, remboursables à toute présentation en espèces. Elle fabrique donc en quelque sorte des capitaux ou, du moins, les transmue pour les faire circuler.

Cette nouvelle monnaie n'a pas de valeur intrinsèque; elle est l'équivalent d'une valeur, celle des marchandises représentées précisément par les effets admis à l'escompte et sur le recouvrement desquels repose la confiance donnée au billet de banque. Ce recouvrement lui-même ne peut s'opérer qu'après la vente de la marchandise dont le produit met, à la disposition du débiteur, le moyen de s'acquitter. C'est là le phénomène normal, physiologique, pourrait-on dire. Mais il ne se manifeste pas ainsi, partout et toujours, sans exceptions, quelques précautions que l'on prenne. Une partie des effets, formant le portefeuille commercial, peuvent être impayés; ils constituent un déchet pour la garantie duquel un gage certain est nécessaire. C'est alors qu'interviennent les espèces d'or ou d'argent, ou les deux ensemble concurremment. Elles forment la garantie de ce que Mollien appelle les « avaries » du portefeuille.

Telle est la théorie pure de l'émission. Mollien la possédait parfaitement. On peut donc, jusqu'à un certain point, s'étonner qu'elle ne lui ait pas permis de voir

quel parti l'on pouvait tirer de la Banque de France, en fondant des comptoirs (1) en province, pour améliorer le taux de l'escompte sur les places de l'Empire où ce taux était très élevé. Cette théorie de l'émission des banques, il l'a exposée avec une grande rigueur et une précision admirable dans la note connue sous le nom de *Note du Havre* et datée de cette ville. Napoléon, frappé très probablement du parti qu'il pouvait tirer de cette théorie pour la fondation des comptoirs que lui réclamaient si vivement les industriels et commerçants du Nord, voulut faire sienne la note et ordonna de la communiquer aux Régents comme venant de lui. Mollien avait, d'ailleurs, toujours évité de s'immiscer directement dans les affaires de la Banque. La note contient les idées les plus hardies que l'on pouvait produire à cette époque, après les assignats, sur l'émission des billets de banque.

Il est assez piquant de voir Napoléon adopter sans aucune hésitation, des conceptions qu'en d'autres circonstances, il eut traitées de rêveries d'idéologue (2). La *Note du Havre* dit, en effet, « qu'une banque qui serait parvenue à se faire une réputation d'infaillibilité

(1) Le Comptoir demandé pour Lille fut fondé le 29 mai 1810. Il convient de remarquer ici que ce comptoir ne réussit guère, pas plus du reste que ceux de Lyon et de Rouen. Ils disparurent quelques années après leur fondation. Les causes de cet insuccès furent : les prescriptions imposées par les statuts aux escomptes de commerce, la difficulté de trouver, sur ces places, assez de papier de commerce de premier ordre pour alimenter les portefeuilles et, enfin, les gros frais d'administration supportés par ces comptoirs.

(2) Dans la séance du 27 mars 1806 du Conseil d'État (*Opinions de Napoléon...* par le baron Pelet de la Lozère) il déclare, à l'occasion des banques, que beaucoup de gens sont entraînés par de faux systèmes, témoin l'opuscule de M. Dupont de Nemours. « Je ne me suis pas donné, dit-il, la peine de lire cet opuscule, tant je suis persuadé qu'on ne doit pas faire attention à ces faux systèmes ». Cet opuscule intitulé : *Sur la Banque de France, avec une théorie des Banques*, est un rapport fait à la Chambre de Commerce de Paris en 1806.

n'aurait pas même besoin de capital pour exploiter son privilège ». Mais à côté de ces audaces, se trouvaient des idées dont la prudence revêtait une forme tout administrative. Mollien assimile en effet le capital d'une Banque d'émission à un « cautionnement » donné au public par les actionnaires pour couvrir les « avaries » du portefeuille. La proposition devait plaire à l'Empereur, et, d'autant plus, que l'auteur de la note considère que le meilleur emploi à faire de ce capital « semble être sa conversion en effets de la dette publique ». C'est toujours le système de la Banque d'Angleterre qui inspire Mollien. Il va même plus loin encore. A plusieurs reprises, il revient, dans ses *Mémoires*, sur cette idée de faire payer, par la Banque, à l'État, le privilège dont elle jouit. En tout temps, il a critiqué, de même, les avantages donnés à la signature des Régents pour la facilité de l'escompte. Il craint que ceux-ci n'abusent de la situation qui leur est ainsi faite. Il voit bien que la Banque de France devient, de cette manière, la banque des banquiers, qu'elle est dans leurs mains un instrument de profits. Il paraît s'étonner que l'Empereur ne s'en aperçoive pas. Nous ne croyons point, pour notre part, que Napoléon se soit fait, comme le pense Mollien, de longues illusions à ce sujet. Il savait à quoi s'en tenir après quelques années d'expérience. Et il ne manqua pas de donner, sur ce point, son opinion motivée par des faits lorsque fut discutée, devant le Conseil d'État, la loi du 22 avril 1806 sur la Banque de France (1).

(1) « Ainsi, dit-il, dans la dernière crise de la Banque (celle de 1805) après que le conseil des Régents eut décidé d'acheter des piastres, plusieurs régents sortirent, firent acheter des piastres pour leur compte, et les revendirent deux heures après à la Banque avec un gros bénéfice ». *Opinions de Napoléon sur divers sujets*... par le baron Pelet. (Séance du Conseil d'État du 27 mars 1806.)

III

Mollien ne fut pas simplement un praticien émérite. Il devait, on ne saurait trop le redire, la sûreté de ses connaissances financières à son éducation économique. Il serait donc injuste de le considérer simplement comme un administrateur de grand talent, comme une sorte de fourrier supérieur, exclusivement créé par la Providence pour fournir aux exigences de son souverain. Les liens qui unirent l'Empereur à Mollien étaient pour Napoléon des liens d'utilité. Aucune idée générale n'était commune à ces deux esprits. Mais tous deux avaient, pour des raisons différentes, le sentiment de l'ordre et de la précision. Encore, cette précision n'était-elle guère recherchée par l'Empereur, que dans les questions de détail. Mollien eût, sans succès, expliqué les raisons pour lesquelles le Blocus Continental devait être la plus naïve et la plus coûteuse des conceptions; il était traité d'idéologue lorsqu'il se risquait à exposer que l'impôt est levé pour payer certains services déterminés, limités, rendus par l'État à la société et non pour satisfaire les fantaisies du souverain ou avantager certaines catégories de personnes aux dépens des autres.

Celui que ses soldats avaient raison d'appeler le « petit caporal » parce qu'il descendait dans les détails de l'administration d'une escouade, demeurait le « petit caporal » dans l'administration civile. Sur les bords du Niémen, aux confins de l'Europe, bien qu'assailli de préoccupations autrement graves, il vérifiait des comptes de communes. Ses lettres à son ministre du Trésor témoignent de cette minutieuse et étonnante activité. Cette activité s'explique d'ailleurs par son but. Napoléon avait sur les sociétés et sur son propre rôle, une

conception ancienne, celle de l'*imperator* romain. Il mettait la grande puissance de son génie à prouver qu'il devait tout prévoir, tout diriger, tout commander en organisant et en administrant la société civile presque comme une armée. Sa sollicitude allait — Mollien nous donne là-dessus quelques aperçus — jusqu'à transformer le cabinet noir des postes en une sorte d'Office du Commerce. Il se plaisait à lire la correspondance des principaux commerçants pour suivre leurs opérations et leur donner, au besoin, des avis indirects.

On conçoit quelle importance avait, aux yeux de l'Empereur, un homme possédant ces qualités si rarement réunies de valeur morale et de connaisances profondes et techniques. Il était plus difficile alors de trouver des Mollien que d'improviser sur les champs de bataille des chefs militaires et même des héros. Cette situation toute particulière permit au ministre du Trésor de faire entendre à Napoléon la voix de la sagesse. C'était souvent peine perdue, tant les opinions des deux hommes étaient opposées. Car Mollien représentait les idées modérées de la Révolution ; il était très fermement attaché aux principes économiques. Il croyait à la liberté ; il considérait la propriété individuelle comme la garantie la plus sûre de l'ordre et de cette liberté. Comment deux esprits si dissemblables purent-ils collaborer, sans froissement sérieux, aussi longtemps ? Nous savons la cause certaine de l'attachement du souverain pour son ministre. Quant à Mollien, il semble que, après les violences de la Terreur et les hontes du Directoire, il ait vu en Napoléon l'homme destiné à faire respecter l'ordre et la propriété.

A vrai dire, ils n'auraient pas pu s'entendre l'un et l'autre dans une discussion à fond sur le principe pre-

mier de la propriété. Il résidait, au regard de Mollien, dans l'idée nouvelle de la liberté du travail. Napoléon, au contraire, était imbu de la vieille théorie, celle qui considérait la propriété comme émanant du souverain. L'opinion de l'Empereur, sur ce point, se manifesta presque instinctivement dans les occasions décisives. Ne voulait-il pas que la Banque de France fût *sa* banque? Et ne déclarait-il pas tout net dans une séance du Conseil d'Etat « qu'elle devait être bien plus à lui qu'aux actionnaires »? Cependant, Mollien continuait son œuvre patiente ; il atténuait les applications de cette doctrine en fournissant aux besoins du conquérant par une administration probe et habilement aménagée du Trésor.

Ils travaillèrent ainsi, ensemble, pendant quinze années. Dans ces relations, Mollien garda toujours sa dignité, et l'Empereur, le plus souvent, une réelle bienveillance. Mais cet attachement du ministre pour son souverain ne l'empêcha pas de juger sévèrement l'homme et l'œuvre.

Il n'accepta pas de fonction administrative sous la Restauration. Nommé pair de France en 1819, il continua de défendre en cette qualité ses idées économiques et financières. Après 1837, la faiblesse de sa vue s'accentuant, il ne put prendre part, de façon active aux discussions, et mourut en avril 1850 aux environs d'Étampes.

GAUDIN

I

SES DÉBUTS, SA CARRIÈRE ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

I

Comme Mollien, Gaudin fut aussi commis de l'ancien régime. Il débuta en 1773, à l'âge de 19 ans, dans l'administration des finances. La monarchie à son déclin, se débattait alors dans d'inextricables difficultés, parmi lesquelles les difficultés financières n'étaient pas les moindres. A part Turgot, dont le pouvoir fut si court et la haute politique si mal comprise, tous les autres ministres, inférieurs à leur tâche ou gênés par les intrigues funestes de la Cour, ne firent que des efforts vains, maladroits ou impuissants pour améliorer une situation de plus en plus grave. Cette période de quinze ou seize années, pendant lesquelles Gaudin vit les derniers soubresauts d'un régime aux abois, valut, pour son esprit naturellement attentif, l'expérience d'une longue vie.

Il était fils et petit-fils d'avocats au Parlement. Un ami de sa famille, M. d'Ailly, commis de d'Ormesson

intendant des finances, le fit entrer dans les bureaux. Dès le début, il le plaça dans un service en rapport avec le public. Cette particularité mérite d'être notée. Dans ce poste, où les employés se trouvaient continuellement en contact avec les personnes que leurs intérêts appelaient au ministère, Gaudin fit avec grand profit son éducation administrative. Il fut ainsi protégé contre la routine si puissante alors dans certains autres bureaux et n'y prit point les habitudes de cette catégorie d'employés surnommés « ronds de cuir ». Le rôle important des contingences en matière d'impositions lui apparut donc de bonne heure, et il sut acquérir, dans ces fonctions, le sens pratique des questions financières qui fut peut-être sa qualité dominante.

Quand, en 1777, Necker prit le contrôle général, et, après avoir supprimé les intendants des finances, créa le département des impositions, Gaudin quoique très jeune encore — il avait 22 ans — fut placé à la tête d'une division dans ce service. Il porta toujours la marque de ces premières fonctions. Les questions fiscales, en effet, envisagées du point de vue technique, furent la partie des Finances qu'il étudia avec le plus de goût et d'intérêt durant une vie fort longue, car il mourut à 85 ans.

Mais les événements se précipitaient. L'Assemblée Nationale, une fois réunie, se mit immédiatement à commencer les réformes. La plus urgente était le contrôle des finances. Elle y pourvut en instituant au commencement de 1791, la « Trésorerie nationale » et chargea un comité de six membres de la diriger (1). La nouvelle administration du Trésor public devait

(1) Décret du 30 mars 1791

être indépendante des services du ministère des Finances. Quelques mois après, en novembre 1791, l'Assemblée Nationale complétait ces dispositions en décidant que ses commissaires seraient placés sous la surveillance du pouvoir législatif. Ce profond remaniement de l'administration des Finances fit passer Gaudin avec tous ses employés dans la nouvelle institution. Peu de temps après, il remplaçait Lavoisier au comité de direction de la Trésorerie. La Constituante n'avait pas, certes, découvert l'utilité du contrôle des finances; mais avec la nouvelle constitution et le système représentatif, elle le faisait reposer sur des éléments plus efficaces et plus indépendants que ceux sur lesquels on s'était appuyé jusque là et dont l'impuissance radicale s'était si manifestement révélée pendant tout le XVIIIe siècle.

On a souvent répété que la Révolution s'était contentée de reprendre plus d'une institution de l'ancien régime en la rajeunissant et en lui donnant des noms nouveaux. Cette opinion est loin d'être exacte si l'on envisage surtout les mesures prises par la Constituante. Assurément, au milieu de la désorganisation générale, plus accentuée encore dans l'administration des finances que partout ailleurs, il restait cependant, même à la fin de l'ancien régime, comme parfois dans les vieilles ruines, des parties résistantes et saines, quelques rouages absolument faussés mais dont le principe excellent au fond avait été peu à peu enseveli sous les abus. Quelques rares commis gardaient aussi certaines bonnes traditions des bureaux de Colbert. Cela n'avait point un seul instant arrêté l'œuvre néfaste du désordre et empêché la débâcle finale. Si l'on retrouve dans l'administration nouvelle certains principes pre-

(1) Décret du 13 novembre 1791

miers de l'administration de l'ancien régime, c'est qu'ils sont inhérents, en matière de finances, qu'il s'agisse de fiscalité ou de Trésorerie, à toute perception d'impôt, à toute vérification de comptes. Ils appartiennent à tous les temps et ne dépendent pas de la forme des gouvernements. Ils furent les mêmes sous Philippe le Bel et sous Louis XIV; ils demeurèrent tels sous la Révolution, et sont devenus de plus en plus nécessaires aujourd'hui. Seulement, leur application varie suivant les moyens employés pour les mettre en œuvre. Sully et Colbert doués de vigueur et d'intelligence firent, en des moments difficiles, ce que ne parvinrent point à accomplir les Calonne et les Necker. Sully, en plein conseil du Roi, tirait son épée contre d'Epernon dont l'avidité effrontée menaçait le Trésor royal. Colbert avait une volonté forte et sut, plus d'une fois, l'imposer à Louis XIV. A la veille de la Révolution, les circonstances n'étaient évidemment pas les mêmes. Toutefois, sous la monarchie absolue, la bonne administration des finances tenait à la valeur et au caractère de l'homme qui les dirigeait, et, comme les difficultés étaient grandes et que les grands ministres sont rares, les principes, tout en étant révérés théoriquement, restaient lettre morte pendant de longues périodes dont la dernière aboutit à la liquidation générale.

Le système automatique pour ainsi dire, adopté par la Constituante en ce qui concernait le contrôle, donnait de sérieuses garanties. Plus tard, Mollien et Gaudin améliorèrent les services de cette nature dans leurs ministères respectifs. L'ordre, la régularité des écritures et le contrôle, sont, au point de vue technique, devenus tout à fait remarquables dans l'administration française des finances. Ce n'est point d'ailleurs de ce côté qu'est aujourd'hui le danger ; il réside surtout

dans l'accroissement continu des dépenses. Mais à l'époque où Gaudin et Mollien furent appelés à reconstituer, après la Révolution, la machine administrative, leur premier soin fut d'établir l'ordre, la régularité et le contrôle des opérations financières, soit dans la perception des impôts de toute nature, soit dans les mouvements de la Trésorerie et dans la vérification des dépenses. L'affaire de Barbé-Marbois avec Ouvrard et les « Négociants Réunis », survenue en 1806, montre que cette œuvre de rénovation ne se fit pas en un jour.

L'un et l'autre y travaillèrent, chacun avec ses qualités et son caractère propre. L'expérience acquise dans les bureaux de l'ancien régime fut pour tous les deux — surtout pour Gaudin — d'un secours inappréciable. Ils y avaient appris à connaître ces principes dont on ne peut, en aucun temps, se passer et s'efforcèrent de les appliquer suivant les nécessités nouvelles et les besoins nouveaux. C'est pourquoi la reconstitution de certaines institutions établies avant la Révolution a pu faire dire de façon très superficielle, que l'on avait construit de toutes pièces, le nouveau régime avec l'ancien. C'est là une exagération dont l'erreur saute aux yeux, lorsque, comme nous venons de le faire, on distingue les éléments dont se servirent les deux ministres de Napoléon pour réorganiser l'administration financière. Il ne faut point, à cet égard, se laisser trop prendre aux apparences. Ainsi la Cour des Comptes, créée sous l'inspiration de Mollien en 1807, fut faite sur le modèle des anciennes Chambres des Comptes et reçut les mêmes attributions. Elle remplaçait une commission de comptabilité établie sous la Révolution pour toute la France. Or, la Cour des Comptes différait quelque peu des anciennes Chambres dont elle faisait l'office, bien que ce soit peut-être, de toutes les institutions reconstituées à

cette époque, celle qui permet le rapprochement le plus étroit.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il faut se placer pour juger Gaudin et son œuvre. Il n'a point copié servilement le passé en reconstruisant le monument fiscal à l'édification duquel il coopéra. Il sut l'adapter aux circonstances en utilisant, dans les débris de l'ancien régime, ceux qui lui étaient indispensables. Et il n'était point indifférent qu'il eut, de même que Mollien, participé à l'administration des finances dans les derniers temps de la monarchie. Il se trouvait ainsi, comme son collègue, être le trait d'union, la soudure entre deux époques si différentes, séparées si violemment par la Révolution.

II

Pour accomplir, et sous un maître comme Napoléon, la besogne ardue de la réorganisation fiscale, il ne suffisait point de posséder des connaissances techniques, de l'expérience et de l'ingéniosité; le caractère et sa manifestation première, la volonté, étaient également nécessaires. Or Gaudin n'avait point quitté les bureaux pendant la Révolution. Il avait vu les scènes tragiques, dont Paris fut alors le théâtre, se dérouler sous ses yeux et y avait été mêlé quelquefois. A cette terrible école, son esprit de décision s'était promptement affermi. Les intempéries trempent les âmes déjà fortes comme l'était la sienne. Il a raconté, dans ses *Mémoires*, plusieurs de ces épisodes. Un jour, d'Eprémesnil, qui en 1788 s'était montré l'un des plus fougueux partisans de la convocation des États-Généraux, se promenait près de la salle où siégeait la Convention. Il était devenu suspect. La foule l'ayant reconnu, l'invectiva et se mit à le brutaliser. Il put à grand'peine échapper à ses

agresseurs et s'enfuit couvert de sang vers le Palais-Royal. Il atteignit bientôt la Trésorerie, située non loin de là, et réussit à s'y réfugier. Les forcenés, voulant à toute force s'emparer de lui, firent irruption dans la Trésorerie réclamant à grands cris le pauvre d'Eprémesnil. Un membre du comité de Direction, à ce moment dans son bureau, M. Ducoudray, fit de son mieux pour cacher le fugitif et opposer aux envahisseurs la garde de service. Sur ces entrefaites, Gaudin, mis au courant de l'événement, s'empressait de venir rejoindre son collègue. On résolut, dans l'embarras où l'on se trouvait, en présence du siège et de l'émeute, d'aller chercher Pétion, alors maire de Paris. Il accourut. Mais, devant la foule hurlante et menaçante, le cœur lui manqua, comme à une petite maîtresse. Deux grenadiers le portèrent dans une cour écartée, sur un lit de camp, pour qu'on lui donnât des soins. Cependant, les révolutionnaires tenaient bon, réclamant toujours d'Eprémesnil. Fort heureusement, deux membres de la Commune, coiffés du bonnet rouge, vinrent à passer à ce moment. Gaudin et son collègue réussirent à leur faire savoir la position critique où ils se trouvaient. C'était un secours inespéré. Ceux-ci, dont les bonnets rouges en imposaient, haranguèrent les envahisseurs qui se dispersèrent.

Une autre fois, ce furent des femmes qui vinrent assiéger encore la Trésorerie. Voici à quelle occasion. La Convention avait voté une forte levée d'hommes pour renforcer les armées aux frontières. Elle avait en outre décidé que les femmes de ceux qui, mariés, étaient si brusquement appelés sous les drapeaux, recevraient de l'État des secours, chaque mois. La loi, à peine promulguée, des gens, sans mandat, prirent l'initiative — tellement Paris se trouvait alors livré à l'anar-

chie — d'annoncer à son de caisse, dans toute la ville, que les femmes ayant droit à une indemnité pouvaient, dès le lendemain matin, se présenter, pour la toucher, à la Trésorerie Nationale. Gaudin et ses collègues ignoraient cette proclamation. Au jour indiqué, un millier de femmes s'assemblèrent dans la rue Neuve-des-Petits-Champs où se trouvaient les bâtiments de la Trésorerie. On avait eu soin, à la première alerte, d'en fermer les portes. Gaudin seul se trouvait à cette heure dans les bureaux. Etonné, il envoya demander aux assiégeantes ce qu'elles désiraient. Une fois averti, il leur fit proposer, ne pouvant les recevoir toutes, de lui envoyer six déléguées auxquelles il s'offrait de donner des explications. « La plupart de ces *prétendues épouses* de défenseurs de la patrie, dit Gaudin, n'étaient en réalité autre chose que ce que l'on appelle des *femmes de mauvaise vie.* » Il les reçut néanmoins avec égard, les fit asseoir autour d'une table à tapis vert et s'adressant à celle dont la figure lui paraissait la plus intelligente et la moins « sinistre », il lui expliqua la nécessité, pour toucher l'indemnité, de présenter un certificat constatant la présence de son mari sous les drapeaux. Il parla si bien de la forme « prescrite par les lois » — par les lois de la Révolution — il leur démontra avec tant d'habileté qu'il les paierait à bureau ouvert, dès qu'elles auraient leurs certificats, qu'elles se laissèrent convaincre et s'éloignèrent. Grâce à son sang-froid, à son esprit d'à-propos, et aussi à son courage, Gaudin avait écarté de la Trésorerie le danger du pillage ou de l'incendie.

Ce fut à cette école qu'il trempa son caractère, et il eut plus d'une occasion de l'éprouver pendant les terribles journées d'émeute, si nombreuses en ces temps troublés. Le dernier assaut que devait subir la Trésorerie eut lieu le 8 thermidor. Le lendemain, la chute

définitive de Robespierre et sa mort ensuite, mirent fin au régime de la Terreur. Ce fut une délivrance. Les commissaires de la Trésorerie n'avaient pu tenir tête aux émeutes et aux sommations violentes des révolutionnaires, pendant toute cette période, que grâce à leur présence d'esprit et à leur bravoure. Une telle situation n'aurait pu durer longtemps. Ils étaient à bout de forces. Toutefois, ils avaient gardé quelque peu le prestige de leurs fonctions. Or, particularité très curieuse, leur nomination avait été faite, peu de jours avant son arrestation et celle de sa famille, par Louis XVI ; ils tenaient ainsi leurs pouvoirs du roi. Les événements furent tels, qu'ensuite, on ne songea pas à les leur renouveler, de sorte, qu'en réalité, ils avaient survécu, dans la tourmente, sans que l'on eût changé même l'appellation de leur fonction, dont on ne suspecta point l'origine.

Après une existence aussi mouvementée et quatre années d'un labeur dont l'inquiétude et les dangers avaient augmenté le poids, Gaudin éprouva le besoin de se reposer. Il demanda donc à quitter l'administration, et, comme il le fait remarquer, à un moment où la paix intérieure à peu près rétablie, la constitution de l'an III décrétée, il ne pouvait plus être soupçonné d'abandonner son poste par crainte du danger. Il se retira, près de Soissons, à Vic-sur-Aisne, et y demeura trois ans et demi. Il profita de cette retraite pour lire, étudier et approfondir surtout les questions d'économie politique. « Ce fut là, écrit-il (1), que je préparai et que je mûris les opérations que j'ai, depuis, exécutées, loin de prévoir alors que je fusse destiné à mettre moi-même ces matériaux en ordre. »

(1) *Mémoires*, t. I, p. 55.

III

Il y a quelque parallélisme entre la vie de Gaudin et celle de Mollien. Bien que très différents l'un de l'autre par le tempérament et la tournure de l'esprit, ils ont eu, au point de vue administratif, des qualités semblables et ont parcouru à peu de chose près les mêmes étapes. Mollien avait quitté l'administration dès le début de la Révolution et avait, cependant, comme Gaudin, couru de grands dangers étant devenu suspect en raison de ses fonctions dans les bureaux de l'ancien régime (1). Lui aussi profita de sa retraite pour se remettre à l'étude de l'économie politique qu'il avait déjà commencée, et à laquelle son père l'avait intéressé dès sa jeunesse. Tous deux enfin furent rappelés aux affaires lorsque Napoléon voulut reconstituer l'administration. Tous deux travaillèrent côte à côte, tant que dura l'Empire, s'aidant mutuellement et sans qu'il résultât de l'opposition de leurs fonctions — Gaudin était ministre des Finances c'est-à-dire des recettes, et Mollien, ministre du Trésor, c'est à dire des dépenses — des froissements de nature à compromettre la bonne marche des services. Leur coopération continue ne fut jamais entravée par des dissentiments sérieux. Après la chute du gouvernement impérial, ils subirent le sort de tous les hommes à terre et furent injustement attaqués. Ils surent l'un et l'autre défendre leur administration et remettre au point les faits dénaturés dans un esprit de parti.

Gaudin, malgré les études théoriques auxquelles il se livra dans sa courte retraite, après être sorti de la Trésorerie, paraît plutôt être demeuré un homme d'action à

(1) Voir dans ce volume l'étude sur Mollien, p. 78.

connaissances « positives » comme le disait Napoléon. Celui-ci, du reste, eut toujours une prédilection pour son ministre des Finances, auquel il parvenait assez facilement, surtout dans les premières années de son ministère, à faire partager ses vues politiques. Il trouvait Mollien trop penseur, trop idéologue et surtout trop perspicace, plus que Gaudin assurément, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette étude. Il souffrait des contradictions que lui opposait son ministre du Trésor par ce qu'elles étaient généralement accompagnées d'arguments scientifiques. Gaudin savait aussi résister au maître, mais ses fonctions ne soulevaient point des problèmes aussi subtils que ceux dont Mollien avait à trouver la solution.

Cette différence dans la hauteur de vues et dans la tournure de l'esprit se manifeste dans leurs *Mémoires*. Mollien écrit avec une élégante précision ; ses connaissances théoriques sont l'armature d'un style qui n'a rien d'administratif. Gaudin ne manie point, comme son collègue, la plume avec un art consommé. On trouve dans ses écrits — rarement il est vrai — quelques-unes des formules emphatiques fort en honneur au temps de la Révolution et même pendant plusieurs années après. Il parle du « char de l'État » et assure que le dénuement financier, sous le Directoire, plaçait « la France sur un volcan ». On aurait cependant tort de lui faire un grief de ces images dont il n'a point trop abusé. On doit au contraire lui reconnaître beaucoup de clarté dans l'exposition. Les pages où il raconte les scènes auxquelles il assista pendant la Terreur, à la Trésorerie, sont même écrites avec une sincérité et une sobriété qui donnent une certaine force à son récit.

En brumaire an IV, le Directoire exécutif lui offrit la place de ministre des Finances. Il la refusa de même

que celle de commissaire de la Trésorerie que voulut peu de temps après lui confier le Corps Législatif. Mais les administrateurs de la valeur de Gaudin étaient très rares à cette époque et, deux ans après, il fut, de nouveau, sollicité de venir à Paris. Il s'y rendit. On lui proposa de le mettre à la tête de la Trésorerie Nationale en qualité de commissaire général. Il refusa encore. La situation était en effet assez délicate. Il se serait trouvé placé entre le Directoire exécutif et le Corps législatif dont les rapports étaient à ce moment très tendus. De plus, il y avait à la Trésorerie quelques-uns de ses anciens collègues fort intègres, dont il lui eut été pénible d'être le chef dans les conditions où on lui offrait ce poste.

Un autre argument, et véritable, qu'il fit valoir était la médiocrité de sa fortune. Le Directoire se rendit à ses raisons, mais ne le laissa point quitter Paris. Désirant l'avoir sous la main pour recourir à son expérience, il le nomma commissaire général des postes aux lettres et aux chevaux. Il ne devait pas garder longtemps cet emploi. Sieyès, devenu président du Directoire, très préoccupé de l'état déplorable dans lequel étaient alors nos finances, voulut le faire ministre de ce département, jusque-là si mal dirigé. Gaudin refusa énergiquement et fit à Sieyès la réponse qu'il a reproduite dans ses *Mémoires* et que l'on a citée déjà bien des fois : « Je refuse, dit-il, parce que, là où il n'y a ni finances ni moyen d'en faire, un ministre est inutile. »

Gaudin ne se souciait pas d'accepter une position dans laquelle il lui était assez difficile de se maintenir et d'entreprendre, de mettre quelqu'ordre dans l'administration financière. Sieyès n'insista point et le pria d'attendre. C'était sept mois avant le 18 brumaire, et l'on préparait déjà le coup d'État d'où sortit l'Empire. Aussitôt cet événement accompli, on appela Gau-

din. Il accepta cette fois. Après avoir vu Sieyès, il eut une courte entrevue avec Bonaparte qui lui dit : « Nous avons grand besoin de votre secours et j'y compte. Allons, prêtez serment, nous sommes pressés. » On vivait vite à cette époque, et l'on agissait de même.

En exposant plus loin, dans ses grandes lignes, le rôle que joua Gaudin dans la réorganisation de notre système fiscal et des services financiers, nous ferons connaître en raccourci son œuvre administrative pendant tout le temps qu'il dirigea le ministère des Finances, c'est-à-dire pendant toute la durée de l'Empire. C'est la période de beaucoup la plus active, la plus féconde et, partant, la plus originale de sa vie.

IV

Le gouvernement de la Restauration définitivement établi, l'on se mit à liquider les comptes de l'Empire. L'administration de Gaudin et celle de son collègue Mollien furent insidieusement attaquées, d'abord par l'abbé de Montesquiou et ensuite par le baron Louis. Les critiques de celui-ci leur furent d'autant plus sensibles qu'il avait été leur protégé et avait longtemps servi sous les ordres de Mollien. L'attaque qui parait avoir le plus touché Gaudin est celle ayant trait à une négociation de 3 600 000 francs de rentes appartenant à la Caisse d'Amortissement, négociation faite directement par l'Empereur en septembre 1814, avec un capitaliste spéculateur, malgré Mollien et à l'insu de Gaudin qui ne connut l'opération qu'après sa conclusion et n'eut qu'à s'incliner.

L'affaire vaut d'être brièvement contée, moins au point de vue de l'opération elle-même, assez banale, et semblable à celles de tous les emprunteurs aux abois,

que pour montrer comment Napoléon savait passer par-dessus la tête de ses ministres les plus dévoués et les plus habiles, agissant ainsi, en véritable dictateur.

Il avait donc ainsi négocié contre l'opinion ferme de Mollien 3 600 000 francs de rente à un spéculateur, au taux de 10 pour 100. Ces rentes appartenaient à la Caisse d'Amortissement qu'avait rétablie Gaudin en 1799 (1) et que Mollien avait dirigée avant de prendre le ministère du Trésor. C'était en principe toucher à des ressources inviolables et l'on faisait grief à Gaudin et à Mollien d'avoir commis cette lourde faute administrative, de n'avoir pas fait respecter les lois ou décrets instituant la Caisse d'Amortissement. A côté de cela, des pamphlets, s'appuyant sur ces critiques, insinuaient que les deux ministres avaient bien pu profiter d'une négociation aussi coûteuse. Tous les deux se défendirent vigoureusement. Gaudin surtout tint à donner en détail l'exposé de l'opération. Certes, elle n'était par régulière, mais elle avait été un acte de la volonté « personnelle » de l'Empereur. Ni l'un ni l'autre n'en avaient pris l'initiative et n'en avaient assuré l'exécution. C'était, a écrit Gaudin, un acte de « la dictature qui a conduit celui qui s'en était emparé, au lieu où la Providence avait marqué le terme de ses destinées (2) ».

Le jugement est sévère; mais, pas injuste. Il existait, même vis-à-vis de l'Empereur, quelques circonstances atténuantes. Il avait en effet, substitué aux 3 600 000 francs de rentes négociées, un revenu de 5 millions en bois et forêts. Et puis, la Caisse d'Amortissement « n'existait plus que de nom ». On avait, en 1814, fait rentrer les propriétés foncières qui lui restaient encore, dans les ressources du budget de l'État.

(1) Loi du 27 novembre 1799 et arrêté du 18 janvier 1800.
(2) Gaudin, *Mémoires*, t. II, p. 164.

Aucune opération n'est aussi difficile à assurer, dans les Finances publiques, que celle de l'amortissement. Toutes les lois que l'on peut instituer pour mettre un établissement chargé d'y pourvoir à l'abri des atteintes des gouvernements sont malheureusement méconnues et tournées dans les moments critiques. Sous un gouvernement représentatif, où l'on pourrait compter sur un contrôle parlementaire, l'amortissement est loin d'être assuré ; ne l'est-il pas encore moins sous un gouvernement autoritaire, où la volonté despotique du maître seule fait loi ?

En cette circonstance, sa situation de député de l'Aisne servit beaucoup à Gaudin pour se défendre contre ces injustes attaques. Quelques temps après, en 1815, le baron Louis quitta le ministère des Finances et Corvetto le remplaça. Celui-ci sut, mieux que son prédécesseur, se souvenir des obligations qu'il avait envers Gaudin et remplir son devoir. Il fit prendre une ordonnance, mettant hors de cause les deux ministres de Napoléon.

V

Ce fut la dernière épreuve de Gaudin. Sa carrière s'écoula ensuite assez paisible. En 1820 (1), il accepta d'être gouverneur de la Banque de France. Il remplaçait Laffitte qui avait été, depuis 1814, désigné comme gouverneur ou plutôt délégué à la présidence du Conseil général de la Banque. Ces fonctions, que Laffitte considéra toujours comme purement honorifiques, ne rentraient pas, d'une façon étroite, dans la définition donnée par les statuts fondamentaux de cet établissement. Laffitte ne voulut jamais accepter les émoluments

(1) Il avait échoué aux élections de 1819.

qui y étaient attachés, bien qu'on les lui eût offerts. Il les refusa, non pas tant peut-être parce qu'il pensait ne point y avoir droit que par générosité naturelle. Le Conseil de la Banque, du reste, lui vota, lorsqu'il fut remplacé par Gaudin, un ordre du jour où il rendait hommage à son habile direction et à son désintéressement. Nous rappelons cet incident, dont nous nous occupons plus loin (1), parceque, à cette occasion, Gaudin fut assez vivement critiqué lorsqu'il prit la succession de Laffitte. On lui reprocha de s'être rapproché du gouvernement et d'avoir acheté sa nomination avec des complaisances et des votes en faveur du ministère. On lui reprocha aussi de ne pas suivre l'exemple désintéressé de Laffitte et de toucher les émoluments de sa nouvelle fonction. Cette dernière critique était certainement tendancieuse et injuste. La position de fortune de Gaudin ne lui permettait pas, — et cela à son honneur après les hautes fonctions qu'il occupa, — de faire une telle générosité. Cette polémique l'affecta assez pour qu'il crut devoir se justifier. Il s'est même attardé un peu trop peut-être sur ce sujet dans ses *Mémoires*. Il était, en effet, très sensible aux attaques. Pendant toute la durée de l'Empire la liberté de la presse n'existant pas, il n'avait point eu à subir la censure des journalistes (2). L'habitude de ce côté lui faisait défaut. Elle ne manque pas à nos ministres d'aujourd'hui.

(1) Voir dans ce volume l'étude sur Laffitte.

(2) Au début de son ministère, lorsqu'il créa les obligations négociables des receveurs généraux, Gaudin fut cependant l'objet d'une violente critique qui parut dans les journaux de l'époque. Son auteur était Saint-Aubin, membre du Tribunat où il faisait partie de l'opposition. Gaudin en fut très affecté. Saint-Aubin ne manquait pas de talent. J.-B. Say l'appelait le « bouffon de l'Économie politique ». Il a fait quelques publications intéressantes sur les finances. Juriste érudit, il a aussi traduit la « Théorie des Lois Pénales » de Bentham.

Gaudin demeura gouverneur de la Banque jusqu'en 1834. Le gouvernement de juillet le remplaça brusquement, sans l'avertir. Il apprit par le *Moniteur*, le 5 avril, la nomination de son successeur. Le procédé était peu courtois, surtout à l'égard d'un homme qui avait été le collaborateur de Napoléon dans la fondation de cet important établissement. La cause de sa disgrâce doit être attribuée à l'esprit étroit de parti. On trouva que Gaudin ne manifestait pas assez d'enthousiasme envers la nouvelle monarchie.

A partir de cette époque, il n'occupa plus aucune fonction et se retira complètement de la vie publique. Il mourut dans un âge avancé à quatre-vingt-cinq ans, en 1841.

Après cette esquisse de la carrière de Gaudin il nous faut maintenant examiner dans son ensemble son œuvre en tant que ministre et rechercher les idées sur lesquelles il s'appuya pour l'accomplir.

II

L'ŒUVRE DE LA RÉORGANISATION FINANCIÈRE DE GAUDIN. SES DOCTRINES.

I

Lorsque, sur l'invitation, on pourrait dire sur l'ordre de Bonaparte, Gaudin, après le 18 brumaire, prit le ministère des Finances, la situation était aussi mauvaise que possible. Il en a donné le court mais suggestif bilan dans ses *Mémoires*. Le Trésor ne possédait qu'une « misérable » somme de 177 000 francs en numéraire. C'était le reste d'une avance de 300 000 francs négociée la veille. L'armée ne touchait point de solde, ni les

fonctionnaires de traitements. On ne pouvait espérer aucune rentrée ferme d'impositions, car les recettes étaient « déléguées » d'avance à des entrepreneurs qui avaient prêté de l'argent à l'État. Les réquisitions militaires épuisaient les ressources même de l'avenir.

L'État, tel un enfant prodigue, avait mangé ses revenus en herbe et s'était mis aux mains des usuriers, c'est-à-dire des faiseurs de services qui ne se souciaient plus, même à gros intérêts, de consentir des prêts à un gouvernement si obéré. Dans le désarroi général, les bureaux n'avaient pas préparé l'assiette des perceptions pour les recouvrements de l'année courante. Du reste, pour toute une partie de la France, pour les départements de l'Ouest, où, les dépenses étaient considérables en raison de la guerre civile, aucun recouvrement n'était possible. Les recettes provenant des douanes, de l'enregistrement, des postes, etc., offraient des moins-values qu'expliquait fort bien l'état de la France à cette époque. L'accroissement dans le rendement de ces impôts se fût-il manifesté, que l'on n'eût pas pu en disposer, puisqu'il était dévoré avant même de s'être produit.

Certes, le tableau n'est pas trop noir, et Gaudin n'a rien exagéré. Mais il faut remarquer aussi que la mauvaise chance avait mis le ministère des Finances aux mains de gens dont l'incapacité rare et le défaut absolu de caractère avaient encore augmenté le désordre et l'anarchie. Ce n'était point un Robert Lindet qui pouvait, nous ne disons pas, arrêter, mais rendre moins profonde cette déroute des finances. Ouvrard, dans ses *Mémoires*, rapporte une anecdote que l'on racontait alors sur Dumouriez, et qui, si elle n'est pas vraie, est, en tout cas, assez vraisemblable. Le vainqueur de Valmy serait entré dans le cabinet de Robert Lindet, sabre en

main, réclamant de l'argent pour une expédition en Hollande. Il faut remonter aux dernières années de l'ancien régime pour trouver une pareille incurie et un oubli aussi incompréhensible des plus élémentaires devoirs d'un ministre des Finances. La faute surtout était impardonnable en ce qui concernait la préparation du recouvrement de l'impôt foncier, et dans un pays comme la France, où le contribuable a été et demeurera le contribuable le plus bénévole qu'il y ait au monde.

La tâche de Gaudin, en ces circonstances difficiles, était, en principe, tout indiquée pour un esprit averti et expérimenté comme le sien. Il fallait se procurer immédiatement des ressources par des moyens extraordinaires, c'est-à-dire par l'emprunt; puis préparer, pour l'année suivante, la perception des impôts, enfin, introduire, dans les bureaux, plus de discipline et, dans la comptabilité, plus d'ordre et de régularité. L'exécution de ce programme était ardue. La besogne n'était pas seulement celle d'un commis avisé. Elle exigeait du tact fiscal et surtout une prompte décision.

Dans une situation si mauvaise, un emprunt ne pouvait être fait que s'il était gagé. Où trouver ce gage? Dans un impôt dont la perception serait assurée. Or, il était difficile de créer un impôt de toutes pièces avec une assiette nouvelle. Gaudin se contenta donc de lever une subvention extraordinaire, fixée à 25 centimes des contributions foncières et mobilières, payable en l'an VII. Il eut l'habileté de ne point tout exiger en numéraire et d'accepter, en paiement de cet impôt: des quittances de l'emprunt forcé qu'avait fait l'État, sans beaucoup de succès d'ailleurs, puis, des billets émis par le Trésor avec la promesse de remboursement en espèces que l'on avait oubliée, et enfin d'autres valeurs mortes de l'État, qu'à bout d'expédients, on avait com-

mis la faute de jeter dans la circulation. C'était un moyen d'alléger la charge du nouvel impôt, d'abord, et ensuite de débarrasser les porteurs de papier d'État dont la valeur était considérée comme nulle. Le rendement de l'impôt devait en souffrir, mais la façon dont cette liquidation était présentée faisait présager, pour l'avenir, un régime financier et fiscal plus ordonné et plus juste. La manière est pour beaucoup dans l'art de grever les contribuables. En réalité, l'impôt de Gaudin n'était un impôt de superposition qu'en apparence, puisqu'on n'avait point fait rentrer régulièrement ce qui était dû à l'État du chef des contributions foncières et mobilières. Il faut ajouter aussi que la discipline administrative devait prendre très rapidement, sous l'influence d'un maître comme Bonaparte, l'esprit de la discipline militaire. Ce système peut être funeste, à beaucoup d'égards, mais, à ce moment-là, et pour assurer l'exécution des mesures adoptées, il devait être un élément de succès.

Bien que la subvention extraordinaire ne dût pas donner de très notables rendements au Trésor, elle permit de faire un emprunt, dont elle était le gage, à plusieurs maisons de banque et de commerce. Comme on le devine aisément, les premières ressources furent employées à payer, tout d'abord, une partie de la solde arriérée aux armées. Quelque temps après, les acquéreurs des biens nationaux, restés débiteurs en numéraire, étaient obligés, sous peine de dépossession, de souscrire des cédules payables à époques fixes.

II

Nous ne suivrons pas Gaudin dans le détail des mesures qu'il prit pour assurer des rentrées immédiates

au Trésor. Notre but n'est pas d'écrire l'histoire financière de ce temps et nous ne nous étendons sur certains faits qu'en vue de montrer la méthode et l'esprit de ceux dont nous nous efforçons d'étudier l'action. Nous allons donc examiner maintenant, après ce que l'on pourrait appeler les expédients heureux du ministre pour se procurer immédiatement de l'argent, son œuvre normale de reconstitution de notre système fiscal.

Nous avons déjà dit que le rendement des impôts directs présentait, pour les deux années qui précédèrent l'entrée de Gaudin aux Finances, un déficit annuel considérable : il s'élevait à plus de 200 millions. Il était dû à la négligence dans la confection des *rôles* et à une mauvaise organisation du recouvrement. Il y avait donc ainsi 400 millions de contributions antérieures à faire percevoir, au commencement de l'an IX. La faute initiale avait été d'imposer aux communes l'établissement des rôles. Elles s'en acquittaient fort mal ou parfois pas du tout. On avait essayé de remédier à cet état de choses en créant une armée de commissaires chargée de surveiller les opérations des communes. Cela revenait très cher sans apporter à l'assiette de l'impôt l'amélioration désirée. Gaudin résolut de centraliser le service et créa, par la loi du 3 frimaire, la direction générale des contributions directes. La nécessité de mettre sous la main du ministre des Finances l'organisme fiscal le plus important d'alors lui dicta cette première mesure. Il dit, dans ses *Mémoires*, qu'il la fit à « l'instar de l'ancienne direction générale des vingtièmes. » Et c'est là où l'on retrouve le fruit de l'expérience acquise par Gaudin dans les bureaux de l'ancien régime. S'il y avait un service à centraliser, c'était assurément celui-là. Le Directoire n'y avait pas songé. On conçoit bien

que Napoléon approuva entièrement toute la politique qui consistait à unifier et placer près de lui la puissance administrative. Mais la nouvelle direction différait par beaucoup de points de celle de l'ancien régime. Chaque département eut son directeur, correspondant directement avec le Ministre, chaque arrondissement, un contrôleur chargé de la confection des rôles.

En peu temps les rôles furent mis à jour, aussi bien ceux de l'an VII que ceux de l'année courante et de l'année suivante. Pour expliquer cette rapidité, il suffit de se souvenir que l'instrument administratif, resté presque intact dans ses rouages essentiels, ne manquait que d'impulsion et de direction. Sous la main ferme de Gaudin, le travail se fit comme par enchantement. Il était complété, en même temps, par des dispositions nouvelles relatives à la perception. Les contributions directes, désormais, devaient être payées par douzième et par avance chaque mois. Les collecteurs à « la moins dite » c'est-à-dire qui, sur adjudication, obtenaient de lever l'impôt que l'on pensait ainsi percevoir à moins de frais, furent remplacés par des percepteurs « à vie », nommés par le ministre et offrant la garantie d'un cautionnement en numéraire. Enfin, les receveurs généraux rétablis, souscrivirent, suivant les prescriptions de la loi du 6 frimaire an VIII, des obligations payables en numéraire et à jour fixe, obligations que pouvait facilement négocier le Trésor et par le moyen desquelles il s'assurait des ressources permanentes.

De leur coté aussi, les receveurs généraux recevaient des receveurs d'arrondissement des soumissions de même ordre dans des délais qui leur permettaient de faire face aux payements des obligations souscrites. Ce mécanisme, pour ainsi dire automatique, forçait les percepteurs de tout ordre à accélérer leurs recouvre-

ments. Cependant, ils étaient, à cet égard, contenus par la loi dont les dispositions, protégeant les contribuables contre les exigences arbitraires, fixaient très explicitement des délais.

Rien ne manquait à cette organisation ni au point de vue purement administratif ni au point de vue financier. Gaudin n'était pas seulement un fonctionnaire de premier ordre, mais encore un financier expérimenté. Il savait bien qu'après les assignats et autres papiers « morts » émis ensuite par l'État, le crédit public n'était pas très florissant. Pour donner aux obligations des receveurs généraux, garanties en principe par les contributions directes, un supplément de solidité, il reconstitua la Caisse d'Amortissement. C'était encore là un débris de l'ancien régime, une institution qui avait cependant rendu peu de services aux contrôleurs généraux pendant tout le cours du XVIIIe siècle. La première avait été fondée en 1722, sous le nom de « Caisse des Remboursements ». Le grand point en matière d'amortissement est d'obéir étroitement à la loi qui l'ordonne. Malheureusement un gouvernement gêné cède toujours à la tentation d'user des provisions consacrées à l'extinction de ses dettes.

La Caisse d'Amortissement rétablie par Gaudin, et à la tête de laquelle fut placé Mollien (1), rendit au début de notables services; mais, bientôt, sous l'influence de Napoléon, on étendit ses attributions et on la fit servir à des opérations pour lesquelles elle n'était pas faite. Néanmoins, l'idée première était excellente. Gaudin, en effet, pour donner aux obligations des receveurs généraux un crédit inattaquable, décida que les cautionnements de tous les comptables de l'État, versés à la

(1) Voir dans ce volume l'étude sur Mollien, p. 84.

Caisse d'Amortissement, serviraient de gage pour ces obligations dont le remboursement serait assuré par ces fonds, au cas où elles seraient protestées. Cet emploi des cautionnements comme fonds de garantie était certainement préférable à leur absorption directe par le Trésor. C'est à cette occasion que le membre du Tribunat, Saint-Aubin, dont nous avons parlé plus haut, attaqua le ministre des Finances en lui reprochant d'émettre en quelque sorte du papier d'État à un moment où, après les assignats, et autres expédients de même nature, on pouvait craindre de voir compromettre encore une situation financière déjà très mauvaise. La critique était jusqu'à un certain point justifiée par la déplorable administration du Trésor pendant les années précédentes. Toutefois, l'organisation nouvelle instituée par Gaudin présentait des bases autrement solides que les opérations au jour le jour auxquelles on avait recouru, surtout pendant le Directoire.

III

Toute cette seconde partie des réformes de Gaudin : le rétablissemet de la Caisse d'Amortissement et, ensuite, la création d'une caisse de service alimentée par les receveurs généraux, touchaient plus particulièrement aux questions de Trésorerie. Il ne garda que quelque temps ce service dans ses attributions. Le 24 septembre 1801, on fit deux départements du ministère des Finances, en instituant le ministère du Trésor. Barbé-Marbois l'occupa jusqu'en 1806 et, à la suite de l'affaire des « Négociants Réunis », fut remplacé par Mollien. C'est pour avoir méconnu les avantages de la Caisse de Service, et s'être adressé à une association de banquiers et de fournisseurs de l'État, que Barbé-Marbois contribua si

inconsciemment, vers la fin de 1805, à la pénurie du Trésor et à une pénurie telle qu'il fallait remonter au Directoire pour en trouver une semblable. Gaudin déclare que si Napoléon avait perdu la bataille d'Austerlitz et que l'armée eut été dans la nécessité de repasser les frontières, il n'y eut pas eu, à ce moment-là, un sou en caisse pour subvenir à ses besoins. Quant aux moyens de se procurer de l'argent, à cette heure difficile, ils eussent été très limités, et, en tout cas, extrêmement onéreux. Mais la crise de 1806 dont nous avons parlé déjà (1), n'était pas exclusivement due à l'incurie de Barbé-Marbois. L'état politique du pays, au moment où Napoléon partit brusquement pour l'Allemagne, n'avait point été sans provoquer, en partie, la panique qui s'empara du public et dont la Banque de France supporta les premiers effets.

En principe, Gaudin, comme Mollien, n'était point partisan de la division du ministère des Finances en deux départements : celui des recettes et celui des dépenses. Néanmoins il approuva la création d'un ministère du Trésor, lorsque le Premier Consul la décida. Et voici comment il explique son acquiescement à une mesure qui lui enlevait de si importantes attributions. Bonaparte suivait de très près les questions de Trésorerie; il entrait dans les détails les plus minutieux et exigeait journellement des rapports et des explications. Gaudin, fort occupé à remplir les caisses du Trésor, ne pouvait, à tout moment, éclairer le Premier Consul sur chaque opération qui contribuait à les vider. Un homme ne pouvait suffire à cette double tâche. Puis, bien que Napoléon ait le plus souvent pourvu, par des réquisitions, aux besoins des armées en campagne, il

(1) Voir p. 33.

fallait, pour le surplus, effectuer des paiements à de grandes distances et sur des places nombreuses. Le ministre n'était pas seulement alors le ministre des Finances de la France, mais celui d'une partie de l'Europe. En réalité, Gaudin se laissa enlever très bénévolement ses fonctions de ministre du Trésor pour se consacrer plus étroitement aux questions fiscales, qui l'ont toujours plus vivement intéressé. De plus, être l'argentier d'un maître si exigeant n'était pas précisement une sinécure agréable. Gaudin ajoute, qu'en toute autre circonstance, cette division eût été impossible en raison des divergences inévitables entre les deux titulaires. Sous la main d'un homme comme Napoléon, pendant tout le temps que Mollien et Gaudin travaillèrent côte à côte, les dissentiments ne furent jamais profonds entre eux, mais celui-ci déclare que cette harmonie doit être attribuée à l'influence de l'Empereur.

Débarrassé des soucis du Trésor, Gaudin revint à ses réformes préférées. Après avoir régularisé la confection des rôles des contributions directes, assuré la perception régulière de ces impôts, il songea au cadastre.

L'Assemblée Constituante après avoir établi les contributions directes, « sans admettre aucun privilège », avait déterminé les conditions dans lesquelles devait se faire le cadastre « parcellaire » en vue d'appliquer le principe de l'égalité de tous les contribuables devant l'impôt et d'assurer sa juste répartition. Les événements qui suivirent ne permirent pas d'exécuter ces projets. Depuis Charles VII, d'ailleurs, depuis l'époque où la « taille » était devenue permanente, on avait, à plusieurs reprises, essayé d'établir des cadastres sans pouvoir y parvenir. Lorsque Gaudin prit le ministère des Finances, il put constater, à la suite des réclamations nombreuses envoyées de toutes parts à l'administra-

tion par les contribuables, ce qu'il appelle « les vices intolérables de l'impôt foncier ». Il exposa donc, dans le compte de l'administration des Finances de 1806, l'utilité de reprendre l'idée de l'Assemblée Constituante, et de procéder à la confection d'un cadastre parcellaire.

Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, qui en 1792 s'était signalé par la mesure du méridien de Dunkerque à Rodez en vue de trouver une base au système décimal, fut placé à la tête de la commission chargée de diriger ces travaux. L'exécution en fut assez rapidement poussée. A la chute de l'Empire, près de 12 millions d'hectares, représentant la superficie de 9000 communes et comprenant près de 37 millions de parcelles, avaient été arpentés. Le gouvernement de la Restauration peu enclin, par tendance, à continuer les travaux, même administratifs, entrepris par l'Empire, voulut revenir au système du cadastre par « masses de culture ». Gaudin défendit avec énergie son œuvre de prédilection à la Chambre. Il est revenu sur cette question dans différentes parties de ses *Mémoires* ; et il fut toujours très fier d'avoir appliqué l'idée proclamée par la Constituante, et dont celle-ci n'avait pu, de façon sérieuse et profitable, commencer l'exécution (1).

IV

Il ne suivit cependant pas les théories qui prévalurent dans cette Assemblée à l'égard des contributions indirectes, c'est-à-dire des impôts sur la consommation

(1) M. de Prony, de l'Académie des sciences, avait été nommé le 5 octobre 1791 directeur du cadastre du royaume. Il fit plusieurs rapports préparatoires remarquables, mais ne put, par suite des circonstances, utiliser pratiquement les instructions qu'il avait rédigées.

des produits. La Constituante, influencée par les idées des physiocrates, s'était prononcée en faveur de l'impôt foncier, du système des contributions directes. Depuis la Révolution, le seul impôt de consommation, établi au profit du Trésor, était celui sur le tabac fabriqué. L'administration de l'enregistrement, chargée de le percevoir, en tirait à peine 2 millions par an. Elle n'était pas très qualifiée pour ce genre de recouvrement.

Gaudin, dont l'intention était d'étendre et d'accroître les impôts de cette nature, créa en 1804, une régie des « droits réunis » en vue de percevoir non seulement les droits sur la fabrication des tabacs, mais aussi les droits sur la fabrication de la bière, sur les distillations de grains et de cerises etc., etc. (1). En 1808, le service des droits sur les boissons était amélioré — au profit du Trésor — et en 1810 Gaudin établissait le monopole des tabacs.

Le goût de Gaudin pour les impôts de consommation s'explique par beaucoup de raisons que l'on devine et dont il a exposé les principales (2). Elles étaient déjà depuis longtemps connues et analysées. Gaudin dit nettement : « Les idées furent jugées mûres alors de revenir au genre de contributions dont on peut obtenir un plus grand produit sans fatiguer ceux qui le supportent, parce qu'ils ne l'acquittent qu'au moment où ils en ont la volonté et les moyens et parce que les droits *perçus au profit du fisc*, se confondant avec le prix de la denrée, le contribuable, en payant sa dette, n'a pensé qu'à satisfaire à un besoin, ou à se procurer une jouissance. » Et il se félicite d'avoir fait convertir la contribution mobilière de la ville de Paris en une perception équivalente *aux entrées*. C'est le contraire de la réforme décidée et

(1) Cette régie fut instituée le 6 ventôse an XII.
(2) Voir ses *Mémoires*, p. 215 et suiv.

appliquée si difficilement, en ces dernières années, par la ville de Paris qui a, en partie, supprimé des droits d'octroi pour les remplacer surtout par des contributions directes. Aux yeux de Gaudin, le meilleur impôt est bien celui « dont les formes dissimulent le mieux sa nature et qui, en dispensant, d'ailleurs, le contribuable de toute prévoyance, s'identifie le plus complètement avec les dépenses de *nécessité* que l'on fait communément sans regret ».

Il ne méconnait pas toutefois les inconvénients de ce genre d'impôts. Ils coûtent assez cher à recouvrer. Ils peuvent échapper au fisc par la fraude et le défaut de surveillance. Des agents nombreux sont donc nécessaires. D'un autre côté, il est à craindre que leurs avantages les fassent rechercher trop exclusivement par un gouvernement en quête de ressources. Mais il croit que cette considération doit être écartée lorsqu'il s'agit d'un gouvernement représentatif « où les yeux — assure-t-il avec une foi qui, depuis, aurait pu être ébranlée — sont continuellement ouverts sur tout ce qui pourrait blesser l'intérêt public ou celui des citoyens ».

En matière d'impôts, la doctrine de Gaudin était surtout faite d'un sage éclectisme. Pour lui, la Constituante avait « sacrifié les principes et les conseils de l'expérience, le jour où elle avait proscrit les droits sur les consommations ». Il était partisan des impôts indirects parce qu'il avait, du premier coup d'œil, aperçu l'impossibilité d'une sorte d'impôt unique sur la propriété foncière. Il repoussait l'idée physiocratique, mais il avait conservé les principes généraux relatifs à l'égalité des contribuables devant l'impôt, tels que les avait proclamés la Constituante. Il redoute le principe de la progressivité. Il y voit très nettement un danger inévitable si on l'applique dans sa formule abstraite. Le fisc,

au moyen de cette pompe d'épuisement intense, contrarie l'emploi des revenus généraux sans profit pour les classes dégrevées. Les capitaux étant fortement frappés, on verrait bientôt leur production baisser et contribuer à la diminution de la richesse nationale et à l'abaissement des salaires. Gaudin cependant, dont l'esprit est rebelle aux solutions absolues, admet que l'on puisse faire céder la rigueur de la doctrine à l'égard d'une contribution personnelle qui aurait un tarif « légèrement progressif et dont le degré le plus élevé ne devrait donner lieu qu'à une taxe *très modérée* (1) ». Mais il est résolument contre toute progression illimitée.

Il a fait aussi une réfutation en règle de l'impôt en nature, dont on parla un moment sous la Restauration. Il considérait également l'ancienne gabelle du sel comme un système détestable. Sous son ministère, il avait repoussé les propositions de rétablir le monopole de la vente, au profit de l'État, de cet aliment si nécessaire. Il mit, en 1806, une taxe sur le sel, mais il fait remarquer que ce n'était là qu'un droit de fabrication très différent du monopole odieux de la gabelle.

On ne peut pas prétendre que Gaudin ait imaginé un système fiscal. Il a su choisir les taxes variées, les moins lourdes, à son jugement, pour les contribuables, et les plus faciles à percevoir. C'est là un mérite. C'en est un autre, aussi, d'avoir réorganisé si rapidement et avec tant de sûreté de main les administrations fiscales. Il n'a négligé aucun des revenus de l'État. Trouvant les forêts mal gérées par l'administration de l'Enregistrement, très peu apte à cette fonction, il institua une direction spéciale des forêts (2). Bientôt, après

(1) *Mém.*, t. I, p. 282.
(2) Elle date du 16 nivôse an IX.

quelques dépenses nécessaires, le rendement des forêts s'accrut notablement.

On a dit (1), et l'observation nous paraît très justifiée que Gaudin le premier avait donné au mot budget sa consécration officielle. En tout cas, il est le premier qui ait appliqué avec rigueur la comptabilité par exercice et ait exposé ses avantages avec une réelle clarté : « On voit, écrit-il, que la comptabilité *par exercice* est celle *d'une année complète en recette et en dépense conformément au budget arrêté pour la même année*. Or, la fixation *d'un budget*, serait une mesure insignifiante si l'exécution ne devait pas en être *justifiée* par des comptes embrassant *les résultats de toutes les opérations* auxquelles elle a donné lieu ; et s'il ne devait se composer, dans l'origine, que d'un aperçu des recettes *et des dépenses à faire par le Trésor dans le cours de douze mois*, pour les *diverses années* qui s'y trouveraient confondues, *comme on le voulait en 1818* (2). »

Il aimait à dire que la fortune des États se gouverne par les mêmes principes que celle des particuliers. L'esprit d'ordre doit dominer l'administration des finances publiques comme celle des finances privées. Il a constamment veillé à laisser pénétrer le moins possible la faveur dans ses bureaux, et à n'envisager que les convenances du service pour l'emploi des commis. Il a certainement obtenu de son personnel, en se maintenant sur ce terrain, un travail soutenu et très efficace.

(1) Voir notam. l'art. *Gaudin*, par M. Dubois de l'Etang : *Nouveau Dict. d'Économie politique*.
(2) *Mém.*, t. I, p. 167.

V

Gaudin a été surtout un administrateur de haut mérite, doué, à cet égard, de qualités exceptionnelles, et au point de vue des connaissances techniques, et au point de vue du caractère. Son tempérament le portait à l'action et il ne s'est jamais beaucoup adonné à la théorie. Cependant il s'était fait, sur quelques-uns des problèmes discutés à cette époque, des idées très saines sinon très profondes. Lui aussi s'est occupé de la question du crédit des États, sous la forme de crédit public. Il a opposé à ses partisans trop enthousiastes, portés à en exagérer les avantages et à en méconnaître les inconvénients, des arguments fort sages. Ouvrard fut un des défenseurs les plus optimistes des emprunts d'État. Il les considérait comme un instrument merveilleux propre à accroître très rapidement la puissance financière d'un pays et la fortune publique (1). Il semble bien que ce soit à lui que s'adressent les critiques de Gaudin. Il n'entend pas s'en prendre au crédit pris dans « son acception simple », produit de la confiance que les gouvernements savent inspirer quand ils administrent sagement leurs finances et mettent de l'ordre dans leurs affaires. Le crédit qu'il attaque est cet « être fantastique » (2), sorte de « magicien » avec lequel on prétend renouveler « les prestiges de la féerie ». Suivant lui, le crédit public est utile, mais dans une limite assez étroite. C'est un remède « héroïque » dont il serait dangereux d'abuser.

Gaudin suivit avec grande attention les remarquables débats qui, en l'année 1816, eurent lieu dans les

(1) Voir, p. 48, notre étude sur Ouvrard.
(2) *Mém.*, t. I, p. 158 et suiv.

Chambres, sur le problème si pressant alors du crédit public, sur le système des emprunts avec amortissement et sur celui des emprunts simplement remboursables. A son avis, les véritables bases du crédit ont été définitivement établies dans ces discussions, mais il trouve que la préférence à donner à l'un ou à l'autre système d'emprunt n'a pas été bien nettement démontrée. Il a étudié la question dans une note intitulée *Aperçu théorique sur les emprunts* (1). Il y revient encore sur les idées exprimées plus haut. « Également éloigné, écrit-il, d'ériger l'emprunt *en système* comme un moyen *de créer des capitaux et d'enrichir l'État*, et de le proscrire, dans tous les cas, comme entraînant *nécessairement* un pays à sa ruine, je l'admets comme *nécessité*, de même que j'adopte *l'amortissement*, comme *remède* ». Ce principe posé, il démontre que la préférence à donner à l'un ou à l'autre système d'emprunt — avec amortissement ou avec simple remboursement — dépend du taux auquel on emprunte. En général l'emprunt simplement remboursable est moins onéreux lorsque son taux d'intérêt dépasse une certaine limite. En réalité, il insiste sur ce point important que, dans un cas comme dans l'autre, tout dépend de la fidélité du gouvernement à remplir ses promesses, en affectant une somme annuelle soit à l'amortissement soit aux remboursements exigibles.

Gaudin en vient très vite, on le voit, aux problèmes d'application et se plait à les approfondir. Il s'étend moins sur le principe lui-même. Les célèbres débats rappelés plus haut auxquels il assista sous la Restauration, modifièrent quelque peu son sentiment de répulsion à l'égard du crédit public. Il repoussait d'ailleurs avec

(1) *Mém.*, t. II, p. 383 et suiv.

beaucoup d'énergie l'exemple de l'Angleterre si souvent invoqué en faveur des emprunts d'État. Cet argument est mauvais à ses yeux. Il établit très bien la différence de situation économique entre ce pays et la France au moment où il écrit. L'Angleterre est une puissance maritime ; elle est maîtresse des mers, libre par conséquent d'étendre son commerce, d'augmenter ses capitaux. Sa fortune s'accroît donc. L'État, en empruntant, trouve des capitaux en abondance et, d'un autre côté, pour faire face au service de ces emprunts, il peut demander aux contribuables enrichis par le négoce et l'industrie, un effort fiscal sérieux. Quant à la France, elle ne peut espérer « qu'un genre de conquêtes dont les profits ne compensent point en général les sacrifices qu'elles ont occasionnés (1) ». La France consommerait ainsi ses capitaux « pour les intérêts et le remboursement des emprunts qu'elle aurait contractés » tandis que l'Angleterre, en admettant qu'elle fasse la guerre, a toujours, dans ce cas, en vue un intérêt commercial. Une puissance continentale ne doit donc emprunter que de façon modérée et pour des besoins extraordinaires.

En réalité il voit la France entourée d'ennemis acharnés à sa perte, obligée d'avoir toujours des armées prêtes à partir en campagne. Il croit que Napoléon n'a fait que forcément la guerre, qu'il n'y était point exclusivement poussé par son génie et par amour de la gloire militaire. L'Europe ne le laissait point en repos et l'obligeait à chaque instant à tirer l'épée. On a depuis repris cette thèse historique contre laquelle paraissent s'élever et les faits bien observés et le caractère lui-même de l'Empereur. Gaudin assure que les reproches faits à Napoléon sur la fréquence des guerres auraient dû être « plus

(1) *Mém.*, t. I, p. 160 et suiv.

mesurés ». La raison qu'il donne de l'acharnement des puissances européennes contre Napoléon est d'ordre purement politique. Au regard des souverains légitimes de toutes les puissances européennes, Napoléon qui, simple citoyen, avait conquis son trône, demeurait un simple usurpateur. C'était donc un mauvais exemple et qui pouvait être suivi. L'Empereur se croit ainsi obligé « à une lutte perpétuelle contre des intérêts et des droits que le temps avait consacrés (1) ». La paix, dans ces conditions, était impossible, et, quand on la signait, à la suite d'une campagne, ce ne pouvait être qu'une trêve plus ou moins courte. Gaudin paraît bien penser que Napoléon, s'il eût suivi son sentiment personnel, eût fait une paix durable. Il semble s'être abusé là où Mollien, plus psychologue et plus perspicace, a vu la vérité. Napoléon, en effet, avait de la vie d'une nation, de son existence économique, une conception de César romain. Or la paix romaine ne s'est établie que par l'asservissement des peuples au joug de Rome.

VI

Les questions de crédit commercial et de banques ne paraissent pas avoir tenu beaucoup de place dans les préoccupations de Gaudin. Il n'a écrit que quelques pages très courtes sur les banques d'émission et cela naturellement au sujet de la Banque de France, à la fondation de laquelle il prit une certaine part. Il n'ignorait pas, toutefois, les travaux des économistes sur ce point, et cite l'ouvrage de J.-B. Say. Il rappelle aussi la campagne très vive menée par Dupont de Nemours

(1) *Mém.*, t. I, p. 265. — « C'est *son ambition personnelle* que l'on accuse, écrit Gaudin, comme si il n'y avait *qu'elle* à qui l'on put, à qui l'on dut même raisonnablement s'en prendre. »

à la Constituante contre la création des assignats. Ce sont surtout les arguments de fait, les exemples avec chiffres invoqués par l'économiste qui le frappent. Il semble pardonner, en faveur de ces démonstrations chiffrées, à Dupont de Nemours, d'être un théoricien. « Ce Dupont, écrit-il, était homme d'esprit ; mais tant soit peu original, systématiquement et généralement porté à l'exagération dans ses idées (1) ». Il n'est point, disons-nous, entré dans de longs détails sur la Banque de France et les banques de circulation (2). Il fait la démonstration assez facile qu'une banque foncière ne saurait émettre des billets avec autant de sécurité qu'une banque se livrant à l'escompte commercial. La garantie des billets est, dans le premier cas, constituée par des immeubles de réalisation lente, tandis que, dans le second, les marchandises représentées par des effets commerciaux se consomment et fournissent le numéraire propre à rembourser les billets. Comme Mollien, dont il n'a point cependant les larges connaissances théoriques sur cette matière, il ne croit pas qu'une banque d'émission puisse être autre qu'une banque *locale*. Il lui paraît, à lui aussi, impossible que cette banque fasse circuler, avec profit et sans danger, ses billets en dehors de son siège social. Mais il conçoit bien le mécanisme de la banque d'émission avec billets toujours remboursables « quelque événement qui puisse arriver ».

Quant à la Banque de France, il ne fait que constater les services qu'elle a rendus au commerce « et au gouvernement lui-même ». Il rappelle que cinq millions furent prélevés sur le montant des cautionnements des receveurs généraux « pour jeter les premiers fon-

(1) *Mém.*, t. I, p. 571.
(2) *Mém.*, t. I, p. 290.

dements de la Banque » sans souffler mot, à cette occasion, des obstacles nombreux qui marquèrent sa création et des années plutôt difficiles qu'elle eut à traverser, au début de son fonctionnement.

Toutes ces idées de Gaudin sur les systèmes fiscaux, sur l'organisation administrative, le crédit public et la banque accentuent encore les traits psychologiques de son caractère. Il nous présente ainsi, tel qu'il nous est apparu au cours de cette étude, un ensemble très équilibré de qualités et de qualités propres aux fonctions qu'il remplit avec une si grande autorité et pendant lesquelles son œuvre capitale fut la restauration des Finances. Son esprit de décision, son amour de l'ordre et de la régularité, son goût pour les questions d'application, sa défiance des idées philosophiques générales, qu'il était enclin à trouver trop hardies, tout contribuait à faire de lui le collaborateur le mieux adapté peut-être au génie de Napoléon.

LE BARON LOUIS

I

L'HOMME ET SA VIE

Le baron Louis, homme de tempérament et de caractère, possédait un esprit vif, primesautier, servi par une rare faculté d'observation qu'il eut largement l'occasion d'exercer. Sa vie accidentée lui permit, en effet, au milieu d'événements changeants et imprévus, d'acquérir une grande expérience des hommes et des choses. Né vers le milieu du XVIIIe siècle, il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et vit se succéder révolutions et gouvernements. Il fut sous chacun de ceux-ci un collaborateur plus ou moins en vue, mais toujours de haut mérite. Sa famille l'avait mis dans les ordres. L'état ecclésiastique était un des cadres de l'ancien régime où un homme de l'origine de Louis pouvait le mieux sortir du rang et parvenir avec de l'intelligence et de l'habileté. Il aurait certainement fait sa carrière dans cette voie, si sa vie n'eût été, comme tant d'autres à cette époque, soumise aux hasards des circonstances et aux bouleversements qu'amena la Révolution. M. de Talleyrand, avec lequel, poussé par le désir d'arriver, il s'était lié, très jeune,

eut presque toujours sur son esprit une influence décisive. A l'exemple de l'évêque d'Autun, Louis se rangea, tout d'abord, parmi ceux qui croyaient possible de transformer la monarchie absolue en une monarchie constitutionnelle et de faire une révolution pacifique en opérant des réformes dans les rouages politiques et administratifs du pays. Il fut assez vite désabusé.

Compromis alors aux yeux des révolutionnaires, par ses relations avec la Cour, il émigra et se rendit en Angleterre où il compléta son éducation économique. Revenu en France après l'orage, il entra dans l'administration où il ne tint guère, sous l'Empire, que des emplois de second ordre. Dans les dernières années du règne de Napoléon, prévoyant comme Talleyrand, la chute prochaine du régime qu'il servait, il suivit silencieusement celui-ci dans son évolution politique, et il ne se compromit point dans les intrigues qui préparaient le gouvernement du lendemain. Il semble bien ne pas les avoir ignorées. Ses tendances le portaient, d'ailleurs, vers les Bourbons dont il avait servi le gouvernement dans les premières années de la Révolution. Peut-être aussi le secret mécontentement de n'avoir été utilisé que dans les rôles ingrats et effacés ne fut-il pas étranger à ce sentiment.

Très instruit dans les matières techniques de la comptabilité et de l'administration, on l'employa souvent à éclaircir des comptes embrouillés, à liquider des situations difficiles. Collaborateur et bras droit de Talleyrand dans le gouvernement provisoire établi après la chute de l'Empire en 1814, il eut encore à procéder à une liquidation, mais celle-là digne cette fois de son talent. Le retour de Napoléon ne lui en laissa point le temps. De nouveau, après les Cent Jours, il reprit son poste de ministre des Finances avec une

tâche encore plus rude que celle qu'il avait acceptée quelques mois auparavant. La Chambre introuvable l'empêcha de la terminer. Il quitta le pouvoir avec Talleyrand, au moment où il allait préparer les grands emprunts dont Corvetto, son successeur, eut la charge. Il devait revenir, peu d'années après, au ministère des Finances et y laisser des traces profondes et utiles de son passage. Bientôt, le gouvernement des Bourbons, s'écartant de la voie libérale dans laquelle il eut au contraire désiré le voir s'engager plus résolument, Louis se mit dans les rangs de l'opposition.

A la suite de la révolution de juillet, il fut à deux reprises encore appelé à diriger les Finances. Les difficultés ne manquaient pas. C'était une liquidation nouvelle à faire. Il s'y employa très heureusement, malgré son âge avancé.

Le baron Louis a dû à son esprit de décision, à sa perspicacité et à ses connaissances économiques, d'accomplir des besognes difficiles en des temps troublés. Ses moyens, nous le verrons, étaient assez simples, mais il savait s'y tenir avec une grande ténacité. En matière fiscale il fut toujours l'ennemi des réformes radicales et inconsidérées. Il proclama, sans cesse, qu'un gouvernement, s'il veut conserver ou étendre son crédit, doit respecter, avec la plus scrupuleuse bonne foi, tous ses engagements. Sa politique financière, inspirée par le bon sens, s'appuyait sur une appréciation très exacte des faits et des situations.

Ce n'était pas un esprit imaginatif. Ses boutades où il exprimait de façon parfois originale ses critiques à l'emporte-pièce, sont restées célèbres ; elles révèlent plutôt l'homme d'action. Il n'était pas orateur et n'aimait guère à écrire. En dehors de ses notes administratives, de ses travaux parlementaires et de ses dis-

cours, en général peu développés, il ne laissa qu'une brochure de quelque importance signée : « Un créancier de l'Etat. » C'est une œuvre de polémique dont nous nous occuperons, et où il a condensé la plupart de ses idées en matière de Finances.

I

Louis (Louis-Dominique) est né le 13 novembre 1755, à Toul où son père était jurisconsulte. Cadet d'une nombreuse famille, il fut de bonne heure destiné à l'état ecclésiastique. Il vint très jeune à Paris, à l'âge de dix-huit ans, et y étudia la théologie. Ces travaux lui furent profitables si l'on pense avec Talleyrand que les études théologiques sont une excellente préparation au maniement des affaires publiques. Son esprit s'orienta peu à peu vers les questions administratives, et, sept ou huit ans après son arrivée à Paris, en 1781, il achetait une charge de conseiller-clerc (1) à la troisième Chambre des enquêtes du Parlement. C'est vers cette époque qu'il fit la connaissance de Talleyrand. Celui-ci recevait dans son appartement de la rue de Bellechasse des hommes politiques, des économistes et des philosophes. Louis y rencontra Dupont de Nemours, Mirabeau, le banquier Panchaud, l'abbé Delille, Chamfort et Barthès. Mais c'est surtout par la conversation de Panchaud et de Dupont de Nemours qu'il était attiré. Le financier et l'économiste s'entretenaient des nombreux problèmes que posaient alors les événements. C'est là qu'il entendit, pour la première fois

(1) On appelait primitivement conseillers-clercs ceux qui, dans le Parlement, représentaient le clergé ; cependant, à la fin du XVIII[e] siècle, ils ne s'occupaient point exclusivement des affaires ecclésiastiques.

probablement, parler de questions économiques. Il y reçut l'empreinte de ses premières convictions. Si l'on en croit les *Mémoires* (1) de Talleyrand, le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qui venait d'être conclu par M. de Vergennes à la fin de septembre 1786, fut l'objet de longues conversations entre les trois interlocuteurs. Dupont de Nemours préparait ainsi l'esprit de Louis aux solutions libérales en matière de commerce, et Panchaud ne devait pas l'intéresser moins en dissertant sur des questions relatives aux finances et au crédit. Panchaud était, nous l'avons dit ailleurs, un banquier d'origine genevoise. Il avait avec l'Écossais Clouard, et appuyé par Turgot alors au pouvoir, fondé la Caisse d'escompte. C'était un homme fort instruit, aux convictions fortes, à la parole entraînante. Il fut un rude adversaire pour Necker dont il critiquait vigoureusement les idées erronées sur le crédit et le commerce des blés. Nul doute que l'influence de Panchaud n'ait été dominante sur l'esprit de Louis.

Celui-ci n'oublia, d'ailleurs, jamais comment s'était faite sa première éducation économique. Dans la brochure qu'il écrivit en 1814, pour défendre son projet de budget et qu'il signa « Un créancier de l'État (2) », après avoir demandé l'indulgence du lecteur pour ce premier essai, il assure qu'il doit les vérités utiles renfermées dans sa brochure à ceux qui ont « formé sa jeunesse et instruit son inexpérience ».

Son ambition le poussait à se faire une place dans le mouvement qui se préparait. Très épris des idées nouvelles, il voulut les répandre en entrant dans l'action politique. Lorsqu'en 1787 Necker essaya d'instituer

(1) T. I, p. 37.
(2) *Opinion d'un créancier de l'État sur le budget.* Nous nous occuperons plus loin de cette brochure.

les Assemblées Provinciales en vue de répartir plus équitablement l'impôt et de mettre un frein à l'autorité tyrannique et trop souvent irresponsable des intendants, Louis demanda et obtint de faire partie de celle de l'Orléanais. Lavoisier la présida. Louis y prononça un discours sur les questions économiques (1) où il défendait les principes qu'il avait reçus de Panchaud et de Dupont de Nemours. L'année suivante, il coopérait à la déclaration du 7 mars, dans laquelle le Parlement commençait à poser les bases du gouvernement constitutionnel, en proclamant le droit de la nation d'accorder librement des subsides par ses représentants — les États Généraux — régulièrement convoqués, lesquels ne devaient, en outre, enregistrer les volontés du roi que si elles étaient conformes aux lois constitutives des provinces et de l'État.

Son tempérament actif, son esprit avisé, lui donnèrent bientôt une réelle influence dans le parti libéral, composé alors d'hommes désireux d'introduire en France le système politique de l'Angleterre, et de transformer la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle. Il ne manquait guère l'occasion de se mettre en évidence. Le 14 juillet 1790, le jour de la fête de la Fédération, il assistait, en qualité de diacre, Talleyrand, son ami, évêque d'Autun, qui célébrait la messe au Champ de Mars. Il n'avait point tardé à entrer en relations avec la Cour où l'on apprécia vite ses qualités. Les hommes résolus et clairvoyants étaient assez rares dans ce milieu. Aussi comme on y redoutait, à ce moment, les entreprises et les intrigues des émigrés, on choisit celui que l'on appelait « l'abbé Louis » pour aller dissuader l'empereur Léopold de les encourager et de servir leurs

(1) Il ne rédigea point, comme on l'a écrit, les cahiers des États Généraux à Orléans.

desseins. Dans cette première mission diplomatique, pour laquelle, dit-on, il avait été désigné par l'abbé de Montesquiou, Louis fit preuve de beaucoup de prudence et de circonspection. Ayant appris, en route, alors qu'il se rendait près de l'Empereur, que celui-ci était déjà lié par des engagements, il alla demander conseil au comte de Mercy-Argenteau, gouverneur général des Pays-Bas, qui lui conseilla de renoncer à son projet.

Nommé, au commencement de 1792, ministre en Danemark, il ne rejoignit pas son poste. Les événements se précipitaient et s'aggravaient. Louis et ses amis avaient, depuis quelque temps déjà, perdu tout espoir de diriger la Révolution dans une voie pacifique. La journée du 10 août ne fit que confirmer leurs prévisions. Plusieurs d'entr'eux quittèrent la France, comme les deux frères Lameth ; d'autres, comme Barnave, furent arrêtés. Il se décida bientôt, lui-même, à gagner l'étranger et se rendit en Angleterre vers le commencement de 1793.

Le séjour forcé dans un pays où le gouvernement parlementaire et l'administration des finances publiques offraient de si nombreux sujets d'observation pour un homme invinciblement attiré vers ces questions, lui fut très profitable. Dans des circonstances presque identiques, Mollien avait, de même, passé le détroit. Tous les deux puisèrent dans l'étude des institutions financières anglaises des connaissances profondes dont l'un et l'autre surent se servir lorsqu'ils dirigèrent les Finances de la France. La communauté presque complète d'opinions économiques entre Mollien et Louis tient non seulement aux premières relations de leur jeunesse avec des hommes éclairés, et à la direction qu'elles donnèrent à leur esprit, mais encore à la leçon de choses qu'ils eurent sous les yeux pen-

dant leur exil. Quand, plus tard, Mollien, devenu ministre, appela Louis près de lui, il savait que son collaborateur possédait, sur l'administration du Trésor et des finances publiques, des idées semblables aux siennes. Cependant, Mollien reste, à notre avis, bien supérieur à Louis, par la profondeur de la pensée, la compréhension élevée des principes scientifiques de l'économie politique, par son talent d'écrivain et aussi par une certaine tenue de caractère,

Le but de Louis, en allant en Angleterre, n'était pas seulement d'éviter tout contact avec les émigrés réfugiés en Allemagne et dont il ne goûtait guère la politique; il y était attiré aussi par le désir de connaître les rouages du gouvernement parlementaire et ses avantages au point de vue financier. Ce ne furent donc pas des circonstances fortuites qui le conduisirent à Londres. Il y apprit comment s'opère le contrôle des finances publiques par les représentants du pays. Aussi, dès son arrivée au ministère des Finances, lors de la première Restauration, interprète-t-il très hardiment les articles de la Charte relatifs au vote du budget par les Chambres. Dans l'exposé du budget de 1814, son premier soin est de dire aux députés qu'ils ont tout d'abord à reconnaître l'étendue des besoins de l'État et à en fixer le montant; qu'ensuite ils devront étudier les moyens d'y faire face et les arrêter. C'était établir le principe de la spécialité, l'examen détaillé des dépenses. Et on l'appliqua d'autant mieux, et avec d'autant moins de résistance, plus tard, que l'extrême droite de la Chambre introuvable, si intransigeante sur d'autres point à l'égard des prérogatives royales, ne se priva pas de discuter par le menu, par chapitres et jusqu'à la minutie, le budget de 1816, présenté par Corvetto. On doit donc à Louis, l'introduction, dans les

mœurs parlementaires, de cette garantie, droit fondamental des assemblées politiques. Il est vrai que, depuis, cette procédure, loin d'être un frein, s'est retournée contre l'intérêt des contribuables en donnant le prétexte aux députés d'intervenir, par voie d'amendements, pour accroître les dépenses. C'est pourquoi de bons esprits voudraient remédier à cette désastreuse tendance en refusant aux députés le droit de prendre l'initiative dans les propositions de crédits.

D'autres sujets éveillaient encore la curiosité de Louis. Panchaud l'avait déjà initié aux secrets de la puissance économique de l'Angleterre, au mécanisme du crédit, cette force mystérieuse à laquelle ne crut jamais Napoléon Ier. C'est là qu'il vit ce phénomène, assez curieux pour l'époque, d'un gouvernement, dont la dette n'avait, en réalité, aucune garantie matérielle définie, et qui, au premier appel, parvenait à réunir rapidement les capitaux dont il avait besoin. La raison de ce succès était la confiance qu'inspirait le chancelier de l'Échiquier, argentier fidèle de l'État, en exécutant régulièrement, ponctuellement, à jour dit, comme un bon commerçant solvable, les engagements du Trésor. Cet enseignement ne fut pas perdu pour lui. Toutes les fois qu'il en eut l'occasion il affirma, dans des formules restées célèbres et que nous citerons plus loin, cet axiome : que l'État, s'il veut se faire du crédit ou conserver celui qu'il possède, doit payer intégralement et avec exactitude toutes ses dettes. Le corollaire de ce premier principe était, à ses yeux, une organisation sérieuse de l'amortissement. Il paraît, il est vrai, s'être un peu trop laissé séduire par le système du Dr Price, sur lequel il se garda bien néanmoins, lorsqu'il fut ministre, d'échafauder des combinaisons financières.

II

Pendant ce temps, la situation politique de la France s'était profondément modifiée. Le général Bonaparte avait pris le pouvoir au 18 brumaire et paraissait bien devoir le garder. Louis se disposa alors à rentrer dans son pays. Il n'y vint pas directement. Inscrit sur la liste des émigrés, il lui fallait obtenir de n'y plus figurer. Il se rendit donc à Hambourg en vue de correspondre de façon plus sûre avec ses amis. Talleyrand, revenu d'Amérique depuis environ quatre ans, avait trouvé le moyen, sous le Directoire, de se faire nommer ministre des affaires étrangères et de devenir l'un des collaborateurs les plus actifs de Bonaparte. Toutefois il ne s'adressa pas à lui : ce fut par l'intermédiaire du général Suchet que Louis réussit à se faire rayer de la liste des émigrés et à entrer au ministère de la guerre à la tête duquel se trouvait le général Dejean. Il y occupa un modeste emploi. Il fut chargé de diriger le bureau où devait s'effectuer la liquidation des comptes pour fournitures faites sous le Directoire. Et comme on s'étonnait qu'il eût accepté cette fonction il aurait répondu : « Si je ne remplis pas bien cette place, elle est trop élevée pour moi ; mais si je sais y suffire, je me charge de la grandir. »

Il avait pleine conscience de sa valeur et bien qu'il soit arrivé à entrer au Conseil d'État, dans la suite, il ne fut en réalité jamais satisfait des situations qu'il occupa sous l'Empire. Il se mit donc à une besogne qui eut été rebutante pour beaucoup d'autres. Ses connaissances techniques, développées encore pendant son séjour en Angleterre, lui permirent de la mener à bien. Est-il besoin de dire que les dossiers des marchés passés avec les fournisseurs étaient loin d'être com-

plets et que les comptes présentaient le plus fâcheux désordre ? Grâce à son habile sagacité, il parvint à se retrouver au milieu de chiffres le plus souvent très inexactement établis, à en débrouiller l'écheveau très mêlé, et à reconstituer le montant total de ce que devait, de ce chef, le ministère de la guerre.

Depuis bien des années, déjà, l'État avait beaucoup négligé ses créanciers et ne s'était point privé de leur appliquer les traitements les plus arbitraires. Il s'était servi, à leur égard, de tous les expédients possibles. Cette déplorable manière d'administrer avait poussé les munitionnaires, avertis des risques qu'ils couraient, à majorer leurs prix et à imposer à l'État de lourdes conditions. A cette époque, les créances sur l'État se négociaient avec une perte de moitié et même des trois quarts sur leur valeur nominale. Suivant la méthode adoptée, le gouvernement voulait, pour payer les fournisseurs dont Louis venait de liquider les comptes, créer des rentes et éteindre leurs créances en ne donnant guère que le tiers de la somme réelle. Louis n'accepta pas sans protester cette manière de voir, et alla trouver Mollien (1) pour lui soumettre ses scrupules. Celui-ci, on le conçoit bien, les approuva et se joignit à son collègue pour obtenir le paiement complet de la dette. C'est à cette occasion que Louis prononça cette phrase bien souvent citée depuis : « Un État qui veut avoir du crédit doit tout payer, même ses sottises. »

Un homme aussi précieux ne devait pas tarder à être très recherché, à un moment où le gouvernement avait un si pressant besoin d'administrateurs intègres et expérimentés. Aussi en prenant la direction de la Trésorerie de la Légion d'Honneur où il venait d'être

(1) Il était alors directeur de la Caisse d'Amortissement.

nommé, le général Dejean ne manqua pas de l'emmener avec lui pour établir la comptabilité de cette institution. Il accomplit encore cette tâche avec bonheur.

On était alors en 1806. L'affaire des Négociants Réunis venait d'amener la nomination de Mollien au ministère du Trésor. Celui-ci n'avait point oublié l'habile comptable du bureau chargé des liquidations de l'arriéré au ministère de la Guerre. Il en fit un de ses collaborateurs les plus immédiats, en le prenant comme administrateur à son ministère. Quelque temps auparavant, Louis, à la suite des services rendus, avait été nommé maître des requêtes au Conseil d'État, fonction qu'il cumulait tout naturellement avec celle qu'il occupait au ministère du Trésor. Son premier travail fut d'organiser la Caisse de service, créée par Mollien pour supprimer les intermédiaires du Trésor appelés faiseurs de service et qui prélevaient, sur leurs opérations, des commissions énormes, quand ils n'usaient pas plus librement encore des fonds de l'État, comme dans l'affaire des Négociants Réunis (1).

Cette Caisse de service fut ainsi installée à l'administration centrale à Paris. Elle avait pour but d'établir des relations continues entre le Trésor et les comptables de l'État. On y ouvrait donc à chacun de ceux-ci un compte d'intérêts réciproques. Les intérêts bonifiés aux receveurs généraux les incitaient à faire, le plus rapidement possible, les versements des impôts qu'ils recueillaient, à cette caisse. Celle-ci, en raison des disponibilités dont elle disposait chez ses comptables. émettait des mandats payables sur toutes les caisses publiques de France, et dont se servaient les banquiers pour faire des remises, des paiements, sur les places

(1) Voir plus haut notre étude sur Mollien.

où ils n'avaient point la possibilité d'agir autrement ou avec autant d'avantages. Mais pour faire jouer tous ces rouages, pour surveiller le mouvement des fonds organisé par virements d'une recette générale à une autre, il était nécessaire d'user d'un mécanisme sûr et précis de comptabilité. Mollien, avait déjà, sans bruit, lorsqu'il était directeur de la Caisse d'Amortissement, introduit la partie double dans cette administration, il s'empressa donc de la faire organiser aussi à la Caisse de service. Louis, en raison du savoir technique à développer pour mettre sur pied cette comptabilité, fut un collaborateur d'une rare compétence.

Chargé, en outre, de liquider la créance que possédait l'État contre la société des Négociants Réunis, il s'en tira fort bien ; il arriva même à en opérer le recouvrement presque total. Il est vrai qu'il suivit, pour arriver à ses fins, la marche imaginée par Ouvrard et que l'on avait considérée comme une fantaisie de l'esprit, comme une conception irréalisable (1). La dette de cette Société avait été fixée à 141 millions de francs. Son actif assez considérable permit de la couvrir. Il était dû par l'État au célèbre munitionnaire, pour fournitures et approvisionnements, environ 40 millions ; ses immeubles et marchandises en magasin donnèrent pareille somme, et Louis se chargea de recouvrer les 60 millions dus par l'Espagne. Il obtint 24 millions du cabinet de Madrid qui lui délivra en outre 36 millions de traites payables en piastres au Mexique. Il n'y avait guère moyen d'aller les toucher, les Anglais tenant la mer. Louis se rendit à Amsterdam ; il s'adressa à Hope dont la maison de banque était en relations d'affaires continues avec celle de Baring de Londres. La piastre en Eu-

(1) Voir plus haut notre étude sur Ouvrard.

rope valait 5 francs, mais son prix à Amsterdam, à condition de la toucher au Mexique, était, en raison des difficultés de recouvrement, de 3 fr. 50. Le gouvernement français avait accepté de l'Espagne la piastre au prix de 3 fr. 75. Après bien des pourparlers, Baring et Hope se chargèrent de l'opération. Elle fut excellente, car Baring obtint qu'un navire de guerre anglais s'approchât des côtes du Mexique et reçut, d'un de ses agents, les piastres à recouvrer. Le gouvernement français parvint ainsi indirectement à faire réaliser par son ennemie l'Angleterre ce qu'Ouvrard avait conseillé de lui demander : le recouvrement de sa créance (1).

Louis, dont le cerveau si bien ordonné dominait les chiffres les plus embrouillés et projetait la lumière dans le dédale obscur des comptes les plus tortueux, devint ainsi un spécialiste, un liquidateur génial que l'on envoyait comme une sorte de magicien mettre de l'ordre là où régnait le désordre le plus complet. Il était allé, une première fois, en Hollande, quand Napoléon institua son frère Louis roi de ce pays, pour y organiser les Finances. Il s'y prononça contre l'impôt que l'on projetait d'établir sur la rente de l'État. Le disciple de Panchaud n'ignorait pas les raisons pour lesquelles la Hollande était devenue le grand marché des capitaux de l'Europe pendant le XVIIIe siècle, il savait aussi que cette première mesure fiscale pouvait être aggravée, dans la suite, et diminuer le crédit de l'État. Il réussit à faire partager presque toutes ses idées par le roi. Celui-ci ne devait pas rester bien longtemps sur le trône. En 1810, Napoléon réunit la Hollande à la France, mesure d'ailleurs désastreuse. On créa bientôt une commission chargée de liquider les comptes de l'ancien

(1) Calmon, Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, 1866.

royaume devenu partie intégrante de l'Empire. Louis dirigea ces travaux et, à son retour, fut nommé conseiller d'État, puis un peu plus tard fait baron de l'Empire. Bientôt après, il était appelé de même à liquider les affaires financières pendantes entre le royaume d'Italie et la France. C'est probablement à la suite de ce règlement qu'on lui offrit, à Naples, la direction d'une Caisse nationale d'Amortissement. Napoléon à qui cette demande révélait la réelle supériorité de Louis, n'eut garde de laisser partir un tel collaborateur. Il l'envoya, peu de temps avant de prendre lui-même le chemin de la Russie avec la Grande Armée, à Munster et à Dusseldorf pour s'y occuper des intérêts financiers français dans les duchés de Berg et de Clèves devenus, aussi eux, partie intégrante de l'Empire.

On conçoit aisément quelle expérience et quelle habileté put acquérir ce financier à l'esprit perspicace, non seulement dans l'examen matériel des comptes et des chiffres, mais aussi dans l'étude des causes dont ils étaient les conséquences et comme les symboles mystérieux pour d'autres que pour lui. La tâche était certes aride, obscure, peu favorable à la mise en lumière de l'homme capable de la conduire avec une si grande sûreté de coup d'œil. Cependant quelle source d'observations fécondes et quelle école pour lui ! S'il n'eût été qu'un comptable, même supérieur, il n'aurait point vu, à travers ces interminables colonnes de chiffres, les enseignements si variés qui s'offraient à ses yeux, en Hollande, pays d'affaires, d'entreprises commerciales riches et prospères, en Italie où il put s'éclairer sur les difficultés de la fiscalité dans les pays pauvres, en Allemagne où, depuis longtemps déjà, les sciences d'administration des États, dites aussi sciences caméralistiques, faisaient sentir leur dogmatisme.

Les balances de ses comptes étaient d'une exactitude impeccable et Napoléon pouvait dire: « Là où cet homme aura passé, je suis sûr au moins de ne pas avoir à donner mon argent à des fripons »; mais aussi, de plus en plus, il constatait le vice premier de toutes les fautes financières des États : l'imprévoyance et, ensuite, pour y parer, l'appel aux pires expédients, et la violation flagrante de tous les engagements pris. C'est après avoir réglé les comptes des duchés de Berg et de Clèves que Napoléon, effrayé du solde à payer par le gouvernement français, s'écria, en s'adressant à Louis : « Vous voulez donc me ruiner ! » à quoi celui-ci riposta: « Non, sire, les gouvernements ne se ruinent pas en payant leurs dettes. Vous aurez, un jour, besoin de crédit, vous ne le fonderez que par la justice. » L'expérience acquise dans l'analyse de ces comptes où il voyait traduites en chiffres, les fautes des gouvernements et leurs conséquences lui suggéra l'aphorisme célèbre que l'on a tant cité et qui demeura toujours vrai : « Faites-moi de bonne politique; je vous ferai de bonnes finances. »

Toutefois, malgré ses brusques réparties et ses boutades, il demeurait, quand il le jugeait nécessaire, le diplomate prudent et circonspect qu'il s'était montré au début de sa carrière dans la mission dont il avait été chargé en 1792 près de l'empereur Léopold par Montmorin, ministre des affaires étrangères, et au cours de laquelle il avait su éviter une démarche maladroite et un échec. Il ne paraît pas avoir jamais éprouvé une bien vive tendresse pour le gouvernement impérial. Cependant, au moment où il critiquait, en 1814, avec tant d'âpreté, la politique financière de Gaudin, on lui reprocha d'avoir su trouver, lorsqu'il était fonctionnaire de l'Empire, des métaphores excessives de courtisan pour parler du maître. Et il peut paraitre étonnant que

ses contemporains, à une époque si fertile en volte-face chez les hommes publics, aient pensé un seul instant que ce reproche était un argument contre lui, alors que l'on pouvait l'adresser à tant d'autres ; mais nous constaterons bientôt, à cet égard, que Louis, homme de tempérament très passionné, se montra sans mesure dans ses attaques et provoqua ainsi de rudes représailles.

Déjà l'étoile de Napoléon ne brillait plus d'un si vif éclat. L'insuccès de la campagne de Russie et bien d'autres symptômes montraient aux esprits clairvoyants la fin probable et prochaine du régime impérial. Depuis plusieurs années, Talleyrand avait quitté le ministère des affaires étrangères à la suite de dissentiments avec l'Empereur et intriguait, assurait-on, pour préparer la rentrée des Bourbons. Louis, demeuré l'ami de Talleyrand, n'avait point cessé ses relations avec lui, et le fréquentait semble-t-il assez assidument, dans les dernières années de l'Empire. On trouve, à ce sujet, dans les *Mémoires* de Talleyrand (1), une anecdote assez curieuse et qui peut au moins paraître vraisemblable. On était en février 1814 ; plusieurs personnes, dont Louis, étaient réunies dans le salon de Talleyrand. Survint Savary, ministre de la Police qui, sans se faire annoncer, entra brusquement et s'écria : « Ah ! je vous prends donc tous en flagrant délit de conspiration contre le gouvernement ! » Aucun des spectateurs de cette petite scène ne broncha. Savary expliqua qu'il avait voulu faire une plaisanterie. Il ne put, néanmoins, surprendre aucune émotion sur le visage de Talleyrand ni sur ceux de ses amis. Mais que ce petit fait soit vrai ou faux, il est certain que Louis était déjà préparé, de-

(1) T. II, p. 135.

puis quelque temps, à devenir le collaborateur de Talleyrand dans le gouvernement dont certains hommes politiques escomptaient la venue. Personne ne s'étonna de le voir entrer, en qualité de ministre des Finances, dans le gouvernement provisoire, constitué par l'ancien évêque d'Autun, en 1814.

III

La situation n'eut certes pas été enviable pour un homme médiocre. Louis, en prenant cette rude tâche savait pouvoir y donner sa mesure. L'état des finances était loin d'être rassurant ; l'administration se trouvait désemparée et le Trésor était vide. A peine le nouveau ministre put-il réunir quelques centaines de mille francs en prenant les faibles sommes contenues dans les caisses publiques à sa portée. Une ressource assez imprévue lui arriva fort heureusement. La saisie des bagages de l'impératrice fit découvrir près de 10 millions qui s'y trouvaient. L'encaissement ne se fit pas d'ailleurs sans peine. Les officiers de la couronne, nouveaux arrivants, entendaient considérer cet argent comme un véritable butin de guerre et se l'approprier. Il fallut à Louis toute sa fermeté de caractère pour s'opposer à ce pillage. Ceci se passait vers le milieu d'avril 1814. Le 3 mai suivant, Louis, de ministre provisoire, devenait ministre titulaire, confirmé dans sa fonction par Louis XVIII.

Il réunissait donc, en un seul, les deux ministères : de Mollien — celui du Trésor — et de Gaudin — celui des Finances. Il connaissait les inconvénients de ce dualisme dont Mollien n'avait jamais été partisan. A ce moment, il était plus que jamais nécessaire de concentrer, dans une seule main, l'administration financière

du pays. Il fallait déterminer le montant des dettes pressantes de l'État, ce que l'on appelait « l'arriéré », et pourvoir à leur paiement. L'intérêt politique et financier du nouveau pouvoir était de liquider le plus vite possible cette situation, et de la liquider entièrement en acceptant toutes ces charges. Louis le comprit ainsi. Malgré une vive opposition, il maintint avec vigueur son idée de ne pas renier les dettes antérieures à 1814. Ce sera toujours son honneur devant la postérité d'avoir défendu avec énergie un principe qui est la base première du crédit des États et de l'avoir pour ainsi dire imposée par la force de ses convictions. Nous savons comment il les avait acquises, et quelle ardeur il avait mise à les faire triompher sous l'Empire.

Cette fois encore, il se trouvait devant une liquidation à faire, mais d'une autre importance que celles dont il avait eu à s'occuper jusque-là. Il fit donc établir la situation financière, et rechercher le montant de l' « arriéré ». Ici, il semble avoir été dominé quelque peu par un autre sentiment que celui d'une scrupuleuse approximation des chiffres. Le travail, à vrai dire, trop rapidement conduit, fixa le montant de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814, à plus de un milliard et demi. La somme, on le reconnut dans la suite, était réellement trop élevée Si c'est une méthode excellente que celle de ne rien cacher, en un moment difficile comme celui où l'on se trouvait alors, c'est une faute d'aller trop loin dans cette voie. Les rectifications ne manquent pas d'arriver, et l'effet que l'on voulait produire, les inquiétudes légitimes que l'on désirait faire naitre, ne se manifestent pas en présence d'erreurs et d'exagérations considérées comme tendancieuses. Cet état d'esprit du ministre s'accusait encore dans les critiques très vives et souvent injustes qu'il éleva, dans son exposé, contre

l'administration de ses prédécesseurs et, en particulier, contre celle de Gaudin. Lui-même allait se trouver devant des problèmes assez ardus à résoudre et dont les solutions devaient être justement discutées. Pour faire face à l'arriéré, il imagina, en effet, de créer des obligations du Trésor royal, à ordre, en échelonnant l'échéance sur trois années. Ces obligations dotées d'un intérêt furent rapidement négociées par les porteurs et l'opération, comme nous le verrons plus loin, dut être modifiée à la suite d'un premier insuccès.

Cependant, Gaudin n'avait point laissé passer sans y répondre, les attaques contre son administration, insérées par Louis dans l'exposé de la situation financière en 1814. Une brochure intitulée *Observations d'un anonyme*, écrite ou inspirée par l'ancien ministre des Finances de l'Empire, fut répandue à Paris et dans tous les départements. On y montrait quel esprit avait suggéré les critiques tendancieuses du nouveau ministre, et l'auteur, passant de la défensive à l'offensive, s'attachait à prouver que le budget proposé aux Chambres contenait un grand nombre de promesses illusoires. Ces passes d'armes entre les ministres des Finances en exercice et leurs prédécesseurs ne sont pas spéciales à ce temps. C'est un fait constaté plus souvent en ce qui regarde les ministres des Finances, que les titulaires d'autres portefeuilles. Il s'explique assez facilement. Les ministres des Finances ont une responsabilité matérielle plus grande que celle de leurs collègues. En recueillant l'héritage de leurs prédécesseurs ils s'essaient à diminuer cette responsabilité, à la dégager même, en accusant d'imprévoyance, de légèreté, d'ignorance, ou de passion politique, ceux qui, immédiatement avant eux, ont eu la charge d'administrer les deniers de l'État. Mais, en cette circonstance, l'impartia-

lité la plus scrupuleuse oblige à dire que le baron Louis mit une âpreté injustifiable dans ses attaques.

Il riposta aussitôt par une brochure (1), sans la signer. Il y maintint ses critiques tout en ajoutant qu'il ne s'en prenait point aux personnes ou à l'auteur des *Observations d'un anonyme*, mais qu'il poursuivait, sans ménagement, les erreurs. Il suppose que c'est un ministre de « Bonaparte » qui a écrit la brochure, mais il ne le rend pas responsable de la mauvaise administration impériale, parce que les ministres alors n'avaient pas de volonté. Malgré toutes ces précautions oratoires, le ton de la brochure n'est pas précisément modéré. Le tempérament de Louis y perce en plus d'un passage, et son ironie s'y donne carrière. Il répond aussi, dans cette brochure, à une publication (2) faite sur son projet de budget par un homme politique, Ganilh, aux idées plutôt fantaisistes, qui avait joué un rôle sous la Révolution, pris part au 18 brumaire et passé quelque temps au Tribunat d'où son caractère indépendant le faisait bientôt sortir. A partir de ce moment, Ganilh, s'était mis à l'étude des questions économiques sur lesquelles il publia de nombreux volumes d'histoire et de critique, dont quatre avaient déjà paru à cette époque. C'est à ce propos que Louis écrit à son adresse : « Quel respect ne lui dois-je pas, moi qui depuis que je m'occupe de l'étude de cette haute science, n'ai pas osé écrire une seule ligne et qui, pour la première fois, livre au public quelques pensées, jetées à la hâte sur le papier. »

Cette polémique ne l'empêchait pas de travailler activement à se procurer des ressources et à veiller à l'exacte perception des impôts. Il codifia, dans la loi

(1) *Opinion d'un créancier de l'État sur le budget et sur les observations et réflexions dont il a été l'objet.*
(2) *Réflexions sur le budget de 1814.*

du 8 décembre 1814, tous les règlements antérieurs relatifs à ce que l'on appelait les « droits réunis ». Cette question avait du reste une importance politique très grande. Les droits réunis étaient impopulaires et Napoléon les accusa d'avoir amené la désaffection du peuple français envers lui. J.-B. Say, nommé, en 1814, membre d'une commission chargée de réviser les « droits réunis » demanda de les modérer en vue d'arriver à empêcher la fraude. Il n'y réussit pas (1). Ces impôts sont une ressource trop précieuse pour que les ministres des Finances, quelles que soient leurs théories, consentent non seulement à les abandonner, mais à les réduire. Louis n'y songea pas un seul instant. Il avait trop le sentiment des contingences pour ne pas demander à cet instrument fiscal ce qu'il pouvait rendre. C'est pourquoi il consolida l'administration qui recouvrait ces impôts, en lui donnant, comme base d'action, la loi dont nous venons de parler.

Le retour de Napoléon força Louis XVIII à se réfugier à Gand. Louis le suivit. Après les Cent-Jours les Bourbons revinrent, mais cette seconde Restauration se faisait dans des conditions tout autres que la première. La situation générale et surtout la situation financière se trouvait fort aggravée. La France était occupée par les armées ennemies qu'il fallait entretenir et nourrir, jusqu'au paiement d'une forte indemnité de guerre augmentée encore d'autres dettes envers les Alliés; les dépenses faites pendant les Cent-Jours venaient accroître l'arriéré. Louis reprit son poste de ministre des Finances et se remit à l'œuvre; et quelle œuvre! En partant trois mois auparavant, il avait laissé

(1) J.-B. Say n'était point partisan de la suppression complète de cette sorte d'impôts. Il différait sur ce point des économistes de l'école physiocratique et en particulier de Dupont de Nemours.

50 millions dans les caisses du Trésor, et il n'en trouvait plus que deux. Non seulement il lui fallait résoudre les problèmes pressants posés, chaque jour, par les besoins d'argent, mais, de plus, combattre l'influence de la famille du roi et de son entourage. Napoléon en donnant, dans une certaine mesure, par la suppression de quelques taxes pendant les Cent-Jours (1) satisfaction aux contribuables qui acquitaient les droits réunis, avait ainsi fait naître l'espoir de degrévements encore plus considérables. Les Bourbons furent donc accueillis, à leur rentrée, par des manifestations bruyantes, faites bien entendu, surtout dans le Midi, en faveur de l'abolition complète de ces « droits réunis » si impopulaires.

Louis eut le mérite de se dresser avec une inlassable énergie contre toutes les tentatives faites pour l'amener à proposer cette suppression. On ne put l'entamer. Il avait pour lui toutes les bonnes raisons et les fit valoir. Était-il possible d'abandonner une ressource de cette importance quand le Trésor était vide, quand les autres impôts, joints à ceux-là, ne suffisaient pas à couvrir une partie des dépenses énormes auxquelles on était obligé de pourvoir ? Comment s'adresser au crédit, garantir les arrérages et l'amortissement des emprunts que l'on allait forcément contracter, si on ne laissait pas à l'État les revenus nécessaires pour y faire face ? Au comte d'Artois qui s'était imprudemment engagé en promettant la suppression des droits réunis, Louis aurait répondu, en plein Conseil du roi : « Il y a une autre promesse que vous avez faite, celle d'acquitter la dette publique, et cette promesse vaut l'autre. » A force de ténacité, il finit par convaincre Louis XVIII et les « droits

(1) Aux *Cent-Jours*, en reprenant possession du pouvoir, Napoléon supprima le droit de circulation sur les boissons et le droit de consommation sur l'eau-de-vie. (Décret du 9 avril 1815).

réunis » furent conservés. Seulement, on leur donna un autre nom ; ils furent appelés contributions indirectes. La formule était ingénieuse. Elle semblait transformer ces taxes si détestées, et les faisait accepter en les rapprochant, par la similitude des mots, des contributions directes.

En vue de subvenir aux paiements qu'il devait faire sans retard, pour mettre fin aux réquisitions exercées par les troupes alliées occupant le territoire, Louis développa plus de décision et de volonté que d'ingéniosité. Il eut recours à des moyens connus et déjà employés, mais son mérite est d'avoir su s'en servir efficacement. Ce n'étaient, à la vérité, que des expédients, mais comment les éviter lorsqu'on est serré de près et lorsque l'on se trouve impuissant à employer les moyens normaux ? Le marché de Paris ne présentait pas de maisons de crédit assez puissantes, assez audacieuses surtout, pour fournir des fonds à l'État. Peut-être aurait-il pu, comme on le fit plus tard, s'adresser à des banquiers étrangers ? Louis ne paraît pas avoir beaucoup aimé ces sortes d'opérations. Il préféra recourir au moyen classique et demander des avances aux receveurs généraux. Ensuite, il établit une contribution extraordinaire de 100 millions sur les familles riches. C'était une sorte d'emprunt forcé. Si l'on s'en tient à la formule « tout est bien qui finit bien » les opérations de Louis n'eurent pas de mauvaises suites : l'emprunt forcé fut remboursé et les receveurs généraux n'eurent qu'à se louer d'avoir eu confiance dans l'État.

Il ne demeura pas longtemps aux affaires. Entré au ministère des Finances le 9 juillet, il le quittait deux mois et demi après — le 26 septembre 1815 — avec tout le cabinet présidé par Talleyrand qui cédait la place à un ministère de concentration présidé par le duc

de Richelieu et dans lequel Corvetto prenait le portefeuille des Finances. Il soutint son successeur, avec beaucoup de vigueur, pendant la période critique et difficile des grands emprunts.

Élu député, dans les départements de la Seine et de la Meurthe, il opta pour celui-ci et alla siéger à la Chambre dans les rangs du parti libéral royaliste. De nouveau député, après la dissolution de la Chambre introuvable, il fit partie de la majorité.

IV

Il devait prendre une troisième fois la direction du ministère des Finances sous les Bourbons. Il fit, en effet, partie du cabinet constitué par le général Dessoles le 30 décembre 1818. Il succédait au Comte Roy. Il marqua, cette fois encore, son passage par des mesures réformatrices. Il améliora la comptabilité et en particulier celle ayant trait aux relations du Trésor et des receveurs généraux. Comme on ne s'était pas occupé du budget de 1819, Louis se hâta d'en dresser le projet. Il travailla très énergiquement à conserver le monopole des tabacs (1) qui donnait à l'État 60 millions de francs, somme appréciable de recettes dans un budget dont le total n'atteignait pas 900 millions. Mais son œuvre capitale alors fut d'instituer ce que l'on appela les *petits grands livres* (2). Dans les bureaux de chaque recette générale, fut créé un livre pour l'inscription des rentes. Ce livre fut placé sous la garde du receveur

(1) Le monopole des tabacs, rétabli par la loi du 29 décembre 1810, n'avait été institué que pour une durée de 5 ans. Il fut prorogé par la loi du 28 avril 1816 ; c'est à le faire proroger encore par la loi du 28 avril 1819 que Louis s'employa.

(2) Loi du 14 avril 1819.

général qui en avait la régie, et sous le contrôle du préfet. Les petits grands livres ont contribué à classer, peu à peu, les rentes parmi les capitalistes de province ; ils ont offert à ceux-ci, dans toutes les parties de la France, la facilité de placer leurs fonds en rentes sur l'État. Cette mesure a favorisé, par conséquent, le crédit public en étendant le marché de ces valeurs à peu près réduit auparavant à la place de Paris, où l'abondance des titres flottants favorisait la spéculation (1), et provoquait des variations assez considérables dans la cote.

Bientôt, les complications de la politique mirent la désunion dans le cabinet. Les changements de nature peu libérale que l'on voulait apporter à la loi électorale de 1817 provoquèrent la retraite des ministres hostiles à ces modifications. Dessoles, Gouvion Saint-Cyr et Louis donnèrent leur démission le 19 novembre 1819. C'est à partir de ce moment que Louis siégea dans les rangs de l'opposition. Il combattit le gouvernement avec autant d'ardeur qu'il en avait mis à le défendre lorsque les représentants des idées libérales avaient encore la prépondérance dans les ministères. Cette attitude était conforme à son tempérament. De plus, il avait toujours été très vivement attaqué par ceux que l'on appelait les *ultras*. Ceux-ci reprochaient à Louis ses relations avec Talleyrand. A leurs yeux il était un des collaborateurs de Napoléon, un homme de la Révolution. On ne le ménagea guère, dans ce parti, et ce fut probablement là une des causes pour lesquelles il cessa d'être ministériel. Comme il ne mâchait pas, non plus lui, ses mots pour s'élever contre les mesures qu'il désapprouvait, le gouvernement lui retira en

(1) Le minimum inscriptible était à cette époque de 50 francs. Il fut abaissé à 10 fr. en 1822 (loi du 17 août).

mai 1821, le titre de ministre d'État qu'il avait reçu en récompense de ses services lorsqu'en septembre 1815 il avait remis le portefeuille des Finances. Pour la même raison, le gouvernement combattit sa candidature dans la Meurthe en 1823 et la fit échouer. C'est en 1828 seulement qu'il parvint à rentrer à la Chambre comme député de la Seine. Il suivit la politique des libéraux et signa la protestation des 221 contre les Ordonnances du 25 juillet 1830.

La Révolution de juillet rendue inévitable par ceux-là mêmes qu'elle renversa, ne fut pas précisément — il en est de même de toutes les Révolutions — une opération économique. Un ouragan fait toujours des ruines ou, tout au moins, des dégâts. Puis, les gouvernements nouveaux sont obligés de payer le pas de porte. Ils amènent avec eux une clientèle qui exige le partage des dépouilles du pouvoir déchu. Toutefois, les charges assez lourdes qu'eut à supporter, dès son début, le gouvernement de Louis-Philippe avaient, pour une part importante, une autre origine. Il faut rendre cette justice à la Restauration, que sous son régime, les finances furent, malgré les difficultés politiques, administrées avec beaucoup d'ordre et d'économie ; ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la cause des charges qui pesèrent sur le Trésor dès l'avènement de la Monarchie de juillet. Ces dépenses furent provoquées surtout par la crainte d'une guerre que l'on considéra, à ce moment, comme imminente. On dut procéder à des armements immédiats et coûteux. C'était encore une liquidation à opérer. On eut recours à Louis. Sur les instances de Casimir Périer, devenu Président de la Chambre des Députés, Louis prit le ministère des Finances en faisant observer, non sans quelqu'amertume, « qu'il avait toujours été appelé à administrer

la misère de son pays » (1). Il ne bouda point devant cette nouvelle tâche. Grâce à sa grande expérience, à son esprit de décision, et à la confiance qu'il inspirait au monde des affaires, il rétablit les mouvements du Trésor et sut s'opposer énergiquement aux perturbations fiscales que l'on proposait. Il pensait avec raison que ce n'est point après une révolution, lorsque l'incertitude et même l'inquiétude règnent encore, qu'il faut toucher à un système d'impôts éprouvé, donnant des ressources sûres.

Il demeura trois mois au ministère et fut remplacé par Laffitte(2). Quatre mois après, celui-ci cédait à son tour la présidence du conseil à Casimir Périer qui n'avait accepté de la prendre qu'à la condition d'avoir Louis comme collaborateur. Louis avait alors plus de 75 ans. Malgré son âge, il accepta. C'était la cinquième fois qu'il prenait le portefeuille des Finances. Ce fut son dernier ministère et celui pendant lequel il garda le pouvoir le plus longtemps (3). Jusque-là, il n'était pas demeuré une année entière aux affaires dans chacun des cabinets auxquels il avait appartenu. Cette fois il devait y rester plus de 16 mois. Il trouva la situation du Trésor assez tendue. Lors de son précédent ministère, dont la durée avait été si courte, il n'avait fait que parer au plus pressé. Il était dit qu'il se trouverait tou-

(1) Le 31 juillet 1830. Ce propos, que nous n'avons trouvé imprimé nulle part, nous a été rapporté par M. Georges Picot qui l'a entendu citer par MM. Thiers et Mignet.

(2) Le 2 novembre 1830.

(3) Louis a été en effet cinq fois ministre des Finances : une première fois du 1er avril 1814 au 20 mars 1815, soit pendant 11 mois et 2 jours ; puis du 9 juillet 1815 au 26 septembre 1815, soit pendant 2 mois et 17 jours ; du 30 décembre 1818 au 19 novembre 1819, soit pendant 10 mois et 19 jours ; du 31 juillet 1830 au 2 novembre 1830, soit pendant 3 mois ; enfin du 18 mars 1831 au 10 octobre 1832, soit pendant 16 mois et 10 jours.

jours, en arrivant au pouvoir, devant les coffres vides. Pour les remplir et faire face au paiement, et du semestre de la rente dont l'échéance approchait, et des dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine il réalisa une partie de l'emprunt de 120 millions précédemment voté par les Chambres. Cet emprunt devait se faire par adjudication. Une seule « compagnie » (1) suivant la formule de l'époque, se présenta. Elle était composée de receveurs généraux et de banquiers. Louis avait encore affecté à la garantie de cet emprunt le sol forestier appartenant à l'État. Il ne changeait guère de méthode comme on le voit, et il le montra de nouveau, lorsqu'il proposa d'établir un supplément d'impôt sur la contribution foncière et l'impôt des patentes.

Après une si longue vie de travail et de luttes, il prit sa retraite définitive et fut nommé pair de France. Les hommes comme Louis, dont la plus grande partie de l'existence s'est passée dans la politique à travers les révolutions, les luttes ardentes, parfois sauvages, des partis et les événements considérables auxquels ils sont mêlés, ont naturellement subi de nombreuses critiques et de violentes attaques. Il n'y échappa point. Elles l'épargnèrent moins qu'un autre peut-être, en raison de son tempérament combatif, de ses brusqueries et de la ténacité de son caractère. Nous avons eu l'occasion de citer plusieurs de ses vigoureuses réparties ou de ses boutades. Elles lui firent beaucoup d'ennemis. Quelques-unes, celles où il condensait ses opinions financières, sont restées légendaires et nous aurons à les rappeler dans la seconde partie de son étude ; les autres révèlent un connaisseur d'hommes

(1) On dit aujourd'hui « syndicat » ou « consortium ».

plein de dédain et souvent de mépris pour qui n'allait pas droit au fait positif. Louis a presque toujours été obligé de prendre des décisions rapides. Appelé au moment des situations financières les plus difficiles, pressé d'agir, il a marqué son passage quelquefois très court aux affaires par une énergique intervention.

Aussi n'aimait-il guère ce qui embarrassait sa route : quémandeurs ou importuns lui étaient insupportables. Le marquis d'Audiffret (1) raconte à ce sujet une anecdote très vraisemblable. Un jour que l'antichambre du ministre regorgeait de solliciteurs, Louis impatienté ouvrit brusquement sa porte et leur dit : « Que me voulez-vous? Vos conseils? je n'en ai que faire ; des dénonciations ? je ne les écoute pas. Des places? je n'en ai qu'une à votre service, c'est la mienne ; prenez-la si vous voulez ». Puis il rentra dans son cabinet. Mais, cette hardiesse, il ne l'avait pas dans les Assemblées. Les beaux parleurs paraissent l'avoir beaucoup intimidé. Il perdait dans les Chambres une partie de sa force.

En dehors de ses connaisssances techniques, de sa rare perspicacité en matière de finances et de son esprit de décision, il possédait aussi ce que l'on appelle le sens de l'administration, dans la bonne acception du mot, c'est-à-dire le sens de l'organisation. Il était opposé au favoritisme et tenait d'autant plus à recruter des commis travailleurs et capables qu'il savait dominer l'ensemble des rouages administratifs et laissait la responsabilité des détails à ses subordonnés. A un jeune homme venu pour lui demander une situation dans les bureaux il répondait (2) : « J'entends

(1) *Souvenirs sur le baron Louis. Système financier de la France.*

(2) *Éloge du baron Louis*, par M. le comte de Saint-Cricq, 1838.

bien que la place vous convient ; mais ce qu'il me faut savoir, c'est si vous convenez à la place ». A l'exemple de Colbert, il reconstitua un conseil périodique des chefs de service en vue de coordonner leurs efforts et de les mettre ainsi plus directement dans la main du ministre.

On lui a beaucoup reproché d'avoir fait des spéculations. Il semble que l'on doive établir, à cet égard, quelque distinction. Vers 1810, il fit, à Bercy, l'acquisition comme le dit M. de Saint Cricq « de quelques arpents de terrain dont il sut prévoir le bel avenir » (1). Cette opération, à la suite de l'accroissement de valeur pris par ces terrains, lui procura une certaine fortune. On l'accusa, plus tard, de se livrer au commerce des vins et à des spéculations sur les fonds publics. De Villèle, qui fut toujours un irréductible adversaire de Louis, a écrit à son sujet : « Le baron Louis, ministre des Finances, ancien diacre de M. de Talleyrand à la messe de la Fédération et son digne compère en fait de révolution, fut encore plus funeste que lui à la Restauration ; c'était la fiscalité et l'agiotage personnifiés (2). » C'est au point de vue des mesures prises par Louis, en matière d'emprunts de Trésorerie que semble se placer l'ancien chef des *ultras* à la Chambre introuvable.

La phrase est à double entente, car ses ennemis ne manquèrent pas d'insinuer à cette époque, dans les milieux où l'on menait les intrigues, qu'il avait « agioté » pour son propre compte sur les rentes. Ces sortes de reproches ont le désavantage, pour ceux auxquels ils s'adressent, de ne pouvoir être, dans la plupart des cas, entièrement éclaircis. On peut soupçonner de spéculation tout ministre mêlé à des événements

(1) Cité plus haut.
(2) *Mém.*, t. I, p. 269.

susceptibles d'influer sur la cote des fonds publics ou d'autres valeurs. Les ministres des Finances sont, en raison de leur fonction, plus visés que leurs collègues ; il en est de même, quoiqu'à un degré moindre, des ministres de Affaires Étrangères. Talleyrand aurait, à la veille de la paix d'Amiens, acheté pour plusieurs millions de rente française en prévision d'une hausse considérable (1). La baisse survint au contraire et lui aurait fait perdre de grosses sommes. Le fait est d'autant plus intéressant qu'il prouve que les spéculateurs les mieux placés pour prévoir ne sont pas, autant qu'on pourrait le croire, à l'abri des mauvaises chances et des surprises. Corvetto lui-même, si détaché de préoccupations personnelles, paraît avoir subi de pareilles suspicions, lorsqu'il négocia ses emprunts et fit intervenir le Trésor à la Bourse. Mais elles s'évanouirent vite. Il est vrai que Corvetto n'avait pas d'ennemis irréductibles. Il quitta, du reste, le pouvoir, absolument pauvre, comme son ami le duc de Richelieu. Corvetto n'était pas non plus un financier de métier ayant, ainsi que Louis, des relations dans le monde des affaires, et la connaissance approfondie de ces opérations, ni la tendance d'esprit nécessaire pour les entreprendre. Louis a prêté, certes, beaucoup plus à la malignité publique, sans que, cependant, on puisse, trouver un fondement sérieux à ces critiques.

Il s'était à peu près retiré de la vie politique après son cinquième et dernier ministère, au commencement d'octobre 1832. Comme Mollien qui s'éteignit à 92 ans, Gaudin à 88 ans, et de Villèle à 81 ans, Louis mourut vieux et atteignit l'âge de 82 ans. C'étaient assurément là des hommes de forte trempe, car ni les

(1) *Talleyrand économiste et financier*, A. Leroy, p. 150.

intempéries d'une vie accidentée, ni les luttes continuelles, ni les émotions violentes, et le travail pénible ne manquèrent à chacun d'eux.

II

SES DOCTRINES ET SES IDÉES

I

Phénomène assez peu fréquent chez les hommes d'action, et d'où il tirait d'ailleurs sa force, Louis n'obéissait pas à des convictions toutes faites, à des opinions imposées ou suggérées par un parti. Il avait dans l'esprit, une solide armature de connaissances générales en matière d'économie politique et de finances. Son sens critique, très développé, l'aurait prémuni contres des idées inconscientes. C'était l'opposé d'un sectaire. Les principes sur lesquels il s'appuyait sont surtout révélés par les actes de son administration. Comme nous l'avons dit plus haut, il n'a pas laissé d'écrits dignes de lui. De même, son peu de goût pour le développement oratoire l'a souvent conduit à se renfermer dans les limites plutôt étroites des questions techniques qu'il traitait devant les Chambres. Mais ses aphorismes, lancés brusquement comme des fusées lumineuses — et qui ont plus contribué à perpétuer sa mémoire que de gros volumes — révèlent en plus d'un cas ses idées directrices et nous éclairent sur elles. C'est au nom de l'économie politique qu'il raillait avec tant d'ironie les ignorants et les faiseurs de chimères.

Nous savons aussi comment s'était faite son éduca-

tion première et quelle influence Panchaud et Dupont de Nemours, Panchaud surtout, avaient exercée sur son esprit alors avide d'apprendre la science très positive du mécanisme des affaires. Sa première empreinte fut une empreinte libérale. Son séjour en Angleterre, les exemples qu'il avait sous les yeux, le confirmèrent dans des idées peu à peu acquises par l'étude et le commerce des hommes instruits rencontrés au début de sa carrière chez Talleyrand. Elles demeurèrent en général son guide pendant toute sa vie et il ne les modifia pas sous les différents gouvernements qu'il servit et dans les diverses fonctions qu'il occupa.

Malgré les préjugés et les coalitions d'intérêts égoïstes, dominantes à cette époque, partisan en principe de la liberté commerciale, il s'efforça, dans la mesure où il le pouvait, et lorsqu'il en eut l'occasion, de réagir contre les intransigeances protectionnistes. M. Calmon (1) nous le fait bien voir sous cet aspect. Louis croyait que le meilleur moyen d'accroître la richesse d'un pays est d'y favoriser la multiplication des échanges, mais il était trop préoccupé de l'équilibre du budget pour ne pas comprendre quelles difficultés il y aurait à remplacer les droits de douane, dont le rendement était une ressource importante, si on les supprimait brusquement. Ici se place un incident assez curieux .D'après M. Calmon, il semblerait avoir eu le premier l'idée du Blocus Continental; et voici en quelles circonstances particulières. Lorsqu'il revint de l'émigration, il se rendit de Londres à Hambourg, d'où il pouvait plus facilement correspondre avec ses amis pour négocier sa rentrée en France. A Hambourg, il fut frappé du nombre des navires anglais qui se trouvaient dans

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques*. t. LXXVII et LXXVIII.

le port et de l'importance du commerce qu'ils faisaient. A ce moment, cette vieille métropole de la Hanse était le centre d'importation des marchandises de la Grande-Bretagne sur le continent. L'idée de fermer les ports de Hambourg, de Brême et de Emden aux navires anglais lui serait venue, suggérée par le désir de restreindre la concurrence commerciale d'une aussi puissante rivale. De là à conclure qu'il fut en quelque sorte, l'initiateur (1) de cette absurde et folle mesure, il n'y a qu'un pas. Toutefois, jusqu'à preuve du contraire, il y a là une contradiction flagrante entre cette conception et celles qu'il professa plus tard, lorsqu'il se trouva aux prises avec les exigences des industriels français réclamant des droits exorbitants auxquels il fit son possible pour ne pas consentir. Le comte de Saint-Cricq (2) ancien directeur des douanes, très bien placé pour apprécier sur ce point les idées de Louis, nous le montre comme un partisan de la liberté commerciale illimitée — tout au moins en principe — et il explique qu'il ne jugeait pas l'industrie de la France assez avancée pour la supporter.

Dans une brochure publiée en 1814 sous le titre d'*Opinion d'un créancier de l'État* (3), Louis a exposé au courant de la plume, et à travers une polémique assez vive, ses idées économiques. Il y définit correctement les « capitaux », démontre que l'or et l'argent ne sont

(1) Ce sont les Anglais du reste les premiers qui ont donné l'exemple. Cette mesure était, il est vrai, plus facile à appliquer chez eux que sur le continent.

(2) *Éloge de Louis prononcé à la Chambre des Pairs* en 1838.

(3) Nous avons fait, plus haut, allusion à cette brochure que Louis ne signa pas. Elle était une réponse à une autre brochure intitulée *Observations d'un anonyme*, inspirée ou écrite par Gaudin qui y défendait son administration, violemment attaquée par Louis dans son exposé de budget.

pas stériles, que l'intérêt qu'on en retire est une rémunération légitime dont la fixation doit être laissée libre, car « l'usure a toujours été accrue par les lois dirigées contre elle ». Il analyse les composantes de l'intérêt ou de l'escompte, des loyers et des fermages. Il note trois éléments : le profit naturel, l'indemnité pour l'entretien ou réparation, la couverture du risque ou assurance. Et il fait remarquer que ces éléments ayant chacun leurs causes de variations, on ne saurait faire intervenir la loi pour réglementer des phénomènes aussi variables et aussi mobiles. Ces idées n'étaient pas précisément reçues alors et acceptées unanimement comme elles le sont aujourd'hui, et c'était faire profession d'idées neuves et hardies que de s'en déclarer partisan.

Quant aux impôts, Louis est bien à cet égard, l'élève d'Adam Smith. Le système d'impôts établi par la Révolution est, à ses yeux, un instrument fiscal varié auquel les contribuables se sont habitués facilement. Sans doute il peut être amélioré ; néanmoins ce serait une faute que de le remanier de fond en comble. Un impôt qui rentre bien, dont l'incidence, par suite du temps, des mœurs, d'une adaptation peu à peu effectuée, tend à répartir le moins mal possible les charges doit être conservé. C'est ce qui lui faisait dire à Louis XVIII : « Sire, on marche bien mieux avec de vieux souliers. » Ce sont les qualités demandées par Smith à l'impôt ; il doit être certain, commode à percevoir et à acquitter et ne pas surcharger le contribuable. Il n'est point partisan exclusif d'un système. Dans la même brochure (1), il répond aussi à Ganilh (2) au sujet de la suppression des contributions directes que celui-ci conseillait au

(1) Observations d'un créancier de l'État.
(2) Voir plus haut, p. 179.

profit d'une extension des impôts indirects. Ganilh demandait tout simplement que l'on triplât les droits réunis, que l'on augmentât les douanes et, enfin, que l'on ne craignît pas de créer de nouvelles contributions sur les consommations. Ganilh n'était pas né opportuniste. Louis le raille d'être si exclusif et, bien qu'il ait toujours présentes à l'esprit les maximes d'Adam Smith, il n'entend pas sacrifier à la facilité de perception l'avantage des variétés d'impôts. Puis il n'ignore pas que les impôts indirects ont cet avantage de s'accroître automatiquement sans exiger les surtaxes, à mesure que le bien-être s'étend.

II

Nous connaissons les idées fondamentales de Louis sur le crédit. Il les a appliquées et expliquées si souvent au cours de sa carrière qu'elles ne peuvent être, comme nous l'avons vu dans la premiere partie de cette étude, séparées de sa vie même. Le crédit des États, à l'exemple de celui des particuliers, ne peut se fonder que sur la confiance et la confiance n'existe chez les créanciers, chez ceux qui prêtent aussi bien aux États qu'aux particuliers, qu'à la condition absolument nécessaire que les uns et les autres de ces débiteurs tiennent avec la plus scrupuleuse exactitude, et une entière bonne foi, tous leurs engagements. Il l'a dit à Napoléon, il le redira aux *ultras* de la Chambre introuvable et à Louis XVIII facile à convaincre. Il recommencera sans se lasser, sous la Monarchie de juillet, à répéter cette vérité banale, ce véritable truisme qu'on a tant de fois essayé de méconnaître en usant des expédients classiques. Dans les moments de crise, il a toujours, lorsque les hésitations des prêteurs étaient à

prévoir, proposé des garanties matérielles. Assurément, il n'est pas le premier à avoir imaginé de vendre ou de donner en garantie les forêts de l'État. On avait eu recours à ce moyen sous l'Empire. Mais, sans s'émouvoir de la violente opposition élevée à la Chambre des Députés, lors de ses deux premiers ministères sous la Restauration, il s'est attaché à démontrer que l'État devait vendre ou engager ce qui lui appartenait réellement et ce qui présentait une valeur certaine pour faire appel au crédit sans crainte d'échouer. Cette combinaison revient dans ses projets toutes les fois que les mêmes situations embarrassées l'obligent à recourir au crédit. Il assimile ainsi l'État, dont le prestige en tant que débiteur était alors fort atteint, à un simple particulier, et il pense qu'il ne suffit pas d'être l'État pour posséder une prééminence économique spéciale.

Il avait, en général, une tendance à préférer l'emprunt à l'impôt sans qu'elle fût toutefois bien accusée, mais ne concevait pas d'emprunt sans amortissement. Son goût pour la théorie du docteur Price a même été très vif. Toujours dans la même brochure, il parle avec enthousiasme du système. L'amortissement compris à la façon de Price, écrit-il, (1) « attaque avec toute la puissance d'une progression géométrique croissante une progression arithmétique décroissante ». Et il assure que les résultats d'une telle combinaison doivent inspirer une véritable sécurité aux créanciers. « Ces principes, ajoute-t-il, et ces résultats, étant fondés sur la nature des choses, sont comme ceux des sciences exactes applicables dans tous les lieux, dans tous les temps; ils n'attendent, pour produire leurs étonnants et salutaires effets, qu'une tête hardie pour les propo-

(1) *Opinion d'un créancier de l'État*, p. 34.

ser et une main habile qui sache les mettre en œuvre». Ce langage peut à bon droit nous étonner chez un homme comme Louis dont nous connaissons le sang-froid et l'esprit si fortement critique. Il avait été gagné, lorsqu'il habitait en Angleterre, par l'admiration générale que l'on professait alors pour le système du docteur Price. Puis c'est un des risques professionnels des hommes adonnés à la comptabilité que de se laisser prendre parfois à des mirages. Ce fut probablement une passion toute théorique, car Louis autant que nous le sachions, n'a jamais échafaudé d'opérations sur ce système trop fertile en déceptions.

L'administration de Louis ne s'est point accusée par des faits retentissants comme ceux des grands emprunts auxquels présida Corvetto. Sa tâche nous l'avons constaté, n'en fut pas moins ardue, car on l'appela toujours dans les moments les plus critiques, ceux où le Trésor était vide et les ressources de l'État à peu près épuisées ou fort compromises. Il a été incontestablement un financier très adroit, un administrateur avisé du Trésor. Et il a su créer dans la plupart des cas, les disponibilités dont le gouvernement avait le plus pressant besoin, en évitant, autant qu'il le pouvait, de se servir d'expédients. Quelques-unes de ses opérations ont été fort discutées. Nous allons examiner rapidement celle qui parait avoir été le plus critiquée, parce qu'elle ne réussit point au début et qu'il fut obligé d'en modifier assez profondément les conditions. (1)

Lorsqu'il eut, en 1814, établi le chiffre — quelque peu grossi — de l'arriéré, il imagina pour payer, de créer des obligations du Trésor royal à ordre, en échelon-

(1) Voir J. Bresson, *Histoire financière de la France*, 1829.

nant l'échéance de ces obligations sur trois années. L'intérêt en fut fixé à 6 ou 8 p. 100 suivant que l'époque du remboursement était plus ou moins éloignée (1). Il n'émit pas de rentes parce que, suivant son opinion, donner des rentes aux créanciers de l'État, pour leur valeur réelle, sur le marché, — elles valaient alors autour de 60 francs — c'était faire perdre au Trésor 40 p. 100, si, un jour, les rentes étaient rachetées près du pair ou remboursées. D'un autre côté, il était contraire à ses principes de compter, dans ces paiements, les rentes à leur prix nominal. Mieux valait donc émettre un nouveau titre à échéance relativement courte dont on assurerait le remboursement. C'était une simple opération de Trésorerie qui n'affecterait pas, en outre, le marché des fonds publics, tandis qu'une émission de rentes, même échelonnée, eût pu déprimer les cours. Les combinaisons les plus ingénieuses d'un ministre des Finances ne réussissent pas toujours, dans ces opérations où la psychologie des gens auxquels on s'adresse, des masses de créanciers ou de capitalistes sur lesquels on veut agir, est une psychologie si variable et si obscure. Le ministre part généralement d'une hypothèse : il se met à la place du capitaliste ou du créancier, en fait, dans son esprit, un être de logique

1. Il affecta au paiement et à l'amortissement de ces obligations : 1° le produit de la vente de 300.000 hectares de bois de l'Etat; 2° l'excédent des recettes sur les dépenses du budget de 1815 ; 3° le produit des ventes des biens communaux et des autres biens cédés à la Caisse d'Amortissement. Faisons remarquer que les bois de l'État et les biens communaux ont joué un rôle important dans les combinaisons financières et budgétaires de ce temps. Sous l'Empire, en 1813, Gaudin avait demandé l'aliénation des biens communaux. La loi de Finances fut même présentée au Corps législatif par les comtes Molé, Bezouen et le baron Louis, conseillers d'État, commissaires du gouvernement (Séances du 11 au 20 mars 1813 (*Moniteur Universel*).

et de raison le plus souvent, et imagine une combinaison répondant aux intérêts de cet être fictif. L'établissement d'une telle hypothèse est, en certains cas simple, assez facile, en d'autres, au contraire, fort ardu. Prévoir l'effet produit, sur un public spécial, par la combinaison proposée, est l'art le plus délicat qu'il y ait à exercer pour un ministre des Finances.

Le baron Louis se trompa dans ses prévisions ; vers le milieu de mars 1815, il n'avait encore émis que pour près de 39 millions d'obligations — soit le tiers environ de ce qu'il fallait émettre — et, pour en soutenir le cours, on avait racheté en numéraire pour plus de 22 millions de ces obligations, à leur valeur nominale, tant à Paris qu'en province. Les premières obligations émises perdirent 20 p. 100, et les cours ne se relevèrent qu'à la suite des rachats opérés pour le compte du Trésor. Le public se défiait. Peut-être redoutait-il — et non sans raison — un changement de gouvernement, et, par voie de conséquence, une annulation de cette opération de Trésorerie ou une prorogation d'échéance. Toujours est-il que les créanciers payés avec ces obligations s'empressèrent de les réaliser et de les vendre. L'intérêt même de 8 p. 100 calculé de façon à équilibrer au point de vue du rendement, le taux des obligations et celui de la rente — alors cotée aux environs de 60 francs — ne parvint pas à maintenir aux nouveaux titres leur valeur au pair. Bientôt, du reste, en présence de ce premier insuccès, la faculté fut donnée aux porteurs de convertir leurs obligations en inscriptions de rentes.

Ces erreurs, où les prévisions appuyées sur des probabilités jouent un si grand rôle, peuvent être commises ainsi qu'on le voit, par les plus habiles. Il entre en effet dans les combinaisons de cette sorte une part de chance

dont l'importance s'accroît et devient une inconnue redoutable au milieu d'une situation aussi exceptionnelle et aussi troublée que celle où Louis se trouvait forcé d'agir. Ce sont là des enseignements précieux. Ceux que nous offrent la carrière de Louis, nous l'avons constaté, présentent plus de victoires que de défaites.

CORVETTO

I

SON ORIGINE, SA VIE

Corvetto était né avec une âme sensible. Ses goûts l'eussent probablement entraîné vers les lettres s'il avait pu suivre les tendances naturelles de son esprit. Au milieu d'une vie assez tourmentée et malgré de laborieuses et prosaïques occupations, il aimait, pendant ses loisirs, à cultiver les poètes. Aux heures difficiles, ce fut pour lui un refuge. Mais les événements le prirent comme dans un engrenage et le détournèrent de cette voie où son démon familier ne fut point assez fort pour le pousser malgré tout.

Son caractère très égal, sa pensée très nette présentaient les indices d'un tempérament remarquablement équilibré. Des études juridiques accrurent encore le domaine positif de son esprit et sa compréhension des contingences. Il devint, à Gênes, sa patrie, dans les moments critiques, le conseiller choisi à cause de son jugement et de son sang froid, si nécessaires dans un milieu où ne manquaient ni la fougue ni les passions.

Bon et compatissant aux humbles, il fut pendant son passage au barreau de sa ville natale, l'avocat très aimé

des pauvres. Conciliant et sage il ne se jeta jamais dans les partis extrêmes. Les hasards de la vie le conduisirent en France et le milieu nouveau dans lequel il vécut, les honneurs dont il fut l'objet, les situations élevées qu'il occupa, ne modifièrent point ses sentiments. Il servit l'Empire avec dévouement et fidélité. A la chute de Napoléon, il se disposait à retourner dans sa première patrie lorsque le nouveau gouvernement lui demanda de demeurer au Conseil d'État où l'avait mis l'Empereur et où il avait rendu de réels services. Ni intrigant, ni courtisan, il semble bien que son « opportunisme », comme on dirait aujourd'hui, ait été fait d'une conception de la vie administrative et politique des peuples, très indépendante de la forme de leurs gouvernements. Toutefois, on ne saurait trouver en lui, à cet égard, le scepticisme de Talleyrand dont il fut l'ami. En toute circonstance, son intérêt étroit n'entra jamais en jeu dans la conduite de sa vie au cours de sa carrière. Il assista souvent à la curée sans y prendre part, et s'il devint ministre des Finances, ce ne fut point parce qu'il avait désiré cette situation assez peu enviable à ce moment-là. De Villèle, nous le verrons plus loin, a donné les raisons de ce choix qui s'exerca « sur cet honnête Italien » parce que les grands chefs d'emploi ne pouvaient, lors de la constitution du ministère Richelieu, pour des raisons politiques ou particulières, prendre le portefeuille des Finances.

C'est Corvetto, ministre des Finances de la Restauration, qui a fait connaître surtout le Corvetto que nous essayons d'étudier et dont le caractère et la vie, mis en lumière par l'éclat d'une situation imprévue, présentent un sujet intéressant d'observation psychologique, certainement plus curieux par certains côtés que celui de son œuvre financière. Elle a été cependant considé-

rable par l'importance des faits, par les grands emprunts auxquels il présida. Bien qu'il ne fut pas un financier de carrière, il remplit honorablement, et non sans mérite, une fonction difficile en un temps de crise aiguë où les hommes les plus rompus à ce métier auraient éprouvé bien des hésitations et des inquiétudes. Les critiques ne lui ont pas manqué ; certaines furent assurément injustes et dictées par les passions politiques.

Il n'a rien laissé qui pût nous faire croire qu'il eut un fond de doctrine ou de principes touchant les questions économiques et financières. Son jugement et son bon sens paraissent bien avoir suppléé à des connaissances générales sur ces matières. Toutefois il partageait sans un parti pris bien ardent les erreurs de beaucoup de personnes à cette époque sur la politique économique.

Il quitta le pouvoir sans regrets, déjà envahi par la maladie qui devait l'emporter. Il prit le chemin de l'Italie et revint dans sa patrie d'origine, à Gênes, ainsi que d'un long et pénible voyage à travers des événements, comme l'histoire en enregistre rarement dans une période si peu étendue, et sans que leur impression eût modifié ses goûts et ses premières tendances. Puis il termina ses derniers jours en lisant les poètes qu'il aimait.

I

Corvetto naquit à Gênes, le 11 juin 1756. Il fit d'excellentes études classiques au cours desquelles se révélèrent ses tendances littéraires. Les poètes surtout le séduisaient. Ce fut dans le commerce d'Homère, d'Horace, du Tasse, de Pétrarque et du Dante qu'il sut

acquérir le goût délicat et la finesse d'expression dont il donna souvent la preuve dans ses discours et jusque dans la littérature administrative. Si l'on en croit son compatriote, le sénateur Solari, Corvetto aurait eu une vocation poétique marquée. Mais comme la poésie nourrit rarement son homme et qu'il fallait à Corvetto une situation lucrative, il choisit le barreau. Ses études juridiques furent surtout consacrées au droit commercial et maritime. A cette époque, vers la fin du XVIIIe siècle, Gênes, déchue de la puissance politique et commerciale qu'elle avait exercée presque souverainement en Italie pendant si longtemps, possédait néanmoins, encore, une certaine activité économique, malgré les dissensions intestines si fréquentes dont elle avait été le théâtre. Sa position géographique lui permettait, malgré ses revers, de demeurer un centre d'affaires et un port de commerce relativement important. La Banque Saint-Georges, sur laquelle nous allons bientôt revenir, élément fondamental autrefois de la prospérité de Gênes, quoique très atteinte, alors, par le contre-coup des crises subies par l'État, y avait conservé au milieu des guerres civiles et des révolutions, le vieux levain de l'initiative commerciale, grâce aux institutions qu'elle avait réussi à maintenir. Corvetto fut donc conduit à diriger ses études et ses efforts, comme avocat, vers la partie du droit la plus fréquemment mise en cause dans les procès : les questions d'assurance maritime. Sa carrière était ainsi tracée. Les succès qu'il obtenait dans cette profession semblaient devoir la lui faire poursuivre jusqu'au bout. Les fantaisies de sa destinée allaient en décider autrement, et l'appeler, sur un plus grand théâtre, à un rôle d'une autre envergure.

Gênes, où les passions politiques n'avaient jamais

cessé d'être très vives, et où le terrain se trouvait bien préparé, devait recevoir le contre-coup de la Révolution française.

Nos troupes l'avaient occupée en 1796 non sans y laisser l'empreinte de l'esprit qui les animait. L'année suivante — le 28 ventôse 1797 — la République y était proclamée sous le nom de République *ligurienne*. C'est alors que Corvetto entra dans la vie publique d'où il ne devait plus sortir que pour venir mourir au gîte, dans le pays où il était né et qui avait vu ses premiers débuts politiques. Il s'était marié, en 1788, à une femme appartenant au haut commerce de Gênes, et il avait contribué ainsi à consolider la situation conquise par son talent et son savoir. Il fut, à ce moment, porté au pouvoir, et n'y demeura guère. Des troubles éclatèrent, bientôt réprimés par Bonaparte. Les Génois, une fois mis à la raison, celui-ci s'occupa de leur donner une Constitution. Une junte, dont Corvetto fit partie, fut réunie pour l'élaborer. En ce temps là, les Constitutions se faisaient vite et se défaisaient de même. Celle de la République ligurienne fut copiée sur la Constitution sous laquelle vivait alors la France (1). Un Directoire fut constitué dont bientôt Corvetto était nommé président. Par suite des prescriptions de la Constitution, instituant un renouvellement annuel, Corvetto quitta le Directoire en 1799. On voulut lui donner ce que l'on appelle aujourd'hui une compensation, en le nommant président de la Cour de Cassation, il refusa et n'accepta que d'être l'avocat des pauvres prisonniers, fonction d'ailleurs, comme on le pense bien, entièrement gratuite.

Mais les événements se précipitaient. Masséna, envoyé en Italie pour s'opposer autant que possible à la

(1) La Constitution de l'an III.

marche en avant des Autrichiens, afin de permettre ainsi à Bonaparte de venir reprendre l'offensive, s'était jeté dans Gênes avec quelques troupes. Il y fut bientôt assiégé par les Autrichiens du côté de la terre, tandis que les Anglais bloquaient la ville du côté de la mer. Cette circonstance fut probablement l'une des plus décisives dans la vie de Corvetto. Au début de ce siège, en effet, pendant lequel les Génois connurent les horreurs de la guerre et de la famine, celui-ci fut appelé au ministère des Affaires Étrangères. Il entra ainsi en relations suivies avec Masséna qui put tout d'abord apprécier ses qualités comme administrateur. Corvetto s'efforça d'adoucir les rigueurs de la discipline de fer imposée, dans l'intérêt de la défense, aux Génois, et il sut leur procurer quelques subsistances. D'un autre côté, il s'efforçait de négocier avec l'ennemi pour obtenir, sinon une paix durable, tout au moins la levée du siège. A force d'habileté, il parvint à faire aboutir, le 4 juin 1800, le traité appelé de Cornigliano parce qu'il fut signé sur le pont de ce nom. L'armée française quittait Gênes, mais sa résistance avait permis à Bonaparte d'accourir et de battre les Autrichiens à la célèbre bataille de Marengo. Masséna, au cours des négociations entreprises par Corvetto, avait compris que ce ministre des Affaires Étrangères improvisé n'était pas seulement un administrateur actif et intelligent, mais aussi un diplomate plein de ressources et de sagesse. Il n'oublia pas les services qu'il lui avait rendus et le fit connaître à Bonaparte qui, déjà, cherchait des collaborateurs dévoués et habiles.

Le Premier Consul victorieux, vint à Gênes, et il décida de donner une nouvelle Constitution à cette république. Cette fois, il y créa un Sénat, et ne manqua point d'y nommer Corvetto. Celui-ci refusa, en raison

des charges qu'imposait cette fonction. Sa position était en effet modeste. Il retourna donc au barreau et fut peu de temps après appelé à s'occuper de la vieille Banque de Saint-Georges, très déchue de son ancienne puissance. Mais c'est en vain qu'il essaya, comme nous le verrons dans la seconde partie de cette étude, lorsque nous examinerons ses opinions économiques et financières, de redonner une vie nouvelle à un établissement voué désormais à la disparition.

II

Pendant ce temps, des événements importants s'étaient succédé en France. Bonaparte, devenu Empereur sous le nom de Napoléon, s'était institué aussi Roi d'Italie. Au cours d'un voyage dans ce dernier pays, il vint à Gênes et n'oublia point l'ami de Masséna. Il connaissait déjà sa puissance de travail, sa solide instruction juridique, sa droiture et son dévouement. Il résolut de se l'attacher. On résistait rarement à ses avances. Il y avait toujours, dans sa façon de faire des offres, à la fois de la séduction et de la domination. Lorsqu'il fit de Mollien, après l'affaire des «Négociants Réunis», un ministre du Trésor, ce fut sous la forme d'un ordre qu'il lui enjoignit de prendre ce poste. Corvetto subit, comme tant d'autres, cette influence et accepta d'aller à Paris. Napoléon qui savait, en général, mettre les gens à leur place, le nomma conseiller d'État. Corvetto y siégea, pour la première fois, à la séance du 13 mars 1806, dans la section de l'Intérieur.

On ne pouvait lui donner une fontion plus conforme à ses études antérieures et à ses goûts. Lorsque fut rédigé le Code de Commerce, on le chargea ainsi que MM. Maret et Bégouen de ce travail. Les matières rela-

tives à la *grosse aventure* et *aux assurances*, qu'il connaissait admirablement pour les avoir si souvent exposées et commentées devant les tribunaux de Gênes, lui furent spécialement confiées. Quand il était à Paris, l'Empereur venait fréquemment au Conseil d'État. Il y prenait, comme on le sait, le plus souvent part aux discussions. Or il advint que l'on eut à s'y occuper de la Banque de St-Georges de Gênes. Napoléon, imbu de l'idée d'appliquer, même aux pays les plus différents du nôtre, une législation identique, aurait voulu soumettre la vieille maison, alors en ruines, de St-Georges, à une réglementation faite d'après la loi française. Corvetto croyait ce rémède mauvais et dit là-dessus, sans trop de réticences, sa manière de penser. Napoléon aurait vivement répondu à son contradicteur et lui aurait fermé la bouche par une réplique péremptoire (1).

Il ne semble pas que Corvetto ait, dans la suite, soulevé de tels incidents. En réalité, ni l'un malgré sa puissance, ni l'autre, bien qu'il connût la situation du crédit à Gênes, ne pouvaient ressusciter ce vieil établissement mort lentement du mal qui le minait depuis longtemps par suite de sa solidarité trop intime avec l'État.

Corvetto continua de travailler ainsi à la préparation des lois jusqu'à la fin de l'Empire. Entre temps, il avait été chargé, en 1811, avec Dubois, ancien préfet de police, d'inspecter les prisons d'État et il sut s'acquitter de sa mission avec un réel esprit de bienveillance et de justice. Les titres, les honneurs et les dotations lui étaient venus comme à tous les dignitaires de l'Empire. Nous verrons qu'il ne garda guère, en fin de compte, que les titres. Avec la venue des Bourbons devaient dis-

(1) Voir Corvetto, par le Baron de Nervo.

paraître les dotations inscrites au budget. Quant aux assignations viagères, celles de Corvetto avaient des gages bien instables et bien éloignés. L'une de plus de 10.000 francs se trouvait dans la Poméranie Suédoise, une autre d'environ 4.000 francs, en Illyrie. D'autres enfin lui avaient été données sur le *Journal de l'Empire* pour 18.000 francs et sur le canal du midi pour 2.000 francs.

A la première Restauration, Corvetto dont nous connaissons le caractère réservé, et que le hasard des événements beaucoup plus que l'ambition avait conduit à la place qu'il occupait, n'alla point faire sa cour aux représentants du nouveau pouvoir. Il se disposait même, après avoir vendu ses meubles, à partir pour Gènes aussi pauvre qu'il en était venu, lorsque le Chancelier de France lui fit l'offre de demeurer au Conseil d'État. Il est probable que Talleyrand et Louis, qui avaient pour lui beaucoup d'estime, le signalèrent à l'attention du gouvernement des Bourbons. Il accepta, et fut nommé, le 5 juillet 1814, après avoir reçu ses lettres de grande naturalisation, car il n'était plus Français depuis que l'Italie avait cessé d'être sous notre domination. Il fut attaché au comité des finances qu'il devait présider peu de temps après, et cette particularité, qui parait avoir été toute fortuite, ne fut pas étrangère au choix que l'on fit de lui pour le mettre plus tard aux Finances dans le ministère Richelieu.

Pendant les Cent-Jours, Corvetto n'accepta pas les situations que lui offrait l'Empereur. Son honnêteté se refusait à changer de maître avec une pareille désinvolture. Il entendait disait-il « mourir sans remords ». Beaucoup de ses collègues et amis n'eurent point la conscience aussi scrupuleuse. Il demeura donc, dans la retraite, pendant cette période tragique. A la seconde

rentrée des Bourbons, il reprit son poste au Conseil d'État où il présida la section de l'Intérieur.

Jusque-là, rien n'est bien saillant dans sa vie. Il a suivi normalement sa carrière de juriste en commentant d'abord les lois comme avocat, en les préparant ensuite en qualité de membre du Conseil d'État. C'est incidemment qu'il s'occupa des questions financières. Elles ne lui étaient pas assurément étrangères, et le roi de Sardaigne voulut même en faire, à la chute de l'Empire, en 1814, son ministre des Finances; toutefois il n'était pas, à proprement parler, un homme du métier comme Mollien, Gaudin, Louis, formés, de bonne heure, dans les bureaux, et rompus à toutes les ingéniosités techniques de ces difficiles questions.

Il est vrai que son intelligence, éprise de clarté et de précision, le portait à les connaître. Rien ne le désignait, cependant, d'une façon bien nette, pour la fonction qu'il allait remplir dans des circonstances aussi graves, au milieu d'obstacles de toutes sortes, si ce n'est son talent de parole. Il savait, en effet, se faire écouter et l'ordre qu'il mettait dans ses pensées se retrouvait dans ses discours. Lorsqu'en septembre 1815 le ministère Talleyrand, dans lequel le baron Louis tenait le portefeuille des Finances, quitta le pouvoir pour le céder au ministère présidé par le duc de Richelieu, le choix d'un ministre des Finances présentait d'assez grosses difficultés. Gaudin et Mollien étaient trop compromis par les hautes fonctions qu'ils avaient remplies sous le régime précédent, et surtout pendant les Cent-Jours, pour que l'on put leur offrir un pareil poste qu'ils auraient probablement refusé. Louis ne pouvait garder son portefeuille dans la nouvelle combinaison, et, parmi les commis des Finances, il ne s'en trouvait pas, comme le fait remarquer de Villèle, de taille à

tenir honorablement cet emploi, même en temps ordinaire. Ce n'était donc pas là qu'il fallait, à ce moment, chercher le titulaire d'un portefeuille dont le rôle allait devenir si important, et ne pouvait être rempli par un comparse.

III

Le ministère de Richelieu était, comme on dit aujourd'hui, un ministère de concentration. Il comptait parmi ses membres outre son président, le duc de Richelieu, Decazes, Barbé-Marbois, Corvetto. De Villèle ne voyait en ceux-ci que des amis de Talleyrand et de Fouché, des hommes partisans d'un « système de ménagements et de faiblesse » (1). A ses yeux « Corvetto n'est que le prête-nom du baron Louis, un des coryphées du même parti ». Et comme, toujours, d'après de Villèle, Corvetto ait fait av mine de se détacher de cette « faction » pour se joindre à ceux des membres du ministère dévoués au parti royaliste, Talleyrand aurait déjoué cette petite manœuvre en maintenant Corvetto dans le parti des modérés et des opportunistes. De Villèle parle, d'ailleurs, avec beaucoup d'estime, de « l'honnête Italien », bien que parfois il laisse percer une nuance de dédain à son égard, parce qu'il le considère comme l'homme lige du baron Louis. Ce jugement est, jusqu'à un certain point, assez justifié. Corvetto reçut, à n'en pas douter, les conseils de son prédécesseur ; il suivit même, dans ses lignes générales, son plan pour l'établissement du budget de 1816, mais il ne fut pas une sorte de pantin dont Louis aurait tiré les ficelles. Corvetto était trop intelligent et il avait surtout un sentiment trop élevé de ses devoirs pour n'être qu'un ins-

(1) De Villèle, *Mém. et Correspond.*, t. I, p. 367.

trument passif aux mains d'un autre. Il manquait, nous le croyons, de doctrines financières capables de lui donner des points de direction sûrs. Il nous paraît avoir étudié les questions, d'un point de vue peut-être trop spécial, comme un avocat étudie une cause, un dossier, mais il gardait en définitive, une certaine force de jugement qui lui permettait de ne pas commettre des erreurs considérables.

Sa tâche était fort ardue. La France venait de supporter deux invasions. Les armées étrangères occupaient une grande partie du territoire ; l'administration des finances, malgré ce qu'avait pu faire Louis, était désorganisée, et, pour comble d'infortune, la récolte de 1816 avait été faible. Il fallait, dans ces déplorables conditions, d'abord, mettre debout le budget de 1816. Pour le préparer et le discuter, on fut obligé d'avoir recours à l'expédient des douzièmes provisoires et Corvetto en demanda quatre, qu'il obtint. Nous verrons plus loin, lorsque nous examinerons la méthode et les idées de Corvetto, que cette première besogne présentait des difficultés non seulement d'ordre financier mais encore d'ordre politique. Puis il y avait à pourvoir aux charges imposées par le traité du 20 novembre 1814 et qui se trouvaient aggravées par les événements postérieurs. C'était près de trois milliards qu'il fallait trouver pour remplir, en un temps relativement court, les engagements pris par le gouvernement de Louis XVIII vis-à-vis des Alliés. Nous essaierons de donner, dans la seconde partie de cette étude, notre appréciation sur les opérations considérables pour cette époque, que furent les emprunts auxquels présida Corvetto. Nous pouvons dès maintenant constater ici qu'il traversa toutes ces négociations avec les gens d'affaires, sans que des adversaires politiques même dont les passions

furent vives, aient pu, un seul instant, mettre en doute sa probité ou élever contre elle le moindre soupçon. Exemple assez rare, il défendit à son gendre, M. Littardi, de prendre part aux opérations des emprunts et ne consentit jamais, tant qu'il demeura au ministère, à le présenter pour le poste de receveur général. Ce fut le roi qui, de son propre mouvement, le nomma lorsque Corvetto, dont la santé se trouvait très compromise, apporta sa démission à Louis XVIII.

Il était à bout de forces. Pendant trois années, il avait vécu une vie de travail acharné et d'émotions profondes, au milieu des événements les plus graves. Le gouvernement parlementaire venait de naître en France, soumettant désormais les ministres au contrôle et à la critique des Chambres, leur imposant la lourde charge, en dehors de leurs fonctions d'administrateurs, de défendre leur politique. Le problème financier fut le problème vital, dominant tous les autres, que l'on eût à résoudre dans les premières années de la Restauration. Corvetto eut à subir toutes les discussions, à repousser les assauts d'une opposition ardente. Mollien et Gaudin n'avaient pas connu, sous l'Empire, un régime de cette sorte. Il est vrai qu'ils se trouvaient en face de difficultés différentes, mais, souvent, aussi ardues à surmonter. Puis ils étaient deux pour porter le fardeau de la responsabilité financière. Déjà, en 1816, Corvetto, très fatigué par les luttes qu'il avait eu à soutenir contre le groupe de l'opposition, dans la Chambre dite *introuvable*, avait été obligé d'aller soigner sa santé à Bourbonne-les-Bains. C'est pendant son absence que les représentants des opinions libérales dans le ministère Richelieu, d'accord avec le roi, préparèrent la dissolution de la Chambre. Corvetto fut avisé de ces projets à Bourbonne-les-Bains. De retour à Paris, il se rangea

du côté de ses amis politiques, le duc de Richelieu, Decazes, Lainé et quelques autres. La Chambre introuvable fut dissoute le 5 septembre, et bientôt après remplacée par une nouvelle Assemblée dont la majorité modérée était assez forte pour permettre au duc de Richelieu de continuer son œuvre. Ces événements obligèrent Corvetto à rester au pouvoir, où pendant deux années encore, il fut chaque jour sur la brèche.

Lorsque, vers la fin de novembre 1818, il apporta sa démission au roi, il était profondément atteint par la maladie dont il devait mourir. Il quittait le ministère sans posséder aucune fortune. Louis XVIII lui fit une pension viagère de 20.000 francs et lui donna une somme de 50.000 francs ; en outre il mit à sa disposition le château de la Muette. Corvetto y passa peu de temps, et se rendit à Mont-de-Marsan où il espérait trouver un climat plus favorable à sa santé. Comme elle ne s'améliorait guère, il prit le chemin de sa première patrie et revint à Gênes vers la fin de juin 1820. Il y mourut, moins d'un an après en juin 1821. Le testament qu'il remit à son ami le sénateur Solari, contient l'affirmation de ses idées spiritualistes. Il était ainsi passé à travers des mondes bien mêlés, avait longtemps vécu dans le commerce de gens comme Talleyrand, Fouché et Louis sans que leur scepticisme philosophique et mondain eut attaqué les premiers sentiments de son âme émotive. On ne trouve, dans ses discours ou dans ses écrits, aucun passage, aucune allusion susceptibles de faire croire qu'il ait eu à lutter pour conserver ses idées, ou qu'il ait été froissé par celles qui n'étaient pas les siennes. Parmi les personnes avec lesquelles il collabora, dans sa carrière administrative et politique, le duc de Richelieu paraît-être celui à qui il témoigna le plus d'amitié et de sympathie.

Celui-ci possédait en effet des qualités de bonté, de modération et de désintéressement (1) bien faites pour séduire Corvetto.

La caractéristique de Corvetto est la persistance de sa personnalité première. Il est demeuré, malgré les événements et l'action des milieux où il vécut, ce qu'il était au début de sa vie. Et cependant ce ne fut pas un grand caractère, un homme à résolutions décisives et fortes. Sa résistance était plutôt, jusqu'à un certain point, passive. Nous allons voir qu'au point de vue des idées générales, des théories financières ou politiques, il demeura toujours l'homme équilibré, n'aspirant point aux conceptions élevées ou originales, sans traits de génie, se contentant de résoudre les questions au jour le jour, le mieux qu'il pouvait.

II

SON ADMINISTRATION. — SES IDÉES

I

Corvetto, nous l'avons indiqué déjà, ne présente aucune originalité comme économiste financier. Non seulement il ne s'est point passionné pour les doctrines ou les théories qui se partagaient alors en Europe les esprits curieux des problèmes économiques et financiers, mais il ne semble pas avoir possédé des opinions bien déterminées sur ces questions. Sa profession d'avocat, plaidant à Gênes les affaires commer-

(1) Le duc de Richelieu sortit lui aussi pauvre du pouvoir. Il reçut une rente viagère de 50.000 francs que Louis XVIII l'obligea d'accepter. Ses sœurs vendirent leurs bijoux pour vivre.

ciales, l'avait assurément initié au mécanisme des échanges et du crédit ; nombreuses aussi étaient, à cette époque, les publications sur ces matières, particulièrement en Italie, comme le prouve la collection Custodi. Cependant, tout montre qu'il partagea les idées ou du moins les préjugés courants de son temps à l'égard de la politique économique. Il s'attachait surtout à envisager les questions sous leur aspect étroit, spécial, afin d'aller directement à la solution pratique. Ce poète ne possédait pas le genre d'imagination qu'il est nécessaire d'avoir en affaires. Ses connaissances étaient étendues et son esprit souple, doué d'un certain sens critique, lui permettait d'écouter les conseils qu'on lui donnait et d'en apprécier la valeur. Il eut certainement recours plus d'une fois aux lumières et à l'expérience du baron Louis, de Gaudin et de Laffitte. Nous verrons qu'après le vote du budget de 1816 dans la discussion duquel il avait été vivement combattu, il fit nommer une commission spéciale chargée d'étudier les projets d'ordre financier qui pouvaient être soumis au gouvernement.

Cette tendance et cette méthode de Corvetto ressortent de ses discours et surtout de ses actes. L'examen de son œuvre financière, que nous voudrions faire aussi rapide que possible, présente cet intérêt particulier de montrer comment un homme, formé à la façon de Corvetto, a résolu les problèmes difficiles dont les données lui étaient imposées par des événements si graves et si complexes.

II

La première question financière sur laquelle il fut appelé à donner son opinion paraît bien être celle de la

reconstitution de la fameuse banque de Saint-Georges, de Gênes, dont il s'occupa en 1798 (1).

Ce vieil établissement, fondé vers le milieu du XIIe siècle, était alors sur son déclin et devait disparaître quelques années plus tard. Issu, comme presque toutes les institutions de ce genre, fondées au moyen âge, d'un emprunt d'État (2), contracté par la République pour la conquête de Tortose et d'Almérie, il devint, peu à peu, le palladium, l'âme économique de Gênes. Non seulement la Banque de Saint-Georges fut, comme on dit aujourd'hui, une banque mixte, concentrant toutes les opérations de crédit, confondant tous les risques, mais aussi une institution plus composite encore puisqu'elle exerçait une magistrature suprême sur les douanes, qu'elle possédait un tribunal et une cour d'appel dans ses propres causes civiles et commerciales et qu'elle détenait bien d'autres fonctions ordinairement étrangères aux banques (3). Ses rapports

(1) Voir, *Hist. de la Banque de Saint-Georges de Gênes :* par Adam Wiesznieski. Corvetto fut plus tard, vers 1804, avant de venir en France, le directeur très éphémère d'une banque qui était en réalité confondue avec l'État.

(2) Les prêteurs reçurent en garantie des hypothèques sur les gabelles du vin, des grains, sur le transit, etc. Cette dette était réalisable, à l'encontre de ce qui eut lieu pour la création des Banques de Venise et d'Angleterre.

(3) La Banque de Saint Georges recevait des dépôts ; elle faisait les opérations d'escompte et de change sous toutes ses formes. Elle émettait des billets et était ainsi une banque de circulation ; particularité à signaler, elle était en même temps banque foncière. Il y avait donc ainsi une partie du gage de ses billets immobilisée, pratique d'ailleurs dangereuse. Elle gérait aussi une tontine, une caisse d'épargne, une caisse des dépôts et consignations. Elle tenait une caisse d'assurances maritimes. Ses rapports avec l'État étaient nombreux. Elle était chargée de faire l'amortissement de la dette de l'État, sans y parvenir d'ailleurs. Seule créancière de l'État par cette dette, elle avait en garantie la ferme des gabelles, des contributions, etc., enfin elle était un mont de dotation pour toutes les institutions pieuses. Elle se trouvait

avec l'État, très étroits, créaient entre eux des liens d'une solidarité forcée qui devint funeste à cet établissement. La Banque de Gênes devait procéder à l'amortissement de la dette de l'État dont elle était l'unique créancier et ne parvint jamais à réaliser cette opération. Elle possédait des colonies et exerçait sur elles, lorsqu'elle le pouvait, un pouvoir plus grand que celui de la Compagnie des Indes à laquelle on l'a, de ce point de vue, comparée quelquefois.

Ce n'était pas, toutefois, un État dans l'État, car ces deux puissances, la Banque et le gouvernement, ne connurent pas les luttes d'un antagonisme presque inévitable, pourtant, dans de pareilles conditions. Le pouvoir politique très fréquemment soumis aux fluctuations de l'opinion et aux troubles suscités par les factions fut toujours très mobile ; le pouvoir financier, au contraire, détenu par la maison de Saint-Georges, régna sans contestation sérieuse sur les affaires de la République. Une heureuse mesure, prise au début, défendit à tout noble ayant un emploi dans le gouvernement d'en tenir un dans la Banque. Mais sa véritable force était ailleurs. Le nerf de la politique comme de la guerre est l'argent. A Gênes la politique n'allait presque jamais sans la guerre civile. Seule la banque de Saint-Georges pouvait avancer les fonds pour payer les frais des révolutions. C'était une sorte de rançon qu'elle ne donnait cependant pas sans se faire octroyer en échange et, du reste, avec raison, un privilège d'impôt ou de douane. Elle dut de vivre, de s'étendre et de grandir à l'habileté de ses administrateurs, gens de négoce, armateurs intéressés dans les affaires industrielles et com-

ainsi mêlée forcément à toutes les opérations commerciales et financières des Génois. (Voy. *Histoire de la Banque de Saint-Georges de Gênes*, par Adam Wiesznieski.)

merciales (1), et aussi, en quelque mesure, à l'intelligence des chefs de partis, assez adroits pour ne point tuer la poule aux œufs d'or. Singulière coopération de deux puissances, si dissemblables, si opposées, et néanmoins demeurées l'une à côté de l'autre pendant près de cinq siècles sans hostilité pernicieuse!

C'est surtout à partir de 1407, année dans laquelle on institua le magistrat (2) de Saint-Georges, que la Banque prit une importance grandissante. Elle fut lontemps bien administrée. Mais elle devait fatalement suivre les destinées de l'État auquel elle était si intimement liée. Vers la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, vinrent les revers. Les guerres et les troubles politiques provoquèrent des emprunts fréquents. Sa vieille constitution reçut des atteintes profondes. Puis elle commença de péricliter rapidement, dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Ses billets dont la circulation ne s'élevait alors qu'à L 3 millions furent vite dépréciés. Les pertes causées par la guerre, l'arrêt des opérations commerciales, l'exportation des capitaux, naturellement provoquée par cette situation, la décision prise de recevoir les billets en paiement des contributions ou des impôts, le fait qu'ils n'avaient de gage que dans des monopoles fiscaux donnant des produits de plus en plus faibles ou dans des immeubles irréalisables alors, accentuèrent tellement la chute de leur valeur que le commerce bientôt les refusa.

L'année 1799 fut une année de crise très profonde pour tous les pays d'Europe. L'Angleterre ne fut point épargnée, et la Banque d'Angleterre dut recourir au

(1) A Gênes, de très bonne heure, il fut déclaré que les nobles ne dérogeraient pas en se livrant au commerce maritime.

(2) Les avocats ne pouvaient parler que pendant une demi-heure devant lui.

cours forcé et suspendre tout payement de son papier en numéraire. A Gênes, le gouvernement décida de vendre les immeubles affectés à la garantie de sa dette envers la Banque de Saint-Georges, et entre autres les magasins du port franc. Mais le produit de la vente ne put suffire à payer les revenus des actions de la Banque et les rentes de l'État.

Corvetto, en ces difficiles circonstances, fut appelé à donner son avis. Il crut possible de conserver la vieille maison de Saint-Georges, qui n'était plus qu'une ruine, en la nationalisant. Elle devait demeurer une banque de dépôt et de circulation. C'était un replâtrage auquel on avait eu recours bien des fois depuis plus d'un demi-siècle et celui-là n'aurait assurément pas prolongé de beaucoup de temps la vie si réduite de la Banque. Car il restait toujours une dette de 3 millions en papier que la Banque ne pouvait rembourser. Sa créance sur l'État était irrécouvrable. Cependant Corvetto croyait possible de faire reconquérir aux billets de banque leur valeur première en affectant à leur garantie tous les biens fonds que possédait la Banque, et ceux que le gouververnement de la République donnerait à cet établissement pour payer les dettes de l'État. Cette conception était assez puérile. Elle péchait surtout par la base. Une banque de circulation ne saurait appuyer sa circulation sur des garanties foncières, parce que le propre du billet de banque est d'être remboursable à vue et au porteur. Et puis il ne s'agissait pas d'une crise temporaire comme celles provoquées sur les places les plus riches par ce que l'on appelle le resserrement de l'argent ou du numéraire. La crise avait des causes autrement profondes. Le cours forcé, en l'état où étaient à ce moment les affaires, n'eût remédié à rien, car la nationalité, la vie propre de Gênes était gravement menacée.

La République pouvait, d'un moment à l'autre, être absorbée par l'une des puissances qui la convoitaient. Et en cette occurrence, quelle autorité et quelles garanties avaient les promesses et les engagements de gouvernants éphémères?

Corvetto ne pouvait se faire à l'idée de voir disparaître cette vieille maison d'où étaient venues, pendant de longs siècles, la puissance et la splendeur de Gênes. Il comprenait bien: « qu'un pays qui vit de commerce et a un port franc ne puisse pas se passer d'un établissement qui multiplie les signes représentatifs des valeurs et imprime l'activité nécessaire au commerce en facilitant la circulation (1). » Aussi conseillait-il un expédient déjà employé à Londres, en 1745, lorsque le Prétendant (2) vainqueur marchait sur cette ville dont il n'était plus guère qu'à deux journées. Au milieu de la consternation générale et de l'arrêt des affaires, une association de citoyens s'était formée en vue de s'obliger à recevoir les billets de la Banque d'Angleterre pour leur valeur nominale. Mais si Corvetto, en conseillant de suivre cet exemple, montrait qu'il s'était entouré de documents précis sur l'histoire des Banques, il ne faisait pas preuve d'un esprit d'observation bien sagace en n'apercevant point la différence entre la situation de la place de Londres en 1745, et celle de la place de Gênes en 1799. A Londres, certes, la Banque d'Angleterre était elle aussi soudée à l'État par des créances successives et des privilèges ou avantages correspondants; de plus, la guerre civile désolait de même ce pays. Toutefois, cet établissement de crédit ne représentait pas toute la puissance du commerce et de l'industrie de

(1) *Histoire de la Banque Saint-Georges de Gênes*, loc. cit., p. 205.
(2) Ch. Edouard Stuart.

Landres; il n'en était qu'un des organes importants. A côté agissaient des initiatives privées nombreuses, toutes issues des entreprises commerciales et industrielles de la cité. A Gênes au contraire, la maison de Saint-Georges avait tout accaparé, tout concentré en elle. Son action était pour le commerce, la circulation des richesses, la vie économique de Gênes, ce qu'est le cœur pour le corps humain. Le jour où elle devait s'arrêter, elle se trouvait privée de tout élément susceptible, en dehors d'elle, de lui redonner une vitalité certaine. C'est pourquoi les efforts faits successivement ensuite jusqu'en 1814, pour galvaniser ce corps irrémédiablement frappé de déchéance, furent vains !

III

Le passage de Corvetto au Conseil d'État n'offre pas d'observations utiles pour l'examen que nous faisons. Il faut arriver à son entrée au ministère des Finances dans le cabinet du duc de Richelieu pour voir, dans ses grandes lignes, son œuvre et la façon dont il l'accomplit.

Le ministère de Richelieu remplaçait le ministère présidé par Talleyrand. On avait essayé de le composer suivant la méthode de concentration. Corvetto succédait au baron Louis qu'il avait connu sous l'Empire. Ils appartenaient du reste, à ce moment-là, au parti libéral. Nous avons dit pourquoi Louis et Corvetto, tout aussi bien que Talleyrand, étaient suspects à de Villèle. Tous trois avaient servi l'Empire et tous les trois gardèrent entre eux des relations suivies. Louis, même, contrairement à ce qui arrive trop souvent, aida son successeur dans sa tâche difficile et lui vint probablement en aide en plus d'une circonstance, si l'on en juge par certaines des mesures auxquelles recourut Corvetto.

Lorsque Corvetto prit, en septembre 1815, le pouvoir, la France se trouvait, après les événements si rapides qui venaient de se produire en moins de deux années, dans une situation économique et financière telle qu'il faut, pour en retrouver des exemples, remonter aux jours les plus sombres de notre histoire. Elle était épuisée par les guerres, par le suprême effort de Napoléon pendant les Cent-Jours, par deux invasions. 150 000 hommes de troupes alliées, qu'il fallait nourrir, loger, entretenir, aux frais du pays, occupaient le territoire. Elles devaient y demeurer pendant cinq années, jusqu'à ce qu'une contribution de guerre de 700 millions fut payée (1). A ce moment on évaluait les frais d'occupation des armées étrangères à plus d'un milliard, chiffre qui ne fut pas, il est vrai, atteint. Il y avait encore les sommes réclamées par les sujets des puissances alliées dont le total s'éleva très haut mais qui furent en fin de compte réduites à 240 millions, grâce à l'intervention de l'empereur de Russie et à l'intelligence de Wellington (2). Enfin restait un arriéré de dettes de l'Empire, de celles contractées ensuite en 1814 et 1815 sous la première Restauration et pendant les Cent-Jours, et dont le montant dépassait 650 millions de francs (3). C'était donc, au bas mot, plus de deux milliards et demi de francs qu'il fallait se procurer et verser dans une période assez courte. Car tous les financiers, à cette époque, sauf quelques-uns, apparte-

(1) Aucune indemnité n'avait été stipulée au profit des Alliés, dans le traité de Paris du 30 mai 1814. C'est le traité du 20 novembre 1815 qui nous l'imposa.

(2) Ces réclamations s'élevèrent à près de 1 400 millions. C'est parmi elles que se trouvait la réclamation du duc d'Anhalt-Bernbourg qui prétendait exiger une grosse somme pour solde de 4000 reitres amenés par le chef de sa maison au secours d'Henri IV.

(3) D'après le Compte général des Finances de 1817.

nant au parti des *ultras*, pensaient qu'il eût été impolitique et dangereux pour le crédit de la France d'ajourner indéfiniment le payement de l'arriéré.

La chance ne souriait pas à Corvetto. L'inclémence du ciel pendant une partie de l'année 1816, où les pluies noyèrent les récoltes et provoquèrent la disette de 1817, ne facilitait guère des opérations d'emprunt. A cette occasion même le gouvernement se vit forcé d'intervenir, de se faire marchand de blé pour approvisionner le pays. Il y mangea 22 millions (1). Enfin des troubles politiques, des conspirations éclatèrent aux quatre coins du territoire, pendant cette même année 1817 au cours de laquelle furent négociés les plus importants emprunts. La France ne pouvait guère, dans ces conditions, présenter un marché de capitaux abondants. Les banquiers de Paris, dont les opérations consistaient surtout en opérations de crédit commercial prudent, n'étaient pas précisément préparés à se jeter dans des affaires de cet ordre, si aléatoires et si considérables. Pendant les Cent-Jours Mollien s'était procuré 15 millions à la Banque de France, somme insuffisante puisqu'on avait demandé à Ouvrard de négocier 5 millions de rentes de la Caisse d'Amortissement. Celui-ci les vendit en Hollande et versa ainsi au Trésor 50 millions (2). Il lui eût été difficile peut-être de les trouver aussi rapidement à Paris. Assurément Corvetto, lors

(1) Le gouvernement fit venir du blé d'Odessa, d'Égypte et des États-Unis. Il consacra à cette opération 70 millions, sur lesquels il perdit le tiers environ en vendant au-dessous des prix d'achat. En cette même année, Laffitte avança au ministre des Finances 23 millions contre un titre de rente de 500 000 francs pour la fourniture de blé aux armées d'occupation, faute par la régie des subsistances d'avoir pu y pourvoir.

(2) Ces rentes étaient à 5 0/0 ; elles furent négociées à 53 francs, rendirent 50 millions, et l'opération valut à Ouvrard une commission de 3 millions. Cet emprunt ressortait donc à 10 0/0.

de la disette de 1817, pour payer les achats de blé dont nous venons de parler, effectués par le gouvernement, avait trouvé à emprunter en banque une partie de la somme nécessaire; mais il s'agissait de vingt et quelques millions, et le banquier qui les avait avancés s'appelait Laffitte. Les capitalistes, en France, étaient donc apeurés. Spectateurs trop rapprochés des faits dont le pays venait d'être le théâtre, ils ne pouvaient guère, comme ceux placés plus loin, mieux informés aussi, apprécier la situation et se faire une idée de ce qu'allait être l'avenir. Ils étaient quelque peu dans l'état d'hommes qui auraient subi les commotions de la foudre et ne seraient pas remis de son choc.

Cependant, du côté fiscal, Corvetto fut assez heureux. Le contribuable français a toujours été un contribuable modèle. Les impôts rentrèrent facilement. Le mécanisme en avait été fatalement détraqué par les fréquents changements de pouvoir et par les épreuves de l'invasion, mais l'outil était bon. Gaudin l'avait fait solide. Louis s'était empressé de prendre des mesures pour le réparer après les Cent-Jours, et son successeur n'avait pas manqué de s'y appliquer aussi. Puis, un phénomène assez fréquent en de pareilles circonstances se produisit, au bout d'un certain temps, lorsque l'opinion publique plus calme jugea la paix possible et probable : l'activité économique se réveilla dans le pays, peu à peu, sous l'impression de la sécurité et de la confiance. Lorsque, dans une nation civilisée, des capitaux ont été rapidement et violemment détruits, après la tourmente, le besoin instinctif de les remplacer, de combler les vides, se fait sentir. C'est ce qui se passe généralement chez un malade dont la constitution intime n'a pas été atteinte par le mal dont il a souffert. On le voit reprendre une vitalité nouvelle et reconsti-

tuer ses tissus. Ce fait a été aussi très apparent et facile à constater après la guerre de 1870-71. Toutefois, ces observations commodes à faire lorsqu'on a, pour porter une appréciation, le recul des années, ne se présentaient pas sous cet aspect optimiste à l'esprit de ceux qui étaient alors, à pied d'œuvre, les ouvriers inquiets de la reconstitution du pays. Les hommes formés déjà par la pratique du gouvernement aux affaires politiques pouvaient bien, sauf l'inconnu des événements, prévoir la fin de nos malheurs; encore fallait-il résoudre des problèmes ardus, surmonter des obstacles nombreux pour en arriver là. C'est à ce pénible travail que s'appliqua Corvetto avec un courage et une loyauté qu'aucun de ceux qui furent ses adversaires les plus ardents ne put méconnaître.

IV

Son œuvre, considérée dans son ensemble, comprend l'établissement de trois budgets : ceux de 1816, 1817, 1818, et la négociation d'une série d'emprunts dont trois : celui de 1817 et ceux de 1818 furent importants, et présentent des opérations de nature à intéresser les financiers.

Le caractère technique de ces trois budgets est qu'ils furent divisés chacun en deux parties distinctes, compris toutefois dans la même loi : le budget ordinaire et le budget extraordinaire. Le budget ordinaire comprenait les dépenses permanentes, régulières ; le budget extraordinaire les dépenses temporaires. Dans la situation où l'on se trouvait alors, cette division pouvait paraître toute naturelle. Le Trésor avait à pourvoir à l'entretien des troupes d'occupation, à payer l'indemnité de guerre et les indemnités spéciales réclamées en outre par les puissances ou leurs sujets. A condi-

tion de ne pas introduire de dépenses d'un autre ordre dans le budget extraordinaire, il semblait donc qu'il dût s'éteindre en quelques années puisqu'un terme final était fixé pour le paiement de toutes ces dettes. Il disparut du reste en 1819. Ce système de division du budget ne fut point inauguré en France par Corvetto. Les combinaisons financières de cet ordre, dont le nombre est moins étendu qu'on ne pourrait le croire, ont été connues, de bonne heure, de tous ceux qui, chargés de gérer les finances publiques, se trouvaient aux prises avec des difficultés, et cherchaient à recourir à des expédients. Necker fut toujours attaché à ce système de la division du budget en dépenses et ressources ordinaires et extraordinaires, qu'il considérait comme une de ses meilleures conceptions. Les Assemblées de la Révolution en héritèrent et c'est de là que sortit la fameuse Caisse de l'Extraordinaire.

Le caractère politique des trois budgets établis par Corvetto fut d'être discutés et votés par des Chambres représentatives, après examen d'une commission spéciale. La procédure parlementaire avec ses rouages, en atténuant les responsabilités, présente des avantages, pour un ministre des Finances ; mais d'un autre côté, l'opposition trop inspirée par les passions politiques rendit, dans une Chambre comme la Chambre introuvable, la discussion pénible à Corvetto et le força d'être toujours sur la brèche. C'était pourtant le seul moyen de donner aux opérations importantes qui allaient être effectuées l'autorité et la garantie morale sans lesquelles on ne pourrait, désormais, rien tenter en France. Or, singularité utile à rappeler, le droit explicite pour la Chambre d'entrer à fond dans la discussion du budget, de le modifier par des amendements et d'examiner spécialement les différents crédits deman-

dés, n'avait pas été précisément établi par elle. A s'en tenir au texte ambigu qui traitait de cette question, il semblait bien plutôt que la prérogative royale y fût consacrée à l'égard des remaniements à introduire dans le projet présenté au nom du roi. Dès 1814, quoiqu'en sa qualité de ministre des Finances il eût pu profiter de cette interprétation facile pour éviter, sinon à ce moment-là, du moins dans l'avenir, tout débat susceptible de détruire ses plans budgétaires, Louis n'avait pas craint de proclamer le droit, pour les membres de la Chambre des Députés, d'intervenir par voie d'amendement. Corvetto ne réagit pas contre cette procédure parlementaire, permettant seule d'assurer une bonne administration des finances publiques en instituant une discussion approfondie du budget. Il fut le premier à en subir les conséquences. Et, fait qui peut paraître paradoxal, l'opposition lui vint surtout du groupe des royalistes ultras, les plus attachés aux prérogatives royales. Ceux-ci, en effet, usèrent avec une ardente passion de cette interprétation hardie et libérale de la Charte pour combattre les propositions du ministre des Finances.

Le budget de 1816 tel que le présenta Corvetto s'élevait à 525 millions pour les dépenses ordinaires et à 275 millions pour les dépenses extraordinaires (1), soit 800 millions en tout. Le ministre demandait beaucoup aux douanes (2), en prenant des mesures pour réprimer la contrebande et surtout en créant des droits nouveaux sur des produits jusque-là indemnes ou en aggravant ceux qui existaient déjà. Nous n'avons pas besoin de dire

(1) Elles comprenaient : un cinquième de l'indemnité de guerre, soit 146 millions ; l'entretien des troupes d'occupation 130 millions, et divers, 5 millions. Les frais de perception des impôts — alors de 121 à 125 millions — n'étaient pas portés dans ce total.

(2) 40 millions au lieu de 25 millions, l'année précédente.

que, de ce côté, il n'éprouva aucune opposition. Il reprenait, de plus, une opération proposée par le baron Louis en 1814, la vente de bois de l'État. Il eut même à subir à ce sujet les vives attaques de Villèle et de ses amis qui revendiquaient pour le clergé une partie de ces bois devenus biens nationaux depuis la Révolution. Il suivait aussi les idées de son prédécesseur pour la Caisse d'Amortissement qu'il réorganisait et dotait de 20 millions. A ce propos, il ne manqua pas d'exposer l'utilité de cette institution et l'importance de son fonctionnement pour le crédit de la France. Il écrivait : « Un amortissement que rien ne détourne de sa marche et dont le fonds s'accroît toujours par des capitalisations continuelles est un ressort de crédit dont le développement n'a pas de limites. » Malgré la condition restrictive du début, l'affirmation de la fin est un peu osée. Il allait, d'ailleurs, plus loin en ajoutant : « Avec une pareille caisse, les gouvernements n'ont point de valeurs dépréciées; elle est là pour relever celles qui pourraient faillir; son crédit est l'auxiliaire de celui de l'État. » Il devait donner plus tard, par son intervention à la Bourse, une interprétation quelque peu dangereuse de cette conception exposée avec tant d'ingénuité.

Non seulement notre intention n'est pas d'analyser, dans ses parties principales, le budget de 1816 et les dispositions importantes destinées à en assurer l'exécution, mais encore ce serait nous étendre hors des limites que nous nous sommes imposées que de l'examiner même dans ses grandes lignes, tant il touchait à des questions multiples, fiscales, sociales et politiques. L'établissement de la loi de Finances de 1816 fut, pour Corvetto, un énorme travail, le plus considérable en ce genre qui ait été effectué à cette époque, en raison des

mesures nombreuses et infiniment variées auxquelles il fallait pourvoir.

La commission des Finances chargée d'examiner le projet de budget comptait, parmi ses membres, des hommes assez peu suspects de sympathie pour le ministre qui l'avait préparé. Parmi eux étaient : de Villèle, le prince de Broglie, Clauzel de Coussergue et de Labourdonnaye. L'opposition fut très vive. La commission s'efforça de détruire les bases du projet. La discussion dura huit jours, pendant lesquels Corvetto défendit ses propositions sans faiblir. Les excès de ses adversaires lui vinrent d'ailleurs en aide. Ceux-ci proposaient une opération qui n'allait à rien moins qu'à faire une banqueroute partielle au détriment des créanciers de l'État. Corvetto, appuyé par tous les véritables financiers qui sentaient combien il était nécessaire que la France ne reniât aucun de ses engagements, défendit de pied ferme l'idée de payer intégralement, sans expédients de nature à restreindre les sommes dues, tous les créanciers de l'État. Moralement le baron Louis le soutenait de toute son autorité sur ce terrain où il s'était placé lui-même, en 1815, de façon si énergique. Corvetto finit par obtenir enfin gain de cause sur la plupart des points principaux de ses propositions.

Le budget de 1816 est, en cette matière, l'œuvre la plus difficile qu'ait eu à faire Corvetto et parce que, nous l'avons déjà dit, elle fut considérable par son étendue et par les problèmes qu'elle devait résoudre, et aussi parce qu'il eut à la défendre contre des attaques passionnées (1). C'est à la suite de ces discussions qu'il demanda et obtint la création d'une commission spé-

(1) Peu de temps après il allait à Bourbonne-les-Bains soigner sa santé très altérée.

ciale chargée d'étudier les plans financiers proposés au gouvernement. Les inventeurs de systèmes ne manquaient pas alors, et chacun avait son remède infaillible. C'est un phénomène qui se produit assez souvent dans les moments de crise. L'examen de ces propositions ne fut point du reste la seule tâche de la commission. Corvetto y trouvait des conseils et un appui. Il en avait quelque peu besoin, en un moment semblable, et devant des adversaires aussi irréductibles. Cependant la Chambre introuvable allait bientôt disparaître pour faire place à une autre Assemblée plus libérale.

L'œuvre budgétaire de Corvetto se continua par l'établissement des budgets de 1817 et de 1818. Mais il ne se trouvait plus devant la Chambre introuvable. En 1817 (1), la commission des Finances fut présidée par Louis. Gaudin, Laffitte, le comte Beugnot en faisaient partie. M. Roy lui-même, rapporteur général, se déclarait en principe d'accord avec le ministre sur les principales dispositions proposées. Corvetto avait donc, pour le soutenir, des amis dont le savoir et l'expérience étaient appréciés de tous en matière de finances. Le chiffre des dépenses proposées pour 1817 s'élevait à 1.088 millions (2) en accroissement assez sensible sur celui de 1816. La commisssion le réduisit

(1) Pour la discussion des trois budgets de 1817, 1818, 1819 Corvetto se vit forcé de demander le vote de douzièmes provisoires : pour 1816 et 1817, quatre douzièmes ; pour 1818, six douzièmes.

(2) Ce chiffre comprenait 628 millions de dép. ordinaires et 428 millions de dép. extraordinaires ou temporaires. Ce budget fut fixé, en dernier lieu, à 1.069 millions. Celui de 1816 l'avait été à 839 millions. Celui de 1818 est le dernier qu'ait présenté et fait voter Corvetto; il proposa comme chiffre total le chiffre de 993 millions. La Chambre, à la suite d'accords faits avec le ministre, le réduisit à 977 millions.

à 1.100 millions. De Villèle aurait même désiré pousser les économies beaucoup plus loin (1), et, dans la discussion devant la Chambre, se montra très radical sur ce point. Il faut constater, du reste, qu'à partir de 1817, les débats parlementaires, surtout en matière de finances, prirent une réelle ampleur. Serrés par la nécessité et les événements, ceux qui discutèrent alors les difficiles problèmes dont la solution leur était soumise y apportèrent tout leur talent et toute leur bonne volonté. A cet égard, Corvetto, dans l'établissement de ses budgets, mit une grande sincérité; les expédients furent présentés comme tels sans qu'il essayât de se livrer à des escamotages trop souvent décorés depuis lors du nom « d'ingéniosités ».

V

Ce ne sont pas, toutefois, les questions relatives à la confection même des budgets qui soulevèrent en 1817 et en 1818 les discussions les plus importantes et les plus curieuses à étudier, mais, on le sait, les propositions d'emprunt présentées dans les projets de la loi de Finances. Leur négociation domine toute l'administration financière de Corvetto. On l'a fort critiqué à ce sujet. Il importe donc d'essayer ici de déterminer quel fut son état d'esprit et les sentiments qui l'animèrent dans la conduite de ces grandes opérations.

Nous avons dit plus haut en face de quelle situation se trouvait Corvetto, au moment de faire appel au crédit pour des sommes considérables. En France, les rentiers et les capitalistes ordinaires étaient appauvris par les

(1) Il proposa de supprimer le Conseil d'État, puis toute l'Université ou à peu de chose près, et, plus logiquement, de diminuer le nombre des cours d'appel, des tribunaux, etc.

guerres et apeurés par les réductions qu'ils pouvaient redouter à la suite des propositions faites dans la Chambre introuvable, de régler, par des procédés trop économiques pour eux, les dettes de l'Empire appelées « l'arriéré ». Les étrangers eux-mêmes partageaient ces craintes, en présence de la singulière politique financière que conseillaient, dans cette Assemblée, les membres de l'extrême droite. Dans les premiers mois de 1816, Baring, le chef de la maison de Banque de Londres, avait été pressenti par un banquier de Paris, M. Baguenault, sur la possibilité de traiter avec lui pour un emprunt. Baring, effrayé par les « folles idées » (1) que professait la Chambre de 1815, rompit les négociations et retourna en Angleterre. Sur la place même de Paris, la plupart des banquiers fort attachés à leurs habitudes de commerce, n'étaient pas du tout disposés à se jeter dans de telles entreprises. Et l'eussent-ils voulu qu'ils n'auraient probablement pas pu créer un marché susceptible d'absorber les rentes et d'en maintenir le cours même à des chiffres un peu voisins du taux d'émission. Le chancelier Pasquier (2) raconte qu'il assista, en novembre 1816, à des conférences tenues chez le ministre des Finances avec les banquiers les plus importants. En face d'un déficit de 300 millions prévu pour le budget en exercice de 1816, les banquiers, parmi lesquels se trouvait Laffitte, dont la hardiesse pourtant était connue, ne voulurent point s'engager à créer une société, une « compagnie » selon le terme usité alors, qui souscrirait, à ses risques et périls, non pas la totalité de l'emprunt, mais même une importante portion des rentes à émettre.

(1) *Mémoires du Chancelier Pasquier*, t. IV, p. 147 et suiv.
(2) *Id.*

De plus, les capitaux empruntés devaient, en partie, être exportés pour payer les indemnités de guerre aux Alliés. C'eût été diminuer dans de très fortes proportions notre circulation monétaire au moment où nous avions le plus besoin de ce sang vivifiant pour réchauffer notre activité économique sollicitée par l'espoir de la paix. C'est ce qui explique que Corvetto ait été porté à s'adresser à des groupes de capitalistes étrangers. Ouvrard fut l'un des premiers à comprendre cette nécessité. Il avait maintes fois, en d'autres circonstances, conseillé de recourir à ce moyen et il savait, par expérience, par relations d'affaires, ce que pouvaient donner sur des places comme celles d'Amsterdam et de Londres, des banquiers comme Hope et Baring. A Paris, il n'existait pas encore de banques de cet ordre et si Laffitte avait conclu avec Mollien, à la fin des Cent-Jours, une affaire de ce genre, c'était sous la pression de la nécessité, pour permettre à l'armée française lors de l'entrée des Alliés, de se retirer au delà de la Loire. Il s'agissait d'ailleurs d'une somme minime en comparaison de celle dont on avait besoin.

Ouvrard, très optimiste par tempérament, comme la plupart des hommes d'action, ne désespérait pas de la situation du pays. Il paraît bien avoir été, dès le début, d'avis de s'adresser à des banquiers étrangers. Il connaissait depuis longtemps Baring et Hope, car il avait fait des affaires avec eux. Il est probable qu'il s'offrit comme intermédiaire, voyant là un rôle à jouer et un profit à prendre. On le chargea donc de faire les premières démarches. Il partit pour Londres et s'en fut voir Baring. Celui-ci ne pouvait guère se lancer dans une pareille opération sans prendre un associé puissant, et cet associé devait être, naturellement, la maison Hope d'Amsterdam, à la tête de laquelle se trouvait son beau-

frère Labouchère. Les premiers pourparlers prirent une excellente tournure. Ouvrard n'avait pas manqué d'aller voir aussi notre ambassadeur à Londres, le comte d'Osmond qu'il sut vite séduire d'après ce que rapporte, dans ses *Mémoires*, la fille de ce diplomate Mme de Boignes. Il rentra en France très enthousiaste de sa mission et mit Corvetto au courant des préliminaires de la négociation. Mais lorsque Baring et Labouchère vinrent à Paris discuter les conditions du premier emprunt avec le ministre des Finances, ils les firent beaucoup plus dures que ne les avait annoncées Ouvrard (1). Les deux banquiers avaient réfléchi pendant le voyage, et Labouchère paraît bien avoir refroidi les bonnes dispositions de Baring. Au cours de ces pourparlers, Labouchère se montra toujours plus raide que son beau-frère.

C'est ainsi que Corvetto entra en relations avec les banquiers qui devaient jouer un si grand rôle dans les nombreux et importants emprunts que la France était obligée de contracter.

Sa tâche ne fut point aussi facile qu'on pourrait le croire. Nos deux financiers, une fois arrivés à Paris, ne devaient pas y trouver beaucoup d'encouragements à persévérer dans leur projet, surtout de la part du parti royaliste composé de ceux que l'on appelait les *ultras*. Mme de Boignes raconte dans ses *Mémoires* (2), que la veille de la signature de l'emprunt, elle alla chez Mme la duchesse d'Escars aux Tuileries et que là, elle entendit attaquer violemment les projets du gouvernement par « un certain R., espèce de fou qui avait fait des banqueroutes à peu près frauduleuses dans diverses

(1) Pour tout ce qui touche à l'intervention d'Ouvrard en cette affaire, voir plus haut, p. 54 et suiv.
(2) T. II, p. 254 et suiv.

contrées mais n'en était pas moins l'oracle du parti *ultra* et le financier du pavillon de Marsan. » Afin de se faire mieux entendre, R. était monté sur les barreaux d'une chaise et « dominait la foule de sa longue et maigre personne ». Il prophétisait le malheur du gouvernement et du roi « à la clarté des bougies que celui-ci payait » et il avait pour auditeurs Baring et Labouchère. Il paraît que l'attitude des deux banquiers était assez différente. Baring considérant R. comme un énergumène ou un pitre, levait les épaules, tandis que Labouchère écoutait « avec une grande attention, hochait de la tête pendant que sa physionomie se rembrunissait » et exprimait une anxiété vraie ou feinte. Mais Baring, plus carré en affaires, entraîna Labouchère dans les négociations qui suivirent cette étrange soirée où l'on avait transformé le palais du roi en un véritable Club.

Pendant toute la durée des négociations, Baring garda sa confiance et combattit les arguments pessimistes de son associé. Ce ne fut donc pas la faute des *ultras* si le premier emprunt, d'où découlait le succès de tous les autres, n'échoua pas. Ils ne reculèrent devant aucune manœuvre pour l'empêcher de réussir.

VI

Corvetto a fait quatre grands emprunts pendant la durée de son ministère. Trois furent négociés à l'étranger, et l'autre fut émis sous forme de souscription publique.

Le premier, autorisé par la loi du 28 avril 1815, était de 6 millions de rentes (1). Le chiffre ne présentait pas une grosse importance. Mais cet emprunt fut comme

(1) Ce ne fut pas à l'occasion de cet emprunt qu'Ouvrard intervint, mais bien pour celui qui suivit.

une sorte d'avant garde qui éclaira la France sur le crédit dont elle pouvait disposer à l'étranger. Négocié par petits paquets sur les places d'Amsterdam, de Londres et de Hambourg, son absorption fut rapide. Les banquiers avec lesquels on traita le prirent à 57 fr. 26 centimes. Il produisit 52 millions de francs qui disparurent aussitôt dans le gouffre de notre dette.

Si Corvetto se fût trouvé, à ce moment là, en présence d'une Chambre susceptible de comprendre la signification de ce premier contact avec les capitalistes étrangers et de ne point reculer devant une politique financière destinée à inspirer encore plus de confiance dans le crédit de la France, il eût pu précipiter les choses et battre le fer pendant qu'il était chaud. Il fut, pour les raisons que nous connaissons, obligé d'attendre la loi de finances de 1817 pour demander le gros emprunt, inévitable du reste. Nous avons dit qu'avec la nouvelle Chambre et la nouvelle commission des Finances, il se trouvait en meilleure posture que l'année précédente. Il présenta donc son projet d'emprunt de 30 millions de rentes à faire suivant le procédé qui lui paraîtrait le plus avantageux. De Villèle, de Labourdonnaye et leurs amis politiques intervinrent dans la discussion pour demander que le traité passé avec les soumissionnaires fût examiné par les Chambres.

De Villèle prétendit que le ministère seul, sous sa propre responsabilité, ne pouvait faire une opération de cette importance. En réalité l'orateur de l'opposition connaissait le traité passé entre Corvetto et les banquiers Baring et Hope. Un anonyme lui en avait fait parvenir une copie par la poste. Il savait donc à quoi s'en tenir « malgré le secret d'une convention qu'on tenait à cacher soigneusement au public ; mais l'opposition est toujours bien servie par les mécontents, les

jaloux ou les ennemis du pouvoir (1) ». C'est sur ce document qu'il appuya toutes ses critiques en essayant de démontrer que le taux auquel était contracté cet emprunt était beaucoup trop onéreux, que c'était là un exorbitant sacrifice imposé par les étrangers. Il alla même jusqu'à critiquer le recours au crédit des banquiers étrangers. C'est à cette occasion que M. de Barante, directeur des contributions indirectes, commissaire du gouvernement, déclara, très justement dans sa réponse, que « les écus n'avaient pas de patrie ».

L'attaque fut vive. De Bonald (2) demanda s'il était aussi essentiel qu'on le prétendait de relever le crédit public? Corvetto, à son tour, défendit son projet. Suivant lui, il était impossible de faire discuter l'emprunt dans les conditions où l'on se trouvait par une Chambre de 300 membres. Et puis les banquiers contractants consentiraient-ils à livrer leurs propositions aux hasards d'une discussion publique? Au reproche que l'on allait emprunter à un taux élevé, Corvetto répondit par des exemples tirés de l'ancien régime. N'avait-on pas, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, payé des intérêts de 11 et 12 % pour des emprunts d'État? Et il citait l'exemple de Pontchartrain et de Desmarets qui n'avaient point reculé devant le taux de 24 % et, en certains cas, de 50 %. Il était difficile, du reste, de s'adresser aux capitalistes français peu disposés à prendre de si grosses responsabilités. Les fonds avec lesquels ils travaillaient n'étaient-ils pas utilisés par le commerce et l'industrie? Pouvait-on, sans nuire au développement économique national, garantie de la bonne rentrée

(1) *Mémoires* du Comte de Villèle, t. II, p. 205.
(2) Calmon, *Hist. Parlement. des Finances de la Restauration*, t. I, p. 163.

des impôts et du crédit de la France, les retirer d'un milieu où ils rendaient tant de services?

Ce n'était certes pas avec des discussions de cette sorte que l'on pouvait amener les banquiers étrangers à diminuer leurs prétentions pour les traités qui n'étaient point encore arrêtés avec eux dans leurs grandes lignes. Après le discours de Villèle et alors que l'on en demandait l'impression à six, puis à trois exemplaires, le baron Louis s'y était opposé en déclarant que ce discours, par sa nature, ne pouvait « que nuire au crédit public et effrayer les hommes disposés à prêter au gouvernement » ajoutant qu'il n'y avait aucune raison « d'accorder une faveur particulière à ce discours » au moment où l'on était obligé de faire appel aux capitalistes (1).

Enfin Corvetto eut toute latitude de traiter au mieux des intérêts de l'État. Pouvait-il placer directement, par des ventes de détail successives, ces 30 millions de rentes dans le public ? Le marché de Paris n'était pas suffisant pour absorber une somme aussi considérable et il eut été désemparé si une tentative de ce genre y avait été faite, dans des proportions même modestes. Corvetto avait tâté le terrain; il ne l'ignorait pas. Laffitte lui-même, en pleine Chambre, avait déclaré que les capitalistes français participeraient bien à l'emprunt mais que « si les capitalistes étrangers venaient à se retirer de l'opération, elle manquerait » (2). Corvetto savait, qu'en de pareilles circonstances, Pitt s'était adressé à des banquiers intermédiaires, et il avait lui-même le souvenir très récent d'une négociation sur

(1) Séance de la Chambre du 6 février 1817, *Monit. Univers.* du 8 févr. La proposition fut repoussée. L'impression, comme pour les autres discours, eut lieu à un exemplaire.

(2) Séance de la Chambre du 3 mars.

les places de Hambourg, de Londres, et d'Amsterdam, des 6 millions de rentes dont l'émission avait été autorisée en avril 1816. De plus, pour arriver à faire les versements convenus, aux dates promises, à des gens soupçonneux comme l'étaient certains représentants des Alliés, notamment ceux de la Prusse, il était nécessaire d'assurer ces paiements par des maisons habituées à ces sortes d'opérations. D'un autre côté ces banquiers avaient intérêt à maintenir, sur les différents marchés où s'exerçait leur influence, le cours des rentes dont ils se chargeraient, afin de les écouler avec bénéfices.

Les pourparlers avec Labouchère et Baring furent, nous le savons, assez pénibles au début. Ceux-ci ne tenaient pas à prendre « ferme » l'emprunt ou, du moins, ils faisaient mine d'être très effrayés par cette opération. Devant leur résistance, le duc de Richelieu, inquiet du résultat de ces négociations et peu habitué aux discussions d'hommes d'affaires, était d'avis de céder à leur demande qui consistait à placer l'emprunt à vendre les titres moyennant une commission. Il n'entama point cependant la résolution de Corvetto. Celui-ci tint bon, très probablement encouragé par le baron Louis, en relation avec beaucoup de banquiers et en mesure de savoir jusqu'où l'on pourrait aller avec les maisons Hope et Baring. C'est alors que Corvetto leur proposa de prendre l'emprunt par paquets successifs. Un premier traité (1) concéda à ces banques un peu plus de 9 millions de rentes 5 p. 100 au prix de 52 fr. 50. Ajoutons que l'on discuta sur le fait de savoir si l'on ferait l'emprunt sous son taux réel — ce qui donnait à ce prix 9, 14 p. 100 — ou sous le taux nominal. Hope

(1) 10 février 1817.

et Baring firent une condition *sine qua non* du taux de 5 p. 100 nominal.

Après cette opération, la rente monta de 5 francs. Le lendemain du jour où le succès fut assuré, les gens de Bourse qui raillaient Corvetto avant l'opération, la déclarant impossible en raison de l'abaissement du crédit de la France, prétendirent qu'eux, l'eussent traitée à de meilleures conditions. Il en est toujours ainsi dans les moments difficiles. Au mois d'avril, nouveau traité. Un peu plus de 8.620.000 francs furent négociés par les mêmes banquiers, au prix de 55 fr. 50. Successivement, à mesure que la rente montait, les traités passés avec Hope et Baring la portaient à un prix plus élevé. Le 22 juillet 1817, 9 millions de rentes leur furent vendues au prix de 61 fr. 50. Plus tard, en 1818, pour finir le solde de l'indemnité de guerre, les mêmes banquiers traitèrent pour 12.313.000 francs de rentes au prix de 64 fr.50. En l'année 1817, Corvetto obtint près de 302 millions de francs en vendant des rentes au taux moyen de 56 fr. 50.

On lui a reproché d'avoir négocié les derniers emprunts, à trop bon marché. Etait-il possible de provoquer, à ce moment, la création d'une « compagnie » de banquiers pour la faire entrer en concurrence avec Hope et Baring ? Il est assez difficile de se prononcer aujourd'hui sur ce point (1). La vérité est, qu'à la suite du premier traité, les Alliés prirent confiance dans Hope et Baring, et que cette confiance facilita l'adoption, par le congrès d'Aix-la-Chapelle, des mesures de paiements anticipés qui devaient permettre l'évacuation de notre

(1). M. Paul Leroy-Beaulieu estime qu'il faut imputer les bas cours auxquels furent négociés ces emprunts non pas au mode de négociation, mais aux circonstances où se trouvait alors la France. *Traité de la Science des Finances*, t. II, p. 391 (Félix Alcan).

territoire par les troupes d'occupation, et cela deux ans avant la date ultime fixée par le traité de 1815.

Corvetto répondit à ces critiques en montrant que les capitalistes qui avaient prêté à l'Etat anglais en 1814, avaient réalisé un bénéfice de 25 p. 100, double de celui obtenu par Hope et Baring dans les emprunts français. Cependant il est certain que l'action personnelle du négociateur est considérable en de pareilles discussions et que Corvetto n'avait pas l'expérience et l'autorité en ces matières, d'un baron Louis par exemple, pour se défendre contre les exigences de financiers fins et adroits.

VII

Il eut recours aussi à un autre mode d'emprunt, le premier qui ait eu lieu sous cette forme en France : l'emprunt par souscription publique. A vrai dire ce fut plutôt une forme bâtarde de souscription publique, si on la compare à celles de nos jours. Pour les besoins de l'exercice budgétaire de 1818, Corvetto avait été autorisé à émettre pour 14.600.000 francs de rentes. A la Chambre, on avait voulu exiger de lui qu'il consentît à inscrire, dans la loi d'autorisation, le principe de la concurrence. Il s'y refusa. Cependant il promit de provoquer le concours des capitalistes, autant qu'il le pourrait. Il alla beaucoup plus loin que l'on ne pouvait s'y attendre et organisa une souscription sur le plan suivant, exposé dans un avis public le 9 mai 1818. Tout le monde pouvait souscrire, mais pour un chiffre qui ne devait pas être inférieur à 5000 francs de rentes. La souscription devait être fermée le 27 mai. Le prix de l'emprunt ne devait être fixé qu'ultérieurement. Enfin, après le relevé de l'ensemble des souscription, le mi-

nistre des Finances porterait à la connaissance des souscripteurs la quantité de rentes qui leur était accordée. Les versements étaient fixés à des intervalles égaux — de mois en mois — du 6 juin au 7 décembre. Faisons remarquer que 5 p. 100 d'escompte étaient accordés à ceux des souscripteurs ayant opéré des versements anticipés. La souscription dépassa toutes les prévisions. Au lieu de 14.600.000 francs la somme de rentes souscrites dépassa 163 millions. Tous les départements, même les plus éloignés, y avaient pris part. En présence de ce succès, on élimina les souscripteurs étrangers. On opéra ensuite un triage des souscripteurs Il souleva beaucoup de critiques. L'emprunt fut négocié à 66 fr. 50 et produisit 197 millions.

Malgré les apparences, cet emprunt ne fut pas, comme on dit aujourd'hui, « classé » dès le début. Il avait été, en grande partie, souscrit par des spéculateurs désireux de réaliser des bénéfices comme intermédiaires par le placement des titres dans le public à un prix plus élevé que celui de l'émission. On s'en aperçut bien quelque temps après, lors de la crise qui éclata et dans laquelle Corvetto eut une part certaine de responsabilité. Il s'agit des facilités qu'il offrit aux spéculateurs, et de l'intervention du Trésor à la Bourse qu'il ordonna. Son but était de faire monter la rente. Voici pourquoi.

Le gouvernement désireux de négocier, au Congrès d'Aix-la-Chapelle, l'évacuation complète de notre territoire par les troupes alliées, recherchait les moyens financiers de solder notre dette aux puissances, condition de cette évacuation. Après comptes faits, le reliquat s'élevait à 265 millions. On résolut alors de négocier 165 millions de ce capital, toujours sous forme de rentes 5 p. 100 à Hope et à Baring, et de remettre aux puissances 100 millions de rentes au cours coté au

moment de la signature de ce traité. Il y avait donc intérêt pour Corvetto à voir monter le cours de la rente.

La Banque de France fut la complice imprudente de cette spéculation (1). Elle consentit de nombreuse avances sur les certificats de souscription; et ensuite elle admit à l'escompte, sans difficultés, des effets qui n'avaient rien de commercial et dans lesquels on pouvait reconnaître du papier de crédit ou de circulation créé par les banquiers en vue de se procurer des disponibilités. Les sommes ainsi sorties de la Banque furent considérables (2). Un spéculateur Hollandais, Burenbrock, trouva moyen d'en tirer de nombreux millions. D'un autre côté Corvetto, ayant versé aux souscripteurs qui avaient payé par anticipation, environ 550.000 francs d'escomptes, voulut les regagner. Le Trésor avait malheureusement, à la suite de toutes ces facilités données pour les versements à effectuer sur l'emprunt, beaucoup trop d'argent en caisse. Le ministre l'utilisa en prêtant d'assez fortes sommes sur reports. De plus, à ce moment, la Prusse et la Russie faisaient elles-mêmes des emprunts, attirant ainsi chez elles le numéraire dont elles voulaient disposer, et, provoquant encore sa raréfaction.

La crise éclata, en octobre, très grave à Paris, avec contre-coup sur les autres places; le cours de la rente qui était monté peu à peu de 5, 6, 7 et 8 francs baissa tout d'un coup de 7 ou 8 points. La Banque de France, dont l'imprudence avait été si grande, prit une mesure

(1) Dans une brochure que nous avons analysée dans notre étude sur Ouvrard (V. plus haut) celui-ci, en avril 1818, avait parfaitement prévu cette intervention de la Banque dans l'emprunt projeté alors.

(2) Voir *Les Finances de la France sous la troisième république*, Léon Say, t. III, p. 155. La Banque de France avait prêté 25 millions sur certificats d'emprunt et 27 millions sur du papier de crédit. En six semaines son encaisse avait été réduite de 117 millions à 37 millions.

bien plus susceptible d'aggraver la crise que de la conjurer : elle déclara réduire à 45 jours l'échéance maxima des effets qui était normalement de 3 mois. Une fois pris dans l'engrenage, Corvetto dut continuer ses prêts; il les porta jusqu'à 38 millions de francs. Ce n'était qu'un prélude, car bientôt il acheta directement des rentes pour en soutenir le cours. A ce jeu, il fit perdre à l'État plus d'un million et demi (1). Comme il aurait dû le prévoir, s'il eût été plus expérimenté en ces matières, l'intervention du Trésor à la Bourse ne pouvait, encore cette fois, produire aucun effet utile. Il avait devant lui l'exemple de Mollien et ne sut pas en profiter. Il n'a pas pu, en tout cas, invoquer l'excuse du ministre du Trésor de Napoléon, car il n'agit point en cette circonstance malgré lui et sous la pression d'un ordre.

Il est à croire que Corvetto fut, en ces difficiles circonstances, fort mal conseillé. Sans principes économiques et financiers, se fiant trop à l'idée que les questions devaient se résoudre au jour le jour, sous l'impulsion des faits apparents, il subit sans résistance la suggestion d'empiriques peu éclairés. Les hommes versés dans les Finances comme Baring et, d'un autre côté, Wellington, qui fut alors très mêlé à toutes ces négociations financières, ne s'étaient point trompés sur les causes de la crise et sur la manœuvre entreprise par Corvetto pour faire monter la rente en vue du paiement qu'il devait faire aux Alliés au moyen de cette valeur. Il ressentit un gros chagrin des critiques dont il fut l'objet, à cette occasion. Ce fut un coup très rude pour lui de voir une œuvre, en somme honorable, pour laquelle il

(1) Ces opérations une fois liquidées, il en résulta, par suite de la plus-value des rentes achetées au compte de l'État, que toute balance faite, il resta un bénéfice.

avait dépensé tant de puissance de travail, tant de bonne volonté et d'énergie, se terminer malheureusement par une faute dont les conséquences étaient si retentissantes. Sa santé, altérée déjà par les fatigues de toutes sortes, fut profondément atteinte dans ses œuvres vives à la suite de ce dernier événement. C'est alors qu'il donna sa démission et quitta le pouvoir, pauvre, après avoir négocié des emprunts pour des sommes considérables (1).

(1) Corvetto, en tant que ministre, eut à plusieurs reprises des rapports avec la Banque de France, en ce qui regarde les services de la Trésorie et celui de l'amortissement. Ils n'offrent rien de particulier. Mais c'est sous son ministère que fut admise la réduction du capital de la Banque de 90 millions à 68 millions. Cette réduction fut l'objet d'une brochure publiée par Ouvrard, en avril 1818, et dont nous nous sommes occupés dans notre étude sur ce financier. Il ne semble pas que Corvetto en ait tenu compte — bien qu'elle contienne de très intéressantes critiques touchant les remaniements qu'il fit à la Banque, sur la réclamation des régents.

JACQUES LAFFITTE

I

LA VIE DE LAFFITTE

Jacques Laffitte appartient à la catégorie des financiers formés par les affaires. Il a été le fils de ses œuvres. Son intelligence vive, son esprit d'ordre, sa compréhension des questions de crédit en firent, d'abord sous le premier Empire, un des plus riches banquiers de Paris. Homme d'action, il entra dans la politique sous la Restauration et n'eut pas lieu plus tard de s'en réjouir. Nul n'a inspiré plus de confiance méritée par son désintéressement, par sa haute probité et la noblesse de ses sentiments. Il était comme Ouvrard, quoique à un degré certainement moindre, de la race des imaginatifs. Malheureusement, il s'est plus occupé, pendant un assez long temps de sa vie, de politique proprement dite que de politique financière. Ses conceptions en matière de finances n'offrent pas une originalité très particulière et bien tranchée. Il ne redoutait pas, toutefois, les idées hardies et a été l'un de ceux qui ont eu la perception la plus nette du rôle que devait jouer le crédit dans l'évolution industrielle dont il a vu les premières manifestations.

M. Guizot l'a jugé, à certains égards, avec la sévérité d'un adversaire politique. Après avoir fait, en une esquisse rapide, le portrait peu flatté de Dupont de l'Eure, il écrit (1) : « M. Laffitte devait à de tout autres causes sa popularité ; il avait bien plus d'esprit, et un esprit plus libre, plus varié, moins commun que celui de M. Dupont de l'Eure. Homme d'affaires intelligent et hardi, causeur abondant et aimable, soigneux de plaire à tous ceux qui l'approchaient et bon pour tous ceux qui lui plaisaient, il était toujours prêt à obliger tout le monde. » Mais, ces qualités rapidement constatées, M. Guizot passe aux défauts sur lesquels il s'étend avec plus de complaisance. A ses yeux, Laffitte « n'avait pas d'idées générales arrêtées, point de parti pris et obstiné ; » il était mené « plus par la vanité que par l'ambition : » il mêlait « la fatuité au laisser aller et l'impertinence à la bonté ; » enfin c'était « un vrai financier de grande comédie engagé dans la politique comme ses pareils de l'ancien régime l'étaient dans les goûts mondains et littéraires. » Cette appréciation à l'emporte-pièce du caractère de Laffitte ne nous paraît pas précisément exacte. Laffitte ne fut pas le talon rouge qu'essaie d'en faire M. Guizot. Sa psychologie était beaucoup moins compliquée. Ses succès dans les affaires, pendant la première période de sa vie, lui avaient donné une assurance et une confiance optimiste qu'il serait injuste de confondre avec de la présomption. Il avait fortement contribué à fonder la monarchie de Juillet et à faire arriver au pouvoir des hommes au milieu desquels ce « parvenu » se trouva bientôt comme dépaysé. Il connut alors, non seulement l'insuccès, mais aussi l'adversité. Sa fortune, dont il usa souvent avec une

(1) *Mémoires*, t. II, p. 44.

belle générosité, lui suscita beaucoup d'envieux ; la fidélité à ses principes lui causa de grosses déceptions, et la politique lui fit de nombreux ennemis. C'est la rançon de tous les hommes publics. Elle fut cependant plus forte pour lui que pour beaucoup d'autres. On l'a, peut-être, trop accusé de vanité ; il n'a jamais voulu accepter ni titres, ni honneurs ; mais il a eu la faiblesse d'aimer la popularité. Il présente un mélange assez contradictoire, en apparence, d'habileté et d'ingénuité. Il est, en matière de finances, un esprit avisé et curieux, alors que, au point de vue politique, il a une psychologie assez courte, éclairée trop tard par l'expérience. Un sceptique malveillant dirait qu'il n'apprit point assez tôt à mépriser les hommes.

Il est intéressant à étudier à beaucoup d'égards, et dans son caractère et dans son œuvre ou, plutôt, dans l'influence qu'il exerça ; car, lui aussi fut un des ouvriers les plus actifs et les plus remarqués de cette période de transition, où l'on reconstitua notre administration financière et où l'on jeta les premières bases du crédit public moderne. Il a laissé peu d'écrits (1) ; il a prononcé, en revanche, un certain nombre de discours, où sont résumées les doctrines sur lesquelles il appuyait ses opinions.

I

Jacques Laffitte est né à Bayonne le 24 octobre 1767. Il était fils d'un artisan. Son père, maître charpentier, dont la famille était nombreuse, ne put faire donner à ses enfants qu'une instruction primaire fort restreinte.

(1) Le plus important est la brochure : *Réflexions sur la réduction de la rente et sur l'état du crédit*, dont nous nous occupons plus loin.

Il se trouva donc obligé, très jeune, de travailler comme ses frères, pour gagner sa vie le plus tôt possible. Placé d'abord à quatorze ans chez un notaire, il abandonna bientôt le papier timbré pour entrer dans une maison de commerce, y prit le goût des affaires, et, vers les vingt ans, manifesta le désir d'aller tenter fortune à Paris. Ses parents ne furent pas favorables à ce projet. Sa mère, surtout, redoutait pour un fils si jeune l'éloignement du foyer familial. Il est peu probable que les craintes d'un bouleversement politique, — on était en 1788, — aient déterminé cette opposition des parents de Laffitte au départ de leur fils. Arthur Young, qui voyageait alors en France, rapporte que, dans des provinces peu éloignées de Paris, comme le Bourbonnais, par exemple, les esprits ne semblaient point s'attendre à une révolutien si prochaine. La vocation irrésistible de Jacques Laffitte, l'attraction de la capitale, lui firent convaincre sa famille. Il était déjà, du reste, malgré son âge, économe et rangé.

Il partait de Bayonne, plein d'espoir, avec une recommandation de son patron, le commerçant, pour M. Perregaux, banquier à Paris. Celui-ci l'accueillit tout d'abord froidement. Si l'on en croit une légende fort répandue, et qui pourrait s'appliquer à toute autre personne dans les mêmes circonstances, Laffitte aurait dû. au soin qu'il mit à ramasser une épingle dans la cour, en sortant de chez le banquier, l'heureuse chance d'être rappelé et accepté. Il est plus simple et plus naturel de croire que sa mine éveillée, son intelligence et son ardent désir de se faire une place au soleil, avaient frappé Perregaux. Il entra donc à cette banque, comme un débutant, avec de modestes appointements. Il apprit vite le métier. Les maisons de cet ordre avaient, à cette époque, un personnel très peu nombreux, et

chaque commis, dont la spécialisation du travail n'était pas alors étroitement limitée, pouvait suivre les diverses opérations auxquelles il collaborait. Laffitte se distingua bientôt de ses camarades de bureau, non seulement par son zèle, mais encore par son initiative et ses rares aptitudes à comprendre les combinaisons de banque. Le temps passé chez le commerçant de Bayonne avait été, pour lui, une école profitable. Ouvrard avait commencé de même par le négoce. C'est un excellent noviciat pour qui veut bien connaître les opérations de crédit auxquelles se livrent les banques, plus particulièrement adonnées à l'escompte, comme l'était celle de Perregaux. Le moment était favorable aussi pour révéler les qualités maîtresses de Laffitte. Les difficultés que rencontrait le crédit, au milieu de la crise des affaires provoquée par la Révolution, exigeaient, pour être résolues, outre des connaissances techniques, de l'ingéniosité, c'est-à-dire de l'imagination, et de la décision, c'est-à-dire du caractère. Dans cette bataille, le commis de Perregaux gagna ses premiers galons. Il avait la chance d'être près d'un patron auquel ses employés n'étaient point indifférents. Perregaux eut, en effet, le mérite de diagnostiquer la valeur de Laffitte, de le récompenser dès les premières années, et de lui ouvrir toutes grandes les portes d'une carrière fermée, à cette époque surtout, à des hommes d'une aussi modeste origine.

Les anecdotes ne manquent pas sur les hommes que leur génie ou leur talent et la fortune ont conduits aux plus hautes situations. Elles abondent sur Laffitte. En voici une racontée par Joseph Garnier (1) sur la façon dont s'y prit Perregaux pour augmenter les appointe-

(1) *Dictionnaire d'économie politique*, Ch. Coquelin et Guillaumin (Félix Alcan).

ments de son commis. Nous la reproduisons, parce qu'elle présente un innocent petit stratagème dans le goût de l'époque et dans la manière de Franklin. Perregaux, après avoir examiné un jour les états de situation de sa banque, prévint son commis qu'il avait découvert une erreur. Celui-ci se mit aussitôt à la chercher. Après avoir vérifié toutes les balances des comptes, il ne la trouva pas. Fort de cette minutieuse vérification, il affirma nettement à Perregaux que la situation était exacte. C'est alors que celui-ci lui aurait dit : « Vous vous trompez, vous portez à mon débit 3000 francs pour vos appointements ; c'est 10000 qu'il faut mettre. Réparez sur-le-champ cette erreur. » Il fut ensuite intéressé dans les affaires de la maison et devint l'associé de son patron. En réalité, il le remplaça bientôt dans la direction de la banque, surtout à partir du moment où Perregaux entra au Sénat impérial. Laffitte donna aux affaires une vive impulsion. Les résultats furent heureux ; les bénéfices s'étendirent et devinrent bientôt les premiers éléments d'une grosse fortune pour le jeune financier.

Le rôle joué par le banquier Perregaux dans la carrière de Laffitte est assurément fort important. Il y a, dans la vie des hommes qui s'élèvent par la fortune, ou le talent, au-dessus de leurs contemporains, une part plus ou moins considérable de chance, et c'en fut une pour Laffitte de rencontrer un patron capable de le comprendre, et assez élevé d'esprit pour donner à son commis la place qu'il méritait. Tout en l'aidant, il servait ses propres intérêts. Il sentait aussi probablement qu'à une situation nouvelle il fallait des hommes nouveaux et, sans se désintéresser des opérations de sa banque, il laissa son associé assez libre de ses mouvements.

II

Malgré les guerres presque continues qui troublèrent la paix de l'Europe pendant les premières années du XIXe siècle, l'industrie, à la suite d'une abondance et d'une variété d'investigations scientifiques inconnues jusque-là, entrait désormais dans une voie nouvelle. Berthollet, Vauquelin, Chaptal, Thénard travaillaient dans leurs laborotoires à préparer le merveilleux essor des industries chimiques, pendant que Vaucanson, Jacquart, les Montgolfier et d'autres encore dotaient la France de leurs inventions. Plusieurs expositions eurent lieu à Paris sous le premier Empire, et chacune d'elles, en dépit des obstacles, marquait un réel progrès. Ce mouvement de recherches n'était pas spécial à la France. En Angleterre, Watt apportait à la rudimentaire machine à vapeur, dont on faisait un rare usage à la fin du XVIIIe siècle, un perfectionnement décisif et qui devait en faire le moteur par excellence de l'industrie nouvelle. Fulton imaginait d'appliquer ce moteur à la navigation et recommençait, dans son pays, aux États-Unis, les expériences tentées à Paris et que la commission chargée de les suivre avait, avec une légèreté inconcevable, trop facilement dédaignées. Comme moteur fixe et comme moteur de locomotion, la machine à vapeur allait être l'élément de la puissance la plus considérable de l'industrie et du commerce modernes. Mais la machine à vapeur exigeant, pour être utilisée économiquement, une production intense, une concentration des entreprises, il était indispensable de grouper des capitaux, d'en provoquer la création et d'ouvrir au crédit et aux affaires de nouvelles voies.

Ainsi, en même temps que la Révolution politique dont l'orage passait sur la France, une autre révolution, latente celle-là et continue, s'effectuait presque sans bruit dans les sciences et surtout dans leurs applications à l'industrie. On ne put guère user de ces éléments chez nous qu'au rétablissement de la paix, vers les premières années de la Restauration. Cependant, les hommes d'affaires perspicaces entrevoyaient déjà, depuis le commencement du siècle, le nouvel avenir économique. Les banquiers, fournisseurs habituels de crédit et de capitaux, avaient à prendre part à ce mouvement et à en assurer le développement régulier. La fonction du banquier est, en effet, dans la production économique, une fonction essentiellement régulatrice. Intermédiaire entre les capitalistes, d'un côté, et les chefs d'entreprises industrielles ou commerciales de l'autre, il ne borne pas étroitement son activité à ce rôle matériel d'emprunteur et de prêteur de capitaux. Le crédit est une sorte de marchandise subtile qui se pèse au poids de l'esprit d'observation, de prévision et de sagesse. Le banquier a pour fonction d'opérer ces délicates pesées. Il voit de plus haut et de plus loin que ses clients, placé qu'il est comme une sentinelle vigilante au carrefour des affaires, d'où il peut les apprécier dans leur ensemble et les juger dans leur marche. Il est donc bien, dans certaines limites. le régulateur naturel du crédit. Il le dispense, ou le restreint, selon l'appréciation qu'il porte sur les entreprises pour lesquelles on le sollicite.

Mais si le crédit présente sous ses différentes formes le même caractère fondamental, il se compose aussi d'éléments fort variables d'où il tire des caractères d'ordre spécial, suivant la nature des opérations auxquelles on le fait servir. Les risques, par exemple,

sont un des éléments les plus importants pour classer ces opérations. Aussi arrive-t-il que certaines banques, désireuses de limiter leurs risques, de prendre les moins dangereux ou de mieux les étudier, limitent leur activité à des opérations déterminées. La division du travail joue, en cette matière, un rôle plus ou moins étendu suivant les pays, leur histoire et leur développement économique. Il est, en Angleterre, des banques dont la fonction consiste essentiellement à n'être que des « caisses communes, » comme on disait autrefois, de commerçants, d'industriels, de rentiers ; à recevoir, à payer pour leur compte, à garder leurs capitaux. Là, le banquier n'administre pas le crédit, il ne court pas de risques. Il n'est qu'un mandataire centralisant une grande quantité d'opérations. Ses bénéfices sont recueillis sous forme de commissions. Les banquiers escompteurs, au contraire, pratiquent le crédit appelé commercial, dont la base est une opération réelle ayant un objet certain. Ici, les risques apparaissent, mais ils peuvent être très limités en raison de l'opération elle-même et suivant l'habileté et l'expérience de la personne chargée de les apprécier. Parfois la banque d'escompte est une banque d'émission, c'est-à-dire qu'elle peut créer et faire circuler une monnaie fiduciaire dont elle est responsable : ce sont des billets de banque. L'opération primitive se complique alors un peu et exige des connaissances particulières.

Il ne s'agit cependant ici que d'affaires déjà faites, d'entreprises industrielles ou commerciales ne demandant au crédit qu'une avance à terme assez court, une aide momentanée pour des opérations constamment ou périodiquement renouvelées. Il n'en est pas ainsi lorsqu'un banquier intervient en fournissant des capitaux pour la fondation d'une entreprise, ou pour

accroître ceux qu'elle possède déjà. Que cette aide, ce prêt de capitaux se fasse par commandite directe, ou que la maison de crédit « place », vende des titres pour le compte de l'industrie qui se fonde ou s'agrandit, il y a là des risques bien plus étendus que ceux du crédit communément appelé commercial et pratiqué sous forme d'escompte. Ces maisons spéciales, dont la fonction est éminemment utile, sont des banques dites de placement ou de spéculation. Elles ne bornent pas, du reste, leurs opérations aux créations d'entreprises industrielles ou de maisons de commerce, elles servent souvent d'intermédiaire aux États pour faire des emprunts publics, ou même leur prêtent directement leurs capitaux ou ceux qu'elles obtiennent du public. Ces prêts consentis par des banquiers aux souverains ou aux États remontent très loin. Les Médicis, les Salviati et les Peruzzi de Florence se livrèrent à ces opérations dont les risques n'étaient du reste pas minces (1).

Dans les vingt-cinq dernières années du XVIIIe et dans les premières années du XIXe siècle, il n'y avait point, à proprement parler, en France, de banques faisant ces grosses opérations de crédit que l'on a appelées depuis opérations de « haute banque ». Les folies de Law et l'écroulement du Système avaient refroidi pour assez longtemps les spéculateurs. L'approche de la Révolution n'était point de nature non plus à les enhardir. Ouvrard, à peu près seul, paraît avoir imaginé, en dehors de ses affaires courantes d'approvisionnement auxquelles il se livrait en sa qualité de fournisseur des armées, quelques combinaisons de

(1) Les Médicis, entre autres, prêtèrent des sommes assez élevées à Edouard IV, roi d'Angleterre, et au duc de Bourgogne qui eut aussi recours à la caisse des Salviati.

spéculation. Il venait, d'ailleurs, en aide au Trésor, lorsque l'on recourait à sa caisse, et faisait payer cher ce genre de services. En réalité, il n'était pas à la tête d'une véritable maison de banque se livrant aux grandes opérations de crédit, mais il fut en relations suivies avec plusieurs banquiers étrangers de cet ordre : entre autres, Baring à Londres et Hope à Amsterdam. A plusieurs reprises, il avait eu recours à eux pour le règlement des achats d'approvisionnements qu'il ne pouvait, en certains cas, effectuer en France.

Les banques dites de commerce étaient, au contraire, assez nombreuses chez nous et particulièrement à Paris. Quelques-unes avaient joint à leur opération principale, c'est-à-dire à l'escompte, l'émission de billets de banque. Le droit d'émission était alors de droit commun et demeura tel jusqu'à l'époque où l'on créa la Banque de France. L'une d'elles, la *Caisse d'Escompte*, dont la fin fut lamentable par suite des faiblesses de ses directeurs à l'égard du gouvernement, avait été fondée en 1776 (1) par deux étrangers : Panchaud et Clouard, avec l'appui moral de Turgot. Panchaud était Suisse et Clouard Écossais. L'Écosse avait déjà produit Law, et c'est de ce pays qu'était aussi le fondateur de la banque d'Angleterre, l'aventurier William Paterson. Beaucoup de banquiers venus de Suisse avaient créé des maisons à Paris dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La plupart appartenaient à des familles protestantes de réfugiés français. La banque Mallet semble avoir de beaucoup précédé les

(1) Elle dura jusqu'en 1793, au milieu de difficultés sans nombre. Elle avait lié son sort à celui de l'État, et cette liaison dangereuse explique suffisamment pourquoi elle tourna mal. Cambon la fit supprimer. Lavoisier fut l'un de ses administrateurs. Léon Say a écrit une précieuse notice historique sur la Caisse d'Escompte.

autres; sa fondation remonte, en effet, à 1723. Il en était de même de la maison Vernes où Necker, – élevé à Genève bien que d'origine étrangère, — était entré en qualité de commis vers 1772. Le futur ministre fit donc, en grande partie, son apprentissage de banquier à Paris. Après avoir amassé quelques capitaux, il fondait bientôt lui-même, avec un associé, une maison dont l'importance grandit vite. Perregaux, le patron de Laffitte, appartenait aussi à une famille de réfugiés français. Il était né à Neuchâtel en 1744. Venu assez jeune à Paris, il y fonda une maison de banque dont, assurent certains biographes, les littérateurs et les artistes furent les clients. Il en eut d'autres certainement, car il fit d'excellentes affaires.

La réputation des banques de Genève était déjà très grande au XVIII[e] siècle. La situation géographique de cette ville, la sorte de neutralité dont elle jouissait et l'esprit de sagesse de ses financiers, en avaient fait un centre très actif d'affaires et de crédit. C'est à cette école que s'étaient formés un assez grand nombre de banquiers de Paris et l'influence avait été bonne : à peu près tous se livraient avec talent et profit aux opérations d'ordre presque exclusivement commercial. On peut s'étonner que des maisons de cette espèce aient pu durer pendant le terrible orage que déchaîna la Révolution. La vie économique du pays était alors réduite au minimum des transactions, sous l'influence déprimante de la guerre civile et de la guerre étrangère. La crise des assignats venait encore augmenter la crise générale. Le crédit, dont toute la raison d'être réside dans la confiance que les engagements pris seront tenus, n'existait que peu ou point, surtout pendant la Terreur. Plusieurs banquiers émigrèrent. Parmi eux Perregaux, devenu suspect, gagna la Suisse et se retira à Neuchâ-

tel, où il demeura jusqu'après le 9 thermidor. Pendant ce temps, Laffitte administrait la banque comme il pouvait, au milieu de difficultés continuelles. Une fois rentré en France, Perregaux reprit la direction de sa maison. A l'exemple de tous les hommes d'affaires désireux de voir régner enfin la paix intérieure, tout au moins, et l'ordre, il fut des premiers à prendre parti pour Bonaparte. Aussi devint-il sénateur. Il contribuait, bientôt après, à la création de la Banque de France dont il fut dès le début, — en février 1800, — nommé régent.

III

Cette digression nous a paru nécessaire pour donner, en un raccourci rapide, une idée de l'organisation des banques à Paris au moment où Bonaparte commença de saisir le pouvoir. Nous savons à quelles opérations elles se livraient plus particulièrement et quel esprit y régnait. La connaissance de ce milieu permet de suivre et de mieux expliquer la carrière de Laffitte, devenu l'associé de Perregaux. Les banquiers d'alors tenaient leur prudence et leur circonspection de leur origine et des événements difficiles qu'ils avaient traversés : école d'expérience dure, mais profitable. Ils n'étaient pas portés, on le comprend, à entrer en relations financières avec l'État. Ils limitaient leurs affaires au crédit commercial. Le Trésor ne pouvait guère compter sur eux. Un jour, Bonaparte, peu de temps après le 18 brumaire, fit inviter les principaux banquiers et commerçants de Paris à se rendre au Luxembourg. Ceux-ci vinrent en assez grand nombre à la réunion dans la matinée du 3 frimaire an VIII. Il s'agissait d'un emprunt de 12 millions. Cette opération importante à ce moment-là, serait aujourd'hui considérée

comme une très mince affaire de trésorerie. Bonaparte ouvrit la séance par une de ces vigoureuses harangues dont il avait le secret pour entraîner ses soldats, et réussit à enthousiasmer ses auditeurs, gens d'ordinaire assez peu faciles à séduire avec des phrases. Tous signèrent. Mais au sortir de la réunion, — dit M. René Stourm, qui nous donne sur ces faits d'intéressants détails, — « les réflexions individuelles tempérèrent l'essor collectif (1). » La souscription des 12 millions promis tomba d'un coup à 3 millions. Perregaux était parmi les banquiers présents à cette entrevue. Ceux-ci de même que les notables commerçants de Paris, n'avaient point, en examinant à tête reposée les conditions de l'emprunt, trouvé les garanties suffisantes pour le souscrire en entier. De là leur prudente retraite dont on n'osa, du reste, leur faire reproche. Bonaparte, même après une assez longue pratique des affaires de cet ordre, traita toujours le crédit comme un ennemi qu'il faut vaincre, ou comme une organisation que le souverain doit manier à sa guise. Sur ce point, cette première déception ne fut pas la seule dont il eut à souffrir.

On voit dans quel milieu avait débuté Laffitte, quelle empreinte il reçut de son éducation professionnelle ; au sens propre du mot : ce devait être celle d'un banquier de commerce. A partir du moment où Perregaux était entré au Sénat, il avait eu à peu près la complète direction de la banque. Lorsque celui-ci mourut, il désigna son associé pour lui succéder et le nomma son exécuteur testamentaire. Le fils de Perregaux demeura ensuite pendant six ans commanditaire de la maison. Ce n'est qu'en 1809 que la banque Perregaux devint la banque Jacques Laffitte.

(1) Voyez *Les Finances du Consulat*, p. 56 et suivantes (F. Alcan).

Vers cette époque, Laffitte fut nommé régent de la Banque de France, et succéda comme président de la Chambre de commerce de Paris à Dupont de Nemours. Il continua de diriger sa banque sans attirer sur lui l'attention publique jusqu'aux événements importants qui marquèrent la chute de l'Empire et l'avènement des Bourbons. Toute cette première partie de sa vie est consacrée aux affaires courantes de sa maison. Il est un banquier adroit et avisé. Sa fortune grandit. Il se distingue de ses confrères par la façon dont il est parvenu à conquérir sa situation, à pénétrer dans un milieu assez fermé aux gens de son origine et de sa condition, et aussi par une certaine manière d'être qui rappelle, à son honneur, l'une et l'autre.

Sa prudence en affaires est doublée d'une loyauté faite d'une véritable noblesse de sentiment. Il jouit de l'estime et de la confiance générales. Quand Napoléon revint de façon si foudroyante de l'île d'Elbe, Louis XVIII, forcé de fuir, remit à Laffitte un dépôt d'argent considérable. C'est à lui aussi que Napoléon, définitivement vaincu après Waterloo, confia les derniers débris de sa fortune, environ 5 millions de francs. Laffitte avait déjà, en 1814, rendu un service plus important encore au duc d'Orléans quittant la France et pressé d'argent. Il lui avait pris, au pair, des titres que d'autres n'avaient point voulu négocier à 20 pour 100 de perte.

En des circonstances plus tragiques, il intervint de sa bourse avec le même désintéressement. Ses biographes n'ont pas manqué de rappeler son beau geste patriotique lorsque, pendant l'invasion, Blücher, installé à l'Hôtel de Ville, menaça de livrer Paris au pillage si on ne lui versait au plus tôt une contribution de guerre de 300 000 francs. La somme n'était pas énorme. Mais, dans l'affolement général, on ne savait où la prendre. Les

caisses étaient vides ; du moins les capitaux-monnaie, demeurés à Paris, ne se montraient pas. La souscription organisée pour trouver ces 300 000 francs s'annonçait mal. Laffitte intervint et mit fin à cette pénible situation en souscrivant, seul, pour sa maison, la somme entière (1). Après les Cent-Jours, alors que ce qui restait de l'armée française refusait d'opérer, vers la Loire, la retraite exigée dans le traité de capitulation, Laffitte, afin d'éviter une catastrophe, avança sans aucune garantie, pour permettre de nourrir ces troupes démoralisées par les privations et les revers, la somme de 2 millions de francs. On ne peut certes pas lui reprocher d'avoir profité de la misère du temps pour exploiter la gêne de l'État, toutes les fois que, dans certaines circonstances pressantes, le Trésor recourut à son aide.

Son désintéressement se manifesta encore quand Louis, commissaire provisoire des Finances, le nomma gouverneur provisoire de la Banque de France, le 6 avril 1814. Toutes les situations étaient, en effet, provisoires à ce moment. Laffitte accepta ces fonctions le lendemain. Il semble avoir été, dans les premiers jours, assez mal accueilli par ses collègues du Conseil général de la Banque dont il faisait partie depuis 1810. On l'accusa de mettre, en tête des lettres de sa propre maison, son titre de « gouverneur provisoire de la Banque de France », puis celui de gouverneur. On se plaignit à Louis. On lui fit remarquer l'inconvénient de faire diriger la Banque par un gouverneur qui possédait

(1) Dans son article nécrologique sur Laffitte, *le National* a raconté ainsi comment se termina ce triste épisode de nos défaites: « On convoque les banquiers ; les banquiers affichent tous leur pauvreté et ils consentent, par grâce, à ouvrir une souscription où celui-ci verse 1 000 francs, celui-là 500 francs, un autre même 150 francs. Laffitte en eut honte ; il déchira la liste et donna la somme entière exigée par Blücher. »

lui-même un établissement de crédit. Le ministre des Finances répondit à toutes ces doléances, en déclarant qu'il partageait, en principe, l'avis de ses interlocuteurs, mais qu'il ne pouvait s'entretenir des affaires de la Banque avec tout le Conseil général et qu'il était plus simple et plus profitable de causer avec l'un de ses membres et particulièrement avec Laffitte, qu'il connaissait depuis longtemps.

Ces préventions se dissipèrent peu à peu. Laffitte n'accepta la fonction de gouverneur qu'à la condition de ne toucher aucun traitement ; il déclara ne pas tenir au titre lui-même et s'abstint de jouir des prérogatives qui y étaient attachées, se contentant de présider le Conseil général. Il avait d'ailleurs, sous l'Empire, demandé l'abrogation de la loi du 22 avril 1806 instituant le gouvernement de la Banque, et le retour à la loi du 24 germinal an XI. Ses ennemis reprirent le projet et le firent voter par la Chambre des Pairs. Mais bientôt il n'en fut plus question. Ces premières difficultés résolues, les relations de Laffitte et des régents se resserrèrent de plus en plus, comme le prouve le témoignage particulier que lui donnèrent ses collègues lorsque, dans les premiers mois de 1820, il quitta sa fonction de gouverneur. On sait à quelle occasion. Député, Laffitte avait gardé son indépendance et combattu la loi contre la presse. Et c'est lors de son départ de la Banque que les régents lui votèrent des remerciements pour le talent, le zèle et le « désintéressement » qu'il avait déployés dans l'administration de cet établissement. On sait que Gaudin le remplaça dans cette fonction.

Sa générosité ne se manifestait pas seulement à l'égard des princes ou des gouvernements dans l'embarras. Il obligea de nombreuses personnes appartenant à toutes les classes de la société, et surtout beaucoup

de gens de lettres. Ce n'est que plus tard que cette clientèle s'accrut d'hommes politiques. Comme on le pense, il n'arriva, par ce moyen, qu'à augmenter le nombre des envieux et à se faire des ennemis. L'ingratitude n'a point de parti. Aussi bien, Laffitte avait-il la psychologie assez courte, à cette époque, et la bienveillance aveugle. Il exerça celle-ci de façon fort discrète, quoi qu'en aient dit ceux dont la discrétion, en ces matières, allait prudemment jusqu'à l'abstention.

Cette première période de la vie de Laffitte est particulièrement calme. Il suit sa carrière de banquier et recueille les honneurs qui en dérivent. La politique va bientôt le prendre, cependant, pour de nombreuses années, et le gouvernement parlementaire l'entraînera dans l'étude des questions nouvelles dont les circonstances et le souci de sa maison l'avaient tenu éloigné. C'est la seconde période de sa vie, plus mouvementée que la première, plus attirante aussi, mais que l'on ne saurait toujours comprendre si l'on ne connaissait l'autre.

IV

Le gouvernement de la Restauration devait se trouver, dès le début, aux prises avec des difficultés multiples, dont les plus difficiles à résoudre étaient les difficultés financières. Le crédit public allait, en quelque sorte, naître et se développer en France sous l'influence dominante de la nécessité. Quel attrait que ces nouveaux horizons pour un homme dont l'imagination était vive et dont la hardiesse avait été jusque-là contenue par les règles prudentes puisées dans son éducation professionnelle et par les habitudes monotones d'un métier dont aucun secret ne lui était inconnu ! Ces luttes vont lui plaire et lui plaire beaucoup trop, car l'action politique

l'envahira et l'entraînera loin de sa voie naturelle. Il n'abandonne pas toutefois l'étude des problèmes financiers ; il y revient toujours, parce qu'il est du métier, et parce qu'il est là sur un terrain qui l'attire et où son passé le ramène.

Aucune considération politique ne lui a fait modifier ses opinions sur tel ou tel problème de cet ordre. Peu lui importait d'être en opposition avec ses meilleurs amis politiques quand il ne partageait point leur avis sur ces matières spéciales. Nous le verrons se ranger du côté de Villèle, lui, membre si déterminé de l'opposition, lorsque ce ministre présenta son projet de conversion. Il écrivit même, à cette occasion, une brochure dont nous résumerons plus loin les idées. Au dire de Béranger (1), M. Thiers, très lié avec Laffitte, aurait collaboré à cet opuscule. C'est, nous semble-t-il, le travail le plus important, — en dehors de ses discours parlementaires, — qu'il ait fait sur une question financière. A ce moment, on l'accusa presque de trahison. Sa popularité, à laquelle il tenait beaucoup, en subit une rude atteinte. Et c'est de propos délibéré, sachant bien quelles seraient les conséquences de son attitude, qu'il soutint avec vigueur le principe des conversions de fonds publics. Plus tard, après la Révolution de Juillet, lorsqu'il était président du Conseil des ministres, il défendit contre Odilon Barrot, et dans l'intérêt du budget, l'impôt du timbre sur les journaux, dont celui-ci demandait la suppression.

Tous les membres marquants de l'opposition, députés, littérateurs, artistes, écrivains politiques fréquentaient chez lui sous la Restauration. Il avait acheté le fastueux château de Maisons, bâti par Mansart sur la rive gau-

(1) Béranger, *Ma biographie, œuvres posthumes.*

che de la Seine, près de la forêt de Saint-Germain. Là se rendaient les chefs du parti libéral : La Fayette, Odilon Barrot, le général Foy, qui était un de ses familiers et auquel il sut venir en aide avec une si délicate générosité ; puis Manuel, Thiers, Mignet. Manuel même mourut à Maisons (1), où il avait été amené par Béranger. Le chansonnier-poète avait fini par se lier étroitement avec Laffitte, malgré son aversion pour les millionnaires. « Jamais je n'ai beaucoup aimé, a-t-il, en effet, écrit dans *Ma biographie* (2), Messieurs de la finance, ni leurs salons dorés, ni leur société bruyante. » Cependant, les affaires de banque et de crédit n'étaient point étrangères au chantre de Lisette. Il avait, pendant plusieurs années, été commis et un commis intelligent, chez son père, qui avait fondé une petite maison d'escompte et de prêt sur gages à Paris. La maison fit faillite en 1798, et ce ne fut point par la faute de Béranger, dont l'esprit éveillé avait prévu cette fin. Paul-Louis Courier, quoiqu'un peu sauvage, se rendit aussi quelquefois à Maisons. C'est là que fut préparée la Révolution de Juillet.

Les financiers ont, de tout temps, aimé et recherché le commerce des hommes de lettres, des artistes et des savants. A cet égard, Laffitte ne faisait que suivre les traditions de ses prédécesseurs et imiter son patron Perregaux, qui avait reçu à sa table Fontenelle, Voltaire, Buffon, d'Alembert et Diderot. A Maisons, les hommes politiques paraissent bien, sous la Restauration, avoir été en très grande majorité.

Laffitte travaillait autant qu'il le pouvait à parfaire son instruction générale. Arago nous apprend (3) que,

(1) Le 20 août 1827.
(2) *Œuvres posthumes.*
(3) Discours prononcé aux funérailles de Laffitte.

déjà dans sa jeunesse, Laffitte consacrait chaque jour deux ou trois heures à la lecture et à l'étude de nos grands écrivains. Molière, paraît-il, était l'objet de sa prédilection. Il savait par cœur plusieurs de ses pièces, et l'on ne s'étonnera point, en raison de son tempérament d'homme droit et généreux, qu'il eût été surtout attiré par *Tartufe*, *le Misanthrope* et *l'Avare*. Il s'était rangé, dans la bataille littéraire très vive déjà entre classiques et romantiques, du côté des classiques. La nouvelle école n'allait guère à son esprit méthodique et précis. D'une manière générale, les hommes qui alors se réclamaient de la Révolution étaient plutôt attachés aux traditions classiques. L'imagination de Laffitte s'appliquait d'ailleurs plus naturellement aux combinaisons financières. Dans les séances les plus agitées des Chambres dont il fit partie, il garda toujours son sang-froid. Ce n'était pas un orateur brillant, comme on les aimait assez à cette époque où l'on mettait quelque solennité et parfois quelque emphase dans les discours. Il parlait avec clarté, sans prétention ; il était, suivant l'expression d'aujourd'hui, un *debater*.

Quelques biographes de Laffitte l'ont fait à tort gendre de Perregaux (1). S'il en avait été ainsi, Perregaux aurait eu moins de mérite à le désigner dans son testament (2) comme directeur de sa maison de banque. Laffitte avait déjà chez Perregaux une situation importante lorsqu'il se maria, en l'an IX, avec une jeune fille de condition modeste, originaire du Havre (3). Il avait

(1) Perregaux avait marié sa fille à Marmont, duc de Raguse.

(2) Perregaux avait un fils auquel il fit suivre la carrière administrative.

(3) Elle s'appelait Marie-Françoise Laeut. Son père était négociant au Havre. Le mariage eut lieu à Paris le 3 prairial an IX. Laffitte avait comme témoins deux de ses frères : Pierre, négocian à Saint-Quentin, et Martin, marin au Port-Liberté (Morbihan).

alors trente-cinq ans et demi, et sa femme seize ans et demi. Lorsqu'il mourut, le 26 mai 1844, à l'âge de soixante-seize ans, celle-ci lui survivait.

Tels sont les traits principaux du caractère de Laffitte et les données sur l'ensemble de sa vie, que nous avons cru utile de grouper avant d'entrer dans l'examen de ses opinions, de ses idées et surtout de l'action qu'il exerça. Cette action et ces opinions ne nous intéressent ici qu'en ce qui regarde les questions financières. Quelques brèves indications, absolument indispensables, nous suffiront sur le rôle politique qu'il joua, au grand dommage de sa situation et de sa fortune.

II

SES IDÉES FINANCIÈRES

I

Laffitte ne fit guère de politique active qu'après la deuxième Restauration. Entré à la Chambre des Députés en octobre 1816, il se mit dans les rangs des libéraux où l'appelaient ses relations et ses tendances. Il n'y prit part, tout d'abord, qu'aux discussions d'ordre financier. Son opposition était discrète. Il en arriva toutefois, bientôt, à se prononcer de façon plus ouverte contre le gouvernement, lorsque, en 1819, furent discutées la loi électorale et la loi sur la presse. A quelques mois de là, le gouvernement le remplaçait dans la fonction de gouverneur de la Banque de France, — qu'il avait acceptée aux conditions que l'on connaît — par l'ancien ministre des Finances de l'Empire, Gaudin. A partir de cette époque, Laffitte combattit avec vigueur

le gouvernement de la Restauration. On sait comment l'opposition, composée, ainsi que toutes les coalitions de cet ordre, des représentants de partis bien différents, fut particulièrement servie par l'intransigeance de certains ministres de Charles X. Laffitte aida à ce mouvement de tout son pouvoir. Il y coopéra par son action directe dans le Parlement et par le secours puissant qu'apportait au parti sa fortune alors considérable. Son château de Maisons était devenu, nous l'avons vu, le lieu où se réunissaient les adversaires du gouvernement.

La Révolution de Juillet survint. Laffitte eut sur les événements des trois fameuses journées et sur leurs conséquences une influence souvent décisive. Une fois le Duc d'Orléans monté sur le trône sous le nom de Louis-Philippe Ier, Laffitte entra, dans le premier ministère constitué, en qualité de ministre sans portefeuille. Il quittait bientôt cette situation secondaire pour prendre, le 3 novembre 1830, le ministère des Finances et la présidence du Conseil. Il ne sut point plaire à la droite de la Chambre et ne parvint pas à conserver les sympathies des libéraux et des républicains. Les uns lui reprochaient d'être trop avancé, les autres l'accusaient de tiédeur. Il ne possédait pas l'habileté politique indispensable dans les manœuvres parlementaires et surtout à un moment où il fallait créer adroitement une majorité avec des éléments si disparates. Presque constamment heureux jusque-là dans ses entreprises et dans sa vie, il avait abordé les nouvelles difficultés qui s'offraient à lui avec un trop confiant optimisme, et il pensait pouvoir les résoudre avec le même bonheur. De plus, il ne se sentait pas soutenu par la Cour où on ne lui reconnaissait pas les qualités d'un premier ministre chargé de diriger la politique générale du pays. Cette

situation ne pouvait durer. Il comprit assez vite qu'il s'était trompé en désirant et en acceptant une situation dont il n'avait pas aperçu tout d'abord les difficultés. Il attendit une occasion de quitter le pouvoir. Elle ne tarda pas à se manifester. Un incident diplomatique (1) fut pour lui un prétexte à abandonner ses fonctions; il remit son portefeuille le 13 mars 1831. Il avait donc été président du Conseil des ministres pendant un peu plus de quatre mois.

L'expérience que venait d'acquérir Laffitte pendant ces quelques années de politique active devait lui coûter cher: s'il n'y perdit pas toutes ses illusions, il y perdit sa fortune. Elle avait, d'ailleurs, été déjà sérieusement ébranlée, lorsqu'en 1824, associé d'une compagnie de banquiers dont nous aurons à nous occuper, il participa à la préparation de la conversion proposée par de Villèle et qui échoua devant la Chambre des Pairs. Les récents événements n'avaient pas amélioré cette situation. En octobre 1830, Laffitte s'était vu obligé de vendre la forêt de Breteuil. Il liquida le reste lorsqu'il eut quitté le pouvoir. Sa situation devint telle qu'une souscription nationale (2) fut ouverte à ce moment afin de recueillir l'argent nécessaire pour lui conserver son hôtel, situé au numéro 19 de la rue qui porte aujourd'hui son nom, et qui s'appelait avant rue

(1) On lui aurait caché une dépêche annonçant l'entrée des Autrichiens dans la Romagne au mépris du principe de la non-intervention qu'il avait proclamé à la tribune.

(2) Le comité provisoire de la souscription comprenait : Odilon Barrot, Mauguin, le général Clauzel, La Fayette, le maréchal Gérard, général Becker, général Excelmans, Cunin-Gridaine, Fulchiron, Barbet de Veaux, Calmon, Gouin, Martell, de Bérenger, Chatelain. Elle s'éleva exactement en capitaux à 417 901 fr. 09 et à 25 892 fr. 80 en intérêts produits par les dépôts faits à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit au total 442 793 fr. 89. Laffitte toucha le dernier versement le 25 décembre 1835.

d'Artois. C'est dans cet hôtel qu'il devait mourir treize ans plus tard. Et comme si ce n'eût pas été assez de toutes ces infortunes, M. L. Belmontet exprima ses condoléances dans une ode qui se terminait ainsi :

> Riche, ruiné de bienfaits,
> Auteur d'un roi, fortune en montant disparue
> Il ne lui reste plus que le nom d'une rue,
> De tous les bonheurs qu'il a faits.

A partir de ce moment, Laffitte tourna toute son activité vers la reconstitution de sa fortune. Et nous assistons ici à une évolution de ses idées sur le crédit, évolution dessinée déjà en 1824, lorsqu'il publia sa brochure sur la conversion du 5 pour 100, et marquée désormais par le genre d'affaires auxquelles devait se livrer la nouvelle maison qu'il fonda, et dont nous parlerons plus loin.

II

Revenons en arrière pour examiner les idées et les opinions de Laffitte en matière de finances publiques. Nous avons indiqué, dans la première partie de cette étude, à quelle école il s'était formé comme banquier, et comment il avait continué Perregaux, tout en étendant les affaires de la maison sans en modifier beaucoup le cadre. On pouvait donc déjà prévoir, avant son entrée dans la politique, quels seraient et son état d'esprit et sa méthode en matière de finances publiques. Il se déclara dès ses débuts à la Chambre, où l'avaient envoyé les électeurs parisiens à la fin de 1816, partisan de la sincérité absolue des évaluations de dépenses et demanda d'accroître encore plus les mesures prudentes en vue de préparer l'emprunt inévitable auquel on allait recourir. Son discours du

7 février 1817, le premier qu'il prononça, ne contient pas tant une critique profonde des moyens budgétaires réclamés par Corvetto, alors ministre des Finances, qu'un exposé de la méthode qu'il considérait comme la meilleure pour faire au crédit, en donnant des gages certains d'une bonne administration des deniers de l'État, un appel efficace et avantageux. A l'aphorisme du baron Louis qui demandait qu'on lui fît de bonne politique pour lui permettre de faire de bonnes finances, Laffitte aurait pu ajouter, en résumant son discours : qu'il faut faire de bonnes finances pour fortifier le crédit de l'État. La situation n'était pas alors précisément brillante. Corvetto évaluait le déficit prévu à plus de 314 millions de francs et demandait, pour le couvrir, la création de 30 millions de rentes qu'il comptait émettre au prix de 60 francs environ. Les charges des deux invasions, celles de l'occcupation d'une partie du territoire par les Alliés, grossissaient considérablement les dépenses. Et les prévisions budgétaires pour les exercices futurs n'offraient pas des chiffres plus consolants. Les déficits des exercices suivants étaient estimés, par Corvetto, pour 1818, à plus de 261 millions; pour 1819, à 253 millions et demi; pour 1820, à plus de 274 millions, soit un total général de 788 millions à ajouter en trois ans à l'emprunt proposé pour 1817. Ce n'était pas tout, d'ailleurs, et Laffitte le démontra facilement en signalant le chiffre de la dette flottante exigible qui s'élevait, pour 1817, à 95 millions, et pour laquelle Corvetto devait recourir à des opérations de trésorerie. Il s'y ajoutait même, grossissant le total jusqu'à la somme de 1 200 millions, quelques autres dettes.

Laffitte, dans son discours, ne s'attarde pas trop aux théories. Toutefois, après avoir indiqué les « deux

moyens pratiques » de subvenir aux charges des États, c'est-à-dire les impôts et les emprunts, il montre, très sobrement, mais avec une grande clarté, les répercussions que produisent les uns et les autres sur la fortune publique. Il se prononce pour l'emprunt proposé, qu'il accepte tel quel, bien qu'il trouve son chiffre trop élevé d'un tiers, parce qu'il croit à la possibilité de faire des économies dans certains ministères dépensiers.

L'idée maîtresse de son discours est de réclamer plus de garanties matérielles et morales à la veille d'une série d'emprunts aussi considérables. Il veut que l'État, au moment où il va s'adresser au crédit pour d'aussi grosses sommes, donne des gages supérieurs à ceux que le projet énumère. La fidélité de l'État à ses engagements est une première condition de confiance. Or, il craint qu'elle n'ait subi quelque atteinte. N'a-t-on point supprimé, comme affectés au paiement de l'arriéré, le produit de 300 000 hectares de bois appartenant à l'État et les revenus communaux? N'est-ce point à ce sujet que Corvetto avait prononcé les mémorables paroles par lesquelles il proclamait que l'honneur de l'État était de respecter avant tout les promesses qu'il avait faites? Puis il définit très bien l'amortissement et s'en déclare partisan à condition qu'il soit appliqué suivant des règles très étroites.

A cette époque, la question de l'amortissement avait déjà, en Angleterre et en France, provoqué beaucoup de polémiques, fait prononcer bien des discours. Les uns y voyaient un expédient dangereux à la suite des exagérations qu'avaient enfantées les doctrines optimistes du docteur Price; les autres le considéraient comme un instrument automatique de résultats certains. Laffitte mit l'opération de l'amortissement au point et montra que son efficacité dépendait surtout

de la sévérité et de la sincérité avec lesquelles elle serait conduite.

Toute son argumentation dénote un esprit prudent et sage. Il songe à tout, et considère l'État comme un particulier, comme un client auquel, lui, banquier plein d'expérience, aurait à donner des conseils. Non seulement il indique les économies à réaliser dans les administrations de la guerre et de la marine, où tant d'errements étaient à réformer, mais il exprime encore le vœu que l'on négocie, pour obtenir des économies de ce côté, le retrait d'une partie des troupes alliées qui occupaient alors le territoire.

Certes, ce discours ne contient pas d'idées très originales et il peut sembler aujourd'hui, aux personnes versées dans les questions financières, que les vérités qui y sont proclamées sont des vérités de La Palisse. Il y aurait cependant profit pour beaucoup de nos contemporains, trop portés à considérer l'État comme une source inépuisable de richesses, à se pénétrer de ces principes, si simples en apparence, de bonne administration financière. L'exposé, malgré le sujet, est d'ailleurs clair et sobre. C'est un mérite pour l'époque où le parlementarisme venait à peine de naître, et où le problème du crédit public n'avait pas encore été discuté en France de cette façon.

M. Thiers qui travailla, quelques années après, avec Laffitte, posséda aussi cette clarté et cette simplicité d'exposition, bien qu'il eût plus fréquemment recours à l'image et à l'anecdote dans ses discours. Il n'était pas du même Midi que Laffitte et avait une culture littéraire bien supérieure à la sienne. Laffitte, il faut de plus le remarquer, avait pour thème de discussion le projet présenté par Corvetto où se trouvaient déjà établis les principes qu'il invoquait lui-même. Néan-

moins, il a le mérite de n'avoir point la superstition de l'État; et s'il fait de la surenchère, comme on dit aujourd'hui, c'est dans le sens de la prudence. Il ne croit point que l'État, parce qu'il est l'État, doive être considéré comme une personne morale à part, pouvant accomplir ce qu'un particulier ne saurait faire, ou du moins pouvant se livrer à toutes les opérations de finances sans tenir compte des principes qui régissent les affaires des particuliers.

III

Peu d'années après, cependant, nous assistons à une évolution des idées de Laffitte sur le crédit en général, et en particulier, sur celui de l'État. Le mouvement provoqué à la Bourse de Paris par les emprunts de la Restauration avait apporté un élément nouveau dans le mouvement des capitaux. L'espoir d'une paix durable, à la suite de longues guerres et de tragiques événements, donnait au commerce et à l'industrie un gage sérieux de prospérité et provoquait la création d'usines, de manufactures et de maisons de commerce. Une sorte de renaissance économique s'affirmait sous l'impulsion générale des découvertes faites dans les sciences et dans les arts. Avec son imagination vive et son tempérament optimiste, Laffitte vit s'ouvrir devant les affaires de vastes horizons. Dans une brochure sur laquelle nous reviendrons souvent, brochure qu'il publia en 1824 et où il défendait le projet de conversion de Villèle, il écrivait : « C'est qu'il n'existe plus aujourd'hui qu'un moyen de faire fortune, et ce moyen, c'est de la gagner par le travail. En 1789, on la chercha dans la rapide élévation des existences qu'un ordre social nouveau faisait espérer; depuis 1800, dans l'armée;

aujourd'hui, on la recherche comme alors, mais dans les arts, les sciences et l'industrie (1). » Il y a, dans ces lignes, comme un vague écho des formules saint-simoniennes où il était dit qu'à la civilisation guerrière et sacerdotale devait succéder la civilisation industrielle. Et cette influence encore presque insensible, mais latente néanmoins, chez Laffitte, se fera sentir plus tard, lorsqu'il abandonnera ses premières idées sur l'amortissement des emprunts d'État, pour considérer ceux-ci comme des dettes bien réellement perpétuelles, comme la dernière des trois phases du crédit public(2).

Au moment où il écrivait la brochure dont nous venons de parler, peu de temps après l'échec du projet de conversion présenté par de Villèle, Laffitte était surtout dominé par l'idée de diminuer les différences souvent considérables, suivant les localités, du taux de l'intérêt en France : si ce taux oscillait à cette époque entre 3 et demi et 4 pour 100, dans les centres actifs comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc. ; dans la plupart des petites villes éloignées des régions industrielles et commerciales, il montait très haut la plupart

(1) *Réflexions sur la réduction de la rente et l'état du crédit*, par Jacques Laffitte, 1824.

(2) Ces trois phases étaient : l'emprunt remboursable par annuités ; l'emprunt perpétuel avec amortissement plus ou moins promis et effectué ; l'emprunt perpétuel qui ne devait jamais être remboursé. Ce dernier type était le type définitif, réalisant le vrai progrès. Les Saints-Simoniens, nous le verrons un peu plus loin, ont eu sur les impôts et sur les emprunts une doctrine très radicale : ils considéraient que tout emprunt d'État étant formé de capitaux oisifs, c'était troubler l'ordre du travail industriel que de lever des impôts pour les rembourser. Ils concluaient donc à l'emprunt perpétuel sans amortissement en affirmant que l'amortissement avait toujours été illusoire et que c'était une injustice de prendre de force, par l'impôt, des capitaux là où ils faisaient besoin pour rembourser des capitalistes incapables de les employer aussi fructueusement.

du temps, au point de devenir usuraire, et d'atteindre 8, 9 et 10 pour 100. Il voyait dans la conversion le moyen de faire refluer des capitaux vers ces parties du pays où ils étaient rares. A son sens, en donnant aux rentiers un intérêt trop élevé, l'État, par une sorte de prime, concentrait les capitaux à Paris. De plus, la réduction des arrérages de la rente devait être une suggestion venue d'en haut, un exemple irrésistible qui entraînerait fatalement, pensait-il, une diminution du taux de l'intérêt là surtout où les capitalistes montraient les exigences les plus irréductibles. Or il avançait « que l'un des plus grands progrès à procurer à un pays, c'est de réduire le taux de l'intérêt ».

Assurément ce taux se réduit bien lui-même sous l'influence des causes économiques ; il ne l'ignore pas et il le dit, mais il fait appel au gouvernement pour hâter les choses. Il voit d'ailleurs très large. Il voudrait que l'on favorisât l'échange dans toutes les contrées où l'on produit, que l'on perçât, dans tous les sens, le pays en aménageant les fleuves, en creusant des canaux, en ouvrant des routes, en construisant des ponts. Il prévoit de même, grâce à la facilité plus grande des transports, l'établissement d'industries dans les centres où les salaires sont encore bas. Le travail naîtra là où on ne l'a pas encore sollicité. L'Angleterre a su ainsi ouvrir des débouchés faciles, chez elle, aux produits de son industrie. A ce moment, Laffitte ignorait que Stephenson venait enfin, après dix ans d'essais, de mettre au point et de rendre pratiquement utilisable la machine locomotive, qui allait révolutionner le monde. Son enthousiasme n'est pas moins grand, toutefois, que s'il eût connu cette grosse découverte.

Tant qu'il demeure sur ce terrain des idées générales relatives à l'expansion du crédit, à la nécessité de créer,

en France, de nombreux moyens de transport et de faire pénétrer partout le mouvement, la vie des affaires, (1) il parle comme un disciple éclairé de J.-B. Say, en démontrant la féconde influence des débouchés tant intérieurs qu'extérieurs. C'est dans le même esprit qu'il s'attaque aux monopoles et aux privilèges. Il y met beaucoup de vigueur. « Ces misérables sophismes, écrit-il (2), si répétés contre tous les mouvements de l'industrie, sont du nombre des vieilles erreurs que la routine oppose toujours à l'humanité, dès qu'elle veut faire un pas. S'agit-il de détruire les monopoles, les privilèges? les monopoleurs, les privilégiés trouvent à démontrer qu'ils protègent le commerce, qu'ils garantissent la bonté des produits, qu'ils font vivre le petit commerçant, le pauvre ouvrier. S'agit-il d'une découverte nouvelle? On ne manque pas de démontrer qu'il vaut mieux payer davantage un produit ancien et inférieur que de délaisser ceux qui en vivent. S'agit-il de machines? elles destituent des bras, elles laissent des ouvriers oisifs et il vaut mieux dépenser plus de temps et plus de force à une même chose que de chercher, pour ce temps et cette force, un emploi nouveau. Toujours enfin, parce que le mouvement dérange çà et là quelques existences attachées au passé, on veut s'arrêter, et on trouve des raisons en faveur de l'ignorance, de la routine et de l'immobilité. »

Toute cette charge à fond de train contre les protec-

(1) Il avait coopéré au début de la Restauration avec Benjamin Delessert — fils d'Etienne Delessert qui avait été l'un des fondateurs de la Royale de 1787 — à la création de la « Compagnie d'assurances maritimes ». Elle obtint bientôt, en 1820, d'ajouter à sa première branche d'assurances, les branches « incendie et vie ». A partir de 1848, elle prit le titre de « la Nationale » (*Notes pour une histoire de l'actuariat* en France, par Albert Quiquet.

(2) *Réflexions sur la réduction de la rente*, p. 160.

tionnistes d'alors pourrait être signée par un économiste libéral. On croirait même lire un de ces vigoureux articles du *Censeur européen*, si éphémère (1), dans lesquels Dunoyer et Ch. Comte défendaient les idées de liberté économique et de liberté politique. Cette influence apparaît même ici nettement. Mais dès qu'il laisse de côté ces théories générales pour examiner, du point de vue technique, les conditions spéciales de la conversion, les arguments qu'invoque Laffitte en sa faveur sont loin d'être convaincants. Hâtons-nous de dire qu'il était, bien qu'ayant pris une part active à cette affaire, d'une entière bonne foi. Le défaut de son raisonnement tenait à une erreur d'appréciation que nous allons indiquer. Pour cela, il nous faut décrire à grands traits le mécanisme du projet de conversion présenté par de Villèle.

Le projet de conversion de 1824 n'avait point une véritable cause financière. De Villèle voyait surtout, dans cette opération, un moyen détourné de faire accepter l'indemnité promise aux émigrés sans trop soulever les protestations de l'opinion publique représentée en cette circonstance par les contribuables auxquels il aurait fallu, sans la réduction proposée des arrérages de la rente, demander de nouveaux impôts. En réalisant, par ce moyen, une économie annuelle de 28 millions sur les arrérages de la dette publique, on créait le gage d'un emprunt futur. On avait donc imaginé la combinaison suivante, suggérée au ministre, assurait-on, par quelques gros banquiers de Londres.

(1) *Le Censeur européen*, fondé en 1814, par Dunoyer et Ch. Comte, — dont le premier journal périodique *le Censeur* avait été supprimé par le gouvernement de la Restauration, — cessa, aussi lui, de paraître en 1819, pour les mêmes raisons : sa publication fut interdite.

Les emprunts faits par la Restauration en vue de payer l'arriéré, les frais de guerre, l'indemnité aux Alliés et tout le cortège des dépenses qui en résultaient, avaient été négociés en 5 pour 100 à des conditions assez onéreuses : c'est-à-dire à des taux très éloignés du pair. Le crédit, à ce moment, n'était pas à bon marché pour notre pays. Les premiers emprunts furent pris par des banquiers étrangers à des prix très bas, 55 et 57 francs. Plus tard, la situation s'étant, depuis les jours sombres de la période critique, sérieusement améliorée, un emprunt fut donné le 10 juillet 1823, à MM. Rothschild frères, au prix de 89 fr. 55 Après ce dernier emprunt qui précéda la conversion, le 5 pour 100 atteignit normalement le cours de 98 francs.

C'est alors que de Villèle entreprit de préparer son opération. Bien qu'il n'eût pas acquis encore une grande expérience financière, il comprit vite la nécessité de mettre, entre le gouvernement et les rentiers, de puissants intermédiaires qui, du reste, s'étaient offerts d'eux-mêmes à garantir l'opération après l'avoir, comme nous venons de le dire, très probablement suggérée au ministre. Une conversion de rentes en France était chose nouvelle si l'on se place au point de vue d'une conversion proprement dite, faite suivant les règles étroites du droit et de l'équité, car on n'avait subi jusque-là que des réductions arbitraires et spoliatrices, et elles avaient trop fréquemment frappé les rentiers pour que le souvenir n'en fût pas encore très cuisant.

La « Compagnie » de banquiers intermédiaires, — on dirait aujourd'hui le « syndicat », — était représentée par trois groupes principaux de maisons, à la tête desquels se trouvaient MM. Baring, Rothschild et

Laffitte; un quatrième groupe se serait joint aux trois premiers sous la direction de M. Sartoris. Cette Compagnie, pour continuer à employer le terme usité alors, comprenait 120 ou 150 maisons. Elle garantissait l'emprunt, c'est-à-dire était prête à rembourser les rentiers qui exigeraient le paiement de leur capital ; elle prenait donc naturellement leur place et par conséquent acceptait les charges de la combinaison proposée. Une fois cette convention arrêtée entre la Compagnie et de Villèle, on se mit à préparer le terrain. Le 5 pour 100 monta assez rapidemnnt jusqu'au pair, le dépassa et atteignit 104 fr. 80. Ce n'était pas une hausse normale. C'est à ce moment que de Villèle fit connaître le mécanisme de sa conversion.

Voici sommairement en quoi il consistait. L'État offrait aux rentiers le remboursement au pair, soit 100 francs par 5 francs de rentes, ou l'échange de leur titre contre un autre titre du taux de 3 pour 100 nominal qui leur était délivré au prix de 75 francs. Ainsi, un rentier, par exemple, possesseur de 15 francs de rente, pouvait, ou exiger de l'État 300 francs, ou prendre en compensation de cette somme, quatre fois 3 francs de rente au prix de 75 francs, c'est-à-dire qu'il ne devait plus toucher que 12 francs de rentes pour le même capital réel. Il perdait donc 1 pour 100 sur l'intérêt, mais on lui offrait l'avantage d'une augmentation du capital nominal, le capital nominal de son nouveau titre s'élevant à 400 francs. En effet, les 3 francs de rente étant vendus 75 francs, il restait 25 francs de marge pour atteindre le pair, soit 25 pour 100. La conversion devait porter sur un capital de 2 800 millions. La Compagnie, en paiement de son intervention, devait toucher l'intérêt à 1 pour 100 de ce capital pendant quinze mois, c'est-à-dire la somme de 35 millions.

Il n'est pas besoin d'y regarder de très près pour voir combien cette conversion était aléatoire. Tout d'abord, la réduction de 1 pour 100 opérée sur le taux réel de la rente ne se trouvait pas légitimée par le prix de 104 fr. 80, en admettant même que ce prix fût normal. Or, on était artificiellement parvenu à ce chiffre grâce à l'intervention puissante de la Compagnie. A s'en tenir même au simple calcul, la rente à 104 fr. 80 rapportait 4,77 pour 100. La réduction indiquée aurait donc dû être plutôt d'un demi pour 100. On comptait, il est vrai, sur l'appât d'un accroissement de capital, accroissement d'un tiers du capital primitif, comme nous l'avons vu. C'était d'ailleurs la première fois qu'on se livrait, en France, à une opération de cette nature, et l'on ne savait guère, en réalité, vers quel résultat on allait. Un terme de comparaison manquait, en effet, car il n'y avait pas alors d'autre rente française que le 5 pour 100. Il aurait été plus facile de faire des prévisions si un type de rente de 4 pour 100 ou de 4 et demi pour 100, par exemple, eût existé.

L'opinion publique, inquiète pour toutes ces raisons, ne se montrait guère favorable à l'opération, et les rentiers, si souvent leurrés, ne paraissaient aucunement disposés à se laisser séduire. Malgré l'opposition assez vive qui fut faite au projet, la Chambre des Députés, guidée surtout par des considérations politiques, suivit aveuglément de Villèle. Il n'en fut pas de même à la Chambre des Pairs où la conversion échoua.

Notons en passant que Laffitte imagina, lui aussi, en vue de ne point trop effrayer les rentiers, un système d'ailleurs fort ingénieux. Il proposa la création de deux grands livres de la Dette Publique, l'un en rentes 3 pour 100 normalement négociables, l'autre en rentes 5 pour 100 immobilisées. Pendant un délai déterminé,

les porteurs de 5 pour 100 auraient eu la faculté de demander des inscriptions en 3 pour 100 à 75 francs. Après ce délai, ils ne pouvaient plus obtenir l'échange de leurs titres que contre du 3 pour 100 au pair. Enfin, tout titre 5 pour 100, présenté au bureau des mutations et transferts, pour une autre cause que celle de succession en ligne directe ou d'un avancement d'hoirie, devait être converti d'office en 3 pour 100 au pair. L'État n'offrait donc pas le remboursement immédiat; il était différé pour un temps plus ou moins long. Quant au Trésor, il ne se serait pas trouvé beaucoup plus allégé de ses charges en capital. On fit à ce nouveau système un mauvais accueil, et l'on ne s'y attarda point. Toutefois, la combinaison, bien que ne tenant pas assez compte de l'état de l'opinion et présentant des points très critiquables, témoigne d'une réelle souplesse d'imagination.

IV

C'est pour expliquer sa conduite, en cette circonstance, que Laffitte écrivit sa brochure sur la réduction de la rente. Non seulement il s'était déclaré partisan de l'opération, mais encore il avait fait partie de la Compagnie chargée de la faire réussir, et il se trouvait, sur cette question, en opposition complète avec ses amis et ses coreligionnaires politiques. Nous avons dit comment il envisagea le problème. Il croyait, en réduisant la rente, arriver mécaniquement à réduire le taux de l'intérêt dans les régions du pays où se pratiquaient de gros taux usuraires. Il pensait faire refluer vers ces marchés isolés, livrés à la tyrannie financière des capitalistes locaux, les fonds que n'attirerait plus l'appât du gros intérêt de 5 pour 100. Il partait du principe

que la conversion était possible et devait réussir sans aucun accroc. Il répète continuellement que le taux des escomptes en banque étant de 3 et demi à 4 pour 100, l'État ne doit pas payer à ses créanciers plus que les industriels et les commerçants ne paient aux leurs. Le raisonnement est spécieux ; il repose sur ce postulat, admis par Laffitte, que l'État français, à ce moment-là, présentait les garanties les plus sûres.

Il vante beaucoup l'avantage des rentes, la facilité de leur négociation, l'absence de tout risque. Il oublie que, s'il n'y a pas de cloison étanche entre les compartiments ou genres d'emplois vers lesquels se dirigent les capitaux, il y a cependant des différences marquées par la nature des opérations et leurs risques. Les capitalistes dirigeaient vers les banques, vers le crédit commercial, beaucoup de fonds parce que les affaires s'accroissaient et qu'une sorte de réveil des forces productives avait succédé à de longues années de guerres et de crises. Le crédit de l'État, certes, s'était amélioré aussi, mais non pas au point qu'on pût rogner aux rentiers un plein cinquième de leurs revenus.

On connaissait l'arrière-pensée de Villèle. L'économie réalisée par la conversion n'était que le prélude d'une opération destinée à trouver le moyen de payer l'indemnité promise aux émigrés. Ce n'était pas là un emploi reproductif des capitaux tel que le présente Laffitte lorsqu'il parle d'améliorer les voies de communication et de doter le pays de travaux destinés à faciliter les transactions commerciales et le développement de l'industrie. Cette indemnité n'eût pas été employée, selon toutes probabilités, dans l'industrie ou le commerce, et dès lors, il ne restait plus que l'argument de l'influence exercée par la conversion sur le taux de l'intérêt dans les régions à capitaux

rares. Nous venons de voir qu'il était très discutable.

Laffitte se défend d'avoir été conduit à entrer dans la Compagnie par le seul souci de ses intérêts et des bénéfices à réaliser. Il faut assurément croire à ses protestations de désintéressement. Le profit donné par de Villèle aux membres de la Compagnie, et dont le total s'élevait à 35 millions, représentant l'intérêt à 1 p. 100 de 2 milliards 800 millions pendant quinze mois, n'était point aussi considérable qu'il paraissait à première vue, eu égard aux risques très réels courus par les intermédiaires. Ceux-ci étaient au nombre de 130 à 150. Il aurait fallu diviser la somme de 35 millions entre eux tous. Chacun aurait reçu en moyenne, de 230 000 à 270 000 francs, sommes insuffisantes pour compenser tant de hasards. Restaient les chances de gains dans la spéculation ; nous venons de voir qu'elle n'était guère possible, étant données les conditions de la conversion.

Et il n'y avait pas à s'y tromper. Ouvrard, dont on ne saurait suspecter la hardiesse et même la témérité par fois, en affaires, appelle cette opération « un désastreux projet. » La spéculation n'apparaissait pas à Laffitte non plus comme un moyen de réaliser un gain. Suivant ses propres déclarations, il ne jouait point à la Bourse. Il le dit dans sa brochure : « En rapport, par ma profession, avec toutes les professions ; sachant mieux ce qui se passe dans les fabriques et les ateliers que ce qui se passe à la Bourse dont je ne me mêle jamais, j'ai pu juger, de mes yeux, ce que pouvait le travail libre dans son action tranquille et dans ses jouissances (1). »

Les autres associés, surtout Baring, avaient certainement un but plus étroitement professionnel en pre-

(1) *Réflexions sur la réduction de la rente*, etc.

nant part à la conversion. Et c'est là où l'ingénuité de Laffitte se montre entière. Banquier avisé quand il se trouve en face des opérations courantes de la Banque commerciale, il perd pied, n'est plus en complet contact avec les réalités, lorsqu'il envisage des problèmes plus vastes et poursuit des idées de rénovation par le crédit rendu plus facile et par le travail délivré de l'usure. Si les théories qu'il défend sont excellentes, le moyen dont il voudrait faire le levier puissant du progrès économique pour la France est inefficace et peu proportionné au but vers lequel il tend. Cette opération fut d'ailleurs le commencement de sa ruine.

Les États n'ont pas précisément pour fonction d'organiser le crédit en faisant des emprunts. Rationnellement, ils ne devraient recourir à ce moyen facile, mais si dangereux de se procurer des capitaux, qu'en vue de les employer à des travaux utiles ou de les consacrer, dans les limites nécessaires, à la défense du pays. En tout cas, l'amortissement quand on a la force de le mettre en pratique, s'offre, comme le frein indispensable contre l'abus des emprunts. Laffitte, en tant que député ou ministre, a toujours défendu cette opération dont on a, un temps, exagéré, à un degré inouï, la bienfaisante influence. Il paraît avoir modifié ses idées à cet égard lorsqu'il eut quitté la vie publique. L'influence des Saint-Simoniens s'est fait sentir en cette circonstance sur son esprit. Ceux-ci l'avaient attaqué très vivement à l'occasion d'un discours prononcé par lui en qualité de ministre des Finances sur la question de l'impôt et de l'emprunt, lors de son passage au pouvoir. Ce point fort intéressant mérite que l'on s'y arrête un peu.

V

Laffitte, dans ce discours, avait fait remarquer qu'envisagé d'un point de vue particulier, l'emprunt présentait sur l'impôt l'avantage de n'obliger personne à se démunir. Le capitaliste, en offrant ses fonds à l'État, agit de bonne grâce, guidé par son intérêt, puisqu'il espère y trouver profit. Par l'impôt, au contraire, le contribuable se trouve forcé de verser à l'État des capitaux dont il aurait fait un emploi beaucoup plus productif s'il les eût gardés. Enfantin, en partant de l'observation présentée par Laffitte, le critiqua vivement, dans *le Globe*. Il lui reprocha de ne pas demeurer dans la logique, en se déclarant encore, après ces prémisses, partisan de l'amortissement. Cinq articles parurent dans *le Globe* (1). Enfantin en était l'auteur, exception faite pour le troisième qu'écrivit M. Gustave d'Eichthal.

Les Saint-Simoniens avaient, en effet, à l'égard de l'amortissement, une doctrine radicale. Ils soutenaient que l'emprunt apportait moins de trouble que l'impôt « dans l'ordre du travail industriel » parce que l'État recevait, des capitalistes « oisifs », ses prêteurs, des fonds qu'ils ne savaient point faire fructifier intelligemment. Il était donc inutile d'en opérer le remboursement. Car, pourquoi prendre par l'impôt au travail, qui les emploie reproductivement dans l'industrie, des capitaux actifs pour les remettre à des gens décidés à les immobiliser encore dans des placements de fonds d'État? N'est-ce pas donner une prime à cette

(1) Ces articles furent publiés dans les nos du 23 novembre, des 1er, 12, 21 et 27 décembre 1830. On en fit, en 1832, une brochure qui fut éditée par *le Globe* sous ce titre : *Religion Saint-Simonienne; économie politique.*

inertie? Le capital mobilisé, circulant comme un sang vivifiant à travers le réseau des entreprises industrielles et commerciales, n'est-il pas l'élément fécondant par excellence de la vie économique? Pourquoi le détourner de sa véritable destination? Pourquoi rembourser au pair le capital emprunté, alors que l'État n'a touché que la moitié ou les trois quarts du capital nominal? N'est-ce pas avantager par une prime très forte la classe oisive des rentiers? Et puis, l'amortissement n'est-il pas une opération illusoire, de même que les conversions ou réductions d'intérêts? Ce sont là des *jongleries*.

Pour les Saint-Simoniens, l'amortissement et la conversion sont « les actes progressifs d'une sorte de conspiration jusqu'ici *instinctive*, ourdie depuis des siècles contre l'aristocratie guerrière et oisive ». La doctrine est curieuse et hardie, d'autant plus qu'elle s'appuie sur des raisons vraies dans une certaine mesure. Enfantin, comme M. Gustave d'Eichthal, défendait avec beaucoup de vigueur des idées fort justes en montrant quel décevant et dangereux mirage étaient les théories du docteur Price sur l'amortissement, et combien les fantastiques accumulations réalisées sur le papier par les calculs d'intérêts composés pouvaient tromper les esprits les plus prévenus. Déjà, dans une brochure publiée en 1829, M. Gustave d'Eichthal, sous forme de lettres adressées aux membres de la commission du budget de la Chambre, avait exposé et défendu les mêmes doctrines (1) et montré l'insuccès, tout au moins en France, du système de l'amortissement.

(1) Cette brochure est intitulée : *Lettres à MM. les Députés composant la commission du budget, sur la permanence du système de crédit public et sur la nécessité de renoncer à toute*

VI

Les idées de Laffitte sur le crédit s'étaient, avons-nous déjà dit, modifiées sous l'influence du progrès industriel provoqué par les applications des découvertes scientifiques et surtout par la révolution qui commençait à s'opérer dans les transports avec la locomotive et les chemins de fer. Les théories saint-simoniennes très souvent suggestives et parfois fécondes, lorsque l'on savait les dégager des utopies dont elles étaient entourées, ne furent pas étrangères à ses nouvelles conceptions en matière de crédit. Après avoir entièrement liquidé les affaires de son ancienne maison, il résolut de fonder une banque, au moyen de laquelle, suivant une formule dont il usa plus d'une fois et que l'on a employée depuis, il voulait faire pénétrer le crédit dans toutes les classes de la société et « favoriser le développement du commerce et de l'industrie ».

Cet établissement devait s'appeler d'abord « Banque du Commerce et de l'Industrie ». Mais Laffitte fut obligé de renoncer à ce titre. La Banque de France, en effet, très jalouse de son monopole, à cette époque, prétendait à la propriété exclusive du mot « banque ». Elle poussa même, un moment, l'exclusivisme, lors de la fondation des banques départementales, jusqu'à essayer de contester à ces institutions le droit de prendre cette dénomination. Comme cela s'était déjà fait pour certaines maisons de crédit, auxquelles on avait donné le nom de Caisses ou de Comptoirs, Laffitte

espèce de remboursement des créances sur l'État, par M. G.-D.-E., Paris, 1829. Le même auteur publia sur cette même question, en 1838, une autre brochure intitulée : *Observation sur l'opération du remboursement au pair.*

appela sa banque : « Caisse générale du Commerce et de l'Industrie (1) ».

Elle fut fondée sous la forme d'une société en commandite par actions. La forme anonyme eût été assurément préférable, mais le Conseil d'État, gardien alors vigilant du privilège de la Banque de France, n'eût pas donné, sans de grandes difficultés, son autorisation. Le capital actif en fut fixé, au début, à la somme de quinze millions (2), chiffre assez considérable pour l'époque.

Les bases du nouvel établissement étaient très larges, trop larges même, car l'étendue et la diversité des opérations indiquaient une hardiesse plutôt voisine de la témérité. Cette maison de crédit faisait, non seulement toutes les opérations courantes des banques dites de commerce : escomptes, recouvrements, avances sur garanties, etc. ; mais encore des opérations d'un autre ordre et beaucoup plus aléatoires : elle traitait par exemple soit à elle seule, soit en participation avec d'autres banques, de tous les emprunts d'État ; enfin elle s'ouvrait un champ d'action, sans limites, puisqu'elle devait « en général faire toutes les

(1) Les établissements fondés plus tard, après la Révolution de 1848, par J. Mirès, portèrent aussi le nom de *Caisses*.

(2) Le capital de 15 millions de francs était la capital *versé*. Le capital était beaucoup plus élevé, soit 55 millions. Il se décomposait ainsi : 10 000 actions de 5 000 sur lesquelles on avait versé 1 000 francs, — ce qui faisait 10 millions de francs effectifs, — et 5 000 actions de 1 000 francs, entièrement versés, ce qui donnait bien un capital réel de 15 millions.

Les actions de 5 000 francs devaient toucher un intérêt de 4 p. 100 des 1 000 francs versés, intérêt dont le bénéfice était étendu aussi aux versements ultérieurs. Les actions de 1 000 francs avaient un avantage sur les premières, on leur bonifiait un intérêt de 5 p. 100. Mais les unes et les autres étaient égales devant la distribution des dividendes, qui se faisait dans la même proportion pour chacune d'elles.

opérations financières ». Cette conception nouvelle, fort différente de celle des banquiers qui, sous l'Empire et la Restauration, avaient été les confrères de Laffitte, et dont nous avons, plus haut, indiqué la méthode prudente, consistait à confondre des risques de nature diverse et de degrés très inégaux.

Une banque de commerce, en effet, se livrant à des opérations de spéculation, de placement, à des commandites plus ou moins directes faites à des entreprises industrielles, court bien des aventures. Le caractère des opérations de banque, dites commerciales, se révèle par ce fait que le crédit y repose sur une valeur créée en représentation d'une marchandise dont le prix est fixé par une vente réelle, par une transaction première. Et cette valeur est le papier commercial escompté pour un temps relativement court. Les capitaux, avec lesquels travaillent les banquiers de cet ordre, ont donc un mouvement continu de circulation, de va-et-vient. Ils sortent et ils rentrent pour ainsi dire sans interruption et constituent ce que l'on appelle des « disponibilités. » Ils sont comme des soldats qui, dans l'action, se rallient très vite autour de leur chef et se tiennent, pour ainsi dire, sous sa main. Au contraire, le lancement d'une affaire industrielle, la coopération à la soumission d'un emprunt de ville ou d'État, l'ouverture de gros crédits à découvert consentis à des commerçants et industriels, sont autant d'opérations souvent à longue échéance et comportant des risques très étendus, tous les risques de la spéculation. Elles donnent, en général, lorsqu'elles réussissent, de gros bénéfices. Les maisons qui s'y livrent ont assurément une fonction utile, indispensable dans une société économique. Elles sont comme l'avant-garde d'une armée, mais, en cette qualité, ne devraient point s'embarrasser d'*impedimenta*, de capi-

taux exigibles, que leur origine ne destine pas à des opérations de cette nature. En principe, et si l'on admet la spécialisation des affaires de banque, appuyées sur les caractères différents de leurs risques, ces banques ne devraient travailler qu'avec leurs capitaux propres, ou avec ceux de commanditaires avertis et connaissant le genre d'emploi de leurs fonds. Or, dans les banques *mixtes*, comme celle de Laffitte, il est assez difficile d'établir, entre les affaires commerciales et les opérations de placement et de spéculation, des cloisons étanches.

Jusqu'à un certain point, Laffitte a été, à cet égard, un précurseur. Il y a plus d'un trait de ressemblance entre la « Caisse générale du Commerce et de l'Industrie » et les grandes sociétés de crédit qui ont été constituées depuis une trentaine d'années, en plusieurs pays. Certaines d'entre elles ont limité leurs risques avec habileté. Toutefois, lorsqu'on est engagé sur ce terrain à mirages si dangereux, on ne se trouve guère défendu que par la prudence des chefs.

Malgré la foi de Laffitte dans ses idées nouvelles, son expérience sut le garder des entreprises trop hasardeuses. Lorsqu'il fonda sa Caisse (1) en octobre 1837, il avait soixante-dix ans. Sa connaissance des affaires s'était fort étendue, au cours des événements nombreux qu'il avait traversés. Elle lui était d'autant plus indispensable qu'il allait, malgré le monopole de la Banque de France, émettre, lui aussi, un papier de crédit en vue de faciliter les opérations de sa maison. La Banque de France possédait le droit exclusif d'émettre, tout au moins à Paris, des billets à vue et au porteur. Pour tourner la difficulté, Laffitte s'avisa

(1) La « Caisse générale du Commerce et de l'Industrie » s'appela couramment « Caisse Laffitte-Gouin. »

d'émettre des billets *à ordre*. Ils étaient, quant à l'échéance, de plusieurs catégories. Il y en avait à cinq, quinze et trente jours de vue. Ces billets portaient un intérêt qui croissait avec la longueur de l'échéance. Il fut au début de 3 pour 100 pour les billets à cinq jours, de 3 et demi pour ceux à quinze jours, de 4 pour 100 pour ceux à 30 jours. Enfin il en émit, avec moins de succès, à trois mois sans intérêt. Tous ces billets ne pouvaient circuler qu'avec un endos laissé en blanc. Pour ceux portant intérêt, on ajoutait, à chaque transmission du porteur à un autre, les intérêts courus.

Assurément cette circulation n'était ni aussi simple, ni aussi rapide que celle du billet de banque proprement dit. Néanmoins l'avantage qu'offraient les billets à court terme de porter intérêt les firent facilement accepter. En 1837-1838, l'émission totale de ce papier dépassa 60 millions de francs. Elle oscilla ensuite, jusqu'en 1843, entre 35 et 58 millions. Laffitte mourut en 1844 et fut remplacé à la tête de la Caisse par trois gérants. A partir de cette époque, les émissions s'élevèrent, en moyenne, chaque année, à une somme totale 80 millions de francs. En 1847, la « Caisse générale du Commerce et de l'Industrie » cessa ses opérations sous l'influence de la crise politique et économique d'où sortit la Révolution de 1848.

La fin d'une banque de cette sorte, provoquée par de tels événements, n'a rien qui doive surprendre. L'émission des billets à ordre, effectuée dans des conditions si difficiles était chose délicate, et la diversité des affaires de la « Caisse » multipliait les risques, accrus encore par la situation troublée qui marqua les dernières années du règne de Louis-Philippe. S'il eût vécu, Laffitte serait-il parvenu à maintenir sa maison, à lui faire traverser, sans dommage pour son crédit, des

crises aussi longues et aussi graves? On peut en douter. Comme nous le connaissons, il n'était pas homme à fuir les responsabilités. Il avait fondé sa Caisse pour venir en aide, par un crédit plus facile, au Commerce et à l'Industrie; ce n'est donc pas au moment où ce crédit devenait le plus nécessaire qu'il eût déserté la lutte.

Malgré cet insuccès relatif et les difficultés qu'il rencontra, la tentative de Laffitte fut féconde à beaucoup d'égards. On suivit son exemple. D'autres établissements du même genre (1) se fondèrent et rendirent de véritables services. La « Caisse » de Laffitte garda toujours la prédominance sur ces établissements. Elle fut une aide précieuse pour le petit commerce et la petite industrie de Paris. En 1837-1838, le nombre des effets qu'elle escompta fut de 220 000, représentant une somme de plus de 276 millions de francs. Ces chiffres progressèrent, peu à peu, dans les années suivantes; en 1844, année où mourut Laffitte, le nombre des effets escomptés par la « Caisse » atteignit le chiffre de 476 000 formant, au total, une somme de près de 358 millions de francs.

Laffitte est donc demeuré, jusqu'à la fin, l'homme de travail et d'action qu'il avait été pendant toute sa vie. Les années, les revers et les profondes déceptions dont il eut tant à souffrir, ne modifièrent ni son tempérament ni son caractère. A un âge où tant d'autres ont déjà cherché, loin du tumulte des affaires, le repos dans la retraite, il se jetait dans la bataille, poussé par son démon familier, sans crainte des soucis et des difficultés qu'allait lui susciter la banque nouvelle qu'il

(1) « Le Comptoir général du Commerce, » dit « Caisse Ganneron » fut fondé en 1843, et la « Caisse centrale du Commerce et des Chemins de fer, » dite « Caisse Bandon » en 1846. Toutes deux cessèrent leurs affaires en 1847.

créait suivant une formule hardie. En essayant de s'adapter à l'évolution économique qui se manifestait sous ses yeux, en s'efforçant de concourir à l'extension du crédit dont le rôle lui semblait de plus en plus important, il a donné un exemple de courage assez rare à une époque où l'ambition, développée par l'accroissement de la richesse générale, entraînait les hommes d'affaires vers des opérations plus profitables. M. de Cormenin a dit, quelque part, que la vie privée de Laffitte pouvait être considérée « comme un cours de morale en action ». Sa vie financière ne fut que le prolongement de sa vie privée.

DE VILLÈLE

I

SES ORIGINES. SA VIE

Si l'on en excepte Chateaubriand, dont l'éclat littéraire efface, assez heureusement, d'ailleurs, les autres titres, de Villèle est, de tous les hommes politiques issus de la Restauration, celui dont la figure présente le relief le plus accusé. En finances, il n'était pas, à proprement parler, du métier. Ses *Mémoires* et sa correspondance, si attachants à tant d'égards, sont bien moins techniques que les *Mémoires* de Mollien et de Gaudin. Il ne se forma point dans les bureaux de l'État, et il ne sortait ni de la banque ni du commerce. Ses premières études l'auraient plutôt écarté de cette voie. Il se prépara, de bonne heure, à entrer dans la marine de guerre, et y fut officier pendant quelques années. Il était en croisière dans l'océan Indien quand éclata la Révolution. Elle eut son contre-coup jusqu'en nos plus lointaines colonies. De Villèle prit le parti de son chef d'escadre décrété d'accusation. Une série d'événements, sur lesquels nous reviendrons, l'obligèrent à s'établir à l'île Bourbon où il se maria et devint colon. Il y fit son premier apprentissage politique, en tant que mem-

bre de L'Assemblée Coloniale, et au milieu de circonstances difficiles — excellente école où il apprit à appliquer son esprit d'ordre et de régularité aux questions administratives.

Rentré plus tard en France, il se fixa dans sa propriété de Marvilles, près de Toulouse, où il se consacra surtout aux travaux agricoles. Bientôt après, nommé conseiller général de la Haute-Garonne, il remplit cette fonction avec un zèle très éclairé, et perfectionna, dans cette Assemblée, ses connaissances administratives. C'est là qu'il put se convaincre de l'utilité des pouvoirs locaux et des avantages de leur indépendance. Il y sentit tous les inconvénients politiques et financiers de la centralisation à outrance, imposée par la méthode du gouvernement impérial. Il garda la marque ineffaçable de ces leçons de l'expérience, et toutes les réformes qu'il réclama ensuite, dans les Chambres, comme membre de l'opposition, ou qu'il s'efforça d'introduire dans l'administration financière en qualité de ministre, vinrent de cette origine. Le caractère dominant de son œuvre financière est plutôt administratif. Il s'attacha surtout à organiser l'ordre et le contrôle dans la comptabilité publique et à régulariser la procédure budgétaire. Il ne négligea pas les budgets locaux : le ministre des Finances n'oublia jamais qu'il avait été maire de Toulouse.

On voit ainsi d'où se dégagent ses idées, quelle place le passé tient dans son esprit lorsqu'il lui faut résoudre des problèmes fiscaux ou mettre au point des questions relatives au crédit de l'État. Il se prononce toujours en faveur des économies ; il redoute les emprunts, même quand on ne peut les éviter ; et cela, lorsqu'il est dans l'opposition, lorsque les critiques qu'il élève fondées, du reste, en principe, sont œuvre plus facile que de cher-

cher une base d'action. Instruit, dans la suite, par l'exercice du pouvoir, il se verra obligé d'atténuer ces idées au milieu de circonstances pourtant moins graves et moins pressantes que celles qui enserrèrent si étroitement Louis et Corvetto.

Le Ministre des Finances chez de Villèle n'est qu'une face de l'homme d'État. Il y a aussi, en lui, l'homme politique; et celui-ci a souvent dominé et gêné le financier, le seul qui nous intéresse ici. Mais cette influence a été trop affirmée et trop souvent décisive pour que l'on ne soit pas obligé d'en tenir compte lorsqu'on étudie le financier. L'homme politique, sous la pression de son parti, a fait sortir parfois l'administrateur rigide et absolu de sa tour d'ivoire. De Villèle n'a préparé son fameux projet de conversion que pour se procurer le milliard destiné à indemniser les émigrés. C'est toujours au nom du principe des économies qu'il se place pour proposer cette conversion. Comment cette opération hardie, précédée de manœuvres de Bourse, traitée avec des banquiers français auxquels s'étaient joints des banquiers étrangers, a-t-elle pu s'implanter dans son esprit? Il était pourtant l'ennemi né de la spéculation sous toutes ses formes, et avait combattu avec passion, en 1817, l'ingérence, dans nos affaires, des maisons de banque de Baring et de Hope, lorsque on fit appel à leurs concours pour les grands emprunts.

L'influence de la politique seule peut expliquer ces revirements chez un homme de ce caractère. Dans ces alternatives, le financier dut souvent maudire l'homme politique qui lui imposait de telles exigences. Cette dualité chez de Villèle fut certainement plus accentuée qu'elle ne l'est ordinairement chez les hommes d'État et il en a souffert au point d'abandonner, selon toutes probabilités, la politique pour cette cause, bien qu'il fût

encore jeune, lorsque après six années de pouvoir, il se vit remplacé par de Martignac.

Il n'était pas de tempérament imaginatif et n'eut pas à se défendre du défaut de hardiesse en finances. Il ne semble pas avoir montré même de la curiosité pour les théories économiques. A ses yeux, elles faisaient partie des idées révolutionnaires; elles venaient du XVIII[e] siècle, avaient été adoptées et étudiées par les philosophes. Il s'en défiait. Sur ces questions, et en particulier sur la liberté du commerce, il gardait les préjugés de son temps, et si, dans les discussions des droits de douane, il fut parfois obligé de modérer les exaltés de son parti, réclamant la prohibition, il demeura toujours un défenseur très convaincu de la protection. Il ne vit pas venir le grand développement de l'industrie sous la puissante action des inventions nouvelles. De ce côté, ses vues furent limitées.

Il eut sur ses devanciers, les ministres des Finances, le privilège de demeurer au pouvoir (1) pendant six grandes années, c'est-à-dire un temps assez long pour y accomplir des réformes sérieuses, tout au moins pour y exercer une action continue. Ses discours sont la source où l'on peut le mieux découvrir ses idées fondamentales. Il a peu écrit en dehors de ses *Mémoires* où l'on trouve, surtout dans la partie de la correspondance, des détails précieux. Il publia aussi, quoiqu'il eut complètement abandonné la politique active, une série d'articles sur le suffrage universel et la situation financière qui parurent, en mai 1839, dans la *Gazette de France*. Il mourut en 1854, à l'âge de 81 ans.

(1) Du 15 décembre 1821 au 4 janvier 1828.

I

Joseph de Villèle naquit à Toulouse le 14 avril 1773. Il appartenait dit un de ses biographes, Hyde de Neuville, à une famille « qui remontait très loin et occupait un rang honorable dans le Lauraguais ». Lui-même, au début de ses *Mémoires*, s'attache à montrer que les de Villèle, dès le XIIIe siècle, faisaient déjà bonne figure dans cette contrée. Ses parents le destinaient à la marine de guerre. Ses premières leçons lui furent données par un précepteur ecclésiastique. Il entra ensuite dans une petite pension particulière, puis, bientôt après, comme externe au collège royal de Toulouse où, ayant obtenu une bourse au concours, il devint pensionnaire. En mars 1788, avant qu'il eût atteint quatorze ans, âge limite pour entrer dans la carrière à laquelle il se destinait, son père le conduisit à l'école de marine d'Alais.

Au bout de quelques semaines, il passa l'examen. Monge fut un de ses interrogateurs. Le célèbre savant avait l'habitude, parait-il, de demander très souvent la démonstration du « carré de l'hypothénuse ». Le jeune de Villèle lui en fit trois ou quatre différentes. Monge se déclara très satisfait et de Villèle, malgré le grand nombre de candidats et les difficultés du concours, fut reçu, rapporte-t-il avec une certaine fierté, sans que la faveur ait été pour une part dans son succès. On l'envoya presque aussitôt à Brest faire son apprentissage de marin sur la corvette la *Bayonnaise*. L'année suivante, il passa de nouveau un examen de mathématiques avec Monge, et, après son stage, fut embarqué sur une frégate qui allait faire voile pour Saint-Domingue.

Le jour où elle appareilla, le 18 juillet, la nouvelle

de la prise de la Bastille n'était pas encore parvenue à Brest, mais les esprits, dans l'attente d'événements graves, se montraient inquiets et troublés. Necker jouissait, à ce moment, en France, d'une énorme popularité. La frégate étant partie presque à l'improviste après avoir été ravitaillée en hâte, le bruit courut à Brest que l'on venait d'enlever et d'emmener vers une destination inconnue ce ministre renvoyé, quelques jours auparavant, à la suite d'intrigues. Il n'en était rien, comme on le sait.

La croisière autour de Saint-Domingue dura environ un an. De Villèle put voir en raccourci, dans cette colonie, une série d'événements révolutionnaires à peu près semblables à ceux qui se passaient alors en France. Il s'y battit en duel, le seul, dit-il, qu'il ait eu dans sa vie. Il n'était pas, en effet, d'humeur querelleuse. De bonne heure son caractère se révéla comme très pondéré. Le sentiment qui le poussa à aller sur le terrain explique déjà son état d'esprit. Dans ses *Mémoires* il consacre une page à montrer que le duel est, malgré son côté brutal, un moyen de faire régner la bonne harmonie et la discipline parmi des jeunes gens le plus souvent fort turbulents. L'idée de l'ordre et de la régularité domine ainsi presque toujours sa pensée. A ce propos, il explique que les institutions de l'ancien régime, établies au cours des siècles sans l'aide ni la garantie d'aucune Constitution, se maintinrent quand même et qu'elles durèrent longtemps, plus longtemps que celles fondées sur des conventions solennelles.

En réalité, les deux hommes qui sont en de Villèle apparaissent à chaque instant à travers ses écrits et dans ses actes. Le financier regarde vers l'avenir ; il prévoit la nécessité d'améliorer les rouages de la

machine financière nouvelle; il régularise l'administration des deniers de l'État et fait du contrôle des Chambres politiques — organisme moderne — la base première de son édifice. Puis l'homme politique, invinciblement attiré par le passé, regrette un temps à jamais disparu, une sorte d'âge d'or, pendant lequel il croit que le devoir s'accomplissait en vertu d'une puissance morale supérieure, résultat d'une organisation sociale en castes où chacun à son poste remplissait normalement sa fonction.

Il revint en France en 1790, et se fit mettre sous les ordres d'un de ses parents, le contre-amiral de Saint-Félix, auquel on venait de donner le commandement des forces navales de la France dans la mer des Indes. Cette croisière devait être pour lui la dernière. Il vit s'étendre peu à peu dans les équipages des navires les idées révolutionnaires. L'insubordination et l'indiscipline devinrent bientôt des faits presque constants. Sur ces entrefaites, le contre-amiral de Saint-Félix nommé vice-amiral avait choisi aussitôt pour aide-major le jeune de Villèle. Mais de Saint-Félix ayant reçu de la métropole l'ordre de stationner près de l'île de France, pour la défendre si besoin était contre les Anglais, trouva dans l'île un nouveau pouvoir, l'Assemblée Coloniale, qui voulut diriger les mouvements de l'escadre.

L'amiral semble bien, d'après de Villèle, n'avoir pas pris, dès le début, une attitude très ferme à l'égard des chefs de ce mouvement. Les colons de l'Ile de France, sachant que les Anglais, à la suite de la déclaration de guerre, ne pourraient, avant un certain temps, envoyer des navires pour protéger leur marine de commerce dans la mer des Indes, avaient armé en course plusieurs bâtiments pour faire le profitable métier de corsaires.

Ils désiraient donc vivement que l'amiral de Saint-Félix intervint, tout au moins pour les protéger, avec toute sa division. Celui-ci après avoir promis, se repentit de son imprudence et essaya de louvoyer quelque temps autour de l'île en attendant les événements. Mais comme il s'agissait d'intérêts particuliers, l'Assemblée Coloniale où dominaient les armateurs de corsaires, maintint ses prétentions. De Saint-Félix fut obligé, un beau jour, de se réfugier à l'île Bourbon où il espérait trouver un abri. Peu de temps après l'Assemblée Coloniale, agissant en souveraine, destituait les officiers supérieurs de la division navale et essayait de former de nouveaux cadres. On pense bien que de Villèle s'empressa de refuser les offres qui lui étaient faites de monter aussi facilement en grade. Il donna sa démission et demeura quelques semaines à l'Ile de France. Il put y voir, en raccourci, une révolution presque en tous points semblable à celle qui se déroulait en France. Sous la pression de passions, de préjugés et de circonstances identiques, on y prit les mêmes mesures que dans la métropole. On y decréta une loi du maximum. Le prix de la barrique de vin y fut ainsi fixé à 600 francs.

Ces faits révolutionnaires si précipités devaient forcément frapper un esprit réfléchi comme l'était celui de Villèle. Lorsque l'on reçoit, à vingt ans, des impressions de cette sorte, elles forment une empreinte durable, et il semble bien que ces événements coloniaux aient été, pour lui, l'origine d'opinions qu'il garda toute sa vie. Il allait, du reste, prendre bientôt part lui-même au mouvement politique et y faire un premier apprentissage d'homme d'État.

Il ne tarda guère à se rendre près de son chef à l'île Bourbon où, jusqu'à ce moment, la population était demeurée calme. Il ne devait pas en être longtemps

ainsi. De l'Ile de France, arrivèrent plusieurs délégués des comités révolutionnaires qui soulevèrent la population de Bourbon. Saint-Félix fut obligé de s'enfuir et de se cacher dans les montagnes, au milieu de forêts sauvages où on lui bâtit une cabane avec des branchages. C'est là que Villèle venait, chaque jour, en compagnie d'un colon ou d'un noir dévoué, apporter à l'amiral, malgré les plus grands dangers, des vivres et des consolations. La tête de Saint-Félix était mise à prix. Le gouvernement révolutionnaire tenait absolument à s'emparer de lui. Une trahison livra le lieu de sa retraite. De Villèle fut soupçonné et arrêté, mais auparavant, il trouva moyen de faire prévenir son chef. Ce n'était ni le sang-froid ni la décision qui lui manquaient, et il fortifia et développa encore ces qualités au milieu de tous ces incidents dramatiques. Cependant on voulut l'obliger à donner des indications propres à faire prendre Saint-Félix : il s'y refusa avec fermeté. Il avait alors environ 20 ans. L'amiral possédait, certes, moins de caractère et d'habileté. Après avoir quitté sa cabane, Saint-Félix erra pendant quelques jours dans les bois et vint se livrer aux autorités de l'île. Il entra en prison pour n'en sortir qu'à la chute du parti terroriste.

Mis en liberté quelques temps après l'emprisonnement de Saint-Félix, de Villèle s'employa, autant qu'il lui était possible, à le servir, et y réussit dans une certaine mesure. Comme il était difficile de rentrer en France, les Anglais, maîtres de la mer, bloquant à peu près l'île Bourbon, il résolut de s'y établir et d'acquérir une plantation. Deux de ses compatriotes lui avancèrent l'argent nécessaire pour la fondation de cette entreprise. Elle prospéra sous sa direction. Peu d'années après, il épousait la sœur d'un riche colon de l'île, Mlle Panon-Desbassyns.

Le voilà maintenant colon ; il cultive le café et travaille à se faire une fortune. Il a reçu de France des nouvelles de sa famille. La Révolution l'a rudement touchée comme beaucoup d'autres. La prison, les confiscations ont contribué à diminuer ses ressources et ses biens. On compte que le jeune marin, devenu colon, va ramasser là-bas les dots de ses sœurs, et qu'il viendra prendre la terre de Marvilles qu'on lui réserve. Celui-ci n'a pas perdu tout espoir de revenir dans la mère-patrie. C'est même son désir d'y retourner, lorsque la tourmente révolutionnaire sera passée et que les Anglais laisseront les mers un peu libres. En attendant, il vit à l'île Bourbon d'une vie fort active.

Il y prend part aux luttes politiques. Un incident imprévu lui révèle, un jour, sa vocation. Un candidat de nuance très avancée avait été élu membre de l'Assemblée Coloniale, après une campagne pendant laquelle les électeurs « bien pensants », les royalistes en un mot, avaient été fortement molestés. Ceux-ci se présentèrent donc à la barre de l'Assemblée le jour où l'on vérifia les pouvoirs des nouveaux députés. L'orateur chargé de commenter une lettre qui avait provoqué ces désordres s'en tira fort mal. Il allait être battu par l'éloquence habile du nouveau député lorsque de Villèle, n'y tenant plus, se précipita à la barre, prit la lettre des mains de l'électeur maladroit et se mit à plaider, avec une grande vigueur, la cause de ses amis. Il a raconté dans ses *Mémoires*, qu'il n'aurait jamais cru produire une pareille impression sur l'Assemblée, et sur le député lui-même dont l'élection était contestée. Son argumentation fut si puissante que le député en question, sentant la partie perdue devant l'Assemblée renonça au bénéfice de son élection. C'est le premier discours politique que fit de Villèle. Il lui ouvrit, peu

de temps après, les portes de l'Assemblée Coloniale où il entra comme député.

Il ne possédait pas, pourtant, les qualités maîtresses des grands orateurs. Sa taille était petite; sa voix nasillarde et compromise par un assez fort accent méridional. Il faisait peu ou pas de gestes. Sa physionomie était d'expression plutôt fine mais ne révélait pas la trempe forte de son caractère. Il avait ce seul point commun avec Mirabeau d'être marqué de petite vérole. Sa plume était au contraire facile, son style élégant et clair. Ses discours écrits avaient une forme parfaite. Il n'en était pas de même lorsqu'il improvisait : son argumentation devenait alors confuse, son langage incorrect parfois. Et cependant, pour avoir tenu le pouvoir, pendant six années consécutives, et dominé des Assemblées où les passions étaient aussi ardentes, il fallut à de Villèle des qualités profondes et fortes.

Au milieu de gens, pour la plupart sceptiques et sans caractère, à côté desquels se trouvaient quelques intransigeants irréductibles dont l'influence s'exerçait despotiquement sur les premiers, de Villèle possédait des convictions, appuyées sur une doctrine, tout au moins sur un système de gouvernement. Il était fermement attaché à ses idées, les liait entre elles avec sa logique à lui, toujours solide, et se tenait ainsi sur un terrain étroit, mais avec une ténacité remarquable. C'était plus un homme d'État, un administrateur de haute envergure surtout, qu'un orateur puissant. Néanmoins il savait, à la tribune, maîtriser ses émotions. Malgré sa raideur naturelle, il se laissait aller parfois à se servir d'expressions familières fort différentes de son attitude.

Son premier discours à la barre de l'Assemblée Coloniale dut posséder tous ces défauts et toutes ces qua-

lités. S'il eut cette action souveraine sur les colons, c'est que le jeune orateur défendit ses idées avec l'ardeur de la foi. Lui-même, dans ses *Mémoires* (1), citant, à cette occasion, une lettre qu'il adressait à son père, parlait ainsi de lui : « Représentez-vous votre fils doué ou affligé d'un cœur de feu, d'une imagination féconde, d'un esprit prompt à saisir et à juger, d'une assez grande faculté à exprimer fortement ses pensées en public, accompagnant ce qu'il dit d'un accent de probité et de conviction intime qui persuade et qui lui tient lieu d'éloquence, et vous ne seriez pas étonné qu'il ait été porté, entraîné malgré lui, à jouer un des principaux rôles dans les tristes scènes politiques qui se sont succédées dans ce pays. » Ce portrait — peint par lui-même — n'est certes pas désavantageux; malgré cela, le trait saillant de sa nature y est nettement marqué. De Villèle était un homme plein de foi dans ses idées, et il les servait avec un vigoureux tempérament.

Il prit bientôt une importance prépondérante dans l'Assemblée Coloniale et sut empêcher ses amis et ses adversaires de commettre bien des fautes. Il combattit très énergiquement l'idée de proclamer, sur le conseil des Anglais — dont les navires surveillaient non loin de là ces luttes intestines — l'indépendance de l'île. On lui doit donc d'avoir conservé cette colonie à la France. Sa supériorité l'avait fait nommer président de l'Assemblée Coloniale où son influence était devenue dominante. Il servit les intérêts des colons en beaucoup de circonstances et surtout en s'opposant à l'application du décret qui proclamait la liberté des esclaves.

(1) T. I, p. 179.

II

Après la conclusion de la paix d'Amiens, de Villèle prit ses dispositions pour rentrer en France. Vers la fin de 1805, il réalisa sa fortune et commença à en expédier une partie sous forme d'indigo du Bengale, mais il ne partit de Bourbon avec sa famille qu'en mars 1807, et sur un navire se rendant à New-York. Il ne manqua pas de faire une visite au général Moreau qui habitait cette ville et arriva en France dans les derniers jours du mois d'août, au moment où venait d'être signée la paix de Tilsitt.

Il s'installa donc dans la propriété familiale de Marvilles, en dirigea l'exploitation agricole. Peu de temps après il était nommé maire de la commune de Marvilles et ensuite président de l'Assemblée électorale du canton. Il fut désigné comme candidat au Conseil Général et élu. Le gouvernement de la Restauration le trouva sept ans après dans cette fonction. Les membres de cette Assemblée étaient presque tous royalistes comme lui. Ils s'occupaient surtout de questions administratives, et la plupart ne se livraient à aucune manifestation politique, hardiesse que le gouvernement impérial n'aurait guère tolérée. Cependant, de Villèle, très combatif, s'éleva énergiquement, dans les dernières années de l'Empire, contre les réquisitions devenues fréquentes et contre les emprunts forcés. C'est dans cette Assemblée Départementale qu'il apprit l'importance et le rôle des pouvoirs locaux. Pendant toute sa carrière, dans l'opposition comme au Ministère, il se prononça toujours pour la décentralisation et en faveur d'une certaine indépendance des Assemblées

locales. Il complétait ainsi son éducation politique commencée à l'île Bourbon.

Il ne joua aucun rôle sous la première Restauration, mais, à la nouvelle du débarquement de Napoléon en 1815, il courut à Toulouse se joindre aux volontaires royalistes pour essayer d'organiser la résistance. Ces tentatives n'eurent aucun résultat. La garnison se déclara pour l'Empereur. Après les Cent-Jours, le duc d'Angoulême le désigna pour être maire de Toulouse. Au milieu des troubles qui agitèrent alors cette ville où les passions politiques étaient violemment déchaînées, de Villèle montra de la décision et du sang-froid. Il fit emprisonner les chefs des Fédérés pour les arracher aux violences des royalistes. Les services qu'il avait rendus au Conseil Général et sa conduite ferme et résolue au milieu de ces événements le désignaient, pour la députation, aux suffrages des électeurs. Son élection fut néanmoins laborieuse. Il ne passa qu'après un grand nombre de scrutins et avec deux ou trois voix de majorité (1).

Il n'entrait donc pas, comme tant d'autres, à la Chambre sans expérience politique et sans connaissances administratives. Il possédait au plus haut point l'esprit d'ordre et de discipline. Cette tendance naturelle avait été développée encore par son premier métier d'officier de marine. Nous verrons, en analysant ses idées et ses doctrines, qu'elles s'étaient formées pendant l'exercice de sa fonction de Conseiller Général et aussi dans les habitudes et les pratiques de l'agriculture. A certains égards il représente un type de « gentleman-farmer » avec des qualités dominantes de caractère et de courage, et il offre un singulier mélange

(1) Les élections eurent lieu du 22 au 25 août 1815.

de conceptions contradictoires. Attaché par des traditions de famille à l'ancien régime, il en voudrait reprendre les institutions et, cependant, il est partisan non moins absolu de réformes destinées à assurer contre le pouvoir suprême et avec les moyens parlementaires, le contrôle des Finances et une indépendance relative des pouvoirs locaux. La première de ces opinions est d'ordre plutôt sentimental, la seconde lui est invinciblement imposée par son tempérament, son esprit de régularité, par un besoin inné chez lui de soumettre à une forte discipline, à un contrôle inexorable les actes des représentants du pouvoir central.

Pendant les premiers mois, il ne prit pas une part ostensible aux débats de la Chambre. Son premier discours, prononcé le 13 décembre 1815, montre bien déjà la nature de ses préoccupations dominantes. Il combattit l'adoption sans amendement de la loi sur les quatre douzièmes provisoires. A ses yeux, adopter telle quelle cette loi, c'était consacrer la confusion, dans les Caisses du Trésor, des revenus des localités et des centimes additionnels. Le sujet lui était familier. Son discours eut du succès et on en vota l'impression.

Il tint avec un grand talent, pendant toute la durée de cette Chambre — la Chambre introuvable — ce rôle de critique sévère des mauvaises pratiques dans l'administration financière. Il n'eut point, à proprement parler, pendant cette période de lutte entre le ministère de Richelieu et la Chambre « introuvable » d'influence politique. On le voit, dans ses *Mémoires*, très mécontent de la tournure que prennent les événements. Il juge Louis XVIII de façon fort sévère (1). Il lui reproche son engouement pour les hommes dont il redoute les idées.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 342 et suiv.

Le duc de Richelieu, Lainé, Decazes, Royer-Collard — qu'il définit, d'une plume acerbe, « esprit fort d'idéologie, type de la morgue de la bourgeoisie jalouse de l'ancienne noblesse » — sont des hommes contre lesquels il nourrit une irrésistible défiance. Il n'épargne pas non plus la majorité elle-même de la Chambre « introuvable ». Elle est sans « guide et sans direction ». Ce n'est pas que les chefs soient rares pour la conduire, mais ils sont incapables, manquent d'expérience, de connaissances et surtout de décision. Toutes les lettres à son père, écrites en très grand nombre, dans les derniers mois de 1815 et les premiers mois de 1816, reflètent nettement cet état d'esprit. Il a une antipathie invincible contre Talleyrand et contre son disciple et ami le baron Louis. Il ne leur pardonne pas d'avoir dépouillé l'habit sacerdotal et d'avoir servi l'Empire. Il se trompe assurément sur le dernier point à l'égard de Louis qui n'a jamais marqué une bien grande tendresse pour lé régime impérial. D'ailleurs, il voit en Louis un révolutionnaire continuant une œuvre que, lui, de Villèle, considère comme néfaste. Il parle des comparses avec moins de vigueur, mais ne les oublie pas et les traite par l'ironie. Ce n'est point, on sen doute, avec bienveillance qu'il donne son opinion sur Barbé-Marbois. A certains moments, sa plume s'aiguise et va jusqu'au pamphlet. S'il eut eu l'éloquence de son style, ses victoires parlementaires auraient été plus souvent décisives.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des circonstances qui provoquèrent la dissolution de la Chambre introuvable. Depuis longtemps le ministère de Richelieu se trouvait en opposition avec la majorité royaliste, majorité intransigeante, menée par ceux qu'on appelait les « ultras ». Après le rejet du projet de loi sur les

élections, les ministres, appuyés par le roi, avaient préparé l'ordonnance du 5 septembre 1816, « véritable coup d'État du ministère contre la Chambre », ainsi que l'écrivait alors de Villèle, hostile à cet acte de vigueur. Les élections eurent lieu peu de temps après, et tous les députés de la Haute-Garonne, dont de Villèle, furent réélus.

Il revient à Paris. A ce moment, on le recherche beaucoup dans les milieux politiques. Les députés qui prétendent être seuls en droit de se dire royalistes, à l'exclusion de tous les autres, n'atteignent pas la centaine. Ils comptent aussi sur un ami de Villèle, M. de Corbières. Ce sont les deux chefs tout désignés de l'opposition. Mais de Villèle, en raison de ses connaissances spéciales, s'attache plus aux questions techniques qu'à la politique proprement dite. Il a acquis la réputation d'un homme expert en Finances. On a tenu à le maintenir, malgré son refus, à la commission consultative du budget. Quoiqu'il écrive dans une lettre à M[me] de Villèle (1), qu'il a pris son parti de ne plus voir les ministres « pour éviter les pourparlers et les traitrailleries qui ne mènent à rien de bon » son intransigeance n'est pas irréductible ; et plus tard, surtout après quelque temps de pouvoir, il reviendra sur bien des idées qu'il avait cru devoir combattre à outrance, comme celle de recourir aux banques étrangères pour contracter des emprunts. Il n'aime guère les Alliés ; il trouve qu'ils s'occupent trop de nos affaires financières et politiques parce qu'il soupçonne les Anglais, et les Russes surtout, d'avoir aidé Richelieu à obtenir du roi la dissolution de la Chambre « introuvable ». Il reproche, lors des emprunts contractés avec

(1) 4 novembre 1816.

les maisons Baring et Hope, en 1817, à Wellington de s'être entremis pour faire aboutir les négociations, et à Pozzo, ministre de la Russie, de s'en être mêlé aussi. Nous avons donné plus haut quelques détails sur les manœuvres des royalistes ultras pour faire avorter l'emprunt (1). Leurs agents allèrent jusqu'à transformer les salons des Tuileries en une sorte de club mondain pour y déblatérer contre les projets de Corvetto, et cela dans le voisinage immédiat du roi et des ministres.

En cette circonstance de Villèle n'a pas vu clair. Il s'est acharné à combattre les emprunts, c'est-à-dire le moyen de sortir de l'impasse où se trouvait le pays et de préparer l'évacuation du territoire par les troupes alliées. Quelques jours avant la discussion du premier projet, le 26 février 1817, dans une lettre à M[me] de Villèle il assure avec une certaine satisfaction que l'on n'était pas près de faire l'opération. « Les banquiers anglais, écrit-il, sont ici, mais je crois qu'ils attendront notre discussion pour traiter et je doute qu'elle soit favorable à une opération aussi ruineuse pour nous ».

Nous avons déjà dit (2) que de Villèle fut, la veille de la discussion, mis en possession du traité provisoire conclu par Corvetto avec Baring et Labouchère de la maison Hope d'Amsterdam. Il prétendit l'avoir reçu par la poste, d'un anonyme « malgré le secret d'une convention que l'on tenait à cacher soigneusement au public ». « Mais, ajoute-t-il, l'opposition est toujours bien servie par les mécontents et les jaloux du pouvoir ». Il ne craignit pas d'user de ces renseignements, dans la discussion publique, au risque de rompre la négociation de cet emprunt, dont il dévoila les clauses spéciales, et de compromettre, en cas de rupture avec Baring et

(1) Voir dans ce volume l'étude consacrée à Corvetto, p. 235.
(2) Voir également Corvetto, p. 237.

Hope, les nouvelles négociations qu'il faudrait engager avec d'autres financiers. C'est là une faute grave dont il porte la responsabilité. Le baron Louis ne manqua pas de protester contre l'impression d'un pareil discours « qui pouvait nuire par sa nature au crédit public et effrayer les hommes qui seraient en ce moment disposés à prêter au gouvernement ». De Villèle, dans cette séance du 8 février 1817, fut certainement aveuglé par la passion politique, et poussé à sortir d'une réserve indispensable par les « ultras » qu'il fréquentait alors presque exclusivement.

Lorsque nous examinerons, plus loin, les principes financiers et économiques de de Villèle, nous aurons l'occasion de montrer que ses connaissances financières en matière de crédit public, d'emprunts et de Trésorerie furent beaucoup moins certaines, en tout temps et surtout avant de prendre le pouvoir, que celles qu'il posséda avec une réelle maîtrise, sur les questions de procédure budgétaire, d'organisation administrative financière, et aussi sur une certaine partie des questions fiscales.

Lorsqu'au début de son discours du 8 février 1817, il disait: « C'est avec un profond sentiment de mon insuffisance, sans d'autre prétention que celle de m'acquitter d'un devoir que je viens vous soumettre l'opinion d'un député point du tout financier, mais sans place et sans pension, » on peut voir dans cet exorde une déclaration ironique de modestie et une précaution oratoire; mais il est permis aussi de penser que le sujet sur lequel il allait parler, avec un ton si tranchant, ne lui était pas familier. Dans sa bouche, le mot « financier » a, suivant nous, ici, une acception spéciale: il nous paraît désigner un homme qui connaît et pratique les opérations de crédit, de bourse et de banque. Le

reste de la phrase est une allusion mordante aux petits profits que retiraient de leur fidélité au ministre, certains membres de la majorité. Ces coups de boutoir sont assez fréquents dans les discours de de Villèle et marquent bien la nature de son tempérament porté à l'offensive.

III

Cependant il n'était pas difficile de prévoir qu'un homme aussi laborieux, aussi instruit des questions administratives en général et des questions budgétaires en particulier, ne se contenterait pas de se mêler à des intrigues politiques stériles, ne demeurerait point de longues années dans l'opposition et finirait un jour par entrer dans le gouvernement et même par en devenir le chef. Peu à peu, il se consacra aux questions techniques, et apporta, dans de nombreuses circonstances une très efficace collaboration à l'œuvre législative. En 1820, il devint vice-président de la Chambre. Dans cette fonction, il apprend à se tenir au-dessus des rancunes et des passions des partis. Au cours d'une lettre qu'il écrivait de Paris, le 11 juin 1820, après avoir dirigé pendant quatre jours les débats de la Chambre, il constate avec plaisir que les libéraux même rendent hommage à son impartialité. Et dans la joie de son succès, il termine en disant : « Je suis né pour la fin des Révolutions. » Il se trompait un peu : il était surtout mûr pour le pouvoir.

Il ne devait guère tarder à y arriver. En décembre 1820 il fut nommé, avec Corbière, secrétaire d'État sans portefeuille. A la suite d'incidents politiques que nous n'avons point à exposer ici, de Villèle donna sa démission, le 25 juillet 1821. Peu de temps après, la majorité réactionnaire, élue sous le régime de la nou-

velle loi électorale, se coalisa momentanément avec la gauche pour renverser le ministère Richelieu. Dans le nouveau cabinet constitué vers la mi-décembre 1821, de Villèle reçut le portefeuille des Finances. Il entrait aux affaires dans d'assez bonnes conditions politiques, car il n'avait pris aucune part aux manœuvres et aux intrigues sous lesquelles avait succombé le précédent ministère. De Villèle succédait au comte Roy. C'est à partir de ce moment qu'il exerça réellement le pouvoir — bien qu'il ne soit devenu président du Conseil que l'année suivante — et il le garda pendant six années, fournissant une somme considérable de travail, traitant toutes les questions après les avoir sérieusement étudiées et s'efforçant, surtout, d'introduire des réformes dans les administrations financières.

C'est une remarque assez banale, lorsqu'il s'agit d'un homme politique que de constater la flagrante et habituelle contradiction entre ses idées, lorsqu'il était dans l'opposition et celles qu'il défend une fois au pouvoir. Ce n'est pas que de Villèle ait modifié ses opinions générales en politique. Il est toujours demeuré le royaliste convaincu, à horizon quelque peu étroit, qu'il avait commencé par être. Mais sur beaucoup de questions, le maniement des affaires lui a montré ce qu'il ne voyait pas, quand il attaquait les ministres avec une si opiniâtre tenacité. Assurément on ne saurait trop s'en étonner. Toutefois, chez un homme comme lui, logicien intrépide au début de sa carrière politique, ne s'occupant pas des obstacles et des contingences, cette attitude nouvelle mérite d'être notée.

Les exemples de ces changements dans l'esprit du nouveau ministre des Finances furent nombreux. Ainsi dans une question de méthode budgétaire, la « spécialité », que la gauche aspirait à faire prévaloir pour serrer de

plus près le gouvernement, de Villèle combattit avec vigueur ce système dont il s'était montré partisan à outrance au temps où Louis et Corvetto étaient ministres. Dans la discussion du budget de 1824, Barbé-Marbois, sur lequel de Villèle avait l'opinion que l'on sait, attaqua le ministre des Finances, lui reprochant sa trop grande « facilité à augmenter la dette et à donner à des banquiers, surtout à des banquiers étrangers, l'exploitation de la fortune publique ». C'étaient exactement les mêmes reproches que ceux faits par de Villèle à Corvetto en 1817, lorsque furent contractés les grands emprunts avec Baring et Hope. Les critiques de Barbé-Marbois ne valaient pas mieux que celles élevées par de Villèle quand il était dans l'opposition. Seulement Barbé-Marbois avait lui aussi été au pouvoir sans y acquérir d'expérience sur les conditions nouvelles du crédit qui, désormais, ne devait plus connaître de frontières et devenait international.

En dehors de l'école qu'il fit, au point de vue technique, pendant son passage au pouvoir où il fut amené si souvent à brûler ce qu'il avait adoré, de Villèle demeura toujours fidèle à son parti, se laissant arracher morceau par morceau bien des concessions imprudentes. C'est sous cette pression qu'il prépara, en 1824, son projet de conversion de la rente 5 %, imaginé en vue de trouver le milliard destiné à l'indemnité réclamée par les émigrés. Nous verrons, dans la seconde partie de cette étude, qu'il ne réussit pas à faire voter son projet par la Chambre des Pairs et que la conversion facultative, qu'il organisa l'année suivante, n'eut pas de succès. Il avait, du reste, été assez mal secondé dans cette campagne par Chateaubriand qui faisait partie de son ministère. Le rôle du célèbre écrivain ne fut pas précisément très beau en cette occurrence, et il convient, à ce propos,

de dire quelques mots des relations de Villèle avec l'auteur des *Martyrs*.

Ils s'étaient connus, au temps où de Villèle était l'un des orateurs les plus écoutés de l'opposition, dans les salons royalistes de M. Piet. Hostiles à la dissolution de la Chambre « introuvable », à ce que l'on appela le « système du 5 septembre », ils avaient fondé *Le Conservateur*, organe royaliste, pour combattre cette politique. La nouvelle feuille était destinée à lutter contre l'influence du *Mercure*. Chateaubriand devint l'un des rédacteurs les plus brillants du *Conservateur*. A la Chambre des Pairs, dont il faisait partie, il représentait et défendait les idées que de Villèle représentait et défendait à la Chambre des Députés. Ils devinrent bientôt, malgré l'opposition accusée de leurs caractères et de leurs tempéraments, liés par l'amitié et par des opinions communes.

Plus tard, ces relations se refroidirent, et il ne semble pas que ce fut par la faute de Villèle. Celui-ci avait pris, au pouvoir, une autorité qui porta probablement ombrage à Chateaubriand dont l'orgueil était immense. L'opposition de Chateaubriand se révéla, cette fois, de façon à ne point s'y méprendre, lorsque la Chambre des Pairs repoussa, en 1824, le projet de conversion. Son attitude fut, en cette circonstance, bien qu'il fît partie du cabinet, douteuse d'abord et bientôt hostile. Avant la discussion devant les Chambres, dans le conseil des ministres, il avait, assurait-on, promis d'appuyer le projet, par la parole et par l'action (1), et cela devant le roi. Mais au cours de la grande bataille que livra de Villèle et qu'il perdit, Chateaubriand n'ouvrit pas la bouche et ne bougea point. Il aurait souri, lorsque le

(1) M. Arthur Raffalovich, dans le *Livre du Centenaire des Débats*, a donné sur ce sujet de très intéressants détails, p. 262.

Président de la Haute Assemblée proclama le résultat du scrutin. S'adressant alors à de Villèle, il lui dit : « Si vous vous retirez, je vous suis. » Celui-ci, plus courroucé qu'abattu par sa défaite et par la conduite de son ancien ami, répondit à cette provocation par un regard superbe que Chateaubriand n'oublia jamais. Louis XVIII, quoique trop sceptique à l'égard des hommes, et surtout des hommes politiques, pour s'étonner de leurs défections, fut cependant fort mécontent de l'aventure et déclara que Chateaubriand les « avait trahis comme un gueux ». Aussitôt il signait une ordonnance de renvoi et Chateaubriand quittait le ministère.

Après son départ, *Les Débats* jusque là silencieux ou à peu près sur le projet de conversion, passèrent de la neutralité à l'offensive, et attaquèrent de Villèle. Chateaubriand inspirait cette campagne lorsqu'il n'écrivait pas lui-même. En 1825, à la seconde tentative de Villèle pour faire accepter un nouveau système, celui d'une conversion facultative du 5 p. 100, *les Débats* commencèrent à mener une polémique ardente contre l'opération elle-même et contre de Villèle. Le rédacteur qui intervint le plus en cette circonstance fut un homme de lettres, Fiévée, (1) que des pièces de théâtre, des romans comme *La dot de Suzette* et d'autres productions de même nature ne paraissaient guère devoir préparer à une discussion aussi technique. Il accusa de Villèle de provoquer l'agiotage. Peu familiarisé avec les chiffres et les combinaisons financières, il eut recours à l'image et en trouva d'assez bien appropriées à un sujet aussi abstrait. Il écrivait de ce nouveau projet élaboré en 1825 : « C'est l'habit retourné de M. de Villèle ; avec le temps on verra ce qu'il a sous la doublure et probablement on ne voudra

(1) Il signait des initiales T. L.

pas plus de l'habit retourné qu'on a voulu de l'habit neuf, car il vaut moins. »

Chateaubriand lui aussi donna de la plume et ne manqua pas d'intervenir vigoureusement. Chaque jour de Villèle voyait lancer contre lui plusieurs colonnes de prose en style fort vif dans le *Journal des Débats* devenu l'adversaire irréductible de la conversion. Elle échoua piteusement comme nous le verrons plus loin. La situation de de Villèle n'en fut pas trop ébranlée; c'est à partir de ce moment, toutefois, que la sérénité dédaigneuse avec laquelle il supportait les attaques et toutes les embuscades de la guerre parlementaire commença de le quitter.

Quoique battu sur cette question de la conversion, et, une autre fois, sur celle de notre intervention armée en Espagne, il demeura au pouvoir. Il eut, du reste, pour cette dernière affaire, des déceptions d'une autre nature et bien propres à le contrister. Malgré les mesures qu'il avait prises pour établir une administration régulière soigneusement contrôlée, malgré les réformes qui sont, à n'en pas douter, l'œuvre la plus féconde de sa carrière et celle qui l'honore le plus, il put constater, au moment où l'armée allait entrer en Espagne, qu'aucun approvisionnement n'avait été préparé. Le désordre et par suite l'imprévoyance régnaient au ministère de la guerre dans les services de l'Intendance. Aucun des rouages si habilement montés par ses soins pour assurer le fonctionnement de la machine administrative n'avait pu lui révéler de pareilles fautes. Ce fut, pour ce ministre si épris d'ordre et de discipline, une grande déception que de voir, en cette extrémité, Ouvrard qu'il n'aimait pas, intervenir heureusement pour empêcher notre administration militaire d'être la risée de l'Europe.

IV

Cependant le pouvoir, dont il avait pris la responsabilité avec une tranquille assurance devenait de plus en plus difficile à tenir. Il en supportait les charges de moins en moins avec sang-froid. A l'avènement de Charles X, dont il s'était appliqué déjà à conquérir la confiance avant son accession au trône, il garda la direction des affaires. Elles devenaient, chaque jour, plus délicates à conduire par suite des intrigues de toute nature auxquelles se livrait le parti des « ultras ». De Villèle eut beau faire des concessions à ces intransigeants, il ne put parvenir à les satisfaire. D'un autre côté, il déchaînait contre lui toute l'opposition. Son tempérament et ses idées l'avaient toujours porté à être l'ennemi déclaré de la liberté. Lorsqu'il était dans l'opposition, il s'était parfois montré favorable à quelques rares mesures libérales ; mais quand il se vit l'objet d'attaques virulentes d'un côté, et de menées sourdes, de l'autre, sa nature autoritaire s'exerça sans frein.

La pression électorale, les menaces aux journaux, tous les moyens arbitraires et violents auxquels un ministre, plein de confiance en sa puissance, peut recourir dans des moments semblables, de Villèle les employa. Une revue de la Garde Nationale (1) s'étant faite aux cris de « à bas les ministres ! » De Villèle licencia la Garde Nationale. Son impopularité et celle de ses collègues ne fit que grandir. Il continua de résister comme le commandant d'un navire qui croit pouvoir avec de l'énergie réprimer la mutinerie de son équipage. Il alla jusqu'au bout et fit dissoudre la Chambre. Les élections

(1) Le 30 avril 1827.

amenèrent une nouvelle majorité devant laquelle le ministère fut obligé de démissionner.

Il sortait de cette longue et terrible bataille avec une réelle satisfaction. « Dieu soit loué écrivait-il à son fils (1), après sa chute, me voilà définitivement arrivé au terme de ma carrière politique, me voilà débarrassé du ministère. » Et ce ne fut pas là un simple accès de dépit. Il refusa d'aller siéger à la Chambre des Pairs, où disait-il « on avait jugé à propos de l'enterrer ». Il n'en avait cependant pas fini avec ses adversaires. Ils s'acharnèrent sur lui lorsqu'il fut tombé du pouvoir avec autant d'animosité qu'auparavant. Le comte Roy, son successeur aux Finances, essaya fort habilement de présenter la dette flottante comme un déficit. Laffitte, que les passions de parti n'aveuglèrent jamais en matière de finances, démontra que cette dette était depuis longtemps connue et qu'elle avait été sanctionnée par les Chambres. Quelques temps après, il fut amplement prouvé que la dette flottante qu'il laissait n'avait point été augmentée sous son ministère et qu'elle était telle que la lui avait transmise Roy, lorsqu'il remplaça celui-ci au département des Finances, en 1821.

La presse dévouée au nouveau ministère présidé par de Martignac, mena une vive campagne d'attaques contre de Villèle, et le 4 juin, à la Chambre des Députés, un membre demanda la mise en accusation du précédent cabinet pour trahison envers le roi. Les anciens ministres et particulièrement de Villèle, étaient accusés d'avoir isolé le roi du peuple ! Une commission, dont Benjamin Constant faisait partie, fut nommée. La majorité se déclara favorable à la proposition. Elle se livra pendant près d'un mois et demi à des investigations, et procéda

(1) 5 janvier 1828.

à une véritable instruction judiciaire. Cette vaine agitation n'eut pas de suites et il semble bien que de Martignac, sentant déjà quelles responsabilités pesaient sur ses épaules, n'ait pas tenu à laisser créer un précédent dont il pourrait avoir plus tard à souffrir.

De Villèle demeura à Paris pendant le temps nécessaire à sa défense ; puis, au commencement d'août 1828, il partit pour sa terre de Marvilles. Il y reçut, peu de temps après, une lettre du roi, où celui-ci l'assurait « de son estime, de son affection et de sa confiance ». Cette manifestation tardive et un peu banale, qui venait comme de l'eau bénite de cour ou comme des compliments de condoléances, n'était pas de nature à agir sur un homme auquel on venait de faire une si rude guerre. Aussi de Villèle refusa-t-il énergiquement de rentrer à Paris pour assister aux séances de la Chambre des Pairs où, comme il le disait, on l'avait enterré. Il y revint, il est vrai, en 1830, mais pour assister aux couches de sa fille. A ce moment de Polignac offrit à de Villèle d'entrer au ministère. Il refusa cette proposition — peu acceptable en vérité — et toutes celles qui lui furent faites dans le même sens.

A partir du moment de sa chute, il ne sortit plus de sa retraite sauf pour écrire, en 1839, dans *La Gazette de France*, quelques articles, qui n'ont rien de bien saillant, sur le suffrage universel et la situation financière. Lorsqu'il dit adieu à la vie politique, il n'avait que 55 ans. Il était alors dans la force de l'âge et dans la pleine maturité d'expérience pour un homme politique. On s'explique alors difficilement qu'avec son tempérament combatif, de Villèle ait pris cette décisive résolution et s'y soit tenu avec tant de fermeté. Certes, il éprouva la fatigue et le dégoût dont sont envahis tous les hommes en butte aux attaques passionnées. Il eut, comme bien

d'autres, des adversaires politiques qui ne reculèrent devant aucun moyen pour le jeter à terre. Mais c'est là l'inévitable sort de tous les hommes d'État, et il avait acquis trop d'expérience pour ne pas en juger ainsi. Il est certain que les intrigues des membres de son propre parti, qu'il eut à subir, l'atteignirent plus profondément que les attaques de l'opposition déclarée.

On rapporte que le marquis de Chauvelin, hostile aux royalistes et peu porté pour de Villèle, se serait écrié en sortant d'une audience où il avait été séduit par le ministre : « Quel homme ! Heureusement son parti n'en comprendra jamais la valeur. » Ce n'était là qu'une impression due certainement au charme de la conversation de de Villèle, qui, au dire de Mme de Swetchine, était « éminemment spirituelle ». C'était une raison de plus pour rester à Paris où il avait pris, si vite, une incontestable autorité dans les salons, et dans les cercles politiques. Toute sa correspondance montre qu'il y fut très recherché et y eut beaucoup de succès. La maladie dont il devait souffrir cruellement dans les dernières années de sa vie ne l'assaillait pas encore au point de lui faire désirer le repos à la campagne. C'est donc l'hypothèse d'une crise psychologique d'ordre moral, qu'il faut envisager. En tout cas, les événements qui survinrent ensuite : la Révolution de 1830, et l'avènement de la branche cadette étaient bien de nature à lui imposer une abstention qu'expliquait aussi son caractère. Comme nous l'avons déjà dit, il s'éteignit en 1854 à l'âge de 81 ans.

II

L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE DE VILLÈLE; SES IDÉES, SES DOCTRINES

A vrai dire, de Villèle n'eut pas de doctrines économiques ou financières bien déterminées. Il fut surtout — les pages précédentes ont déjà pu le faire comprendre — un administrateur de haute envergure, un organisateur méthodique de l'ordre et du contrôle dans les Finances. C'est dans ce sens que le juge un écrivain royaliste, A. Nettement, dans son *Histoire de la Restauration*, en le définissant « administrateur habile plutôt que ministre éminent », et il semble bien que ce soit l'homme politique qu'il vise en tant que ministre. Nous n'avons pas à nous placer à ce point de vue ; ici, le ministre des Finances seul nous intéresse. En réalité, c'est son œuvre administrative qui fut la plus étendue et la plus féconde par ses résultats. C'est elle que nous allons exposer tout d'abord. Nous essaierons ensuite de montrer que les opinions de de Villèle sur le crédit, sur les douanes, sur les impôts, sur le régime économique du pays n'avaient point pour base des théories ou des doctrines, ne dépendaient pas d'un système, mais ne furent guère que le reflet des préjugés les plus répandus de l'époque sur ces questions.

Il défendit, d'ailleurs, les mesures protectionnistes qu'il réclama des Chambres, sans y être conduit par un intérêt égoïste comme ceux auxquels elles profitaient. Les nécessités de la politique l'obligèrent à certaines concessions, et le désir de ménager les intérêts en présence ne fut pas étranger à l'adoption de cette méthode

que l'on qualifierait aujourd'hui d'opportuniste. En toutes ces questions, cependant, il demeure l'homme de l'ancien régime, et l'on sent qu'il porte au fond de lui comme le regret de ne pouvoir adapter à l'idéal très vague qu'il s'en fait le régime parlementaire et les besoins modernes.

I

Pour se rendre compte de l'action exercée par l'œuvre administrative de de Villèle, en ce qui concerne surtout les finances publiques, il faut se souvenir qu'à l'époque où commença de s'établir en France le gouvernement parlementaire, il n'y avait pas d'organisation régulière répondant au nouveau système de gouvernement. Le baron Louis avait, dès le début, lors de son premier ministère, habilement interprété la Charte en vue d'établir un commencement de procédure pour la discussion méthodique du budget. De Villèle avait, aussi lui, senti la nécessité de fixer de bonnes règles financières pour rendre le contrôle du Parlement plus effectif et pour tenir le ministre des Finances en haleine.

Au cours des débats sur le budget de 1817, il ne manqua pas d'intervenir à cet égard. Il demanda la fixation précise de « l'arriéré » et la liquidation générale, dans le courant de l'année, des effets émis par les diverses caisses. Par cette dernière opération, il voulait faire cesser la pratique ruineuse qui consistait à anticiper sur toutes les recettes. Il voyait, dans ces émissions d'effets, un aliment pour l'agiotage, un moyen de corrompre et d'entraver nos services publics, et une cause pour tous les ministres d'outrepasser leurs crédits, contre tous les principes du gouvernement représentatif. Duvergier de Hauranne, avec quelque exagération, a appelé ce dis-

cours « l'Évangile financier du parti royaliste » (1).

A côté de ces judicieuses critiques, il réclamait des mesures assez puériles. Pour faire face aux énormes paiements que la France avait à faire à ce moment là, et dans des délais assez courts, il conseillait les économies sur les traitements en exceptant de la mesure par laquelle il voulait fixer un maximum de 40.000 francs les ministres, les maréchaux et les ambassadeurs. C'eût été une bien mince ressource dont l'évaluation, en présence du milliard à trouver, peut faire sourire. Mais il voyait là un moyen d'attaquer l'administration impériale, de dénoncer les dilapidations du régime déchu ; critiques, certes, fort imprudentes dans la bouche d'un royaliste attaché comme lui aux traditions de l'ancien régime. Il eut, sur ce point, à subir une verte réplique de M. de Barante. Toutefois, il apporta son très actif concours à la création de « la commission annuelle chargée de vérifier la conformité des dépenses publiques avec le texte des prescriptions légales ». Ce terrain administratif était pour lui autrement sûr que le terrain mouvant de la politique.

Dans le même sens fut votée, en 1818, sur sa proposition, une loi obligeant les ministres à porter aux Chambres, chaque année, le compte des exercices antérieurs pour y être approuvés et clos par une loi.

C'est encore à propos du budget, cette même année, qu'il réclama l'émancipation des administrations locales, et c'est dans cette session que la commission du budget fit adopter l'adjonction des contribuables les plus imposés de la commune, aux conseils municipaux, en cas d'impositions extraordinaires. Il répugnait à certains changements et s'opposa énergiquement au

(1) *Histoire du gouvernement Parlementaire*, t. IV.

projet qui modifiait le terme de l'année financière en le portant du 1er janvier au 1er juillet. On espérait, ainsi, pouvoir éviter le vote de douzièmes provisoires, devenu presque une nécessité chaque année, depuis l'établissement de la Restauration. Il ne perdit pas de vue cette question qu'il s'efforça de résoudre plus tard dans l'ordonnance du 14 septembre 1822.

Cette ordonnance et celle du 10 décembre 1823 représentent l'œuvre fondamentale de de Villèle dans l'organisation administrative des Finances publiques. La première fut discutée et établie dans des commissions que le ministre des Finances présida le plus souvent lui-même. C'est sa méthode et sa pensée qu'il y fit prévaloir. Le caractère et la durée de l'exercice budgétaire y furent soigneusement déterminés, et les disponibilités dont pouvaient user les ministres strictement fixées dans les limites des crédits accordés par les Chambres. Pour arriver à donner toute leur destination légale à ces crédits, pour qu'il n'y eut aucun retard dans les paiements, les ordonnateurs, à tous les degrés de la hiérarchie administrative, furent astreints à tenir une comptabilité en règle de leurs opérations.

L'année suivante, de Villèle compléta ces mesures, en créant, pour veiller à leur application, un organe spécial. L'ordonnance du 10 décembre 1823 institua une commission composée de membres appartenant aux deux Chambres, au Conseil d'État et à la Cour des Comptes. Elle fut chargée de vérifier et d'arrêter, annuellement, les comptes des ministres, avec l'obligation de publier les rapports détaillés de leurs opérations et d'établir ainsi la concordance et la régularité des comptabilités centrales.

A la vérité, ce n'était là qu'un contrôle de chiffres, fort utile assurément, mais impuissant en certains

cas, en particulier en ce qui concerne la comptabilité matières, à dévoiler les fautes administratives. Malgré les précautions prises par de Villèle dès son arrivée au pouvoir, pour veiller à la bonne gestion des ministères dépensiers comme ceux de la marine et de la guerre, l'armée française, qui allait rétablir le pouvoir des Bourbons en Espagne après la conférence de Vérone, se trouva sans approvisionnements à la veille d'entrer en campagne (1). Le fait était d'autant plus grave qu'il s'agissait non d'une guerre contre le peuple espagnol lui-même, mais d'une intervention où l'on avait toutes les raisons de le ménager. Nos soldats devaient donc être fournis de tout pour ne point recourir aux réquisitions et au pillage.

Cette campagne ne ressemblait en rien à celles de la Révolution ou de l'Empire alors que les armées vivaient, le plus souvent, de ressources enlevées à l'ennemi. C'est alors que le duc d'Angoulême, généralissime, fut amené forcément à signer avec Ouvrard les fameux marchés de Bayonne. Malgré la défiance que de Villèle tentait d'inspirer au duc d'Angoulême dans les lettres qu'il lui écrivait, au mois d'avril 1823, contre le célèbre fournisseur, il fallut bien se rendre à l'évidence et constater la faillite de l'Intendance militaire. A de Villèle qui l'engageait le 7 avril à « s'armer de méfiance et de sévérité contre Ouvrard et ses semblables qui se mettent ainsi à la suite des armées et finissent par faire la honte et le déshonneur de leur administration », le duc d'Angoulême répondait le 13 avril : « Quant aux propositions de M. Ouvrard contre lesquelles vous me prémunissez, le meilleur moyen de ne pas avoir recours à lui était d'assurer les approvisionnements de l'armée. » Et plus

(1) Voy. plus haut l'étude sur Ouvrard. p. 36 et suiv.

loin, il ajoutait : « Grâce à vos prévoyantes réserves de fonds et aux approvisionnements de M. Ouvrard, la campagne s'est ouverte aussitôt que j'en ai reçu l'ordre et elle s'est ouverte sous de très heureux auspices. »

Plus tard, lorsque le général Foy attaqua les clauses du marché de Bayonne, de Villèle lui répondit : « Le gouvernement s'est convaincu que l'administration était impuissante. Trois fois, il a cherché, par des efforts toujours constants à remettre le service de l'approvisionnement aux mains de l'administration de la guerre, mais il a fallu y renoncer. La preuve de ce que j'avance, comme note justificative se trouve, messieurs, dans les trois traités successifs qui ont été passés (1)... »

II

Les opinions de Villèle en matière de douanes et de régime commercial se devinent aisément à la tournure de son esprit. Il était, comme presque tous les hommes de son temps et plus encore que beaucoup d'entre eux, en raison de son attachement aux traditions interventionnistes de l'ancien régime, un protectionniste convaincu. Nous disons « convaincu » parce que de Villèle ne semble pas avoir mis ses intérêts particuliers en jeu lorsqu'il fut appelé à se décider sur ces questions. Il était agriculteur, il est vrai, néanmoins les revenus de sa terre de Marvilles ne l'inquiétèrent pas lorsqu'il eut à se prononcer sur les problèmes douaniers. Il obéissait instinctivement à une doctrine générale et non aux suggestions de son égoïsme. Malheureusement, si l'on se place au point de vue de la moralité politique, il n'en était pas ainsi dans les milieux où l'on menait une

(1) *Moniteur*, 1824, p. 875.

campagne continue en faveur de l'accroissement des monopoles et des privilèges constitués par les droits de douane. Cette politique économique, inspirée par le ferment toujours vivace des intérêts particuliers, n'a pas cessé d'avoir une influence puissante qui, en ces dernières années, n'a fait que grandir.

Lorsque l'on discuta, en 1821 (1), les lois sur les grains, il ne craignit pas de dire qu'il considérait « comme injustes et impolitiques les droits imposés sur l'introduction des grains ». Il y voyait une cause « d'élévation factice des prix » et « un impôt injuste et impolitique sur les subsistances » au moyen duquel « on enrichissait le Trésor aux dépens des consommateurs ». Ces prémisses étaient excellentes, et un partisan de la liberté économique n'aurait pas mieux dit. De Villèle pourtant n'était pas favorable à la liberté du commerce international des grains. Le blé était un produit de toute première nécessité, pour lequel il aurait voulu un régime spécial. Selon lui, le gouvernement devait borner ses soins à en maintenir les prix par des lois, à un taux modéré, à un prix moyen. En réalité, il était partisan de l'échelle mobile, système mauvais et dont on a pu constater les déplorables effets. L'idée de de Villèle était d'assurer au peuple un prix du pain peu élevé et de combattre les disettes en faisant intervenir l'État. Ce sentiment l'honore, en dépit de l'inefficacité du moyen. Les protectionnistes qu'il combattait alors ne paraissent pas avoir eu ce souci.

Cette opinion sur le commerce d'une denrée de première nécessité n'empêchait pas de Villèle d'être résolument partisan, en principe, de la protection. Il y a même, dans ses arguments en faveur des droits de

(1) *Moniteur*, 1821, p. 35 et 592.

douane, des naïvetés qui montrent bien la sincérité de ses convictions. A propos d'une taxe sur les bestiaux étrangers, il défend avec ardeur cette protection « spéciale ». A ses yeux, la multiplication du bétail en France doit permettre de féconder davantage son sol et d'améliorer la nourriture des habitants. Jusque-là il demeure dans la logique des protectionnistes. Mais il ajoute, qu'avec l'argent employé à se procurer du bétail étranger, — bétail qu'ils produiront eux-mêmes — les Français achèteront désormais les vins, vendus jusque-là aux nations voisines « et qui, alors, pourront être bus par eux ».

Cependant, les nécessités du pouvoir, l'intransigeance et l'âpreté des protectionnistes, adoucirent chez de Villèle ses propres opinions sur la politique douanière. Les réclamations outrancières de ses anciens amis l'inclinèrent vers des idées presque libérales pour cette époque. Dans la discussion de la loi des douanes en 1826, il résista aux exigences sans mesure des protectionnistes. Il déclara qu'il faut être, dorénavant, avare de prohibitions, que notre situation industrielle s'est améliorée et que des aggravations nouvelles doivent à l'avenir être évitées, le plus possible. Il pense qu'il faut songer plutôt « à modifier progressivement la rigueur de nos tarifs, à mesure que, comme chez nos voisins, notre industrie et nos produits venant à se perfectionner, seront en état de soutenir, tant au dedans qu'au dehors, la lutte avec les objets manufacturés de l'étranger ». Il craint aussi les représailles, et la guerre de tarifs. Et quelques jours après il défend les droits sur les chanvres parce que l'agriculture, chargée en France, selon lui, d'un impôt direct considérable, doit pouvoir vendre ses produits. Toutefois, il repousse le système des primes, la restitution des droits à la sortie.

Il voit là un moyen d'annuler partiellement la protection, en laissant aux exportateurs l'avantage d'acheter des cordages à l'étranger.

Il était partisan très résolu de ce que l'on pourrait appeler le pacte colonial. Tout d'abord — souvenir de ses croisières dans les Antilles et dans l'Océan Indien — il considérait les colonies comme des points d'appui et des centres de ravitaillement pour nos vaisseaux. Au général Sébastiani qui demandait la liberté pour nos colonies, il répondait que les colonies ne pouvaient exister sans le monopole du marché national, sans le privilège de fournir exclusivement la métropole de denrées et des objets qu'elles produisent. Supprimer ces avantages, c'était supprimer les colonies où la France prenait alors la totalité du sucre qu'elle consommait, et la moitié des autres productions coloniales.

III

En matière de fiscalité, de Villèle avait des idées plus précises et un peu plus fécondes. Il s'occupa beaucoup des impôts directs et travailla très sérieusement à réduire l'impôt foncier. En 1826, il comptait avoir allégé les contribuables par la réduction ou le dégrèvement de plusieurs impôts, dont l'impôt foncier, d'une somme de 45 millions. On discutait beaucoup à cette époque, la question du cadastre. Gaudin y avait travaillé à plusieurs reprises, comme on a pu le voir plus haut. De Villèle pensait que la réfection du cadastre n'avait guère d'intérêt que pour les communes et surtout pour les particuliers, au profit desquels elle permettait de diminuer les inégalités ; il ne croyait pas à l'utilité de l'opération pour la répartition entre les départements.

Ses tendances sont bien, d'ailleurs, celles d'un propriétaire foncier. C'est aux agriculteurs que vont ses préférences. Il essaya, en 1824, d'arrêter le morcellement en présentant une loi ayant pour but de ne frapper que d'un droit de 5 francs, l'échange de morceaux de terre contigus. C'est encore pour favoriser les campagnes qu'il s'éleva, la même année, contre l'augmentation réclamée des droits d'octroi. Il montra que leur exagération nuit à la consommation, que les villes sont des débouchés pour les produits agricoles, et qu'il faudrait plutôt étendre ces débouchés puisque la production de ces denrées tend à augmenter. C'est porter, à son sens, un coup fatal à l'agriculture que de mettre des entraves à la libre circulation de ses produits sur le marché national.

De Villèle en définitive ne possédait pas de théorie générale sur les impôts; il n'eût pu s'en faire une qu'en étudiant les travaux publiés sur cette matière très étendue et qui étaient fort nombreux déjà à cette époque. Il ne semble pas avoir examiné ces questions d'un autre point de vue que du côté étroitement technique. Il n'avait pas entretenu de relations avec les économistes et devait se défier d'une science derrière laquelle s'abritaient Mollien et Louis.

IV

Nous avons indiqué, dans la première partie de cette étude, que les connaissances les plus restreintes de de Villèle étaient celles ayant trait aux questions alors fort importantes de crédit public. Il n'eut jamais, sur ce point, des conceptions bien justes. Il se refusa toujours à voir quelles étaient les véritables conditions nouvelles du crédit public. En 1817, il combattit vive-

ment l'emprunt de 30 millions de rente proposé par Corvetto. Il aurait voulu que cet emprunt ne fût pas fait à des étrangers, alors qu'en France, des banquiers fort avisés et connaissant bien la situation considéraient qu'un appel de capitaux ne pouvait point réussir. En tout cas, en admettant qu'il y eut des souscripteurs, les ressources qu'ils auraient apportées à l'État, devant être versées à l'étranger, auraient privé la France de capitaux dont elle avait le plus grand besoin après tant de guerres, de révolutions et de crises épuisantes.

Cette idée que le crédit public devait franchir les frontières, devenir international pour permettre un marché plus vaste ne lui fut jamais très familière. Et cependant, au moment de l'expédition d'Espagne, il négocia un important emprunt fait de capitaux qui n'étaient pas en majorité des capitaux français. Ce fut même à cette occasion que Barbé-Marbois, heureux de mettre en contradiction le ministre de Villèle, avec le de Villèle de l'opposition hostile aux emprunts de Corvetto, l'accusa de livrer à des banquiers étrangers l'exploitation de la fortune publique.

Dans une lettre qu'il écrivit à Mme de Villèle, le 13 février 1817, on trouve les raisons instinctives, si l'on peut ainsi dire, pour lesquelles, il n'eut jamais une conception claire des conditions du crédit public. Après avoir parlé du budget et des économies qu'il aurait voulu voir réaliser et que l'on n'avait faites, suivant lui, que pour la forme, il ajoute : « M. Laffitte nous a dit le fin mot de l'énigme ; ils ont fait tronquer son discours, mais vous trouverez la phrase dans *le Journal général*. Il nous a dit que l'Angleterre n'avait eu du crédit, qu'en fondant ce crédit, sur les libertés publiques, qu'elle les obtint en traitant avec Guillaume III ; qu'on n'obtiendrait, chez nous, de pareils

résultats que d'une semblable cause. » (1) Les libertés publiques! N'est-ce pas contre elles, contre les libertés auxquelles Laffitte faisait allusion que de Villèle dirigea toutes les forces de son esprit et de sa volonté? N'y voit-il pas un danger pour la dynastie des Bourbons et par contre-coup pour la France? Aussi s'écrie-t-il à la fin de sa lettre: « Dieu viendra à notre aide, il faut l'espérer, et retirera notre pays de la terrible situation dans laquelle ces gens-là le placent: je ne vois que lui qui puisse opérer ce miracle. »

Nous avons déjà dit quelle crainte superstitieuse de la Bourse le dominait lorsqu'il dirigeait l'opposition. Il confondait toutes les opérations auxquelles on s'y livrait, quelles qu'elles fussent, sous le nom « d'agiotage ». On trouve cette répulsion encore très accentuée chez les agrariens allemands qui ont réussi, pour le plus grand dommage de l'agriculture, il y a quelques années, à faire fermer les bourses du commerce où l'on négociait les affaires de céréales et celles des autres produits agricoles. Dans ces milieux où l'on ne comprend pas le rôle de ces grands marchés, rôle d'équilibre et d'unification dans les prix, on est très porté à ne voir dans la spéculation et dans son instrument, le marché à terme, que les crises provoquées par ses excès et non les services qu'elle rend constamment en temps normal.

Sur ce point, encore, la politique de son parti força de Villèle à oublier, pour quelques mois, ses préjugés, à refouler ses sentiments lorsqu'il entreprit de faire la fameuse conversion de la rente 5 p. 100, en rente 3 p. 100 et facilita une spéculation à vide: la hausse factice de la rente 5 p. 100, poussée au delà du pair par une com-

(1) *Mémoires*, t. II, p. 195.

pagnie de banquiers en vue de préparer artificiellement l'opération.

V

Nous avons donné plus haut, dans notre étude sur Laffitte — en raison de la part importante qu'il prit à la campagne en faveur du projet — les éléments généraux de cette conversion qu'Ouvrard prétendit avoir été suggérée à de Villèle par des banquiers étrangers. C'est le fameux milliard des émigrés, c'est-à-dire les indemnités que l'on devait leur verser pour les pertes qu'ils avaient subies du fait de la Révolution, qui amenèrent de Villèle à présenter son projet de 1824. Il fallait, en effet, réaliser, sur le budget, une économie permettant l'emprunt nécessaire, sans soulever les protestations véhémentes de l'opposition. De Villèle ne pouvait mentir, non plus, à tout son passé et accroître la dette, sans une diminution équivalente des dépenses. Voici donc quel était son plan :

La dette perpétuelle s'élevait alors à un peu plus de 197 millions de rente 5 p.100 dont 57 millions appartenaient à l'État ou à certains services publics. Il restait donc 140 millions de rente 5 p.100 que l'on proposait de convertir en 112 millions de rente 3 p.100. Cela donnait 28 millions d'économies sur les arrérages de la dette perpétuelle. Vis-à-vis des rentiers, l'opération se présentait ainsi : on leur offrait, ou le remboursement au pair, c'est à dire 100 fr. par 5 fr. de rente, ou l'échange de leur titre contre un autre du taux nominal de 3 p.100, mais délivré au prix de 75 fr. Les rentiers perdaient donc ainsi 1 p.100 d'intérêt. Il est vrai que le nouveau titre étant vendu 75 fr. et le capital nominal s'élevant à 100 fr, il y avait une prime, pour l'avenir, de 25 p.100.

Or, la rente, après bien des efforts, avait été poussée à la cote de 104 fr. 80, dépassant le pair d'une somme inférieure à 5 fr. Ce n'était pas un prix normal, puisque la spéculation avait mené la campagne de hausse en vue de l'opération elle-même de la conversion. Mais, en admettant que ce taux fût le produit d'achats faits pour classer réellement les titres de rentes, pour placer des capitaux, et non le résultat d'une intervention artificielle, il est certain que le calcul établi sur ces bases mêmes n'autorisait pas une réduction de 1 fr. sur l'intérêt.

De Villèle mit beaucoup de soin à développer les arguments en faveur du principe de la conversion. La légitimité, pour l'État, d'une telle opération était loin d'être admise par tout le monde, alors, et de Villèle lui-même, s'il eût été à ce moment dans l'opposition, aurait probablement partagé les préjuges à cet égard de beaucoup de gens. Mais il s'agissait d'atteindre à un but politique, de faire payer, comme on eut l'occasion de le dire au cours des débats, par la Révolution, une rançon au profit des émigrés ; les obstacles lui semblaient donc devoir être facilement emportés. D'ailleurs, de Villèle déclarait, dans son projet, que l'abaissement du taux de l'intérêt sur le marché, l'abondance des capitaux et l'extension du crédit, avaient permis de s'assurer des moyens « d'opérer, en réalité, le remboursement de la dette s'il était réclamé ». On apprit, plus tard, lorsque le projet fut porté à la Chambre des Pairs, que la collaboration des banquiers était rémunérée par une somme d'environ 35 millions — somme que l'on considéra comme trop élevée et qui, suivant nous, n'était point excessive, en raison des risques courus.

La discussion devant la Chambre des Députés prit une allure très vive, bien que la commission nommée pour examiner le projet, fût favorable à la conversion.

Nous n'avons pas à entrer ici dans l'examen de ces intéressants débats. Les arguments invoqués contre de Villèle se devinent aisément. On lui reprocha d'avoir favorisé une hausse factice des cours de la rente et d'affirmer un fait évidemment faux, en prétendant que l'intérêt des capitaux était tombé à 4 p.100, alors qu'un emprunt, négocié quelques mois auparavant, à 5,60 p.100 n'était pas encore « classé », n'avait pas été absorbé par les portefeuilles des véritables rentiers. On lui demanda, de même, à lui, ministre des Finances, gardien d'ordinaire si vigilant de l'économie budgétaire et des intérêts de l'État, pourquoi il augmentait ainsi, sans sourciller, le capital de la dette. Mais l'esprit de parti aveuglait de Villèle, et il n'était conduit que par le désir ardent de trouver les moyens de payer l'indemnité aux émigrés.

Plus qu'en aucune autre circonstance, il aborda la bataille parlementaire avec passion. Il s'y montra nerveux, acerbe, et d'une opiniâtreté mêlée de beaucoup d'aigreur. Il se sentait, d'ailleurs, entouré d'adversaires résolus ou simplement envieux et malveillants. Dans le ministère dont il était le chef, il se savait trahi et n'ignorait pas la guerre sourde que lui faisait Chateaubriand. Il n'était pas homme à reculer devant des obstacles. Son respect du parlementarisme n'allait pas, du reste, jusqu'à lui faire scupule d'exercer sur les députés une pression formidable, en raison des résistances vigoureuses de l'opposition. Elle assura, en dernier lieu, le succès du cabinet, et la conversion fut enfin votée le 5 mai 1824 par la Chambre des Députés.

Il s'agissait de la faire accepter par la Chambre des Pairs. On y porta le projet dès le 6 mai. On pensait qu'en battant le fer pendant qu'il était chaud, on arriverait à enlever l'affaire. Cette espérance fut trompée.

De Villèle s'en aperçut bientôt. Le reproche qu'on lui avait fait d'accroître le capital de la dette avait été l'argument le plus dangereux pour lui, et dont l'effet était le plus certain sur l'opinion publique. Pour essayer d'effacer cette impression, il prit un détour en assurant qu'à la fin du rachat de toutes les rentes, on pourrait aligner un joli bénéfice de 3 ou 400 millions. Or il arrivait à ce résultat hypothétique, en supposant l'économie de l'intérêt de la dette, obtenue par la conversion, entièrement consacré au service de l'amortissement. Les 28 millions destinés, dans sa pensée, à se procurer, par un emprunt, l'indemnité à payer aux émigrés, recevaient donc ainsi une destination tout autre.

Cependant, de Villèle, très adroit en cette circonstance, avait demandé à deux financiers, membres de la Chambre des Pairs, leur avis sur la question. Mollien et Roy consultés répondirent en se déclarant favorables à la conversion. Lorsque le projet fut présenté à la Chambre des Pairs, on apprit que tous les deux le combattaient. De Villèle possédait les lettres que Mollien et Roy lui avaient écrites à cette occasion : il ne voulut point en faire état et les jeter dans la discussion. Depuis, la lettre de Mollien, ou du moins certains passages de cette lettre ont été publiés dans « la Notice historique » consacrée par le comte de Neuville à de Villèle. Mais ces fragments sont insuffisants pour démontrer que l'ancien Ministre du Trésor de Napoléon acceptait, dans la forme où il était présenté, le projet de Villèle. Roy déclara, de son côté, qu'il avait mis des restrictions à son approbation, à cause des difficultés d'exécution.

Puis un incident survint. M. Sartoris, qui représentait une des compagnies garantissant l'opération, se rendit

près de la commission pour proposer de modifier le traité de sa compagnie en offrant de payer encore, pendant un certain laps de temps, aux petits rentiers, les arrérages de 5 p.100. C'était détruire l'échafaudage si péniblement élevé par le ministre des Finances. Les représentants des trois autres compagnies, de Rothschild, Baring et Laffitte, qui, eux, ne s'étaient point solidarisés avec Sartoris, eurent beau écrire qu'ils repoussaient la modification proposée et s'en tenaient aux clauses du premier arrangement, l'effet de cette intervention, véritable pavé de l'ours, fut déplorable.

La Haute Assemblée ne pouvait donc qu'être mal impressionnée par ces préliminaires fâcheux. Beaucoup de ses membres avaient, en outre, des raisons personnelles d'être hostiles à la conversion. Si certains d'entre eux étaient alliés par des relations mondaines ou de famille aux membres de la haute banque, partisans, en général, de l'opération, d'autres possédaient une fortune dont les rentes d'État formaient la plus grosse part. Enfin presque tous avaient vu l'effet produit par la réduction du tiers consolidé et craignaient que l'on interprétât mal la conversion (1). La discussion fut aussi ardente qu'à la Chambre et plus élevée à tous les points de vue. Il fut bientôt évident que l'opinion publique se prononçait contre le projet.

De Villèle devait, dans cette lutte, subir tous les coups du sort. Fait paradoxal, en cette circonstance, ce fut M. de Quélen, archevêque de Paris, qui enleva les dernières résistances des Pairs encore hésitants à voter contre le ministère. Ce prélat, inquiet des graves conséquences qu'aurait, pour les pauvres, la réduction d'un cinquième des revenus possédés en rentes de

(1) Théorie et Histoire des Conversions de Rentes, par H. Labeyrie.

l'État par les gens riches, tint aussi lui, à intervenir, et au nom de la charité. « On a dit, écrivait-il alors, que la loi ne ferait fermer ni un théâtre ni une guinguette. Cela est possible, mais ne pourrait-on pas se demander aussi, si la loi ne fera pas fermer plus d'une bourse encore ouverte aux pauvres et si la réduction d'un cinquième dans les rentes ne diminuera pas d'un cinquième les aumônes » ?

Ce n'était point pour satisfaire ceux qui attendaient leur part de l'indemnité. Mais, le plus souvent, ce ne sont pas les véritables raisons qui font réussir ou rejeter les idées ; le sentiment a, aussi lui, même dans les questions d'où il parait, au premier abord, devoir être exclu, une influence irrésistible. La Chambre des Pairs rejeta le projet à une forte majorité : 128 voix contre 94.

L'indemnité toujours réclamée par les émigrés tenait trop au cœur de de Villèle pour qu'il ne s'efforçât pas de trouver un autre moyen de se procurer des ressources afin d'y faire face. Dès 1825, après la mort de Louis XVIII, et alors que Charles X venait de lui succéder, il revint à la charge en proposant cette fois, une conversion facultative. Sans réticences, il liait l'opération au paiement de l'indemnité, ce qu'il s'était bien gardé d'avouer un an auparavant. Nous n'entrerons pas dans le détail de cette combinaison. Sa complication fut d'ailleurs un des arguments que l'on invoqua pour la combattre. Une opération de cette nature ne peut réussir, que si elle se présente clairement aux rentiers et fait ressortir les avantages qu'on leur offre ; c'est l'a b c du métier. De Villèle, au contraire, imagina de créer des rentes 3 p. 100 qu'il donnerait aux émigrés ; puis, à côté, il suspendait l'amortissement pour les rentes ayant dépassé le pair — les rentes 5 p. 100 — et appli-

quait les fonds qui y étaient affectés, soit 75 millions par an, à l'amortissement des rentes 3 p.100. D'un autre côté il proposait aux porteurs de 5 p.100, soit de convertir leur rentes en 4 1/2 p.100, au pair, en garantissant le fonds contre tout remboursement pendant dix années, soit — souvenir du projet de 1824 — de prendre, à la place, du 3 p.100 au taux de 75 francs. C'était faire jouer à la Caisse d'Amortissement un rôle pour lequel elle était loin d'être instituée. Il la faisait, en effet, intervenir pour amener la hausse du 3 p.100 et, par la suspension de l'amortissement du 5 p.100, pour faire baisser ce dernier fonds. C'est à cette occasion que les *Débats* intervinrent, comme nous l'avons dit, pour combattre ce nouveau projet, inspiré par Chateaubriand dont Fiévée traduisait les sentiments.

Les deux Chambres votèrent cette conversion bâtarde avec quelques amendements, malgré les efforts que fit Mollien à la Chambre des Pairs pour corriger les dispositions défectueuses qu'elle contenait. Les résultats furent loin d'être brillants. L'opération ne procura pas d'avantages à ceux qui avaient fait l'échange de leurs titres, et l'État ne réalisa qu'une économie d'un peu plus de 6 millions de francs, tandis que le capital nominal de la dette s'élevait d'une somme un peu supérieure à 200 millions. Or, c'était là le vice radical de cette conversion ; les opérations de cet ordre ne devant être exécutées qu'à la condition de ne pas faire plus lourde la dette de l'État.

Comme on le voit, de Villèle ne réussit guère les grandes combinaisons financières de crédit dont il prit la responsabilité. Il a certainement fallu qu'il soit poussé par la passion politique pour édifier des opérations où il reniait ses opinions antérieures et où il se déjugeait même à quelques mois de distance. C'est qu'il n'était

point, par son éducation, par ses antécédents ni par son tempérament, préparé à de telles œuvres. Il restera néanmoins comme un administrateur financier dont les qualités d'ordre, et le sens d'organisation sont les caractères marquants.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 1316

Novembre 1908

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

108, Boulevard Saint-Germain, 108, Paris, 6e.

EXTRAIT DU CATALOGUE

SCIENCES — MÉDECINE — HISTOIRE — PHILOSOPHIE
ECONOMIE POLITIQUE — STATISTIQUE — FINANCES

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Volumes in-8, cartonnés à l'anglaise.

Derniers volumes publiés

111. DE VRIÉS (Hugo). **Espèces et variétés**, trad. de l'allemand par L. BLARINGHEM. 1 vol. 12 fr.
110. CHARLTON BASTIAN. **L'évolution de la vie.** 1 vol. in-8, avec figures dans le texte et 12 planches hors texte. 6 fr.
109. LOEB. **La dynamique des phénomènes de la vie**, ill. 9 fr.
108. Cne CONSTANTIN. **Le rôle sociologique de la guerre et le sentiment national.** 6 fr.
107. LALOY. **Parasitisme et mutualisme dans la nature**, illustré. 6 fr.
106. COSTANTIN. **Le transformisme appliqué à l'agriculture**, illustré. 6 fr.
105. JAVAL. **Physiologie de la lecture et de l'écriture**, 2e éd. illustré. 6 fr.

Sauf indication spéciale, tous ces volumes se vendent 6 francs.

1. J. TYNDALL. **Les glaciers et les transform. de l'eau**, 7e éd., ill.
2. BAGEHOT. **Lois scientifiques du développement des nations**, 7e édition.
4. A. BAIN. **L'esprit et le corps**, 6e édition.
5. PETTIGREW. **La locomotion chez les animaux**, 2e éd., ill.
6. HERBERT SPENCER. **Introd. à la science sociale**, 14e édit.
7. OSCAR SCHMIDT. **Descendance et darwinisme**, 6e édition.
8. H. MAUDSLEY. **Le crime et la folie**, 7e édition.
9. VAN BENEDEN. **Les commensaux et les parasites dans le règne animal**, 4e édition, illustré.
10. BALFOUR STEWART. **La conservation de l'énergie**, 6e éd., illustré.
11. DRAPER. **Les conflits de la science et de la religion**, 12e éd.
12. LÉON DUMONT. **Théorie scientifique de la sensibilité**, 4e éd.
13. SCHUTZENBERGER, de l'Institut. **Les fermentations**, 6e édition, illustré.
14. WHITNEY. **La vie du langage**, 4e édition.
15. COOKE et BERKELEY. **Les champignons**, 4e éd., illustré.
16. BERNSTEIN. **Les sens**, 5e édition, illustré.
17. BERTHELOT, de l'Institut. **La synthèse chimique**, 9e éd.

DE LA MÉTHODE
DANS LES SCIENCES

1 fort volume in-16, broché. . . . . . . 3 fr. 50 (*Vient de paraître*).

Avant-propos, par P.-F. THOMAS, professeur de philosophie au Lycée Hoche. — *De la Science*, par ÉMILE PICARD, de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — *Mathématiques pures*, par J. TANNERY, de l'Institut, sous-directeur de l'École normale. — *Mathématiques appliquées*, par P. PAINLEVÉ, de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — *Physique générale*, par H. BOUASSE, professeur à l'Université de Toulouse. — *Chimie*, par A. JOB, professeur au Conservatoire des arts et métiers. — *Morphologie générale*, par A. GIARD, de l'Institut, professeur à la Sorbonne. — *Physiologie*, par F. LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne. — *Sciences médicales*, par PIERRE DELBET, professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris. — *Psychologie*, par TH. RIBOT, de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France. — *Sciences sociales*, par E. DURKHEIM, professeur à la Sorbonne. — *Morale*, par L. LÉVY-BRÜHL, professeur à la Sorbonne. — *Histoire*, par G. MONOD, de l'Institut, chargé d'un cours au Collège de France.

COLLECTION MÉDICALE

ÉLÉGANTS VOLUMES IN-12, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, A 4 ET A 3 FRANCS

Derniers volumes publiés :

La mimique chez les aliénés par le Dr G. DROMARD. 4 fr.
L'amnésie, par les Drs DROMARD et LEVASSORT. 4 fr.
La mélancolie, par le Dr R. MASSELON. 4 fr.
(*Couronné par l'Académie de Médecine.*)
Essai sur la puberté chez la femme, par le Dr MARTHE FRANCILLON. 4 fr.
Hygiène de l'alimentation dans l'état de santé et de maladie, par le Dr J. LAUMONIER, avec gravures. 3e éd. 4 fr.
Les nouveaux traitements, par *le même*. 2e édit. 4 fr.
Les embolies bronchiques tuberculeuses, par le Dr CH. SABOURIN. 4 fr.
Manuel d'électrothérapie et d'électrodiagnostic, par le Dr E. ALBERT-WEIL, avec 88 gravures. 2e éd. 4 fr.

L'alimentation des nouveau-nés. *Hygiène de l'allaitement artificiel*, par le Dr S. ICARD, avec 60 gravures. 2e édit. 4 fr.
La mort réelle et la mort apparente, diagnostic et traitement de la mort apparente, par *le même*, avec gravures. 4 fr.
L'hygiène sexuelle et ses conséquences morales, par le Dr S. RIBBING, prof. à l'Univ. de Lund (Suède). 3e édit. 4 fr.
Hygiène de l'exercice chez les enfants et les jeunes gens, par le Dr F. LAGRANGE, lauréat de l'Institut. 8e édit. 4 fr.
De l'exercice chez les adultes, par *le même*. 6e édition. 4 fr.
Hygiène des gens nerveux, par le Dr LEVILLAIN, avec gravures. 5e édition. 4 fr.
L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique, par le Dr PAUL-EMILE LÉVY. Préface de M. le prof. BERNHEIM. 6e édition. 4 fr.

L'idiotie. *Psychologie et éducation de l'idiot*, par le Dr J. Voisin, médecin de la Salpêtrière, avec gravures. 4 fr.

La famille névropathique, *Hérédité, prédisposition morbide, dégénérescence*, par le Dr Ch. Féré, médecin de Bicêtre, avec gravures. 2e édition. 4 fr.

L'instinct sexuel. *Évolution, dissolution*, par *le même*. 2e éd. 4 fr.

Le traitement des aliénés dans les familles, par *le même*. 3e édition. 4 fr.

L'hystérie et son traitement, par le Dr Paul Sollier. 4 fr.

Manuel de psychiatrie, par le Dr J. Rogues de Fursac. 2e éd. 4 fr.

L'éducation physique de la jeunesse, par A. Mosso, professeur à l'Université de Turin. 4 fr.

Manuel de percussion et d'auscultation, par le Dr P. Simon, professeur à la Faculté de médecine de Nancy, avec grav. 4 fr.

Manuel théorique et pratique d'accouchements, par le Dr A. Pozzi, professeur à l'École de médecine de Reims, avec 138 gravures. 4e édition. 4 fr.

Morphinisme et Morphinomanie, par le Dr Paul Rodet. (*Couronné par l'Académie de médecine.*) 4 fr.

La fatigue et l'entraînement physique, par le Dr Ph. Tissié, avec gravures. Préface de M. le prof. Bouchard. 3e édition. 4 fr.

Les maladies de la vessie et de l'urèthre chez la femme, par le Dr Kolischer ; trad. de l'allemand par le Dr Beuttner, de Genève ; avec gravures. 4 fr.

Grossesse et accouchement, par le Dr G. Morache, professeur de médecine légale à l'Université de Bordeaux. 4 fr.

Naissance et mort, par *le même*. 4 fr.

La responsabilité, par *le même*. 4 fr.

Traité de l'intubation du larynx *chez l'enfant et chez l'adulte*, par le Dr A. Bonain, avec 42 gravures. 4 fr.

Pratique de la chirurgie courante, par le Dr M. Cornet. Préface du Pr Ollier, avec 111 gravures. 4 fr.

Dans la même collection :

COURS DE MÉDECINE OPÉRATOIRE

de M. le Professeur **Félix Terrier** :

Petit manuel d'antisepsie et d'asepsie chirurgicales, par les Drs Félix Terrier, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et M. Péraire, ancien interne des hôpitaux, avec grav. 3 fr.

Petit manuel d'anesthésie chirurgicale, par *les mêmes*, avec 37 gravures. 3 fr.

L'opération du trépan, par *les mêmes*, avec 222 grav. 4 fr.

Chirurgie de la face, par les Drs Félix Terrier, Guillemain et Malherbe, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cou, par *les mêmes*, avec gravures. 4 fr.

Chirurgie du cœur et du péricarde, par les Drs Félix Terrier et E. Reymond, avec 79 gravures. 3 fr.

Chirurgie de la plèvre et du poumon, par *les mêmes*, avec 67 gravures. 4 fr.

MÉDECINE

Dernières publications :

BOUCHUT ET DESPRÈS. **Dictionnaire de médecine et de thérapeutique médicale et chirurgicale**, comprenant le résumé de la médecine et de la chirurgie, les indications thérapeutiques de chaque maladie, la médecine opératoire, les accouchements, l'oculitisque, l'odontotechnie, les maladies d'oreilles, l'électrisation, la matière médicale, les eaux minérales, et un formulaire spécial pour chaque maladie, mise au courant de la science par les Drs MARION et F. BOUCHUT. 7e édition, très augmentée. 1 vol. in-4, avec 1097 fig. dans le texte et 3 cartes. Broché, 25 fr. ; relié. 30 fr.

CAMUS ET PAGNIEZ. **Isolement et psychothérapie.** *Traitement de la neurasthénie.* Préface du Pr DÉJERINE. 1 vol. gr. in-8. 9 fr.

CHASSEVANT (A.). **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

CORNIL (V.). **Les tumeurs du sein.** 1 vol. gr. in-8, avec 169 fig. dans le texte. 12 fr.

CORNIL, RANVIER, BRAULT ET LETULLE. **Manuel d'histologie pathologique.** 3e édition entièrement remaniée.

TOME I, par MM. RANVIER, CORNIL, BRAULT, F. BEZANÇON et M. CAZIN. — *Histologie normale.* — *Cellules et tissus normaux.* — *Généralités sur l'histologie pathologique.* — *Altération des cellules et des tissus.* — *Inflammations.* — *Tumeurs.* — *Notions sur les bactéries.* — *Maladies des systèmes et des tissus.* — *Altérations du tissu conjonctif.* 1 vol. in-8, avec 387 gravures en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME II, par MM. DURANTE, JOLLY, DOMINICI, GOMBAULT et PHILLIPE. — *Muscles.* — *Sang et hématopoièse.* — *Généralités sur le système nerveux.* 1 vol. in-8, avec 278 grav. en noir et en couleurs. 25 fr.

TOME III, par MM. GOMBAULT, NAGEOTTE, A. RICHE, R. MARIE, DURANTE, LEGRY, F. BEZANÇON. — *Cerveau.* — *Moelle.* — *Nerfs.* — *Cœur.* — *Larynx.* — *Ganglion lymphatique.* — *Rate.* 1 vol. in-8, avec 382 grav. en noir et en couleurs. 35 fr.

L'ouvrage complet comprendra 4 volumes (le tome IV paraîtra fin 1908).

CYON (E. DE). **Les nerfs du cœur.** 1 vol. gr. in-8 avec fig. 6 fr.

DEBIERRE. **Le cerveau et la moelle épinière.** 1 vol. in-8, avec grav. en noir et en couleurs. 15 fr.

DESCHAMPS (Dr A.). **Les maladies de l'énergie.** Les asthénies générales. *Épuisements, insuffisances, inhibitions.* (Clinique et Thérapeutique). Préface de M. le prof. RAYMOND. 1 vol. in-8. 2e édition. 8 fr.

ESTOR. **Guide pratique de chirurgie infantile.** 1 vol. in-8, avec 165 gravures. 8 fr.

FLEURY (Maurice de). **Manuel pour l'étude des maladies du système nerveux.** 1 vol. gr. in-8, avec 132 grav. en noir et en couleurs, cart. à l'angl. 25 fr.

FRENKEL (Dr H. S.). **L'ataxie tabétique.** *Ses origines, son traitement.* Préface de M. le Prof. RAYMOND. 1 vol. in-8. 8 fr.

HENNEQUIN ET LOEWY. **Les luxations des grandes articulations, leur traitement pratique.** 1 vol. gr. in-8, avec 125 grav. dans le texte. 16 fr.

LABADIE-LAGRAVE ET LEGUEU. **Traité médico-chirurgical de gynécologie.** 3e édition entièrement remaniée. 1 vol. grand in-8, avec nombreuses fig., cart. à l'angl. 25 fr.

LAGRANGE (F.). **Le traitement des affections du cœur par l'exercice et le mouvement.** 1 vol. in-8, avec fig. et une carte hors texte. 6 fr.

LE DANTEC (F.). **Traité de biologie.** 1 vol. grand in-8, avec fig., 2e éd. 15 fr.

— **Introduction à la pathologie générale.** 1 fort vol. gr. in-8. 15 fr.

NIMIER (H.). **Blessures du crâne et de l'encéphale par coup de feu.** 1 vol. in-8, avec 150 fig. 15 fr.

TERRIER (F.) et AUVRAY (M.). **Chirurgie du foie et des voies biliaires.** — TOME I. *Traumatismes du foie et des voies biliaires. — Foie mobile. — Tumeurs du foie et des voies biliaires.* 1901. 1 vol. gr. in-8, avec 50 gravures. 10 fr.

TOME II. *Echinococcose hydatique commune. — Kystes alvéolaires. — Suppurations hépatiques. — Abcès tuberculeux intra-hépatique. — Abcès de l'actinomycose.* 1907. 1 vol. gr. in-8, avec 47 gravures. 12 fr.

UNNA. **Thérapeutique des maladies de la peau.** Traduit de l'allemand par les Drs DOYON et SPILLMANN. 1 vol. gr. in-8. 8 fr.

A. — Pathologie et thérapeutique médicales.

BERGER et LOEWY. **Les troubles oculaires d'origine génitale chez la femme.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

BOURCART et CAUTRU. **Le ventre.**

I. *Le rein.* 1 vol. gr. in-8 avec grav. et planches. 10 fr.

II. *L'estomac et l'intestin.* 1 vol. gr. in-8, avec grav. et pl. 12 fr.

DODERLEIN. **Précis d'opérations obstétricales.** 1 vol. in-8, avec grav., cartonné. 5 fr.

FÉRÉ (Ch.). **Les épilepsies et les épileptiques.** 1 vol. gr. in-8, avec 12 planches hors texte et 67 grav. dans le texte. 20 fr.

— **La pathologie des émotions.** 1 vol. in-8. 12 fr.

FINGER (E.). **La syphilis et les maladies vénériennes.** Trad. de l'allemand avec notes par les docteurs SPILLMANN et DOYON. 3e édit. 1 vol. in-8, avec 5 planches hors texte. (*Sous presse.*)

FLEURY (Maurice de). **Introduction à la médecine de l'esprit.** 8e édit. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
(*Ouvrage couronné par l'Académie française et par l'Académie de médecine.*)

— **Les grands symptômes neurasthéniques.** 3e édition, revue. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Académie des sciences.*) 7 fr. 50

GRASSET. **Les maladies de l'orientation et de l'équilibre.** 1 vol. in-8, cart. à l'angl. 6 fr.

GUÉPIN. **Traitement de l'hypertrophie sénile de la prostate.** 1 vol. in-18. 4 fr. 50

ICARD (S.). **La femme pendant la période menstruelle.** Étude de psychologie morbide et de médecine légale. In-8. 6 fr.

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Névroses et idées fixes.** TOME I. — *Études expérimentales sur les troubles de la volonté, de l'attention, de la mémoire; sur les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par P. JANET. 2e éd. 1 vol. gr. in-8, avec 68 gr. 12 fr.

TOME II. *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les névroses, les maladies produites par les émotions, les idées obsédantes et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 2e éd. 1 vol. grand in-8, avec 97 gravures. 14 fr.

(*Couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.*)

JANET (P.) ET RAYMOND (F.). **Les obsessions et la psychasthénie.** TOME I. — *Études cliniques et expérimentales sur les idées obsédantes, les impulsions, les manies mentales, la folie du doute, les tics, les agitations, les phobies, les délires du contact, les angoisses, les sentiments d'incomplétude, la neurasthénie, les modifications des sentiments du réel, leur pathogénie et leur traitement*, par P. JANET. 2e édit. 1 vol. gr. in-8, avec grav. dans le texte. 18 fr.

TOME II. — *Fragments des leçons cliniques du mardi sur les états neurasthéniques, les aboulies, les sentiments d'incomplétude, les agitations et les angoisses diffuses, les algies, les phobies, les délires du contact, les tics, les manies mentales, les folies du doute, les idées obsédantes, les impulsions, leur pathogénie et leur traitement*, par F. RAYMOND et P. JANET. 1 vol. in-8 raisin, avec 22 gravures dans le texte. 14 fr.

LAGRANGE (F.). **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures dans le texte. 10 fr.

— **La médication par l'exercice.** 1 vol. gr. in-8, avec 68 grav. et une planche en couleurs hors texte. 2e éd. 12 fr.

MARVAUD (A.). **Les maladies du soldat.** 1 vol. grand in-8. (*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*) 20 fr.

MOSSÉ. **Le diabète et l'alimentation aux pommes de terre.** 1 vol. in-8. 5 fr.

RILLIET ET BARTHEZ. **Traité clinique et pratique des maladies des enfants.** 3e édition, refondue et augmentée, par BARTHEZ et A. SANNÉ. — TOME I. 1 fort vol. gr. in-8, 16 fr. — TOME II. 1 fort vol. gr. in-8, 14 fr. — TOME III terminant l'ouvrage, 1 fort vol. gr. in-8. 25 fr.

SOLLIER (P.). **Genèse et nature de l'hystérie.** 2 vol. in-8. 20 fr.

VOISIN (J.). **L'épilepsie.** 1 vol. in-8. 6 fr.

B. — Pathologie et thérapeutique chirurgicales.

DE BOVIS. **Le cancer du gros intestin.** 1 volume in-8. 5 fr.

DELORME. **Traité de chirurgie de guerre.** 2 vol. gr. in-8.
TOME I, avec 95 grav. dans le texte et une pl. hors texte. 16 fr.
TOME II, terminant l'ouvrage, avec 400 grav. dans le texte. 26 fr.
(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences.*)

DURET (H.). **Les tumeurs de l'encéphale.** *Manifestations et chirurgie.* 1 fort vol. gr. in-8, avec 300 figures. 20 fr.

JULLIARD. **Manuel pratique des bandages, pansements et appareils chirurgicaux.** 1 vol. in-8, avec grav., br. 6 fr. cart. 7 fr.

KOSCHER. **Les fractures de l'humérus et du fémur.** 1 vol. gr. in-8, avec 105 fig. et 56 planches hors texte. 15 fr.

LEGUEU. **Leçons de clinique chirurgicale** (Hôtel-Dieu, 1901). 1 vol. grand in-8, avec 71 gravures dans le texte. 12 fr.

LIEBREICH. **Atlas d'ophtalmoscopie,** représentant l'état normal et les modifications pathologiques du fond de l'œil vues à l'ophtalmoscope. 3e édition. Atlas in-fo de 12 planches. 40 fr.

NIMIER (H.) ET DESPAGNET. **Traité élémentaire d'ophtalmologie.** 1 fort vol. gr. in-8, avec 432 gravures. Cart. à l'angl. 20 fr.

NIMIER (H.) ET LAVAL. **Les projectiles de guerre** et leur action vulnérante. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les explosifs, les poudres, les projectiles d'exercice,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 3 fr.

— **Les armes blanches,** leur action et leurs effets vulnérants. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **De l'infection en chirurgie d'armée,** évolution des blessures de guerre. 1 vol. in-12, avec grav. 6 fr.

— **Traitement des blessures de guerre.** 1 fort vol. in-12, avec gravures. 6 fr.

F. TERRIER ET M. PÉRAIRE. **Manuel de petite chirurgie.** 8e édition, entièrement refondue. 1 fort vol. in-12, avec 572 fig., cartonné à l'anglaise. 8 fr.

C. — Thérapeutique. Pharmacie. Hygiène.

BOSSU. **Petit compendium médical.** 6e édit. 1 vol. in-32, cartonné à l'anglaise. 1 fr. 25

BOUCHARDAT. **Nouveau formulaire magistral.** (34e édit. *Sous presse, paraîtra à la fin de l'année 1908*). 1 vol. in-18, cart. 4 fr.

BOUCHARDAT ET DESOUBRY. **Formulaire vétérinaire,** contenant le mode d'action, l'emploi et les doses des médicaments. 6e édit. 1 vol. in-18, cartonné. 4 fr.

BOURGEOIS (G.). **Exode rural et tuberculose.** 1 vol. gr. in-8. 5 fr.

LAGRANGE (F.). **La médication par l'exercice.** 1 vol. grand in-8, avec 68 grav. et une carte en couleurs. 2 éd. 12 fr.

— **Les mouvements méthodiques et la « mécanothérapie ».** 1 vol. in-8, avec 55 gravures. 10 fr.

LAHOR (Jean) et Lucien GRAUX. **L'alimentation à bon marché saine et rationnelle.** 1 vol. in-16. 3 fr. 50

LAYET. **Hygiène et Colonisation. La santé des Européens entre les tropiques.** T. I, 1 vol. in-8. 7 fr.

WEBER. **Climatothérapie.** Traduit de l'allemand par les docteurs DOYON et SPILLMANN. 1 vol. in-8. 6 fr.

D. — Anatomie. Physiologie.

BELZUNG. **Anatomie et physiologie végétales.** 1 fort volume in-8, avec 1700 gravures. 20 fr.

— **Anatomie et physiologie animales.** 10e édition revue. 1 fort volume in-8, avec 522 gravures dans le texte, broché, 6 fr.; cart. 7 fr.

BÉRAUD (B.-J.). **Atlas complet d'anatomie chirurgicale topographique,** pouvant servir de complément à tous les ouvrages d'anatomie chirurgicale, composé de 109 planches représentant plus de 200 figures gravées sur acier, avec texte explicatif. 1 fort vol. in-4.
Prix : Fig. noires, relié, 60 fr. — Fig. coloriées, relié, 120 fr.

BONNIER. **La voix,** *sa culture physiologique*. 1 vol. in-16, avec gravures. 3 fr. 50

CHASSEVANT. **Précis de chimie physiologique.** 1 vol. gr. in-8, avec figures 10 fr.

DEBIERRE. **Traité élémentaire d'anatomie de l'homme.** Ouvrage complet en 2 volumes. 40 fr.

TOME I. *Manuel de l'amphithéâtre.* 1 vol. in-8 de 950 pages, avec 450 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

TOME II ET DERNIER. 1 vol. in-8, avec 515 figures en noir et en couleurs dans le texte. 20 fr.

(*Couronné par l'Académie des Sciences.*)

— **Atlas d'ostéologie,** comprenant les articulations des os et les insertions musculaires. 1 vol. in-4, avec 253 grav. en noir et en couleurs, cart. toile dorée. 12 fr.

— **Leçons sur le péritoine.** 1 vol. in-8, avec 58 figures. 4 fr.

— **L'embryologie en quelques leçons.** 1 vol. in-8, avec 144 fig. 4 fr.

— **Le cerveau et la moelle épinière.** 1 vol. in-8 avec fig. et planches. 15 fr.

DEMENY (G.). **Mécanisme et éducation des mouvements.** 3e éd. 1 vol. in-8, avec grav. cart. 9 fr.

FAU. **Anatomie des formes du corps humain,** à l'usage des peintres et des sculpteurs. 1 atlas in-folio de 25 planches. Prix : Figures noires. 15 fr. — Figures coloriées. 30 fr.

FÉRÉ. **Travail et plaisir.** *Études de psycho-mécanique.* 1 vol. gr. in-8, avec 200 fig. 12 fr.

— **Sensation et mouvement.** 2e édition. 1 vol. in-16, avec gravures. 2 fr. 50

GLEY (E.). **Études de psychologie physiologique et pathologique.** 1 vol. in-8 avec gravures. 5 fr.

GRASSET (J.). **Les limites de la biologie.** 5e édit. Préface de Paul BOURGET. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

LE DANTEC. **Lamarckiens et Darwiniens.** 3e éd. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

— **L'unité dans l'être vivant.** *Essai d'une biologie chimique.* 1 vol. in-8. 7 fr. 50

— **Les limites du connaissable.** *La vie et les phénomènes naturels.* 2e édit. 1 vol. in-8. 3 fr. 75

— **Éléments de philosophie biologique.** 2e éd. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

PREYER. **Éléments de physiologie générale.** Traduit de l'allemand par M. J. SOURY. 1 vol. in-8. 5 fr.

RICHET (Ch.), professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine. **Dictionnaire de physiologie,** publié avec le concours de savants français et étrangers. Formera 10 à 12 volumes grand in-8, se composant chacun de 3 fascicules; chaque volume, 25 fr.; chaque fascicule, 8 fr. 50. 7 volumes parus.

TOME I (*A-Bac*). — TOME II (*Bac-Cer*). — TOME III (*Cer-Cob*). — TOME IV (*Cob-Dig*). — TOME V (*Dic-Fac*). — TOME VI (*Fiom-Gal*). — TOME VII (*Gal-Gra*). — TOME VIII (1er fascicule) (*Gra-Hém*).

SPENCER (Herbert). **Principes de biologie,** traduit par M. CAZELLES. 4e édit. 2 forts vol. in-8. 20 fr.

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DES SCIENCES SOCIALES

Secrétaire de la rédaction : DICK MAY, Secrét. gén. de l'Éc. des Hautes Études sociales.
Volumes in-8 carré de 300 pages environ, cart. à l'anglaise.
Chaque volume, 6 fr.

Derniers volumes publiés :

Les trusts et les syndicats de producteurs, par J. Chastin, professeur au lycée Voltaire.
L'individu, l'association et l'État, par E. Fournière, prof. au Conservatoire des Arts et Métiers.
Le surpeuplement et les habitations à bon marché, par H. Turot et H. Bellamy.
Essais socialistes, *La religion, L'alcoolisme, L'art*, par E. Vandervelde, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.
Religions et sociétés, par MM. Th. Reinach, A. Puech, R. Allier, A. Leroy-Beaulieu, le Bon Carra de Vaux, H. Dreyfus.
Enseignement et démocratie, par MM. A. Croiset, Devinat, Boitel, Millerand, Appell, Seignobos, Lanson, Ch.-V. Langlois.

L'individualisation de la peine, par R. Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, et G. Morin, docteur en droit, 2e édition.
L'idéalisme social, par Eugène Fournière, 2e édit.
Ouvriers du temps passé (xve et xvie siècles), par H. Hauser, professeur à l'Université de Dijon, 3e édition.
Les transformations du pouvoir, par G. Tarde, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Morale sociale, par MM. G. Belot, Marcel Bernès, Brunschvicg, F. Buisson, Darlu, Dauriac, Delbet, Ch. Gide, M. Kovalevsky, Malapert, le R. P. Maumus, de Roberty, G. Sorel, le Pasteur Wagner. Préface de M. Émile Boutroux, de l'Institut.
Les enquêtes, *pratique et théorie*, par P. du Maroussem.
Questions de morale, par MM. Belot, Bernès, F. Buisson, A. Croiset, Darlu, Delbos, Fournière, Malapert, Moch, D. Parodi, G. Sorel. 2e édit.
Le développement du catholicisme social, depuis l'encyclique *Rerum Novarum*, par Max Turmann. 2e édit.
Le socialisme sans doctrines, par A. Métin.
L'éducation morale dans l'Université (*Enseignement secondaire*). Conférences et discussions, sous la présidence de M. A. Croiset, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.
La méthode historique appliquée aux sciences sociales, par Ch. Seignobos, maître de conf. à l'Univ. de Paris.
Assistance sociale. *Pauvres et mendiants*, par Paul Strauss, sénateur.
L'hygiène sociale, par E. Duclaux, de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur.
Le contrat de travail. *Le rôle des syndicats professionnels*, par P. Bureau, professeur à la Faculté libre de droit de Paris.
Essai d'une philosophie de la solidarité. Conférences et discussions, sous la présidence de MM. Léon Bourgeois et A. Croiset, 2e édit.
L'éducation de la démocratie, par MM. E. Lavisse, A. Croiset, Seignobos, Malapert, Lanson, Hadamard. 2e édit.

L'exode rural et le retour aux champs, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

La lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés, par J.-L. DE LANESSAN, député, ancien ministre de la Marine.

La concurrence sociale et les devoirs sociaux, par LE MÊME.

La démocratie devant la science, par C. BOUGLÉ, professeur à l'Université de Toulouse.

L'individualisme anarchiste. *Max Stirner*, par V. BASCH, professeur à l'Université de Rennes.

Les applications sociales de la solidarité, par MM. P. BUDIN, CH. GIDE, H. MONOD, PAULET, ROBIN, SIEGFRIED, BROUARDEL. Préface de M. LÉON BOURGEOIS.

La paix et l'enseignement pacifiste, par MM. FR. PASSY, CH. RICHET, D'ESTOURNELLES DE CONSTANT, E. BOURGEOIS, A. WEISS, H. LA FONTAINE, G. LYON.

Études sur la philosophie morale au XIXe siècle, par MM. BELOT, A. DARLU, M. BERNÈS, A. LANDRY, CH. GIDE, E. ROBERTY, R. ALLIER, H. LICHTENBERGER, L. BRUNSCHVICG.

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

Chaque volume in-16, 2 fr. 50

Bismarck, par H. WELSCHINGER.
Prim, par H. LÉONARDON.
Disraeli, par M. COURCELLE.
Ôkoubo, ministre japonais, par M. COURANT.
Chamberlain, par A. VIALLATE.

LES MAITRES DE LA MUSIQUE

ÉTUDES D'HISTOIRE ET D'ESTHÉTIQUE

Publiées sous la direction de M. JEAN CHANTAVOINE

Chaque volume in-8 de 250 pages environ, 3 fr. 50

Haydn, par M. BRENET.
Rameau, par L. LALOY.
Moussorgski, par M. D. CALVOCORESSI.
Palestrina, par M. BRENET. 2e édition.
J.-S. Bach, par A. PIRRO. 2e édit.
César Franck, par VINCENT D'INDY. 4e édit.
Beethoven, par JEAN CHANTAVOINE. 3e édit.
Mendelssohn, par CAMILLE BELLAIGUE, 2e édition.
Smetana, par WILLIAM RITTER.

En préparation :

Grétry, par PIERRE AUBRY. — **Orlande de Lassus**, par HENRY EXPERT. — **Wagner**, par HENRI LICHTENBERGER. — **Berlioz**, par ROMAIN ROLLAND. — **Schubert**, par A. SCHWEITZER. — **Gluck**, par JULIEN TIERSOT, etc., etc.

BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-16 et in-8

DERNIERS VOLUMES PUBLIÉS :

ALLIER (R.). **Le protestantisme au Japon (1859-1907).** Un vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

GUYOT (Yves), ancien ministre. **Sophismes socialistes et faits économiques.** 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

HUBERT (L.), député. **L'éveil d'un monde.** *L'œuvre de la France en Afrique occidentale.* 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

La Vie politique dans les Deux Mondes (1906-1907). Publiée sous la direction de M. A. VIALLATE, professeur à l'Ecole des Sciences politiques. Avec la collaboration de MM. L. RENAULT, de l'Institut; BEAUMONT, D. BELLET, P. BOYER, M. CAUDEL, M. COURANT, R. DOLLOT, M. ESCOFFIER, G. GIDEL, J.-P. ARMAND HAHN, P. HENRY, A. DE LAVERGNE, A. MARVAUD, R. SAVARY, A. TARDIEU, professeurs et anciens élèves de l'Ecole des Sciences politiques. 1 fort volume in-18 de 600 pages. . . . . 10 fr.

TARDIEU (A.). **La France et ses alliances.** *La lutte pour l'équilibre.* 1 vol. in-16. 3 fr. 50

THÉNARD (L.) et GUYOT (R.). **Le Conventionnel Goujon (1676-1793).** 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

VIALLATE (A.), professeur à l'Ecole des Sciences politiques. **L'Industrie américaine.** 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

EUROPE

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. de Sybel.* Traduit de l'allemand par Mlle Dosquet. 6 vol. in-8. Chacun. 7 fr.

HIST. DIPLOMATIQUE DE L'EUROPE (1815-1878), par *Debidour*, 2 v. in-8. 18 fr.

LA QUESTION D'ORIENT, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *E. Driault*; préface de *G. Monod.* 1 vol. in-8. 3e édit. . . . . 7 fr.

LA PAPAUTÉ, par *I. de Dœllenger.* Trad. de l'allemand. 1 vol. in-8. 7 fr.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES DE 1904, par *A. Tardieu.* 1 vol. in-16. 3 fr. 50

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS. *Histoire diplomatique de la crise marocaine (janvier-avril 1906)*, par *le même.* 2e édit. 1 vol. in-8. 10 fr.

FRANCE

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *H. Carnot.* 1 vol. in-16. Nouv. éd. 3 fr. 50

LA THÉOPHILANTHROPIE ET LE CULTE DÉCADAIRE (1796-1801), par *A. Mathiez.* 1 vol. in-8. 12 fr.

CONTRIBUTIONS A L'HISTOIRE RELIGIEUSE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *le même.* 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

MÉMOIRES D'UN MINISTRE DU TRÉSOR PUBLIC (1789-1815), par le comte *Mollien.* Publié par *M. Gomel.* 3 vol. in-8. . . . . 15 fr.

CONDORCET ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *L. Cahen.* 1 vol. in-8. 10 fr.

CAMBON ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *F. Bornarel.* 1 vol. in-8. 7 fr.

LE CULTE DE LA RAISON ET LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME (1793-1794). Étude historique, par *A. Aulard.* 2e éd. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

ÉTUDES ET LEÇONS SUR LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *A. Aulard.* 5 vol. in-16. Chacun . . . . 3 fr. 50

VARIÉTÉS RÉVOLUTIONNAIRES, par *M. Pellet.* 3 vol. in-16. Chacun 3 fr. 50

HOMMES ET CHOSES DE LA RÉVOLUTION, par *Eug. Spuller.* 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LES CAMPAGNES DES ARMÉES FRANÇAISES (1792-1815), par *C. Vallaux.* 1 vol. in-16, avec 17 cartes. . . . . 3 fr. 50

LA POLITIQUE ORIENTALE DE NAPOLÉON (1806-1808), par *E. Driault.* 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

NAPOLÉON ET LA SOCIÉTÉ DE SON TEMPS, par *P. Bondois.* 1 vol. in-8. 7 fr.

DE WATERLOO A SAINTE-HÉLÈNE (20 juin-16 oct. 1815), par *J. Silvestre.* 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

Histoire de dix ans (1830-1840), par *Louis Blanc*. 5 vol. in-8. Chacun. 5 fr.
Associations et sociétés secrètes sous la deuxième république (1848-1851), par *J. Tchernoff*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
Histoire du second empire, par *Taxile Delord*. 6 vol. in-8. Chac. 7 fr.
Histoire du parti républicain (1814-1870), par *G. Weill*. 1 v. in-8. 10 fr.
Histoire du mouvement social (1852-1902), par *le même*. 1 v. in-8. 7 fr.
La campagne de l'Est (1870-71), par *Poullet*. 1 vol. in-8 avec cartes. 7 fr.
Histoire de la troisième république, par *E. Zevort* : I. *Présidence de M. Thiers*. 1 vol. in-8. 3ᵉ édit. 7 fr. — II. *Présidence du Maréchal*. 1 vol. in-8. 2ᵉ édit. 7 fr. — III. *Présidence de Jules Grévy*. 1 vol. in-8. 2ᵉ édition. 7 fr. — IV. *Présidence de Sadi-Carnot*. 1 vol. in-8. . . . 7 fr.
Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1870), par *A. Debidour*. 1 vol. in-8 (*Couronné par l'Institut*). . . . 12 fr.
L'Etat et les Eglises en France, Des origines à la loi de séparation, par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50
Les missions et leur protectorat, par *le même*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
La société française sous la troisième république, par *Marius-Ary Leblond*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.
La liberté de conscience en France (1595-1905), par *G. Bonet-Maury*. 1 vol. in-8, 2ᵉ édit. . . . . 5 fr.
Les civilisations tunisiennes, par *P. Lapie*. 1 vol. in-16. . 3 fr. 50
La France politique et sociale, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-8. 5 fr.
Les colonies françaises, par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8. 6ᵉ éd. . . 5 fr.
L'œuvre de la France au Tonkin, par *A. Gaisman*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
La France hors de France. *Notre émigration, sa nécessité, ses conditions*, par *J.-B. Piolet*. 1 vol. in-8 . . . . 10 fr.
L'Indo-Chine française (*Cochinchine, le Cambodge, l'Annam et le Tonkin*), par *J.-L. de Lanessan*. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs. 15 fr.
L'Algérie, par *M. Wahl*. 1 vol. in-8. 5ᵉ éd., revue par *A. Bernard*. 5 fr.
La France moderne et le problème colonial (1815-1830), par *Ch. Schefer*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'Eglise catholique et l'Etat en France sous la troisième république (1870-1906), par *A. Debidour*. I. 1870-1889. 1 vol. in-8. 7 fr.

ANGLETERRE

Histoire contemporaine de l'Angleterre, depuis la mort de la reine Anne jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16. 2ᵉ éd. 3 fr. 50
Lord Palmerston et lord Russell, par *Aug. Laugel*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Le socialisme en Angleterre, par *Albert Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
Histoire gouvernementale de l'Angleterre (1770-1830), par *Cornewal Lewis*. 1 vol. in-8 . . . . 7 fr.

ALLEMAGNE

Le grand-duché de Berg (1806-1813), par *Ch. Schmidt*. 1 vol. in-8. 10 fr.
Histoire de la Prusse, de la mort de Frédéric II à la bataille de Sadowa, par *E. Véron*. 1 vol. in-18. 6ᵉ éd., revue par *Paul Bondois*. 3 fr. 50
Les origines du socialisme d'état en Allemagne, par *Ch. Andler*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.
L'Allemagne nouvelle et ses historiens (*Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke*), par *A. Guilland*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
La démocratie socialiste allemande, par *E. Milhaud*. 1 vol. in-8. 10 fr.
La Prusse et la Révolution de 1848, par *P. Matter*. 1 v. in-16. 3 fr. 50
Bismarck et son temps, par *le même*. I. *La préparation* (1815-1862), 1 vol. in-8, 10 fr. — II. *L'action* (1863-1870), 1 vol. in-8, 10 fr. — III. *Le triomphe et le déclin* (1870-1898). 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

Les Tchèques et la Bohême contemporaine (*J. Bourlier*), in-16. 3 fr. 50
Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie, par *B. Auerbach*, 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.
Le pays magyar, par *R. Recouly*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

ESPAGNE

Histoire de l'Espagne, depuis la mort de Charles III jusqu'à nos jours, par *H. Reynald*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

SUISSE

HISTOIRE DU PEUPLE SUISSE, par *Daendliker*; précédée d'une Introduction par *Jules Favre*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

AMÉRIQUE

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE DU SUD, par *Alf. Deberle*. 1 vol. in-16. 3e éd., revue par *A. Milhaud*. 3 fr. 50

ITALIE

HISTOIRE DE L'UNITÉ ITALIENNE (1814-1871), *Bolton King*. 2 v. in-8. 15 fr.

HISTOIRE DE L'ITALIE, depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel, par *E. Sorin*. 1 vol. in-16 . . . . 3 fr. 50

BONAPARTE ET LES RÉPUBLIQUES ITALIENNES (1796-1799), par *P. Gaffarel*. 1 vol. in-8 . . . . 5 fr.

NAPOLÉON EN ITALIE (1800-1812), par *J.-E. Driault*. 1 vol. in-8. . 10 fr.

ROUMANIE

HISTOIRE DE LA ROUMANIE CONTEMPORAINE (1822-1900), par *Fr. Damé*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

GRÈCE et TURQUIE

LA TURQUIE ET L'HELLÉNISME CONTEMPORAIN, par *V. Bérard*. 1 vol. in-16. 4e éd. (*Ouvrage couronné par l'Académie française*) . . . . 3 fr. 50

BONAPARTE ET LES ILES IONIENNES (1797-1816), par *E. Rodocanachi*. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

INDE

L'INDE CONTEMPORAINE ET LE MOUVEMENT NATIONAL, par *E. Piriou*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

CHINE

HISTOIRE DES RELATIONS DE LA CHINE AVEC LES PUISSANCES OCCIDENTALES (1861-1902), par *H. Cordier*. 3 vol. in-8, avec cartes. . . . . . 30 fr.

L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1857-58, par *le même*. 1 vol. in-8. . . 7 fr.

L'EXPÉDITION DE CHINE DE 1860, par *le même*. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

EN CHINE. *Mœurs et institutions. Hommes et faits*, par *M. Courant*. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

LE DRAME CHINOIS, par *Marcel Monnier*. 1 vol. in-16. . . . 2 fr. 50

ÉGYPTE

LA TRANSFORMATION DE L'ÉGYPTE, par *Alb. Métin*. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

QUESTIONS POLITIQUES ET SOCIALES

M. Dumoulin. FIGURES DU TEMPS PASSÉ. 1 vol. in-16. . 3 fr. 50

Paul Louis. L'OUVRIER DEVANT L'ÉTAT. 1 vol. in-8. . . . . . 7 fr.

E. Driault. PROBLÈMES POLITIQUES ET SOCIAUX. 2e éd. 1 vol. in-8. 7 fr.

— HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL EN FRANCE (1789-1906), 3 fr. 50

Barni. LES MORALISTES FRANÇAIS AU XVIIIe SIÈCLE, in-16. . 3 fr. 50

Deschanel (E.). LE PEUPLE ET LA BOURGEOISIE. 1 vol. in-8. 2e éd. 5 fr.

E. Despois. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE. 1 vol. in-16. 4e éd. 3 fr. 50

Eug. Spuller. FIGURES DISPARUES, portraits contemporains, littéraires et politiques. 3 vol. in-16, chaque volume. . . . . 3 fr. 50

— L'ÉDUCATION DE LA DÉMOCRATIE. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

— L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET SOCIALE DE L'ÉGLISE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

J. Reinach. LA FRANCE ET L'ITALIE DEVANT L'HISTOIRE. 1 vol. in-8. 5 fr.

G. Schefer. BERNADOTTE ROI (1810-1818-1844). 1 vol. in-8. . 5 fr.

Hector Depasse. TRANSFORMATIONS SOCIALES. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

— DU TRAVAIL ET DE SES CONDITIONS. 1 vol. in-16. . . . . . 3 fr. 50

Eug. d'Eichthal. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE ET GOUVERNEMENT. 1 vol. in-16. . . . . 3 fr. 50

G. Weill. L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE. 1 vol. in-16. . . 3 fr. 50

A. Lichtenberger. LE SOCIALISME UTOPIQUE. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

— LE SOCIALISME ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1 v. in-8. . . 5 fr.

Paul Matter. LA DISSOLUTION DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

BIBLIOTHÈQUE UTILE

Élégants volumes in-32, de 192 pages chacun.

Chaque volume broché, **60** *cent.; cartonné,* **1** *franc. Franco par poste*

---

1. **Morand.** Introduction à l'étude des sciences physiques. 6e éd.
2. **Cruveilhier.** Hygiène générale 9e édit.
3. **Corbon.** De l'enseignement professionnel. 4e édit.
4. **L. Pichat.** L'art et les artistes en France. 5e édit.
5. **Buchez.** Les Mérovingiens. 6e éd.
6. **Buchez.** Les Carlovingiens. 2e éd.
7. (*Epuisé.*)
8. **Bastide.** Luttes religieuses des premiers siècles. 5e édit.
9. **Bastide.** Les guerres de la Réforme. 5e édit.
10. (*Epuisé.*)
11. **Brothier.** Histoire de la terre. 9e éd.
12. **Bouant.** Les principaux faits de la chimie (avec fig.).
13. **Turck.** Médecine populaire. 7e édit.
14. **Morin.** La loi civile en France. 6e édit.
15. **Paul Louis.** Les lois ouvrières.
16. **Ott.** L'Inde et la Chine.
17. **Catalan.** Notions d'astronomie 6e édit.
18. (*Epuisé.*)
19. (*Epuisé.*)
20. **J. Jourdan.** La justice criminelle en France. 4e édit.
21. **Ch. Rolland.** Histoire de la maison d'Autriche. 4e édit.
22. **Eug. Despois.** Révolution d'Angleterre. 4e édit.
23. **B. Gastineau.** Les génies de la science et de l'industrie. 3e éd
24. **Leneveux.** Le budget du foyer.
25. **L. Combes.** La Grèce ancienne. 4e édit.
26. **F. Look.** Histoire de la Restauration. 5e édit.
27. (*Epuisé.*)
28. (*Epuisé.*)
29. **L. Collas.** Histoire de l'empire ottoman. 3e édit.
30. **F. Zurcher.** Les phénomènes de l'atmosphère. 7e édit.
31. **E. Raymond.** L'Espagne et le Portugal. 3e édit.
32. **Eugène Noël.** Voltaire et Rousseau. 4e édit.
33. **A. Ott.** L'Asie occidentale et l'Egypte. 3e édit.
34. (*Épuisé.*)
35. **Enfantin.** La vie éternelle. 6e éd.
36. **Brothier.** Causeries sur la mécanique. 5e édit.
37. **Alfred Doneaud.** Histoire de la marine française. 4e édit.
38. **F. Lock.** Jeanne d'Arc. 3e édit.

39-40. **Carnot.** Révolution française, 2 vol. 7e édit.

41. **Zurcher et Margollé.** Téloscope et microscope. 3e édit.
42. **Blerzy.** Torrents, fleuves et canaux de la France. 3e édit.
43. (*Epuisé.*)
44. **Stanley Jevons.** L'économie politique. 10e édit.
45. **Ferrière.** Le darwinisme. 9e éd.
46. **Leneveux.** Paris municipal. 2e éd.
47. **Boillot.** Les entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes.
48. **Zevort (Edg.).** Histoire de Louis-Philippe. 4e édit.
49. (*Epuisé.*)
50. **Zaborowski.** L'origine du langage. 6e édit.
51. **H. Blerzy.** Les colonies anglaises. 2e édit.
52. **Albert Lévy.** Histoire de l'air (avec fig.). 4e édit.
53. **Geikie.** La géologie (avec fig.). 4e édit.
54. **Zaborowski.** Les migrations des animaux. 4e édit.
55. **F. Paulhan.** La physiologie de l'esprit. 5e édit. refondue.
56. **Zurcher et Margollé.** Les phénomènes célestes. 3e édit.
57. **Girard de Rialle.** Les peuples de l'Afrique et de l'Amérique. 2e éd.
58. **Jacques Bertillon.** La statistique humaine de la France.
59. **Paul Gaffarel.** La défense nationale en 1792. 2e édit.
60. **Herbert Spencer.** De l'éducation. 12e édit.

61. (*Epuisé.*)
62. **Huxley**. Premières notions sur les sciences. 4e édit.
63. **P. Bondois**. L'Europe contemporaine (1789-1879). 2e édit.
64. **Grove**. Continents et océans. 3e éd.
65. **Jouan**. Les îles du Pacifique.
66. **Robinet**. La philosophie positive. 6e édit.
67. **Renard**. L'homme est-il libre? 5e édit.
68. **Zaborowski**. Les grands singes.
69. **Hatin**. Le Journal.
70. **Girard de Rialle**. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. **Doneaud**. Histoire contemporaine de la Prusse. 2e édit.
72. **Dufour**. Petit dictionnaire des falsifications. 4e édit.
73. **Henneguy**. Histoire de l'Italie depuis 1815.
74 **Leneveux**. Le travail manuel en France. 2e édit.
75. **Jouan**. La chasse et la pêche des animaux marins.
76. **Regnard**. Histoire contemporaine de l'Angleterre.
77. **Bouant**. Hist. de l'eau (avec fig.).
78. **Jourdy**. Le patriotisme à l'école.
79. **Mongredien**. Le libre-échange en Angleterre.
80. **Creighton**. Histoire romaine (avec fig.).
81-82. **P. Bondois**. Mœurs et institutions de la France. 2 vol. 2e éd.
83. **Zaborowski**. Les mondes disparus (avec fig.). 4e édit.
84. **Debidour**. Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France (1789-1871). Abrégé par Dubois et Sarthou.
85. **H. Beauregard**. Zoologie générale (avec fig.).
86. **Wilkins**. L'antiquité romaine (avec fig.). 2e édit.
87. **Maigne**. Les mines de la France et de ses colonies.
88. (*Epuisé.*)
89. **E. Amigues**. A travers le ciel.
90. **H. Gossin**. La machine à vapeur (avec fig.).
91. **Gaffarel**. Les frontières françaises. 2e édit.
92. **Dallet**. La navigation aérienne (avec fig.).
93. **Collier**. Premiers principes des beaux-arts (avec fig.).
94. **A. Larbalétrier**. L'agriculture française (avec fig.).
95. **Gossin**. La photographie (fig.).
96. **F. Genevoix**. Les matières premières.
97. **Faque**. L'Indo-Chine française.
98. **Monin**. Les maladies épidémiques (avec fig.).
99. **Petit**. Economie rurale et agricole.
100. **Mahaffy**. L'antiquité grecque (avec fig.).
101. **Bère**. Hist. de l'armée française.
102. **F. Genevoix**. Les procédés industriels.
103. **Quesnel**. Histoire de la conquête de l'Algérie.
104. **A. Coste**. Richesse et bonheur.
105. **Joyeux**. L'Afrique française.
106. **G. Mayer**. Les chemins de fer (avec fig.).
107. **Ad. Coste**. Alcoolisme ou épargne. 6e édit.
108. **Ch. de Larivière**. Les origines de la guerre de 1870.
109. **Gérardin**. Botanique générale (avec fig.).
110. **D. Bellet**. Les grands ports maritimes de commerce (avec fig.).
111. **H. Coupin**. La vie dans les mers (avec fig.).
112. **A. Larbalétrier**. Les plantes d'appartement (avec fig.).
113. **A. Milhaud**. Madagascar. 2e éd.
114. **Sérieux et Mathieu**. L'Alcool et l'alcoolisme. 4e édit.
115. **Dr J. Laumonier**. L'hygiène de la cuisine.
116. **Adrien Berget**. La viticulture nouvelle. (*Manuel du vigneron.*) 3e éd.
117. **A. Acloque**. Les insectes nuisibles (avec fig.).
118. **G. Meunier**. Histoire de la littérature française. 4e éd.
119. **P. Merklen**. La Tuberculose; son traitement hygiénique.
120. **G. Meunier**. Histoire de l'art (avec fig.).
121. **Larrivé**. L'assistance publique.
122. **Adrien Berget** La pratique des vins. 2e éd. (*Guide du récoltant.*)
123. **A. Berget**. Les vins de France. (*Guide du consommateur.*)
124. **Vaillant**. Petite chimie de l'agriculteur.
125. **S. Zaborowski**. L'homme préhistorique. 7e édit.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

VOLUMES IN-16.

Br., 2 fr. 50; cart. à l'angl., 3 fr.

Derniers volumes publiés :

G. Aslan.
L'expérience et l'invention en morale.

L. Duguit.
Le droit social, le droit individuel et la transformation de l'État.

Ossip-Lourié.
Croyance religieuse et croyance intellectuelle.

Rzewuski.
L'optimisme de Schopenhauer.

Schopenhauer.
Ethique, droit et politique.

J. Taussat.
Le monisme et l'animisme.

Alaux.
Philosophie de Victor Cousin.

R. Allier.
Philosophie d'Ernest Renan. 3ᵉ éd.

L. Arréat.
La morale dans le drame. 3ᵉ édit.
Mémoire et imagination. 2ᵉ édit.
Les croyances de demain.
Dix ans de philosophie (1890-1900).
Le sentiment religieux en France.
Art et psychologie individuelle.

G. Ballet.
Langage intérieur et aphasie. 2ᵉ éd.

A. Bayet.
La morale scientifique. 2ᵉ édit.

Beaussire.
Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française.

Bergson.
Le rire. 5ᵉ édit.

Binet.
Psychologie du raisonnement. 4ᵉ éd.

Hervé Blondel.
Les approximations de la vérité.

C. Bos.
Psychologie de la croyance. 2ᵉ éd.
Pessimisme, féminisme, moralisme.

M. Boucher.
Essai sur l'hyperespace. 2ᵉ éd.

C. Bouglé.
Les sciences sociales en Allemagne.
Qu'est-ce que la sociologie?

J. Bourdeau.
Les maîtres de la pensée contemporaine. 5ᵉ éd.
Socialistes et sociologues. 2ᵉ édit.

E. Boutroux.
Conting. des lois de la nature. 6ᵉ éd.

Brunschvicg.
Introd. à la vie de l'esprit. 2ᵉ éd.
L'idéalisme contemporain.

C. Coignet.
Évolution du protestantisme français au XIXᵉ siècle.

Coste.
Dieu et l'âme. 2ᵉ édit.

A. Cresson.
Les bases de la philosophie naturaliste.
Le malaise de la pensée philos.
La morale de Kant. 2ᵉ éd.

G. Danville.
Psychologie de l'amour. 4ᵉ édit.

L. Dauriac.
La psychol. dans l'Opéra français.

J. Delvolve.
L'organisation de la conscience morale.

L. Dugas.
Psittacisme et pensée symbolique.
La timidité. 4ᵉ édit.
Psychologie du rire.
L'absolu.

G. Dumas.
Le sourire.

Dunan.
Théorie psychologique de l'espace.

Duprat.
Les causes sociales de la folie.
Le mensonge.

Durand (de Gros).
Philosophie morale et sociale.

E. Durkheim.
Les règles de la méthode sociol. 4ᵉ éd.

E. d'Eichthal.
Cor. de S. Mill et G. d'Eichthal.
Les probl. sociaux et le socialisme.

Encausse (Papus).
Occultisme et spiritualisme. 2ᵉ éd.

A. Espinas.
La philos. expériment. en Italie.

E. Faivre.
De la variabilité des espèces.

Ch. Féré.
Sensation et mouvement. 2e édit.
Dégénérescence et criminalité. 4e éd.
E. Ferri.
Les criminels dans l'art et la littérature. 2e édit.
Fierens-Gevaert.
Essai sur l'art contemporain. 2e éd.
La tristesse contemporaine. 5e éd.
Psychol. d'une ville. Bruges. 3e éd.
Nouveaux essais sur l'art contemp.
Maurice de Fleury.
L'âme du criminel. 2e éd.
Fonsegrive.
La causalité efficiente.
A. Fouillée.
Propriété sociale et démocratie. Nouv édit.
E. Fournière.
Essai sur l'individualisme. 2e édit.
Gauckler.
Le beau et son histoire.
G. Geley.
L'être subconscient. 2e édit.
E. Goblot.
Justice et liberté. 2e édit.
A. Godfernaux.
Le sentiment et la pensée. 2e édit.
J. Grasset.
Les limites de la biologie. 5e édit.
G. de Greef.
Les lois sociologiques. 4e édit.
Guyau.
La genèse de l'idée de temps. 2e éd.
E. de Hartmann.
La religion de l'avenir. 7e édition.
Le Darwinisme. 8e édition.
R. C. Herckenrath.
Probl. d'esthétique et de morale.
Marie Jaëll.
L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques.
W. James.
La théorie de l'émotion. 3e édit.
Paul Janet.
La philosophie de Lamennais.
Jankelevitch.
Nature et société.
J. Lachelier.
Du fondement de l'induction. 5e éd.
Études sur le syllogisme.
C. Laisant.
L'Éducation fondée sur la science. 2e édition.
Mme Lampérière.
Le rôle social de la femme.
A. Landry.
La responsabilité pénale.
Lange.
Les émotions. 2e édit.

Lapie.
La justice par l'État.
Langel.
L'optique et les arts.
Gustave Le Bon.
Lois psychol. de l'évol. des peuples. 8e éd.
Psychologie des foules. 12e éd.
F. Le Dantec.
Le déterminisme biologique. 3e éd.
L'individualité et l'erreur individualiste. 3e édit.
Lamarckiens et darwiniens. 3e éd.
G. Lefèvre.
Obligation morale et idéalisme.
Liard.
Les logiciens anglais contemporains. 5e édition.
Définitions géométriques. 3e édit.
H. Lichtenberger.
La philosophie de Nietzsche. 11e éd.
Aphorismes et fragments choisis de Nietzsche. 4e édit.
O. Lodge.
La vie et la matière.
Lombroso.
L'anthropologie criminelle. 5e éd.
John Lubbock.
Le bonheur de vivre. 2 vol. 10e éd.
L'emploi de la vie. 7e édit.
G. Lyon.
La philosophie de Hobbes.
E. Marguery.
L'œuvre d'art et l'évolution. 2e édit.
Mauxion.
L'éducation par l'instruction. 2e éd.
Nature et éléments de la moralité.
G. Milhaud.
Les conditions et les limites de la certitude logique. 2e édit.
Le rationnel.
Mosso.
La peur. 4e éd.
La fatigue intellect. et phys. 6e éd.
E. Murisier.
Les maladies du sentiment religieux. 2e édit.
A. Naville.
Nouvelle classif. des sciences. 2e éd.
Max Nordau.
Paradoxes psychologiques. 6e éd.
Paradoxes sociologiques. 5e édit.
Psycho-physiologie du génie et du talent. 4e édit.
Novicow.
L'avenir de la race blanche. 2e édit.
Ossip-Lourié.
Pensées de Tolstoï. 2e édit.
Philosophie de Tolstoï. 2e édit.
La philos. soc. dans le théât. d'Ibsen.
Nouvelles pensées de Tolstoï.
Le bonheur et l'intelligence.

G. Palante.
Précis de sociologie. 3e édit.
W.-R. Paterson (SWIFT).
L'éternel conflit.
Paulhan.
Les phénomènes affectifs. 2e édit.
Psychologie de l'invention.
Analystes et esprits synthétiques.
La fonction de la mémoire.
J. Philippe.
L'image mentale.
J. Philippe et G. Paul-Boncour.
Les anomalies mentales chez les écoliers. 2e édit.
F. Pillon.
La philosophie de Charles Secrétan.
Pioger.
Le monde physique.
L. Proal.
L'éducation et le suicide des enfants.
Queyrat.
L'imagination chez l'enfant. 4e édit.
L'abstraction. 2e édit.
Les caractères et l'éducation morale.
La logique chez l'enfant. 3e éd.
Les jeux des enfants. 2e édit.
G. Rageot.
Les savants et la philosophie.
P. Regnaud.
Précis de logique évolutionniste.
Comment naissent les mythes.
G. Renard.
Le régime socialiste. 6e édit.
A. Réville.
Dogme de la divinité de Jésus-Christ. 4e éd.
A. Rey.
L'énergétique et le mécanisme.
Th. Ribot.
La philos. de Schopenhauer. 11e éd.
Les maladies de la mémoire. 20e éd.
Les maladies de la volonté. 24e éd.
Les maladies de la personnalité. 14e édit.
La psychologie de l'attention. 10e éd.
G. Richard.
Socialisme et science sociale. 2e éd.
Ch. Richet.
Psychologie générale. 7e éd.
De Roberty.
L'agnosticisme. 2e édit.
La recherche de l'Unité.
Psychisme social.
Fondements de l'éthique.
Constitution de l'éthique.
Frédéric Nietzsche.

E. Roerich.
L'attention spontanée et volontaire.
J. Rogues de Fursac.
Un mouvement mystique contemporain.
Roisel.
De la substance.
L'idée spiritualiste. 2e édit.
Roussel-Despierres.
L'idéal esthétique.
Schopenhauer.
Le libre arbitre. 10e édition.
Le fondement de la morale. 9e édit.
Pensées et fragments. 22e édition.
Ecrivains et style. 2e édit.
Sur la religion. 2e édit.
Philosophie et philosophes.
P. Sollier.
Les phénomènes d'autoscopie.
P. Souriau.
La rêverie esthétique.
Herbert Spencer.
Classification des sciences. 8e édit.
L'individu contre l'Etat. 8e éd.
L'association en psychologie.
Stuart Mill.
Correspondance avec G. d'Eichthal.
Auguste Comte et la philosophie positive. 8e édition.
L'utilitarisme. 5e édition.
La liberté. 3e édit.
Sully Prudhomme.
Psychologie du libre arbitre.
Sully Prudhomme et Ch. Richet.
Le probl. des causes finales. 4e éd.
Tanon.
L'évol. du droit et la consc. soc. 2e éd.
Tarde.
La criminalité comparée. 6e éd.
Les transformations du droit. 5e éd.
Les lois sociales. 5e édit.
Thamin.
Éducation et positivisme. 2e éd.
P.-F. Thomas.
La suggestion, son rôle dans l'éducation intellectuelle. 4e édit.
Morale et éducation. 2e éd.
Tissié.
Les rêves. 2e édit.
Wundt.
Hypnotisme et suggestion. 2e édit.
Zeller.
Christ. Baur et l'école de Tubingue.
Th. Ziegler.
La question sociale est une question morale. 3e éd.

VOLUMES IN-8.

Brochés, à 5, 7,50 et 10 fr.; cart. angl., 1 fr. de plus par vol.

Derniers volumes publiés :

A. Bayet.
L'idée de bien. 3 fr. 75

R. Berthelot.
Evolutionnisme et platonisme. 5 fr.

C. Bloch.
La philosophie de Newton. 10 fr.

E. Boirac.
La psychologie inconnue. 5 fr.

C. Bouglé.
Essais sur le régime des castes. 5 fr.

A. Chide.
Le mobilisme moderne. 5 fr.

H. Delacroix.
Etudes d'histoire et de psychologie du mysticisme. 10 fr.

Dwelshauvers.
La synthèse mentale. 5 fr.

Enriques.
Les problèmes de la science et la logique. 5 fr.

J. Grasset.
Introduction physiologique à l'étude de la philosophie. 5 fr.

Hannequin.
Etudes d'histoire des sciences et d'histoire de la philosophie. 2 vol. 15 fr.

Dr P. Hartenberg.
Physionomie et caractère. 5 fr.

H. Höffding.
Philosophie de la religion. 7 fr. 50

Ioteyko et Stefanowska.
Psychologie et physiologie de la douleur. 5 fr.

J. Jastrow.
La subconscience. 7 fr. 50

Ch. Lalo.
Esthétique musicale scientifique. 5 f.
L'esthétique expérimentale contemporaine. 3 fr. 75

J.-L. de Lanessan.
La morale naturelle. 10 fr.

E. Meyerson.
Identité et réalité. 7 fr. 50

F. Pillon.
Année philosophique. 18e année 1907. 5 fr.

Ch. Renouvier.
Science de la morale. Nouvelle édit. 2 vol. 15 fr.

G. Revault d'Allonnes.
Psychologie d'une religion. 5 fr.
Les inclinations. 3 fr. 75

E. de Roberty.
Sociologie de l'action. 3 fr. 75

Russell.
La philosophie de Leibniz. 3 fr. 75

Ch. Adam.
La philosophie en France (première moitié du XIXe siècle). 7 fr. 50

Arréat.
Psychologie du peintre. 5 fr.

Dr L. Aubry.
La contagion du meurtre. 5 fr.

Alex. Bain.
La logique inductive et déductive. 3e édit. 2 vol. 20 fr.
Les sens et l'intell. 3e édit. 10 fr.

J.-M. Baldwin.
Le développement mental chez l'enfant et dans la race. 7 fr. 50

J. Bardoux.
Psychol. de l'Angleterre contemp. (*les crises belliqueuses*). 7 fr. 50
Psychologie de l'Angleterre contemporaine (*les crises politiques*) 5 fr.

Barthélemy Saint-Hilaire.
La philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion. 5 fr.

Barzelotti.
La philosophie de H. Taine. 7 fr. 50

Bazaillas.
Musique et inconscience. 5 fr.
La vie personnelle.

G. Belot.
Études de morale positive. 7 fr. 50

Bergson.
Essai sur les données immédiates de la conscience. 6e édit. 3 fr. 75
Matière et mémoire. 5e édit. 5 fr.
L'évolution créatrice. 2e éd. 7 fr. 50

A. Bertrand.
L'enseignement intégral. 5 fr.
Les études dans la démocratie. 5 fr.

A. Binet.
Les révélations de l'écriture. 5 fr.

Em. Boirac.
L'idée du phénomène. 5 fr.

Bouglé.
Les idées égalitaires. 2e éd. 3 fr. 75

L. Bourdeau.
Le problème de la mort. 4ᵉ éd. 5 fr.
Le problème de la vie. 7 fr. 50

Bourdon.
L'expression des émotions. 7 fr. 50

Em. Boutroux.
Études d'histoire de la philosophie. 2ᵉ édit. 7 fr. 50

Braunschvig.
Le sentiment du beau et le sentiment politique. 7 fr. 50

L. Bray.
Du beau. 5 fr.

Brochard.
De l'erreur. 2ᵉ éd. 5 fr.

Brunschvicg.
Spinoza. 2ᵉ édit. 3 fr. 75
La modalité du jugement. 5 fr.

L. Carrau.
Philosophie religieuse en Angleterre. 5 fr.

Ch. Chabot.
Nature et moralité. 5 fr.

Clay.
L'alternative. 2ᵉ éd. 10 fr.

Collins.
Résumé de la phil. de H. Spencer. 4ᵉ éd. 10 fr.

Cosentini.
La sociologie génétique. 3 fr. 75

A. Coste.
Principes d'une sociol. obj. 3 fr. 75
L'expérience des peuples. 10 fr.

C. Couturat.
Les principes des mathématiques. 5f.

Crépieux-Jamin.
L'écriture et le caractère. 4ᵉ éd. 7.50

A. Cresson.
Morale de la raison théorique. 5 fr.

Dauriac.
Essai sur l'esprit musical. 5 fr.

Delbos.
Philos. pratique de Kant. 12 fr. 50

J. Delvaille.
La vie sociale et l'éducation. 3 fr. 75

J. Delvolve.
Religion, critique et philosophie positive chez Bayle. 7 fr. 50

Draghicesco.
L'individu dans le déterminisme social. 7 fr. 50
Le problème de la conscience. 3 fr. 75.

G. Dumas.
La tristesse et la joie. 7 fr. 50
St-Simon et Auguste Comte. 5 fr.

G.-L. Duprat.
L'instabilité mentale. 5 fr.

Duproix.
Kant et Fichte. 2ᵉ édit. 5 fr.

Durand (de Gros).
Taxinomie générale. 5 fr.
Esthétique et morale. 5 fr.
Variétés philosophiques. 2ᵉ éd. 5 fr.

E. Durkheim.
De la div. du trav. soc. 2ᵉ éd. 7 fr. 50
Le suicide, étude sociolog. 7 fr. 50
L'année sociologique. 10 volumes :
1ʳᵉ à 5ᵉ années. Chacune. 10 fr.
6ᵉ à 10ᵉ. Chacune. 12 fr. 50

V. Egger.
La parole intérieure. 2ᵉ éd. 5 fr.

A. Espinas.
La philosophie sociale au XVIIIᵉ siècle et la Révolution. 7 fr. 50

F. Evellin.
La raison pure et les antinomies. 5 fr.

G. Ferrero.
Les lois psychologiques du symbolisme. 5 fr.

Enrico Ferri.
La sociologie criminelle. 10 fr.

Louis Ferri.
La psychologie de l'association, depuis Hobbes. 7 fr. 50

J. Finot.
Le préjugé des races. 3ᵉ éd. 7 fr. 50
Philosophie de la longévité. 12ᵉ éd. 5 fr.

Fonsegrive.
Le libre arbitre. 2ᵉ éd. 10 fr.

M. Foucault.
La psychophysique. 7 fr. 50
Le rêve. 5 fr.

Alf. Fouillée.
Liberté et déterminisme. 5ᵉ éd. 7 fr. 50
Critique des systèmes de morale contemporains. 5ᵉ éd. 7 fr. 50
La morale, l'art et la religion, d'après Guyau. 6ᵉ éd. 3 fr. 75
L'avenir de la métaphysique. 2ᵉ éd. 5 fr.
Évolutionnisme des idées-forces. 4ᵉ éd. 7 fr. 50
La psychologie des idées-forces. 2ᵉ édit. 2 vol. 15 fr.
Tempérament et caractère. 3ᵉ éd. 7 fr. 50
Le mouvement idéaliste. 2ᵉ éd. 7 fr. 50
Le mouvement positiviste. 2ᵉ éd. 7.50
Psych. du peuple français. 3ᵉ éd. 7.50
La France au point de vue moral. 3ᵉ édit. 7 fr. 50
Esquisse psychologique des peuples européens. 4ᵉ édit. 10 fr.
Nietzsche et l'immoralisme. 2ᵉ éd. 5 fr.
Le moralisme de Kant et l'amoralisme contemporain. 2ᵉ éd. 7 fr. 50
Eléments sociol. de la morale. 2ᵉ édit. 7 fr. 50
La morale des idées-forces. 7 fr. 50

E. Fournière.
Théories social. au XIXe siècle. 7 fr. 50
G. Fulliquet.
L'obligation morale. 7 fr. 50
Garofalo.
La criminologie. 5e édit. 7 fr. 50
La superstition socialiste. 5 fr.
L. Gérard-Varet.
L'ignorance et l'irréflexion. 5 fr.
E. Gley.
Études de psycho-physiologie. 5 fr.
E. Goblot.
La classification des sciences. 5 fr.
G. Gory.
L'immanence de la raison dans la connaissance sensible. 5 fr.
R. de la Grasserie.
De la psychologie des religions. 5 fr.
J. Grasset.
Demifous et demiresponsables. 5 fr.
G. de Greef.
Le transformisme social. 2e éd. 7 fr. 50
La sociologie économique. 3 fr. 75
K. Groos.
Les jeux des animaux. 7 fr. 50
Gurney, Myers et Podmore
Les hallucin. télépath. 4e éd. 7 fr. 50
Guyau.
La morale angl. cont. 5e éd. 7 fr. 50
Les problèmes de l'esthétique contemporaine. 6e éd. 5 fr.
Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction. 9e éd. 5 fr.
L'irréligion de l'avenir. 12e éd. 7 fr. 50
L'art au point de vue sociol. 7e éd. 7 fr. 50
Éducation et hérédité. 10e éd. 5 fr.
E. Halévy.
La form. du radicalisme philos.
I. *La jeunesse de Bentham.* 7 fr. 50
II. *Evol. de la doctr. utilitaire, 1789-1815.* 7 fr. 50
III. *Le radicalisme philos.* 7 fr. 50
O. Hamelin.
Les éléments de la représentation. 7 fr. 50
Hannequin.
L'hypoth. des atomes. 2e éd. 7 fr. 50
P. Hartenberg.
Les timides et la timidité. 2e éd. 5 fr.
Hébert.
Evolut. de la foi catholique. 5 fr.
Le divin. 5 fr.
C. Hémon.
Philos. de Sully Prudhomme. 7 fr. 50
G. Hirth.
Physiologie de l'art. 5 fr.
H. Höffding.
Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. 4e édit. 7 fr. 50
Hist. de la philos. moderne. 2e édit. 2 vol. 20 fr.
Philosophes contemporains. 2e édit. 3 fr. 75
Isambert.
Les idées socialistes en France (1815-1848). 7 fr. 50
Izoulet.
La cité moderne. 7e édit. 10 fr.
Jacoby.
La sélect. chez l'homme. 2e éd. 10 fr.
Paul Janet.
Œuvres philosophiques de Leibniz. 2e édition. 2 vol. 20 fr.
Pierre Janet.
L'automatisme psychol. 5e éd. 7 fr. 50
J. Jaurès.
Réalité du monde sensible. 2e édit. 7 fr. 50
Karppe.
Études d'hist. de la philos. 3 fr. 75
A. Keim.
Helvétius. 10 fr.
P. Lacombe.
Individus et sociétés selon Taine. 7 fr. 50
A. Lalande.
La dissolution opposée à l'évolution. 7 fr. 50
A. Landry.
Principes de morale rationnelle. 5 fr.
De Lanessan.
La morale des religions. 10 fr.
Lang.
Mythes, cultes et religions. 10 fr.
P. Lapie.
Logique de la volonté. 7 fr. 50
Lauvrière.
Edgar Poë. Sa vie. Son œuvre. 10 fr.
E. de Laveleye.
De la propriété et de ses formes primitives. 5e édit. 10 fr.
Le gouvernement dans la démocratie. 3e éd. 2 vol. 15 fr.
Gustave Le Bon.
Psych. du socialisme. 5e éd. 7 fr. 50
G. Lechalas.
Études esthétiques. 5 fr.
Lechartier.
David Hume, moraliste et sociologue. 5 fr.
Leclère.
Le droit d'affirmer. 5 fr.
F. Le Dantec.
L'unité dans l'être vivant. 7 fr. 50
Limites du connaissable. 3e édit. 3 fr. 75
Xavier Léon.
La philosophie de Fichte. 10 fr.
Leroy (E.-B.).
Le langage. 5 fr.
A. Lévy.
La philosophie de Feuerbach. 10 fr.

L. Lévy-Bruhl.

La philosophie de Jacobi. 5 fr.
Lettres de Stuart Mill à Comte. 10 fr.
La philos. d'Aug. Comte. 2e éd. 7 fr. 50
La morale et la science des mœurs. 3e éd. 5 fr.

Liard.

Science positive et métaphysique. 4e édit. 7 fr. 50
Descartes. 2e édit. 5 fr.

H. Lichtenberger.

Richard Wagner, poète et penseur. 4e édit. 10 fr.
Henri Heine penseur. 3 fr. 75

Lombroso.

La femme criminelle et la prostituée 1 vol. avec planches. 15 fr.
Le crime polit. et les révol. 2 v. 15 f.
L'homme criminel. 3e édit. 2 vol., avec atlas. 36 f. Le crime. 2e éd. 10 f.

É. Lubac.

Système de psychol. rationn. 3 fr. 75

G. Luquet.

Idées générales de psychol. 5 fr.

G. Lyon.

L'idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle. 7 fr. 50
Enseignement et religion. 3 fr. 75

P. Malapert.

Les éléments du caractère. 2e éd. 5 fr.

Marion.

La solidarité morale. 6e édit. 5 fr.

Fr. Martin.

La perception extérieure et la science positive. 5 fr.

J. Maxwell.

Les phénomènes psych. 3e éd. 5 fr.

Max Muller.

Nouv. études de mythol. 12 fr. 50

Myers.

La personnalité humaine. 2e éd. 7.50

E. Naville.

La logique de l'hypothèse. 2e éd. 5 fr.
La définition de la philosophie. 5 fr.
Les philosophies négatives. 5 fr.
Le libre arbitre. 2e édition. 5 fr.

J.-P. Nayrac.

L'attention. 3 fr. 75

Max Nordau.

Dégénérescence. 2 v. 7e éd. 17 fr. 50
Les mensonges conventionnels de notre civilisation. 10e éd. 5 fr.
Vus du dehors. 5 fr.

Novicow.

Luttes entre soc. humaines. 2e éd. 10 f.
Gaspillages des soc. mod. 2e éd. 5 fr.
Justice et expansion de la vie. 7 fr. 50

H. Oldenberg.

Le Bouddha. 2e éd. 7 fr. 50
La religion du Véda. 10 fr.

Ossip-Lourié.

La philosophie russe contemp. 5 fr.
Psychol. des romanciers russes au XIXe siècle. 7 fr. 50

Ouvré.

Form. littér. de la pensée grecq. 10 fr.

G. Palante.

Combat pour l'individu. 3 fr. 75

Fr. Paulhan.

Les caractères. 2e édition. 5 fr.
Les mensonges du caractère. 5 fr.
Le mensonge de l'art. 5 fr.

Payot.

L'éducation de la volonté. 29e éd. 5 fr.
La croyance. 2e éd. 5 fr.

Jean Pérès.

L'art et le réel. 3 fr. 75

Bernard Perez.

Les trois premières années de l'enfant. 5e édit. 5 fr.
L'enfant de 3 à 7 ans. 4e éd. 5 fr.
L'éd. mor. dès le berceau. 4e éd. 5 fr.
L'éd. intell. dès le berceau. 2e éd. 5 fr.

C. Piat.

La personne humaine. 7 fr. 50
Destinée de l'homme. 5 fr.

Picavet.

Les idéologues. 10 fr.

Piderit.

La mimique et la physiognomonie, avec 95 fig. 5 fr.

Pillon.

L'année philos. 18 vol., chacun. 5 fr.

J. Pioger.

La vie et la pensée. 5 fr.
La vie sociale, la morale et le progrès. 5 fr.

L. Prat.

Le caractère empirique et la personne. 7 fr. 50

Preyer.

Éléments de physiologie. 5 fr.

L. Proal.

Le crime et la peine. 3e éd. 10 fr.
La criminalité politique. 2e éd. 5 fr.
Le crime et le suicide passionnels. 10 fr.

G. Rageot.

Le succès. 3 fr. 75

F. Rauh.

De la méthode dans la psychologie des sentiments. 5 fr.
L'expérience morale. 3 fr. 75

Récéjac.

La connaissance mystique. 5 fr.

G. Renard.

La méthode scientifique de l'histoire littéraire. 10 fr.

Renouvier.

Les dilem. de la métaph. pure. 5 fr.
Hist. et solut. des problèmes métaphysiques. 7 fr. 50

Le personnalisme. 10 fr.
Critique de la doctrine de Kant. 7.50

A. Rey.

La théorie de la physique chez les physiciens contemp. 7 fr. 50

Ribéry.

Classification des caractères. 3 fr. 75

Th. Ribot.

L'hérédité psycholog. 8e éd. 7 fr. 50
La psychologie anglaise contemporaine. 3e éd. 7 fr. 50
La psychologie allemande contemporaine. 6e éd. 7 fr. 50
La psych. des sentim. 7e éd. 7 fr. 50
L'évol. des idées générales. 2e éd. 5 fr.
L'imagination créatrice. 3e éd. 5 fr.
Logique des sentiments. 2e éd. 3 f. 75
Essai sur les passions. 2e éd. 3 fr. 75

Ricardou.

De l'idéal. 5 fr.

G. Richard.

L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire. 7 fr. 50

H. Riemann.

Elém. de l'esthétiq. musicale. 5 fr.

E. Rignano.

Transmissibilité des caractères acquis. 5 fr.

A. Rivaud.

Essence et existence chez Spinoza. 7 fr. 50

E. de Roberty.

Ancienne et nouvelle philos. 7 fr. 50
La philosophie du siècle. 5 fr.
Nouveau programme de sociol. 5 fr.

F. Roussel-Despierres.

Liberté et beauté. 7 fr. 50

Romanes.

L'évol. ment. chez l'homme. 7 fr. 50

Ruyssen.

Évolut. psychol. du jugement. 5 fr.

A. Sabatier.

Philosophie de l'effort. 2e éd. 7 fr. 50

Emile Saigey.

La physique de Voltaire. 5 fr.

G. Saint-Paul.

Le langage intérieur. 5 fr.

E. Sanz y Escartin.

L'individu et la réforme sociale. 7.50

Schopenhauer.

Aphorismes sur la sagesse dans la vie. 9e éd. 5 fr.
Le monde comme volonté et représentation. 5e éd. 3 vol. 22 fr. 50

Séailles.

Ess. sur le génie dans l'art. 2e éd. 5 fr.
Philosoph. de Renouvier. 7 fr. 50

Sighele.

La foule criminelle. 2e édit. 5 fr.

Sollier.

Psychologie de l'idiot et de l'imbécile. 2e éd. 5 fr.
Le problème de la mémoire. 3 fr. 75
Le mécanisme des émotions. 5 fr.

Souriau.

L'esthétique du mouvement. 5 fr.
La beauté rationnelle. 10 fr.

Spencer (Herbert).

Les premiers principes. 9e éd. 10 fr.
Principes de psychologie. 2 vol. 20 fr.
Princip. de biologie. 5e éd. 2 v. 20 fr.
Princip. de sociol. 5 vol. 43 fr. 75
I. *Données de la sociologie*, 10 fr. — II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques*, 7 fr. 50. — III. *Institutions cérémonielles et politiques*, 15 fr. — IV. *Institutions ecclésiastiques*, 3 fr. 75. — V. *Institutions professionnelles*, 7 fr. 50.
Justice. 3e éd. 7 fr. 50
Rôle moral de la bienfaisance. 7.50
Morale des différents peuples. 7.50
Problèmes de morale et de sociologie. 2e éd. 7 fr. 50
Essais sur le progrès. 5e éd. 7 fr. 50
Essais de politique. 4e éd. 7 fr. 50
Essais scientifiques. 3e éd. 7 fr. 50
De l'éducation. 13e édit. 5 fr.
Une autobiographie. 10 fr.

P. Stapfer.

Quest. esthétiques et relig. 3 fr. 75

Stein.

La question sociale au point de vue philosophique. 10 fr.

Stuart Mill.

Mes mémoires. 5e éd. 5 fr.
Système de logique. 2 vol. 20 fr.
Essais sur la religion. 4e édit. 5 fr.
Lettres à Auguste Comte. 10 fr.

James Sully.

Le pessimisme. 2e éd. 7 fr. 50
Etudes sur l'enfance. 10 fr.
Essai sur le rire. 7 fr. 50

Sully Prudhomme.

La vraie religion selon Pascal. 7 fr. 50

G. Tarde.

La logique sociale. 3e édit. 7 fr. 50
Les lois de l'imitation. 5e éd. 7 fr. 50
L'opposition universelle. 7 fr. 50
L'opinion et la foule. 2e édit. 5 fr.
Psychologie économique. 2 vol. 15 fr.

Em. Tardieu.

L'ennui. 5 fr.

P.-Félix Thomas.

L'éduc. des sentiments. 4e éd. 5 fr.
Pierre Leroux. Sa philosophie. 5 fr.

Et. Vacherot.

Essais de philosophie critique. 7 fr. 50
La religion. 7 fr. 50

Dr I. Waynbaum

La physionomie humaine. 5 fr.

L. Weber.

Vers le positivisme absolu par l'idéalisme. 7 fr. 50

ÉCONOMIE POLITIQUE — SCIENCE FINANCIÈRE

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

Fondé en 1841, par G. GUILLAUMIN

Paraît le 15 de chaque mois
par fascicules grand in-8 de 10 à 12 feuilles (180 à 192 pages).

RÉDACTEUR EN CHEF : M. G. DE MOLINARI
Correspondant de l'Institut.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

France et Algérie : UN AN........ **36** fr. ; SIX MOIS....... **19** fr. ;
Union postale : UN AN............ **38** fr. ; SIX MOIS....... **20** fr.
LE NUMÉRO............... **3** fr. **50**

Les abonnements partent de Janvier ou de Juillet.

NOUVEAU DICTIONNAIRE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. LÉON SAY et de **M. JOSEPH CHAILLEY-BERT**

Deuxième édition.

2 vol. grand in-8 raisin et un Supplément : prix, brochés...... **60** fr.
— — demi-reliure chagrin.................... **69** fr.

COMPLÉTÉ PAR 3 TABLES : **Tables des auteurs, table méthodique et table analytique.**

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 20 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois. (*Pour recevoir l'ouvrage relié ajouter 9 fr. au premier paiement.*)

DICTIONNAIRE DU COMMERCE

DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

DIRECTEURS :

MM. Yves GUYOT et Arthur RAFFALOVICH

2 volumes grand in-8. Prix, brochés.............................. 50 fr.
— — reliés.............................. 58 fr.

Cet important ouvrage peut s'acquérir en envoyant un mandat-poste de 10 fr., au reçu duquel est faite l'expédition du livre, et en payant le reste, soit 40 fr., en quatre traites de 10 fr. chacune, de deux mois en deux mois. (*Pour recevoir l'ouvrage reliéajouter 8 fr. au premier paiement.*)

COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES

Enrichie de commentaires, de notes explicatives et de notices historiques

(COLLECTION GUILLAUMIN.)

MÉLANGES (1re PARTIE)

David Hume. *Essai sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes.* — **V. de Forbonnais.** *Principes économiques.* — **Condillac.** *Le commerce et le gouvernement.* — **Condorcet.** *Lettres d'un laboureur de Picardie à M. N**** (Necker). — *Réflexions sur l'esclavage des nègres.* — *Réflexions sur la justice criminelle.* — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe.* — *De l'impôt progressif.* — **Lavoisier.** *De la richesse territoriale du royaume de France.* — **Franklin.** *La science du bonhomme Richard* et ses autres opuscules. 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

MÉLANGES (2e PARTIE)

Necker. *Sur la législation et le commerce des grains.* — **L'abbé Galiani.** *Dialogues sur le commerce des blés* avec la *Réfutation* de l'abbé **Morellet.** — **Montyon.** *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples?* — **Bentham.** *Défense de l'usure.* 1 vol. gr. in-8. . . . . 10 fr.

RICARDO

Œuvres complètes. Les œuvres de Ricardo se composent : 1° des **Principes de l'économie politique et de l'impôt.** — 2° Des ouvrages ci-après : *De la protection accordée à l'agriculture.* — *Plan pour l'établissement d'une banque nationale.* — *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital.* — *Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre.* — *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque.* — *Essai sur les emprunts publics,* avec des *notes.* 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

J.-B. SAY

Cours complet d'économie politique pratique. 2 vol. grand in-8. 20 fr.

J.-B. SAY

Œuvres diverses : *Catéchisme d'économie politique.* — *Lettres à Malthus et correspondance générale.* — *Olbie.* — *Petit volume.* — *Fragments et opuscules inédits.* 1 vol. grand in-8. . . . . 10 fr.

ADAM SMITH

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduction de G. GARNIER. 5e édition, augmentée. 2 vol. in-8. . . 16 fr.

COLLECTION DES ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

FORMAT IN-8.

DERNIERS VOLUMES PUBLIÉS :

ANTOINE (Ch.). **Cours d'économie sociale.** 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. 9 fr.

ARNAUNÉ (Aug.), directeur de la Monnaie. **La monnaie, le crédit et le change.** 1 vol. in-8. 3e édition, revue et augmentée. . . . . . . 8 fr.

COLSON (C.), ingénieur en chef des ponts et chaussées. **Cours d'économie politique**, professé à l'École nationale des ponts et chaussées. 6 vol. grand in-8. . . . . 36 fr.

Livre I. — *Théorie générale des phénomènes économiques.* 2e édition revue et augmentée. . . . . 6 fr.
— II. — *Le travail et les questions ouvrières.* 3e tirage. . . 6 fr.
— III. — *La propriété des biens corporels et incorporels.* 2e tirge. 6 fr.
— IV. — *Les entreprises, le commerce et la circulation.* 2e tirge. 6 fr.
— V. — *Les finances publiques et le budget de la France.* . 6 fr.
— VI. — *Les travaux publics et les transports.* . . . . 6 fr.

EICHTHAL (Eugène d'), de l'Institut. **La formation des richesses et ses conditions sociales actuelles**, *notes d'économie politique.* . . 7 fr. 50

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Le collectivisme**, *examen critique du nouveau socialisme.* 4e édit., revue et augmentée d'une préface. 1 v. in-8 . . . . 9 fr.

— **De la colonisation chez les peuples modernes.** 6e édition. 2 vol. in-8 . . . . 20 fr.

NOVICOW (J.). **Le problème de la misère et les phénomènes économiques naturels.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

STOURM (R.), de l'Institut, professeur à l'École libre des sciences politiques. *Cours de finances.* **Le budget, son histoire et son mécanisme.** 5e édition. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

BANFIELD, Professeur à l'Université de Cambridge. **Organisation de l'industrie**, traduit sur la 2e édition, et annoté par M. EMILE THOMAS. 1 vol. in-8. . . . . 6 fr.

BASTIAT. **Œuvres complètes** en 7 volumes in-8 (vélin). . . . . 35 fr.
(Voir détails page 30, édition in-18).

BAUDRILLART (H.), de l'Institut. **Philosophie de l'économie politique. Des rapports de l'économie politique et de la morale.** Deuxième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

BLANQUI, de l'Institut. **Histoire de l'économie politique en Europe**, *depuis les anciens jusqu'à nos jours*, 5e édition. 1 vol. in-8. . . 8 fr.

BLOCK (M.), de l'Institut. **Les progrès de la science économique** depuis ADAM SMITH. 2e édit. augmentée. 2 vol. in-8 . . . . 16 fr.

BLUNTSCHLI. **Le droit international codifié.** Traduit de l'allemand par M. C. LARDY. 5e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. . . . 10 fr.

— **Théorie générale de l'Etat**, traduit de l'allemand par M. DE RIEDMATTEN. 3e édition. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut. **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 3e édition, revue et corrigée. 2 vol. in-18. 7 fr.

— **Traité théorique et pratique des opérations de banque.** *Neuvième*

édition. Revue et mise à jour, par A. Liesse, professeur au Conservatoire des arts et métiers. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

COURTOIS (A.). **Histoire des banques en France.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr. 50

FAUCHER (L.), de l'Institut. **Études sur l'Angleterre.** 2e édition augmentée. 2 forts volumes in-8. . . . . 6 fr.

— **Mélanges d'économie politique et de finances.** 2 forts vol. in-8. 6 fr.

FIX (Th.). **Observations sur l'état des classes ouvrières.** Nouvelle édition. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

GARNIER (J.), de l'Institut. **Du principe de population.** 2e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 10 fr.

GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** Nouvelle traduction. 3 vol. in-8. . . . . 12 fr. 50

HAUTEFEUILLE. **Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime.** 3e édit. refondue. 3 forts vol. in-8. 22 fr. 50

— **Histoire des origines, des progrès et des variations du droit maritime international.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Les économistes français du dix-huitième siècle.** 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

— **Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande.** 5e édition. 1 vol. in-8 avec portrait. . . . . 8 fr. 50

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 4e édition. 4 vol. in-8. . . . . 36 fr.

— **Traité de la science des finances.** 7e édition, revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8. . . . . 25 fr.

— **Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions.** 3e édit., revue et corrigée. 1 vol. in-8. 9 fr.

— **L'État moderne et ses fonctions.** 3e édition. 1 vol. in-8. . . . 9 fr.

LIESSE (A.), professeur au Conservatoire national des arts et métiers. **Le travail** *aux points de vue scientifique industriel et social.* 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

MORLEY (John). **La vie de Richard Cobden**, traduit par Sophie Raffalovich. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

NEYMARCK (A.). **Finances contemporaines.** — Tome I. *Trente années financières 1872-1901.* 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Tome II. *Les budgets 1872-1903.* 1 vol. in-8, 7 fr. 50. — Tome III. *Questions économiques et financières, 1872-1904.* 1 vol. in-8, 10 fr. — Tomes IV-V : *L'obsession fiscale, questions fiscales, propositions et projets relatifs aux impôts depuis 1871 jusqu'à nos jours.* 2 vol. in-8 (1907). . . . . 15 fr.

PASSY (H.), de l'Institut. **Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent.** 2e édition. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

PRADIER-FODERÉ. **Précis de droit administratif.** 7e édition, tenue au courant de la législation. 1 fort vol. in-8. . . . . 10 fr.

RAFFALOVICH (A.). **Le marché financier.** France, Angleterre, Allemagne, Russie, Autriche, Japon, Suisse, Italie, Espagne, États-Unis. Questions monétaires. Métaux précieux. Années 1894-1895. 1 vol. 7 fr. 50; 1895-1896. 1 vol. 7 fr. 50; 1896-1897. 1 vol. 7 fr. 50; 1897-1898 à 1901-1902, chacune 1 vol. 10 fr. 1902-1903 à 1907-1908, chacune 1 vol. . 12 fr.

RICHARD (A.). **L'organisation collective du travail**, essai sur la coopération de main-d'œuvre, le contrat collectif et la sous-entreprise ouvrière, préface par Yves Guyot. 1 vol. grand in-8. . . . . 6 fr.

ROSSI (P.), de l'Institut. **Cours d'économie politique**, revu et augmenté de leçons inédites. 5e édition. 4 vol. in-8. . . . . 15 fr.

— **Cours de droit constitutionnel**, *professé à la Faculté de droit de Paris*, recueilli par M. A. Porée. 2e édition. 4 vol. in-8. . . . . . . 15 fr.

STOURM (M.), de l'Institut. **Les systèmes généraux d'impôts.** 2e édition revisée et mise au courant. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

VIGNES (Édouard). **Traité des impôts en France.** 4e édition, mise au courant de la législation, par M. Vergniaud. 2 vol. in-8. . . . 16 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

FORMAT IN-18 JÉSUS.

Derniers volumes publiés.

AUCUY (M.). **Les systèmes socialistes d'échange.** Avant-propos de M. A. DESCHAMPS, professeur à la Faculté de Droit de Paris. 1 volume in-16 . . . . 3 fr. 50

CHALLAYE. **Syndicalisme révolutionnaire et syndicalisme réformiste.** 1 vol. in-16. 2 fr. 50

DOLLÉANS. **Robert Owen (1771-1858).** Avant-propos de M. E. FAGUET, de l'Académie française. 1 vol. in-18, avec gravures. . . . . 3 fr. 50

EICHTHAL (E. d'), de l'Institut. **La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur.** 1 vol. in-16. . . . . 2 fr. 50

Forces productives de la France (Les). Conférences organisées par la Société des anciens élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, par MM. P. BAUDIN, P. LEROY-BAULIEU, MILLERAND, ROUME, J. THIERRY, E. ALLIX, J.-C. CHARPENTIER, H. DE PEYERIMHOFF, P. DE ROUSIERS, D. ZOLLA. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

GAUTHIER (A.-E.), sénateur, ancien ministre. **La réforme fiscale par l'impôt sur le revenu.** 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

LIESSE, professeur ax Conservatoire des arts et métiers. **La statistique, ses difficultés, ses procédés, ses résultats.** 1 vol. in-18. . . 2 fr. 50

— **Portraits de financiers.** OUVRARD, MOLLIEN, GAUDIN, BARON LOUIS, CORVETTO, LAFFITE, DE VILLÈLE. 1 vol. in-18 . . . . 3 fr. 50

MARGUERY (E.). **Le droit de propriété et le régime démocratique.** 1 vol. in-18. 2 fr. 50

MERLIN (R.), biblioth. archiviste du Musée social. **Le contrat de travail, les salaires, la participation aux bénéfices.** 1 v. in-18. . . . 2 fr. 50

MILHAUD (Mlle Caroline). **L'ouvrière en France, sa condition présente, réformes nécessaires.** 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50

MILHAUD (Edg.), professeur d'économie politique à l'Université de Genève. **L'imposition de la rente.** *Les engagements de l'Etat, les intérêts du crédit public, l'égalité devant l'impôt.* 1 vol. in-16. . 3 fr. 50

MOLINARI (G. de), correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*. **Théorie de l'Evolution.** *Economie de l'histoire.* 1 vol. in-16. 3 fr. 50

BASTIAT (Frédéric). **Œuvres complètes,** précédées d'une *Notice* sur sa vie et ses écrits. 7 vol. in-18. . . . . 24 fr. 50

I. *Correspondance.* — *Premiers écrits.* 3e édition, 3 fr. 50; — II. *Le Libre-Echange.* 3e édition, 3 fr. 50; — III. *Cobden et la Ligue.* 4e édition, 2 fr. 50; — IV et V. *Sophismes économiques.* — *Petits pamphlets.* 6e édit. 2 vol., 7 fr.; — VI. *Harmonies économiques.* 9e édition, 3 fr. 50; — VII. *Essais.* — *Ébauches.* — *Correspondance.* . . . . . . 3 fr. 50

Les tomes IV et V seuls ne se vendent que réunis.

CIESZKOWSKI (A.). **Du crédit et de la circulation.** 3e édit. in-18. 3 fr. 50

COURCELLE-SENEUIL (J.-G.). **Traité théorique et pratique d'économie politique.** 3e édit. 2 vol. in-18. . . . . 7 fr.

— **La société moderne.** 1 vol. in-18. . . . . 5 fr.

FREEMAN (E.-A.). **Le développement de la constitution anglaise,** depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1 vol. in-18. . . 3 fr. 50

LAVERGNE (L. de), de l'Institut. **Economie rurale de la France depuis 1789.** 4e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-18. . . . . . 3 fr. 50

— **L'agriculture et la population.** 2e édition. 1 vol. in-18. . . . 3 fr. 50

MOLINARI (G. de), correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. **Questions économiques à l'ordre du jour.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

— **Les problèmes du XXe siècle.** 1 vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

STUART MILL (J.). **La liberté.** Traduction et *Introduction*, par M. DUPONT-WHITE. 3e édition, revue. 1 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50

— **Le gouvernement représentatif.** Traduction et *Introduction*, par M. DUPONT-WHITE. 3e édition. 1 vol. in-18 . . . . 4 fr.

COLLECTION
D'AUTEURS ÉTRANGERS CONTEMPORAINS

Histoire — Morale — Économie politique — Sociologie

Format in-8. (Pour le cartonnage, **1** fr. **50** en plus.)

BAMBERGER. — **Le Métal argent au XIXe siècle.** Traduction par M. RAPHAEL-GEORGES LÉVY. 1 vol. Prix, broché. . . . . . 6 fr. 50

C. ELLIS STEVENS. — **Les Sources de la Constitution des États-Unis** *étudiées dans leurs rapports avec l'histoire de l'Angleterre et de ses Colonies.* Traduit par LOUIS VOSSION. 1 vol. in-8. Prix, broché. 7 fr. 50

GOSCHEN. — **Théorie des Changes étrangers.** Traduction et préface de M. LÉON SAY. *Quatrième édition française* suivie du *Rapport de 1875 sur le paiement de l'indemnité de guerre*, par le même. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Justice.** *3e édition.* Trad. de M. E. CASTELOT. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **La Morale des différents Peuples et la Morale personnelle.** Traduction de MM. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Les institutions professionnelles et industrielles.** Traduit par HENRI DE VARIGNY. 1 vol. in-8. Prix, br. 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Problèmes de Morale et de Sociologie.** Traduction de M. H. DE VARIGNY. 2e édit. 1 vol. Prix, broché. . 7 fr. 50

HERBERT SPENCER. — **Du Rôle moral de la Bienfaisance.** (*Dernière partie des principes de l'éthique*). Traduction de MM. E. CASTELOT et E. MARTIN SAINT-LÉON. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

HOWELL. — **Le Passé et l'Avenir des Trade Unions.** *Questions sociales d'aujourd'hui.* Traduction et préface de M. LE COUR GRANDMAISON. 1 vol. Prix, broché . . . . 5 fr. 50

KIDD. — **L'évolution sociale.** Traduit par M. P. LE MONNIER. 1 vol. in-8. Prix, broché. . . . . 7 fr. 50

NITTI. — **Le Socialisme catholique.** Traduit avec l'autorisation de l'auteur. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

RUMELIN. — **Problèmes d'Économie politique et de Statistique.** Traduit par AR. DE RIEDMATTEN. 1 vol. Prix, broché. . . . . 7 fr. 50

SCHULZE GAVERNITZ. — **La grande Industrie.** Traduit de l'allemand. Préface par M. G. GUÉROULT. 1 vol. Prix, broché. . . . . . 7 fr. 50

W.-A. SHAW. — **Histoire de la Monnaie (1252-1894).** Traduit par M. AR. RAFFALOVICH. 1 vol. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

THOROLD ROGERS. — **Histoire du Travail et des Salaires en Angleterre depuis la fin du XIIIe siècle.** Traduction avec notes par E. CASTELOT. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

WESTERMARCK. — **Origine du Mariage dans l'espèce humaine.** Traduction de M. H. DE VARIGNY. 1 vol. Prix broché. . . . . . . 11 fr.

A.-D. WHITE. — **Histoire de la Lutte entre la Science et la Théologie.** Traduit et adapté par MM. H. DE VARIGNY et G. ADAM. 1 vol. in-8. Prix, broché . . . . 7 fr. 50

PETITE BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. J. CHAILLEY-BERT

PRIX DE CHAQUE VOLUME IN-32, ORNÉ D'UN PORTRAIT
Cartonné toile. . . . . 2 fr. 50

XVIII VOLUMES PUBLIÉS

I. — VAUBAN. — Dime royale, par G. MICHEL.
II. — BENTHAM. — Principes de Législation, par Mlle RAFFALOVICH.
III. — HUME. — Œuvre économique, par Léon SAY.
IV. — J.-B. SAY. — Economie politique, par H. BAUDRILLART, de l'Institut.
V. — ADAM SMITH. — Richesse des Nations, par COURCELLE-SENEUIL, de l'Institut.
VI. — SULLY. — Économies royales, par M. J. CHAILLEY-BERT.
VII. — RICARDO. — Rentes, Salaires et Profits, par M. P. BEAUREGARD, de l'Institut.
VIII. — TURGOT. — Administration et Œuvres économiques, par M. L. ROBINEAU.
IX. — JOHN-STUART MILL. — Principes d'économie politique, par M. L. ROQUET.
X. — MALTHUS. — Essai sur le principe de population, par M. G. de MOLINARI.
XI. — BASTIAT. — Œuvres choisies, par M. de FOVILLE, de l'Institut.
XII. — FOURIER. — Œuvres choisies, par M. Ch. GIDE.
XIII. — F. LE PLAY. — Économie sociale, par M. F. AUBURTIN.
XIV. — COBDEN. — Ligue contre les lois, Céréales et Discours politiques, par Léon SAY, de l'Académie française.
XV. — KARL MARX. — Le Capital, par M. VILEFREDO PARETO. 3e édit.
XVI. — LAVOISIER — Statistique agricole et projets de réformes, par MM. SCHELLE et Ed. GRIMAUX, de l'Institut.
XVII. — LÉON SAY. — Liberté du Commerce, finances publiques, par M. J. CHAILLEY-BERT.
XVIII. — QUESNAY. — La Physiocratie, par M. Yves GUYOT.

Chaque volume est précédé d'une introduction et d'une étude biographique, bibliographique et critique sur chaque auteur.

1289-08. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 10-08.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

EXTRAIT DU CATALOGUE

617-08. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 5-08.